Suger en question

deutsches
historisches
institut
historique
allemand

paris

Pariser Historische Studien

herausgegeben vom
Deutschen Historischen Institut Paris

Band 68

R. Oldenbourg Verlag München 2004

Suger en question

Regards croisés sur Saint-Denis

Études réunies par
Rolf Große

R. Oldenbourg Verlag München 2004

Pariser Historische Studien

Herausgeber: Prof. Dr. Werner PARAVICINI

Redaktion: Dr. Mareike KÖNIG

Institutslogo: Heinrich PARAVICINI, unter Verwendung eines Motivs am Hôtel Duret de Chevry

Anschrift: Deutsches Historisches Institut (Institut Historique Allemand)

Hôtel Duret de Chevry, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris

Bibliografische Information der Deutschen Bibliothek
Die Deutsche Bibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.ddb.de> abrufbar.

© 2004 Oldenbourg Wissenschaftsverlag GmbH, München
Rosenheimer Straße 145, D-81671 München
Internet: http://www.oldenbourg-verlag.de

Das Werk einschließlich aller Abbildungen ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Dies gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Bearbeitung in elektronischen Systemen.

Umschlagabbildung/Illustration de couverture: Reconstitution d'un jeu de tables en os, XIIe siècle, découvert à Saint-Denis (cliché: E. Jacquot, Unité d'Archéologie de la Ville de Saint-Denis).
Umschlaggestaltung: Dieter Vollendorf, München
Gedruckt auf säurefreiem, alterungsbeständigem Papier (chlorfrei gebleicht).
Gesamtherstellung: Druckhaus „Thomas Müntzer" GmbH, Bad Langensalza

ISBN 3-486-56833-7
ISSN 0479-5997

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos par Rolf GROSSE 7

Jean DUFOUR
Suger, personnage complexe 11

Frank G. HIRSCHMANN
Abbés réformateurs, abbés constructeurs – quelques précurseurs et contemporains de Suger 21

Rolf GROSSE
L'abbé Adam, prédécesseur de Suger 31

Lindy GRANT
Geoffrey of Lèves, bishop of Chartres: »Famous wheeler and dealer in secular business« 45

Michaël WYSS
Apport des recherches archéologiques récentes pour la connaissance de Saint-Denis aux XIe et XIIe siècles 57

Françoise GASPARRI
L'abbé Suger de Saint-Denis et la papauté 69

Julian FÜHRER
Suger et Bernard de Clairvaux 81

Andreas SPEER
Les écrits de Suger comme source d'une esthétique médiévale – une relecture critique 95

Jens Peter CLAUSEN
Suger, faussaire de chartes 109

Laurent MORELLE
Suger et les archives: en relisant deux passages du *De administratione* 117

Olivier GUYOTJEANNIN
Retour sur le Cartulaire blanc de Saint-Denis 141

Dominique BARTHÉLEMY
Rois et nobles au temps de la paix de Dieu 155

Index des noms de lieux et de personnes 169

Liste des auteurs 176

AVANT-PROPOS

L'idée que se fait l'historien du Moyen Âge est surtout influencée par les sources écrites. Pour certaines époques il y en a peu, pour d'autres, beaucoup. Le XIIe siècle compte sans aucun doute parmi les périodes riches en sources. Qu'on pense à de grands écrivains comme Otton de Freising ou Bernard de Clairvaux, à Abélard ou, bien entendu, à Suger de Saint-Denis (1122–51). Leurs œuvres ont marqué l'image que l'on se fait du XIIe siècle et la marquent aujourd'hui encore. Si nous passons en revue les écrits de Suger, nous devons reconnaître qu'ils ont une double importance, puisqu'ils portent à la fois sur l'abbaye de Saint-Denis et sur l'histoire de France et de ses rois. À cela s'ajoutent un grand nombre d'actes et de lettres que Suger reçut ou écrivit. Tous ces textes donnent l'impression qu'il joua un rôle éminent dans la politique du royaume et dans la direction de son monastère.

Voilà pourquoi ce personnage est depuis longtemps un objet de prédilection de la recherche historique. La première biographie scientifique le concernant fut présentée en 1898 par Otto Cartellieri[1]. Bien qu'il soit très ancien, cet ouvrage reste indispensable puisqu'il comprend, dans son appendice, 332 regestes épuisant toutes les sources relatives à Suger. Les études de Erich Panofsky, Marcel Aubert et Hubert Glaser[2] furent suivies par les biographies de Michel Bur et Lindy Grant[3] qui apportèrent des fondements neufs à la recherche. C'est surtout le mérite de L. Grant de mettre en question la position éminente de Suger et de montrer qu'il n'était pas un esprit original. Les conclusions de son livre ont des points communs avec ceux de Jan van der Meulen, Andreas Speer et Christoph Markschies qui corrigent notre image de Suger comme père de l'art gothique[4], et avec notre propre étude traitant des exploits réalisés

[1] Otto CARTELLIERI, Abt Suger von Saint-Denis 1081–1151, Berlin 1898 (Historische Studien, 11). O. Cartellieri était le frère d'Alexander Cartellieri, le biographe du roi Philippe II Auguste.

[2] Erwin PANOFSKY, Abbot Suger on the Abbey Church of St.-Denis and its Art Treasures. Second edition by Gerda PANOFSKY-SOERGEL, Princeton/New Jersey 1979, p. 1–37; Marcel AUBERT, Suger, S. Wandrille 1950 (Figures monastiques); Hubert GLASER, Beati Dionysii qualiscumque abbas. Studien zu Selbstbewußtsein und Geschichtsbild des Abtes Suger von Saint-Denis, Diss. phil. dactylogr. Munich 1957 (un exemplaire de cette thèse dactylographiée se trouve à la bibliothèque de l'Institut historique allemand de Paris).

[3] Michel BUR, Suger. Abbé de Saint-Denis, régent de France, Paris 1991; Lindy GRANT, Abbot Suger of St. Denis. Church and State in Early Twelfth-Century France, Londres, New York 1998 (The Medieval World).

[4] Jan VAN DER MEULEN, Andreas SPEER, Die fränkische Königsabtei Saint-Denis. Ostanlage und Kultgeschichte. Mit Beiträgen von Andrea FIRMENICH und Rüdiger HOYER, Darmstadt 1988; Andreas SPEER, Vom Verstehen mittelalterlicher Kunst, dans: Günther BINDING, ID. (dir.), Mittelalterliches Kunsterleben nach Quellen des 11. bis 13. Jahrhun-

par les prédécesseurs de Suger[5]. Une autre impulsion essentielle fut donnée à la recherche grâce à l'édition et à la traduction de plusieurs œuvres de Suger effectuées ces dernières années par Françoise Gasparri[6], Andreas Speer et Günther Binding[7].

La critique des sources est l'une des tâches les plus importantes et les plus belles de l'historien. Le spécialiste de diplomatique connaît bien le *discrimen veri ac falsi*, mais nous devons aussi nous interroger sur la fiabilité des sources historiographiques. Johann Gustav Droysen, le grand historien allemand du XIXe siècle, l'a exposé en détail dans son œuvre intitulée »Historik«, parue en 1868. Bien que nous ne lisions plus guère son livre, il n'a rien perdu de son actualité. J. G. Droysen ne se borne pas à mettre en garde contre une confiance aveugle à l'égard des sources, il pose aussi la question légitime[8]: »As-tu vu ceux que tu n'as pas vus?« Qu'en est-il des personnalités qui, contrairement à Suger, n'ont rien ou peu laissé à la postérité?

Il y a donc suffisamment de raisons pour discuter dans le cadre d'une table ronde des actions de Suger et de l'idée que nous nous faisons de lui. Après les congrès de New York (1981) et de Paris (2000), il s'agissait du troisième colloque à son sujet[9]. Intitulé »Pour une meilleure compréhension du rôle de l'abbé Suger: Saint-Denis aux XIe et XIIe siècles«, il fut organisé le 7 octobre 2002 par l'Institut historique allemand de Paris en coopération avec l'IHA de Londres[10]. J'adresse tout d'abord mes remerciements aux directeurs des deux instituts, Messieurs Werner Paravicini et Hagen Schulze, ainsi qu'aux prési-

derts, 2e éd., Stuttgart, Bad Cannstatt 1994, p. 13–52; ID., Kunst und Schönheit. Kritische Überlegungen zur mittelalterlichen Ästhetik, dans: Ingrid CRAEMER-RUEGENBERG, ID. (dir.), Scientia und ars im Hoch- und Spätmittelalter, t. 2, Berlin, New York 1994 (Miscellanea Mediaevalia, 22/2), p. 945–966; Christoph MARKSCHIES, Gibt es eine »Theologie der gotischen Kathedrale«? Nochmals: Suger von Saint-Denis und Sankt Dionys vom Areopag, Heidelberg 1995 (Abhandlungen der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Klasse, année 1995, n° 1).

5 Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger (1053–1122), Stuttgart 2002 (Beihefte der Francia, 57).

6 Suger, Œuvres. Texte établi, traduit et commenté par Françoise GASPARRI, t. 1–2, Paris 1996–2001 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 37; 41).

7 Andreas SPEER, Günther BINDING (dir.), Abt Suger von Saint-Denis, Ausgewählte Schriften: ›Ordinatio‹, ›De consecratione‹, ›De administratione‹, Darmstadt 2000. Ce volume comprend aussi une esquisse biographique de Suger par Gabriele ANNAS, Abt Suger von Saint-Denis (um 1081–1151). Eine historisch-biographische Skizze, p. 67–111.

8 Johann Gustav DROYSEN, Historik. Vorlesungen über Enzyklopädie und Methodologie der Geschichte, 3e éd., Darmstadt 1958, p. 134: »hast du denn die gesehn, die du nicht gesehn hast?«

9 Les actes de ces colloques ont été publiés par Paula Lieber GERSON (dir.), Abbot Suger and Saint-Denis. A Symposium, New York 1986, et par Dominique POIREL (dir.), L'abbé Suger, le manifeste gothique de Saint-Denis et la pensée victorine. Colloque organisé à la Fondation Singer-Polignac ..., Turnhout 2001 (Rencontres Médiévales Européennes, 1).

10 Pour un compte-rendu de la table ronde voir: www.dhi-paris.fr/seiten_deutsch/veranstaltungen/berichte/suger.htm.

dents des séances, Messieurs Michel Parisse et Michel Bur, qui esquissa aussi la conclusion des débats.

Mesdames Mareike König, Andrea Rattei et Ulrika Saga, de la rédaction des »Pariser Historische Studien«, nous ont accordé leur appui pour la publication des actes. Madame Véronique Mosbah a bien voulu revoir les textes des auteurs allemands. Madame Françoise Gasparri n'a malheureusement pu être des nôtres lors du colloque mais, elle nous a gentiment fait parvenir son texte pour la publication des actes. L'Unité d'Archéologie de la Ville de Saint-Denis a mis à notre disposition le cliché de la couverture. Le titre de ce volume a été proposé par notre ami Laurent Morelle. Nous les en remercions tous très vivement.

Paris, le 1er août 2003 Rolf Große

JEAN DUFOUR

SUGER, PERSONNAGE COMPLEXE

Suger, auteur de nombreux écrits et dont la vie a été retracée par le moine Guillaume, son contemporain, a fait l'objet de multiples travaux depuis le XVIIe siècle[1], comme de colloques[2]. Ses œuvres ont été à plusieurs reprises publiées[3] et traduites, récemment par Françoise Gasparri[4]. La *Vita Ludovici Grossi* a même fait l'objet d'une traduction anglaise[5], tandis que des Allemands faisaient paraître un choix de textes[6]. Chemin faisant, bon nombre de ces érudits se sont interrogés sur la valeur du témoignage de Suger[7].

Mon seul propos sera aujourd'hui de tenter de préciser sa personnalité, essentiellement à la lumière des sources qui font depuis des années l'objet de mes recherches: les actes royaux (notamment de Louis VI) et des reines de France, les documents nécrologiques, je pense bien sûr aux rouleaux mortuaires. J'insisterai aussi sur quelques faits ou dates de la vie de Suger, qui permettront, je l'espère, de faire avancer la solution de problèmes restés encore tout ou partie en suspens.

Tout d'abord, l'origine de Suger. Charles Higounet[8] a montré qu'il appartenait à une famille assez aisée de Chennevières-lès-Louvres, localité proche de

[1] Par exemple Jean BAUDOIN, Le ministre fidelle, représenté sous Louis VI en la personne de Suger, Paris 1640; Michel BAUDIER, Histoire de l'administration de Suger, abbé de S. Denys, grand ministre d'Estat, sous les roys Louys le Gros et Louys le Jeune, Paris 1645; Dom GERVAISE, Histoire de Suger, Paris 1721, 3 vol.; François COMBES, L'abbé Suger. Histoire de son ministère et de sa régence, Paris 1853; Alexandre HUGUENIN, Suger et la monarchie française au XIIe siècle (1108–1152), Paris 1857; Otto CARTELLIERI, Abt Suger von Saint-Denis (1081–1151), Berlin 1898; Marcel AUBERT, Suger, Paris 1950; Michel BUR, Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France, Paris 1991.

[2] Paula Lieber GERSON (dir.), Abbot Suger and Saint-Denis. A symposium [held in April of 1981], New York 1986; Dominique POIREL (dir.), L'abbé Suger, le manifeste gothique de Saint-Denis et la pensée victorine. Actes du Colloque organisé à la Fondation Singer-Polignac (Paris) le mardi 21 novembre 2000, Turnhout 2001.

[3] Par exemple Albert LECOY DE LA MARCHE, Œuvres complètes de Suger, Paris 1867.

[4] Françoise GASPARRI (éd.), Suger, Œuvres, 2 vol., Paris 1996–2001.

[5] Richard C. CUSIMANO, John MOORHEAD (trad.), The deeds of Louis the Fat, Washington 1992.

[6] Andreas SPEER, Günther BINDING (dir.), Abt Suger von Saint-Denis, Ausgewählte Schriften: Ordinatio, De consecratione, De administratione, Darmstadt 2000.

[7] Par exemple Henri WAQUET (éd.), Suger. Vie de Louis VI le Gros, 2e éd., Paris 1964, p. XI–XIV.

[8] La grange de Vaulerent, Paris 1965, p. 12.

Luzarches, au nord-est de Paris et cette donnée historique a été reprise depuis par les divers chercheurs intéressés par la question. À mon avis, on a donc tort de qualifier cette origine de modeste. En fait, il en va de même de la plupart des clercs ou des laïques, qui notamment servent la dynastie capétienne au tournant des XIe et XIIe siècles: on ne sait pour ainsi dire rien de Froger de Châlons, serviteur zélé de Philippe Ier et de Louis VI, que Charles Higounet[9] croit possessionné également à Chennevières-lès-Louvres, ou encore de Barthélemy de Fourqueux, dont le nom même indique qu'il était implanté à l'ouest de Paris, près de Poissy. La différence entre les divers personnages tient plutôt à la plus ou moins grande réussite de leur carrière: à côté de Suger, je citerai Étienne de Garlande, qui d'ailleurs lui est apparenté[10], clerc intelligent, mais sans scrupules, qui avec divers membres de sa famille détient un temps l'essentiel des leviers du pouvoir, au point d'inquiéter – peut-être à juste titre – Louis VI. En fait, le XIIe siècle, période de croissance et de développement, permet aux plus doués et aux plus entreprenants de sortir du rang.

Premier point que je désirerais souligner: la manière dont Suger a été formé. Peut-être orphelin de mère, il est amené très jeune par son père Élinand à Saint-Denis pour y être oblat. À la même époque, Philippe Ier y envoie son fils, le prince royal Louis, du même âge que Suger; et c'est le début de relations étroites entre les deux personnages. Suger reçoit une première éducation dans une dépendance toute proche de l'abbaye, à Saint-Denis-de-l'Estrée. C'est là qu'initié notamment au latin, il commence à fréquenter les auteurs classiques[11] et qu'il prend goût à l'érudition, comme le souligne son biographe, et à la consultation des archives, selon son témoignage même[12]. Plus tard, il va parfaire sa formation, en 1104–1106, dans une grande abbaye ligérienne[13], probablement Fleury.

Moine pieux, assidu au chœur, Suger désire sans nul doute observer le vœu de stabilité, prescrit par la règle de saint Benoît. Mais très vite, l'abbé Adam remarque ses qualités tant d'administrateur que de négociateur. Ainsi, il lui confie la charge délicate de prévôt de Berneval-le-Grand[14], en 1107, puis, plus longuement, de Toury, à compter de 1109[15]. Pourtant, c'est sur ses multiples missions que je voudrais insister. Dès juin 1106, âgé tout juste de 25 ans, il

[9] Ibid.

[10] À son sujet, cf. notamment Jean DUFOUR, Étienne de Garlande, dans: Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France 122/124 (1995–97), p. 39–53.

[11] Guillaume, Vita Sugerii, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 2, p. 305.

[12] Gesta Suggerii abbatis, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 1, p. 64: *Cum etate docibili adolescentiae meae antiquas armarii possessionum revolverem cartas et immunitatum biblos propter multorum calumniatorum improbitates frequentarem ...*

[13] Sur l'identification de cette abbaye, cf. BUR (voir n. 1), p. 66.

[14] Seine-Maritime, arr. et c^on^ Dieppe.

[15] Eure-et-Loir, arr. Chartres, c^on^ Janville.

représente Saint-Denis au concile de Poitiers[16]. Puis, en mars 1107, à la demande de Philippe Ier, il accueille Pascal II à La Charité-sur-Loire et en profite pour plaider avec succès, affirme-t-il, la cause des siens à l'encontre de Galon, évêque de Paris[17]; deux mois plus tard, il accompagne le pape à Châlons-en-Champagne. En mars 1112, il assiste Adam, se rendant à Rome pour un concile visant à régler la question des investitures[18]. C'est encore lui qui, en novembre 1118, est chargé de se rendre à Maguelone pour recevoir Gélase II et obtient du souverain pontife le principe d'une rencontre avec Louis VI à Vézelay[19]. Fin 1121, Suger et Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, conduisent une ambassade auprès de Calixte II, oncle de la reine Adélaïde de Maurienne, qu'ils trouvent dans le sud de l'Italie, à Bitonto[20]. Sur le chemin du retour, Suger apprend son élection comme abbé de Saint-Denis.

On sait combien cette élection de son »ami« courrouce Louis VI. L'explication que l'on donne généralement de cette colère est que les moines sandionysiens avaient agi sans prendre conseil du roi. Ce dernier aurait peut-être aussi désiré s'attacher plus étroitement les services d'un conseiller intelligent et fidèle.

Il n'en demeure pas moins que, cet épisode fâcheux passé, Louis VI et Suger se réconcilient au nom d'une amitié vieille de trente ans. Et le roi tient grand compte, dans les années suivantes, des conseils de l'abbé. Trois faits importants tendent à le démontrer. Suger joue probablement un rôle décisif dans l'appui de Louis VI apporté, au printemps 1130, à Innocent II plutôt qu'à Anaclet II comme pape[21]. C'est encore lui qui, après la mort tragique du prince royal Philippe (13 octobre 1131), pousse le roi à faire couronner dans les plus brefs délais Louis le Jeune et à l'associer au trône. Enfin, à la mi-juin 1137, Suger donne très probablement un avis favorable au mariage de Louis et d'Aliénor d'Aquitaine et fait partie de l'importante escorte qui se rend dans les jours suivants à Bordeaux pour les besoins de cette cérémonie, célébrée dans les derniers jours de juillet 1137.

Et pourtant en dépit d'une telle intimité avec la famille capétienne de Philippe Ier à Louis VII, soit durant plus que quarante ans, les sources mentionnant une intervention quelconque de Suger auprès du souverain sont d'une réelle rareté qui a de quoi surprendre. Cela devient criant, quand on met en

[16] WAQUET (voir n. 7), p. 48; sur la date de ce concile, cf. Odile PONTAL, Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215, Paris 1995, p. 249.

[17] Cf. Achille LUCHAIRE, Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne, Paris 1890, n° 46.

[18] Cf. Charles-Joseph HEFELE, Histoire des conciles d'après les documents originaux, trad. française par Dom Henri LECLERCQ, Paris 1912, t. 5/1, p. 532–535.

[19] LUCHAIRE (voir n. 17), n° 247.

[20] Ibid. n° 312.

[21] À ce sujet, cf. Jean DUFOUR, Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108–1137), Paris 1992, t. 2, p. 131, n° 291.

parallèle les nombreuses mentions relatives à Étienne de Garlande, détenteur certes du cancellariat et un temps également du dapiférat, et de charges ecclésiastiques multiples, mais, si j'ose dire, en sous-ordre comme doyen. Sous Louis VI, seuls trois actes étrangers à Saint-Denis citent Suger comme témoin[22] ou présent[23]. Pour le temps de Louis VII, le total s'élève à cinq: dans deux cas, il est indiqué comme présent[24], dans deux autres, il tient le rôle d'intercesseur[25] et, en une occasion, il figure parmi les témoins[26].

L'examen des diplômes accordés à Saint-Denis offre plus d'intérêt, à condition de prendre en compte la période couvrant les abbatiats d'Adam (1094–1122) et de Suger. C'est seulement en 1110[27] qu'Adam reçoit le premier acte royal pour sa communauté; suivent neuf autres, échelonnés de 1111 à 1120[28]. Durant son abbatiat, long de près de trente ans, Suger en obtient seulement six de Louis VI[29], dont deux aujourd'hui perdus, et à nouveau six de Louis VII, de 1143/1144 à 1146[30]. L'ensemble de ces documents appartient à deux périodes distinctes qui ne coïncident pas avec les dates des deux abbatiats. En effet, comme je l'ai déjà souligné[31], jusqu'en 1118, la plupart des actes, établis par la chancellerie royale, s'apparentent pour le fond à ceux accordés à d'autres églises. Au contraire, à partir de 1118, date de l'ambassade de Suger auprès de Gélase II et sans doute de son arrivée dans l'entourage royal, les diplômes mentionnés sont dus, dans leur majorité, aux moines sandionysiens, qu'ils concernent leur propre abbaye, l'église d'Argenteuil[32] ou les chanoines de Saint-Paul de Saint-Denis[33]. Deux mains sandionysiennes sont même discernables sur les diplômes originaux[34]. Quatre de ces actes ont, deux à deux, un cadre formel étroitement apparenté, à savoir d'une part les n°s 135 et 142, d'autre part les n°s 163 et 220 de mon édition. Retenons ici:

[22] Ibid. t. 2, p. 189, n° 325 (Dilo); p. 338, n° 404 (Évrard, doyen de Melun).
[23] Ibid. t. 2, p. 312, n° 397 (églises de la province de Bordeaux).
[24] Cf. Achille LUCHAIRE, Études sur les actes de Louis VII, Paris 1885, n° 1 (églises de la province de Bordeaux); n° 56 (Saint-Lucien de Beauvais).
[25] Ibid. n° 67 (Algrin, archidiacre d'Orléans); n° 117 (Saint-Martin de Tours).
[26] Ibid. n° 200 (église de Paris).
[27] DUFOUR (voir n. 21), t. 1, p. 76, n° 40.
[28] Ibid. t. 1, p. 121, n° 59; p. 152, n° 70; p. 166, n° 74; p. 193, n° 97; p. 196, n° 89; p. 201, n° 91; p. 274, n° 135; p. 290, n° 142; p. 334, n° 163.
[29] Ibid. t. 1, p. 392, n° 189; p. 458, n° 220; p. 478, n° 227 (perdu); t. 2, p. 100, n° 281; p. 146, n° 300 (perdu); p. 348, n° 409. Il convient d'y ajouter le n° 359 (DUFOUR, t. 2, p. 252) pour Saint-Paul de Saint-Denis, dans lequel Suger et sa communauté sont parties prenantes.
[30] LUCHAIRE (voir n. 24), n°s 111, 137, 139, 148, 167, 169.
[31] DUFOUR (voir n. 21), t. 3, p. 59–60.
[32] Ibid. t. 2, p. 100, n° 281.
[33] Ibid. t. 2, p. 252, n° 359.
[34] La première, déjà responsable du n° 89 (ibid. t. 1, p. 196), a transcrit le n° 135 (ibid. t. 1, p. 274) et la majeure partie du n° 163 (ibid. t. 1, p. 334) et la seconde apparaît sur les n°s 142 et 220 (t. 1, p. 290 et 458).

– leur adresse générale aux archevêques, évêques, ducs, comtes et grands du royaume[35], présente aussi dans un précepte de Louis VII pour Saint-Denis de 1146[36];

– leurs clauses comminatoires – fort rares dans les actes de Louis VI[37] – menaçant tout contrevenant de la colère divine et/ou de la réprobation de saint Denis[38];

– leurs dates à éléments multiples, avec quantième du mois et indiction[39];

– ou encore la formule d'apprécation *In Dei nomine feliciter. Amen*, usitée seulement dans deux des préceptes pour Saint-Denis[40].

Or, l'adresse générale, d'origine mérovingienne[41], utilisée à l'époque carolingienne, spécialement dans plusieurs actes pour Saint-Denis[42], se retrouve encore dans un prétendu original intitulé au nom de Philippe Ier, toujours pour la même abbaye[43]. De même, l'apprécation, d'origine romaine, a cours essentiellement durant le Haut-Moyen-Âge[44]. Enfin, dans des chartes de Saint-Denis, entre autres de Suger, sont usitées des dates à éléments multiples[45].

Comment ne pas voir derrière toutes ces formules les conseils de Suger aux rédacteurs sandionysiens ou sa main même! J'ai déjà rappelé son goût pour les archives anciennes.

En outre, plusieurs diplômes royaux pour Saint-Denis sont caractérisés, selon le mot de Ferdinand Lot[46], par leur »latinité sugérienne«, faite de recherche stylistique particulière, parfois bienvenue. J'en donnerai deux exemples,

[35] *omnibus archiepiscopis, episcopis, ducibus, comitibus cunctisque regni sui optimatibus necnon et proceribus* (nos 135 et 142); *archiepiscopis, episcopis, ducibus, comitibus et universis regni nostri proceribus* (nos 163 et 220).

[36] LUCHAIRE (voir n. 24), n° 146.

[37] À ce sujet, cf. DUFOUR (voir n. 21), t. 3, p. 140–141.

[38] *Si quis autem hoc nostre regie auctoritatis praeceptum violare presumpserit, iram Dei incurret nostramque majestatem offendisse se Dei ultione et nostra sentiet* (ibid. n° 135); *Si quis vero illud violare praesumpserit, iram Dei incurret nostramque majestatem offendisse se divina ultione ac nostra sentiet* (ibid. n° 142); *Si quis autem hoc preceptum largitionis nostrę violare temptaverit, iram Dei et offensam donni Dyonisii incurrat reusque nostrę majestatis judicetur* (ibid. nos 163 et 220).

[39] Ibid. t. 1, p. 274, n° 135; p. 290, n° 142.

[40] Ibid. t. 1, p. 290, n° 142; t. 2, p. 100, n° 281.

[41] Cf. Arthur GIRY, Manuel de diplomatique, Paris 1894, p. 534–535.

[42] Par exemple actes de Pépin du 8 juillet 753, de Carloman de janvier 769 ou de Charlemagne du 26 juin 775 (MGH, D Karol. I, p. 9, n° 6; p. 62, n° 43; p. 144, n° 101).

[43] Éd. Maurice PROU, Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059–1108), Paris 1908, p. 86, n° 29; à son sujet, cf. aussi C. VAN DE KIEFT, Étude sur le chartrier et la seigneurie du prieuré de La Chapelle-Aude (XIe–XIIIe s.), Assen 1960, p. 36–37 et 97–101.

[44] GIRY (voir n. 41), p. 589–590.

[45] Chartes de Suger, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 2, p. 167, n° 2 (1125, 15 mars); p. 193, n° 8 (1137, 17 juin); p. 213, n° 9 (1137, 17 juin).

[46] Études sur les légendes épiques françaises. III: Encore »Gormond et Isembart«, dans: Romania 53 (1927), p. 339, n. 3.

pris dans les diplômes de 1120 et 1124[47]: tout d'abord, l'expression *communicato cum palatinis nostris consilio*, présente aussi dans l'acte de Louis VII de 1146[48], déjà cité, signifiant seulement que le roi a pris conseil de ses palatins, se retrouve dans les *Gesta Suggerii abbatis*[49]; ensuite (et surtout) la formule *ad basilicam ... acceleravimus* (n° 163) et sa variante *ad basilicam ... festinavimus* (n° 220), présentes *mutatis mutandis* l'une dans la *Vita Ludovici Grossi*[50], l'autre à nouveau dans les *Gesta Suggerii abbatis*[51], qui traduisent parfaitement la hâte, voire la panique, du roi se rendant à Saint-Denis dans de graves circonstances.

Il y a plus. En effet, au-delà du cadre formel, du style, les actes obtenus par Suger se caractérisent plusieurs fois par l'ampleur des avantages et des droits concédés par Louis VI. En 1120, Saint-Denis reçoit la couronne de Philippe Ier[52], puisque, précise le précepte royal, le droit et la coutume veulent que les insignes des rois de France défunts soient apportés à saint Denis, guide et protecteur du royaume; ainsi Adam (ou Suger, en sous-main) parvient à contrebalancer le don d'une relique de la vraie Croix, consenti peu auparavant à Notre-Dame de Paris[53]. En 1124, Louis VI se reconnaît le porte-gonfalon (*signifer*) et le vassal de Saint-Denis pour le Vexin[54]: concession inouïe, exorbitante, extorquée sans doute au roi, en plein désarroi à l'annonce de l'invasion des impériaux. Le même diplôme attribue à l'abbaye le titre de *caput regni*. Autre fait d'importance: en 1129[55], Saint-Denis se voit reconnaître le titre de nécropole officielle des rois de France. Suger est arrivé alors à ses fins: détrôner au profit de son cher monastère celui de Fleury, privilégié par les Capétiens à la fin du XIe et au début du XIIe siècle, où ils résidaient régulièrement à l'occasion des grandes fêtes religieuses (Noël, Pâques) et où Philippe Ier choisit d'être inhumé.

Dévoué constamment à la cause de Saint-Denis et du roi, Suger s'est fréquemment montré revendicateur. Comme prévôt de Toury, il entre en conflit avec Hugues du Puiset, qu'il décrit comme un adversaire tant de la royauté que des églises. En réalité, ce seigneur, accusé des pires maux, semble s'être simplement rendu coupable, comme nombre de ses contemporains, de levées

[47] DUFOUR (voir n. 21), t. 1, p. 334, n° 163; p. 458, n° 220.
[48] LUCHAIRE (voir n. 24), n° 167.
[49] GASPARRI (voir n. 4), t. 1, p. 65.
[50] WAQUET (voir n. 7), p. 220.
[51] GASPARRI (voir n. 4), t. 1, p. 66.
[52] DUFOUR (voir n. 21), t. 1, p. 334, n° 163.
[53] À ce sujet, cf. Geneviève [BRESC-]BAUTIER, L'envoi de la relique de la vraie Croix à Notre-Dame de Paris en 1120, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 129 (1971), p. 387–397.
[54] DUFOUR (voir n. 21), t. 1, p. 458, n° 220; à ce sujet, cf. notamment Philippe CONTAMINE, L'oriflamme de Saint-Denis aux XIVe et XVe siècles, Nancy 1975, p. 5–7.
[55] DUFOUR (voir n. 21), t. 2, p. 100, n° 281.

abusives de *consuetudines*. En sa faveur plaident au moins deux faits: les moines de Bonneval obtiennent de lui, à la fin de 1108, la chapelle de Saint-Vincent, sise à Chartres, près de la porte Cendreuse[56] et continuent par la suite à solliciter sa protection. Un peu plus tard, fort de ses dépouillements d'archives, Suger n'a de cesse de mettre la main sur Argenteuil, supposée possession fort ancienne de Saint-Denis, et de remplacer les religieuses par des moines[57]. Et en 1130–1132, il dirige ses revendications vers La Chapelaude[58], obligeant les religieux de Saint-Désiré[59] puis d'Ahun[60] à restituer à cette dépendance sandionysienne les églises qu'ils sont censés lui avoir usurpées. Enfin, à une date indéterminée entre 1122 et 1137, il entre en conflit avec Hugues *Balverus*, avoué de l'abbaye à Laversine[61], conflit que règle Louis VI[62].

En tout, il désire la promotion, la gloire de Saint-Denis. Matériellement, il accroît constamment son trésor – qui va devenir l'un des plus fameux de la chrétienté – en acquérant des pièces prestigieuses. Ainsi, dans ses derniers moments, Louis VI lui donne sa Bible et la hyacinthe qu'il avait héritée de sa grand-mère, Anne de Kiev[63]. De même, Louis VII lui cède le »vase d'Aliénor«, qu'il avait reçu de la reine, peu après leur mariage[64]. De manière encore plus importante, il n'a de cesse de rénover les divers bâtiments monastiques. Dès 1125, il affranchit de la mainmorte les habitants de Saint-Denis moyennant deux cents livres, qu'il décide d'affecter à la restauration de l'entrée du monastère[65]. Ou encore, en 1140, il entreprend la construction du chevet de l'église, achevée en 1144; et, le 11 juin de cette année, a lieu la consécration solennelle du chœur, en présence d'une foule de prélats, de Louis VII, d'Aliénor d'Aquitaine et de la reine-mère, Adélaïde de Maurienne[66]. Et surtout Suger innove en donnant une impulsion décisive à l'art gothique.

[56] Cf. André CHÉDEVILLE, Chartres et ses campagnes (XIe–XIIIe siècles), Paris 1973, p. 402, n. 26.

[57] DUFOUR (voir n. 21), t. 2, p. 100, n° 281.

[58] Allier, arr. Montluçon, c^on Huriel.

[59] Allier, arr. Montluçon, c^on Huriel.

[60] Creuse, arr. Guéret.

[61] Aisne, arr. Soissons, c^on Vic-sur-Aisne.

[62] DUFOUR (voir n. 21), t. 2, p. 348, n° 409.

[63] WAQUET (voir n. 7), p. 276. Au sujet de cette donation, cf. Marion F. FACINGER, A study of medieval queenship: Capetian France (987–1237), dans: Studies in medieval and Renaissance history 5 (1968), p. 13 et n. 19; Robert-Henri BAUTIER, Anne de Kiev et la politique royale au XIe s. Étude critique de la documentation, dans: Revue des études slaves 57 (1985), p. 550; Danielle GABORIT-CHOPIN, Regalia. Les instruments du sacre des rois de France, Paris 1987, p. 95.

[64] Gesta Suggerii abbatis, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 1, p. 152, 240, n. 281; à ce sujet, cf. notamment Blaise DE MONTESQUIOU-FEZENSAC, Le trésor de Saint-Denis, Paris 1977, t. 2, p. 185–187, n° 75; t. 3, p. 63–64; pl. 47 et 48.

[65] Chartes de Suger, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 2, p. 167, n° 2.

[66] Scriptum consecrationis ecclesiae Sancti Dionysii, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 1, p. 42.

De même, il a des préoccupations spirituelles et intellectuelles, tant personnelles que communautaires. Dès le début de son abbatiat (1122–1124), il institue un office hebdomadaire de Marie et un autre de saint Denis[67]; ou encore, son testament (17 juin 1137) porte fondation, pour le salut de son âme, d'une messe quotidienne du Saint-Esprit[68]. Personnellement, il renonce au luxe, ce dont le félicite saint Bernard[69]. En outre, lui-même historiographe, il est sans doute à l'origine de la vaste activité historiographique sandionysienne, débutant dans les premières décennies du XIIe siècle[70], pour prendre le relais des moines de Saint-Pierre-le-Vif de Sens et, encore une fois, de Fleury.

Le résultat est remarquable: Suger contribue en effet à donner un rayonnement international à son abbaye, célèbre, c'est vrai, depuis des siècles. Une preuve: des quelque 3400 églises que j'ai pu identifier, c'est elle qui reçoit, surtout à partir du milieu du XIIe siècle, le plus grand nombre de porte-rouleau, sollicitant de prier pour abbés ou moines défunts: Saint-Denis devient ainsi, en quelque sorte, »la capitale européenne de la prière«.

Je ne m'attarde pas sur les marques de confiance insignes que prodiguent à Suger Louis VI, puis Louis VII: la régence qu'il exerce en 1147–1149, alors que le roi est à la Croisade, a été bien retracée il y a peu par Michel Bur[71]; les lettres qu'il reçoit de Louis VII durant cette période sont certes importantes et fort intéressantes, mais on sait depuis les mises en garde de Giles Constable[72] avec quelle précaution il convient d'utiliser historiquement ce type de documents.

En contrepartie de ces faveurs, Suger s'efforce de magnifier la dynastie capétienne, qu'il contribue en quelque sorte à »créer«. Dans ce but, il n'hésite pas, si nécessaire, à remodeler l'histoire, lui qui pourtant a depuis toujours la passion des archives, lui qui a inspiré la rédaction de bon nombre de textes, lui qui fait référence ou allusion à des documents dans ses écrits[73]. C'est ce qu'a parfaitement montré Gabrielle M. Spiegel[74] pour la *Vita Ludovici Grossi regis*: tout chapitre comporte une introduction mentionnant un trouble quelconque apporté à l'ordre existant, un développement relatant l'intervention de Louis,

[67] Chartes de Suger, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 2, p. 157, n° 1; sur cette date, cf. ibid. p. 156, n. 1.

[68] Chartes de Suger, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 2, p. 193, n° 8.

[69] S. Bernardi opera, vol. 7: Epistolae I, éd. Jean LECLERCQ, Henri ROCHAIS, Rome 1974, p. 201, n° 78; cf. WAQUET (voir n. 7), p. VIII.

[70] Gillette TYL-LABORY, Chroniques de France, dans: Geneviève HASENOHR, Michel ZINK, Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge, Paris 1992, p. 296–298.

[71] BUR (voir n. 1), p. 279–294.

[72] Letters and letter-collections, Turnhout 1976, p. 66.

[73] Par exemple Gesta Suggerii abbatis, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 1, p. 79 et n. 83 (citation de LUCHAIRE [voir n. 24]), n° 139); p. 84 et p. 200, n. 104; WAQUET (voir n. 7), p. 140 (citation de DUFOUR [voir n. 21], n°s 59 et 135).

[74] History as enlightenment: Suger and the »mos anagogicus«, dans: Abbot Suger (voir n. 2), p. 151–158.

enfin une conclusion indiquant l'accord conclu qui tantôt ramène à la situation *ante*, tantôt institue un nouvel ordre plus conforme aux besoins du roi. Pour ce faire, il n'hésite pas à condenser des faits ou des diplômes royaux dans un même chapitre: ainsi les fameux actes de 1120 et 1124[75], déjà cités, figurent pour ainsi dire côte à côte dans cette œuvre, alors qu'ils ont été délivrés à plusieurs années d'intervalle.

Absorbé par les grandes tâches que je viens de rappeler brièvement, Suger donne peu de place dans ses divers écrits aux deux reines, Adélaïde de Maurienne et Aliénor d'Aquitaine. La première tient, on le sait, un rôle important auprès de Louis VI, au point que – fait unique dans la diplomatique capétienne – l'année de son règne est indiquée au bas des diplômes royaux durant près de dix ans[76]. Et, à l'été de 1127, elle pousse le roi à disgracier Étienne de Garlande. Suger, en sous-main, n'est sans doute pas étranger à cette action. Au début du règne de Louis VII, il la juge cupide[77], est indisposé par son influence excessive sur son fils et la voit, non sans plaisir, se retirer sur son douaire de Compiègne. Les rapports qu'il entretient avec Aliénor d'Aquitaine sont plus confiants: j'ai rappelé son rôle dans son mariage avec Louis VII. On sait que les époux attendirent sa mort pour divorcer, en mars 1152.

La date du décès de Suger a fait débat au XIXe siècle[78]; celle du 13 janvier 1151 est aujourd'hui communément admise. Elle n'est pas sans conséquence pour déterminer un autre fait d'importance étranger à Suger et à Saint-Denis, c'est-à-dire le moment, fixé habituellement en 1151, où Barthélemy de Joux démissionne de la charge d'évêque de Laon qu'il occupait depuis 1115, pour terminer sa vie à l'abbaye cistercienne de Foigny[79]. Les sources dont on dispose sont les suivantes:

– une lettre de Louis VII, dépourvue de date, notifiant à Suger que les chanoines de Laon sont venus se plaindre à lui de la vacance prolongée de leur siège épiscopal[80];

[75] DUFOUR (voir n. 21), t. 1, p. 334, n° 163; p. 458, n° 220.

[76] À ce sujet, cf. ibid. t. 3, p. 179.

[77] De glorioso rege Ludovico, Ludovici filio, éd. GASPARRI (voir n. 4), t. 1, p. 162.

[78] Cf. notamment Achille LUCHAIRE, Sur la chronologie des documents et des faits relatifs à l'histoire de Louis VII pendant l'année 1150, dans: Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux 4 (1882), p. 293–295; Richard HIRSCH, Studien zur Geschichte König Ludwigs VII. von Frankreich (1119–1160), Leipzig 1892, p. 110–112 (qui cite notamment une lettre d'Eugène III à Henri, évêque de Senlis, mentionnant *Sugerius, quondam abbas Sancti Dionysii*, délivrée à Segni le 19 janvier 1152 [éd. Martin BOUQUET, Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. 15, Paris 1808, p. 469, n° 93], lettre qui ne peut être que de 1152, car en janvier 1153, le pape séjournait au Latran; JAFFÉ-LOEWENFELD n° 9535; Henri SÉE, dans: Revue historique 53 (1893), p. 150–151; CARTELLIERI (voir n. 1), p. 170–174.

[79] Annie DUFOUR-MALBEZIN (éd.), Actes des évêques de Laon des origines à 1151, Paris 2001, p. 20.

[80] BOUQUET (voir n. 78), t. 15, p. 525, n° 113; cf. LUCHAIRE (voir n. 24), n° 260.

– les trois derniers actes de Barthélemy comportant une date précise, à savoir l'année de l'Incarnation 1150[81].

Comme le style de Pâques ou du 25 mars a sans doute été introduit à Laon vers 1136[82], comme Pâques est tombé le 16 avril en 1150, comme Barthélemy a délivré annuellement sept chartes et plus à la fin de son épiscopat, on peut supposer que ce prélat a démissionné vers mai–juin 1150 et que la lettre royale à Suger date du dernier trimestre de 1150.

Peu après la mort de Suger, son biographe Guillaume rédigea un texte qualifié d'encyclique par la plupart de ses éditeurs et utilisateurs[83]. Léopold Delisle[84] doute qu'il ait fait partie d'un rouleau mortuaire. À mon sens, il ne s'agit même pas d'une lettre circulaire, car on n'y trouve aucune demande de prières aux églises susceptibles d'être visitées, ni allusion au porte-rouleau; c'est plutôt un *planctus*[85], mêlant, avec emphase et exagération, affection et douleur, piété et résignation. J'ajoute que cette pièce, tout en débutant par une adresse universelle *Omnibus fidelibus ubique in Christo constitutis*, semble avoir été composée à l'usage interne des moines de Saint-Denis, comme l'indique d'ailleurs la mention contemporaine qui l'introduit: *Legenda in anniversario domni Suggerii abbatis*.

Le nouvel abbé de Saint-Denis, Eudes de Deuil, éprouva de grandes difficultés, on le sait, pour se faire accepter de sa communauté; l'une des causes de cette grave crise peut se trouver dans le caractère autoritaire et autocratique du gouvernement de Suger.

Suger, moine cultivé, intelligent, a composé une œuvre historiographique importante, source essentielle pour notre connaissance du XIIe siècle. Doté de qualités personnelles éminentes, il a su aussi donner un élan nouveau à Saint-Denis, tant spirituel, intellectuel que matériel, pour en faire l'une des grandes abbayes médiévales. En même temps, il s'est montré conseiller avisé – quoique souvent discret – et zélé de la dynastie capétienne, ce qui n'a pas manqué de rejaillir sur son monastère, devenu officiellement nécropole royale et qualifié même de *caput regni*. Mais, pour arriver à ses fins, il n'a pas hésité à profiter de sa position personnelle privilégiée pour obtenir une telle considération, quitte à parfois déformer les faits comme les documents.

[81] DUFOUR-MALBEZIN (voir n. 79), p. 439, n° 312; p. 441, n° 313; p. 442, n° 314.

[82] Ibid. p. 51; à propos du changement de millésime en Picardie, cf. Olivier GUYOTJEANNIN, Benoît-Michel TOCK, *Mos presentis patrie*. Les styles de changement du millésime dans les actes français (XIe–XVIe s.), dans: Bibliothèque de l'École des chartes 157 (1999), p. 68–69.

[83] LECOY DE LA MARCHE (voir n. 3), p. 404; WAQUET (voir n. 7), p. LVIII et n. 1, 2, 5; BUR (voir n. 1), p. 309; GASPARRI (voir n. 4), t. 2, p. XXVI.

[84] Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle, Paris 1866, p. 360.

[85] Pour une définition de ce genre littéraire, cf. Joseph SALVAT, Planh, dans: HASENOHR, ZINK (voir n. 70), p. 1197–1198.

FRANK G. HIRSCHMANN

ABBÉS RÉFORMATEURS, ABBÉS CONSTRUCTEURS – QUELQUES PRÉCURSEURS ET CONTEMPORAINS DE SUGER

Dans le présent article, je vais essayer de présenter quelques abbés réformateurs – des précurseurs et des contemporains de Suger – et de comparer leur œuvre réformatrice avec celle du grand abbé de Saint-Denis. Il s'agira de se demander si l'œuvre de Suger fut quelque chose d'exceptionnel ou plutôt la règle pour un abbé réformateur. C'est à dessein que je ne vous parlerai pas de Cluny, car l'abbaye bourguignonne fut un centre de réforme pendant plus d'un siècle et se distingua par une longue série d'abbés réformateurs et abbés constructeurs[1]. Au lieu du cas exceptionnel de Cluny, je vais me concentrer sur quelques abbés peut-être moins brillants, moins connus, mais qui ont néanmoins réformé leurs abbayes – parfois plusieurs – sur tous les plans que vous connaissez chez Suger: je ferai donc quelques remarques – parfois très brèves, il est vrai – sur quelques abbés du nord de la France et de l'ouest de l'Empire, sur Gauzlin de Fleury, Guillaume de Saint-Bénigne, et surtout sur Richard de Saint-Vanne que je traiterai de manière plus détaillée, sur Guillaume d'Hirsau et sur Raoul de Saint-Trond.

Il s'agira dans les cas étudiés d'esquisser ce que signifie l'expression »esprit de réforme« et quelles sont les mesures prises pour réformer un monastère. Réforme monastique cela veut dire:

– réglementer la vie quotidienne dans le monastère;
– stimuler les activités des écoles, bibliothèques et scriptoria;
– rédiger des cartulaires, pouillés, nécrologues;
– agrandir le temporel de l'abbaye;
– accumuler des reliques;
– établir une nécropole;
– stimuler de nouveaux cultes;
– construire une nouvelle abbatiale et des bâtiments conventuels;
– fonder des prieurés;
– investir dans l'infrastructure du monastère et de ses possessions.

[1] Parmi l'abondante littérature sur Cluny je renvoie à une œuvre récente: Didier MEHU, Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X^{e}–XVe siècle), Lyon 2001 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 9), qui traite d'une manière aussi innovatrice qu'exemplaire surtout les relations entre l'abbaye et la ville de Cluny et son »Umland«.

Lorsqu'en 990 on confia l'importante abbaye de Saint-Bénigne aux portes de Dijon à Guillaume de Volpiano (990–1031) pour qu'il la réforme, la réorganisation de la vie monastique alla de pair avec la récupération et l'accroissement des biens de l'abbaye, la fondation de prieurés et la construction d'une nouvelle abbatiale[2]. Dans les autres monastères réformés par cet abbé d'origine italienne, on peut observer des mesures semblables. De plus, Guillaume s'occupa surtout des bibliothèques. Malheureusement ses mesures de réforme et de construction n'ont pas encore été étudiées en détail[3].

À Fleury, c'est l'abbé Gauzlin (1004–30) qui réalisa dès 1004 un vaste programme de récupération des biens. Avec, en plus, quelques acquisitions nouvelles, donations et échanges, le temporel de l'abbaye s'agrandit considérablement pendant son abbatiat[4]. Comme Suger, Gauzlin était un grand collectionneur d'objets précieux, son biographe mentionne entre autres plusieurs candélabres d'argent[5], des reliques diverses et un bras d'orfèvrerie massive[6], un demi front d'autel d'or et de pierres précieuses[7], une dalmatique, une croix d'or semée de pierres précieuses, un drap d'autel en soie[8], un lutrin en métal d'Espagne[9], un encensoir en or massif[10], des aubes[11], des évangiles[12], un petit vase taillé dans l'onyx[13], des tablettes en ivoire[14], un calice en or[15], une chappe en soie[16], un bâton d'un revêtement d'argent avec des pierres précieuses et un cristal[17]. Gauzlin réalisa aussi d'importantes constructions pour l'abbatiale

[2] Neithard BULST, Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962–1031), Bonn 1973 (Pariser Historische Studien, 11), p. 35 et ss.

[3] Bulst se concentre sur la chronologie des événements, le cadre géographique et territorial ainsi que sur les protagonistes et l'entourage de Guillaume. Les mesures concrètes de réforme ne sont mentionnées qu'en passant. Voir aussi Anne WAGNER, Gorze au XIe siècle. Contribution à l'histoire du monachisme bénédictin dans l'Empire, Turnhout 1996, p. 53 et ss., œuvre fondamentale pour les réformes monastiques au XIe siècle en France et dans l'Empire.

[4] Robert-Henri BAUTIER, Gillette LABORY (éd.), André de Fleury. Vie de Gauzlin, abbé de Fleury. Vita Gauzlini, abbatis Floriacensis monasterii, Paris 1969 (Sources d'histoire médiévale, 2), p. 38 et passim.

[5] Ibid. p. 48, 60, 84.

[6] Ibid. p. 62.

[7] Ibid. p. 74.

[8] Ibid. p. 78.

[9] Ibid. p. 80.

[10] Ibid. p. 82.

[11] Ibid. p. 78, 82, 84, 90, 94.

[12] Ibid. p. 82, 94.

[13] Ibid. p. 84.

[14] Ibid.

[15] Ibid.

[16] Ibid.

[17] Ibid. p. 86.

dont une tour à l'ouest[18], installa la bibliothèque à l'abri du feu[19], et plusieurs églises des prieurés de Fleury furent reconstruites[20]. En 1026, l'abbaye de Fleury fut la proie des flammes[21]. Gauzlin organisa très rapidement la reconstruction[22]. Deux ans après l'incendie, tout était reconstruit, et l'église semble avoir été plus belle et plus richement ornée qu'avant[23]. Le couronnement aurait été une mosaïque dans le chœur pour laquelle l'abbé avait fait venir des *opifices de Romania* (c'est-à-dire de l'Empire byzantin), mais avant l'exécution de ce travail, Gauzlin mourut[24].

On trouve donc déjà chez Gauzlin quelques traits caractéristiques de l'abbé Suger: son œuvre réformatrice, son souci du temporel, son zèle constructeur, son orgueil aussi[25] (il aurait dit à plusieurs occasions: *Urbem latericiam repperit, relinquam marmoream*[26]).

Dans la même année 1004 lorsque Gauzlin devint abbé de Fleury, l'abbaye de Saint-Vanne devant les portes de Verdun fut confiée à l'abbé Richard (1004–46). Lorsqu'on le plaça à la tête de l'abbaye, les finances de celle-ci étaient désastreuses. On devrait pourtant signaler que son prédécesseur Fingenius n'était pas un homme aussi incapable qu'on a tendance à le prétendre, il semble au contraire que le relèvement de Saint-Vanne avait déjà commencé à son époque[27].

La situation était en tout cas lamentable du point de vue de la discipline et du temporel. Comme Suger, Richard s'appuya d'une part sur l'aide des grands, des rois notamment, d'autre part il commença par faire classer les chartes et par composer un cartulaire, base indispensable pour la reconstitution du temporel. Il fit également rédiger un censier et un nécrologue. Ainsi, par récupération, par achats, par échanges, par dons, il réalisa avec grand succès l'accroissement des biens de l'abbaye[28].

[18] Ibid. p. 80.
[19] Ibid. p. 88 et ss.
[20] Ibid. p. 90.
[21] Ibid. p. 104.
[22] Ibid. p. 117 et ss.
[23] Ibid. p. 136.
[24] Ibid.
[25] Ibid. p. 88 et ss. Sur l'orgueil de Suger cf. John F. BENTON, Introduction: Suger's Life and Personnality, dans: Paula Lieber GERSON (dir.), Abbot Suger and Saint-Denis. A Symposium, New York 1986, p. 3–15, aux p. 6–7.
[26] Vie de Gauzlin (voir n. 4), p. 134.
[27] Frank G. HIRSCHMANN, Verdun im hohen Mittelalter. Eine lothringische Kathedralstadt und ihr Umland im Spiegel der geistlichen Institutionen, 3 vol., Trèves 1996 (Trierer Historische Forschungen, 27), t. 1, p. 131 et ss.
[28] Hubert DAUPHIN, Le Bienheureux Richard. Abbé de Saint-Vanne de Verdun. †1046, Louvain, Paris 1946 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 24), p. 128 et ss.; HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 135 et ss.; ID., Klosterreform und Grundherrschaft: Richard von St. Vanne, dans: Alfred HAVERKAMP, Frank G. HIRSCHMANN (dir.), Grund-

Cela allait de pair avec son œuvre réformatrice sur le plan monastique[29]. Il fit rédiger un nécrologue, il insistait sur la vie régulière des moines – tout cela inspira confiance aux fidèles et contribua ainsi à l'accroissement du prestige et des biens du monastère. Richard imposa donc le retour à la règle, mais il ne fit pas rédiger un coutumier (autre parallèle entre lui et Suger[30]).

»Conseiller du roi«: voilà le titre d'un chapitre dans le fameux livre de Michel Bur sur Suger[31]. Chez Richard aussi, on peut observer des rapports étroits avec des rois. Henri II – selon des sources postérieures (peu fiables, il est vrai) – aurait même eu l'intention de devenir moine à Saint-Vanne. Il serait aussi intervenu auprès de l'évêque Haimon de Verdun – également un des grands personnages constructeurs de son époque – pour l'empêcher d'englober l'abbaye et son faubourg dans l'enceinte de la ville. L'empereur fit de généreuses dotations à l'abbaye[32]. Sous Henri III, Richard était un des *primi palatii*[33] et ce sont les rois de France Robert et Henri Ier qui lui confièrent des abbayes pour les réformer[34].

Richard se distinguait par un grand intérêt pour les bibliothèques – comme Suger –, et fut, lui aussi, un grand abbé constructeur. À Verdun, il fit très probablement construire une église avec une façade à deux tours – élément architectural typiquement clunisien qu'on trouve en terre d'Empire pour la première fois à Verdun. Il me paraît donc probable que Richard fut à l'origine de cette innovation dans l'Empire. Pendant de longues années, le Mont Saint-Vanne fut un immense chantier, sur lequel les comtes Frédéric et Hermann de la maison de Verdun, des amis étroits de Richard, auraient personnellement travaillé. On construisit non seulement une nouvelle abbatiale, mais aussi un réfectoire, un cloître pour lequel Richard fit venir des colonnes de marbre antiques (très probablement de la région de Cambrai où son ami Gérard était évêque), une enceinte pour l'ensemble du monastère et d'autres bâtiments[35].

herrschaft – Kirche – Stadt zwischen Rhein und Maas während des hohen Mittelalters, Mayence 1997 (Trierer Historische Forschungen, 37), p. 125–170.

[29] Kassius HALLINGER, Gorze-Kluny. Studien zu den monastischen Lebensformen und Gegensätzen im Hochmittelalter, 2 vol., 2e éd., Graz 1971 (Studia Anselmiana, 22–25), t. 1, p. 284, 504.

[30] Michel BUR, Suger. Abbé de Saint-Denis, régent de France, Paris 1991, p. 130 et ss.

[31] Ibid. p. 142. Sur les relations de Suger avec la royauté cf. Andrew W. LEWIS, Suger's Views on Kingship, dans: GERSON (voir n. 25), p. 49–54; Éric BOURNAZEL, Suger and the Capetians, ibid. p. 55–72.

[32] DAUPHIN (voir n. 28), p. 237–238; HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 138–139; ID. (voir n. 28), p. 133–134.

[33] Georg Heinrich PERTZ (éd), Chronicon Hugonis monachi Virdunensis et Divionensis, abbatis Flaviniacensis, dans: MGH Scriptores, t. 8, Hanovre 1848, p. 280–502, à la p. 392; HIRSCHMANN (voir n. 28), p. 134.

[34] HIRSCHMANN (voir n. 28), p. 135.

[35] DAUPHIN (voir n. 28), p. 108 et ss.; HIRSCHMANN (voir n. 28), p. 160 et ss.; ID. Stadtplanung, Bauprojekte und Großbaustellen im 10. und 11. Jahrhundert. Vergleichende Stu-

Tout comme Suger, Richard était un grand collectionneur d'objets précieux qui, pour lui aussi, servaient surtout à l'exaltation de la gloire de Dieu – et de Saint-Vanne. La liste des objets connus dont Richard fit l'acquisition ou qu'il fit fabriquer dans son monastère est longue: un ambon en bois avec des plaques de bronze doré et recouvert d'émaux, une châsse en or pur pour le corps de saint Vanne avec des colonnettes d'émail aux bases d'argent, plusieurs ciboires recouverts d'or et d'argent, un antependium doré entièrement ciselé pour l'autel majeur dédié à saint Pierre, un autel portatif en or, une parure de soie, or et argent pour le bras de saint Pantaléon, plusieurs évangilaires incrustés d'or et d'argent, trois croix d'or, deux éventails d'argent pour chasser les mouches pendant la messe, une croix recouverte d'une draperie ornée de filigranes, de perles et de cinq rubis à la place des cinq plaies, un épistolier, un missel et un collectaire tous rehaussés d'argent, un grand calice d'or paré de pierres précieuses, une soucoupe de béryl, une pyxide d'onyx, plusieurs reliquaires en or, en argent ou en cristal offerts par l'empereur Henri II, deux couronnes d'argent et d'or pour illuminer l'église et une plus petite par où pendaient les cordes des cloches, plusieurs vêtements sacrés dont une chape pourpre, des tentures pour couvrir les murs[36].

Richard était également un grand collectionneur de reliques. Au cours d'un colloque à Luxembourg, Philippe Georges l'a récemment qualifié à juste titre de »reliquiophile, voire reliquiolâtre«. Si Michel Bur nous apprend dans son célèbre livre sur Suger[37]: »Nécropole de beaucoup de rois, l'abbaye doit devenir la nécropole de tous les rois«, on pourrait dire sur Richard de Saint-Vanne: »Nécropole de beaucoup de comtes et évêques, l'abbaye doit devenir la nécropole de tous les comtes et évêques.«. La plupart des évêques de Verdun avaient à cette époque leur sépulture à Saint-Vanne[38], de même que la quasi-totalité des membres de la célèbre famille des comtes d'Ardenne-Verdun[39]. Pour compléter cette liste impressionnante Richard se servait de plusieurs moyens: vol, chantage, fouilles, invention.

dien zu den Kathedralstädten westlich des Rheins, Stuttgart 1998 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 43), p. 212 et ss.

[36] DAUPHIN (voir n. 28), p. 114 et ss.

[37] BUR (voir n. 30), p. 101.

[38] Cf. Michael BORGOLTE, Fiktive Gräber in der Historiographie. Hugo von Flavigny und die Sepultur der Bischöfe von Verdun, dans: Fälschungen im Mittelalter. Internationaler Kongreß der Monumenta Germaniae Historica. München, 16.–19. September 1986, t. 1: Kongreßdaten und Festvorträge. Literatur und Fälschung, Hanovre 1988 (MGH Schriften, 33/1), p. 205–240.

[39] Sur cette famille cf. Michel PARISSE, Généalogie de la maison d'Ardenne, dans: La maison d'Ardenne. X^e–XIe siècles. Actes des Journées Lotharingiennes. 24–26 octobre 1980. Centre Universitaire Luxembourg, Luxembourg 1981 (Publications de la section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, 95), p. 9–41; sur leurs sépultures à Saint-Vanne, cf. HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 154 et ss.

Au IXe siècle, déjà, Berthaire, l'auteur des *Gesta episcoporum Virdunensium*, avait écrit sur l'abbaye de Saint-Pierre/Saint-Vanne: *pro antiqua dignitate habet multa episcoporum sepulcra, et propterea a fidelibus cunctis multum est veneranda*[40], mais à partir de la fin du Xe siècle, le monastère courut le risque de perdre cette position privilégiée. Les évêques préférèrent alors être ensevelis dans des abbayes fondées par eux-mêmes ou dans la cathédrale Notre-Dame[41].

C'est pourquoi Richard fit faire des fouilles sur le terrain du monastère qui mirent à jour les sépulcres de plusieurs évêques de Verdun[42]. Ce qui, cependant, doit avoir été particulièrement douloureux pour Richard, c'est que le premier évêque de Verdun, saint Saintin, manquait à sa collection. Il était enterré, croyait-on[43], dans une abbaye qui portait son nom et qui se trouvait devant les portes de Meaux. Or, en 1032, une grande famine régnait dans cette ville lorsqu'un moine de Saint-Vanne et des marchands verdunois sur le chemin de retour d'Espagne (où ils avaient très probablement vendu des esclaves[44]) arrivèrent. À Meaux, on avait un besoin urgent d'argent pour soulager les peines de ceux qui souffraient de la faim. Or, c'était pour les Verdunois l'occasion d'acheter le corps de saint Saintin. Il s'agissait donc plutôt d'une espèce de chantage. À ce qu'il semble, Richard n'était même pas sûr de ne pas être le dupe d'une farce que les Meldois lui avaient jouée, car le fait qu'on fabriqua un certificat d'authenticité – qui insistait beaucoup sur la légalité de l'achat et le prix considérable qu'on avait payé pour le corps –, paraît pour le moins suspect, d'autant plus que Richard, généralement grand amateur de cérémonies, enterra saint Saintin presque clandestinement[45].

De plus, on voulait, à Saint-Vanne, devenir et rester la sépulture privilégiée de la famille comtale. C'est très probablement Richard, qui fit voler et apporter

[40] Georg WAITZ (éd.), Gesta episcoporum Virdunensium auctoribus Bertario et anonymo monachis S. Vitoni, dans: MGH Scriptores, t. 4, Hanovre 1841, p. 36–51, à la p. 41; cf. BORGOLTE (voir n. 38), p. 211 et ss.; Patrick J. GEARY, Furta Sacra. Thefts of Relics in the Central Middle Ages, Princeton 1978, p. 84: »The basilica's glory was its collection of early bishops.«

[41] HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 157.

[42] Cinq selon Hugues de Flavigny (voir n. 33), p. 374, huit selon la *Vita Richardi* (Wilhelm WATTENBACH [éd.], Vita Richardi abbatis S. Vitoni Virdunensis, dans: MGH Scriptores, t. 11, Hanovre 1854, p. 280–289, à la p. 284); cf. BORGOLTE (voir n. 38), p. 211 et ss.

[43] Nancy GAUTHIER, L'évangélisation des pays de la Moselle. La province romaine de Première Belgique entre Antiquité et Moyen-Âge (IIIe–VIIIe siècles), Paris 1980, p. 96 et ss., a constaté que le premier évêque de Verdun et Saintin vénéré à Meaux étaient probablement deux personnages différents.

[44] Sur le commerce d'esclaves pratiqué par les Verdunois cf. HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 304 et ss.

[45] HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 159–160; ID. (voir n. 28), p. 146–147.

à Verdun les corps de deux enfants de la famille comtale enterrés à Velzeke en Flandre après que des miracles se furent produits auprès de leurs sépulcres[46].

À plusieurs occasions, on voit Richard en train d'enrichir le trésor de reliques de son abbaye. En 1033, le château de Commercy devint la proie des flammes, un prêtre sauva le bras de saint Pantaléon et Richard qui avait la chance d'être témoin de cet événement lui acheta la relique pour un simple marc d'argent[47]. D'autres reliques lui furent offertes par le patriarche de Constantinople lors de son pèlerinage en Terre Sainte[48].

Il existe un autre parallélisme entre Saint-Vanne et Saint-Denis: de même que Suger prétendait ne pas tenir à la sépulture du roi Philippe Ier parce que celui-ci avait vécu en concubinage[49], l'historiographie de Saint-Vanne a sali (quelques décennies après la mort de Richard, il est vrai) la mémoire d'un des rares évêques qui était enseveli dans la cathédrale: Hugues de Flavigny, historiographe de la fin du Xe siècle et moine, puis abbé à Saint-Vanne, compara l'évêque Pierre, un Italien, avec une *Vandalica pestis* et lui attribua la responsabilité pour le déclin de Verdun dans la seconde moitié du VIIIe siècle[50].

Si Suger a rénové le culte de la Vierge et des saints martyrs[51], Richard prit des mesures pour stimuler le culte du saint patron de son abbaye. Il écrivit lui-même une *Vita Sancti Vitoni*[52]. De plus, il semble qu'il contribua considérablement à la diffusion des cultes de saint Nicolas et de sainte Marie Madeleine en France et en terre d'Empire[53].

La richesse de l'abbaye basée sur la récupération du temporel et les dotations importantes permirent à Richard d'investir dans l'infrastructure. Sur les bords de la Scance, petit affluent de la Meuse à Verdun, qui à cause de sa pente était très adapté à l'approvisionnement en énergie, il construisit plusieurs moulins qui formaient une véritable zone industrielle[54].

Ce qui est vrai pour Verdun, on peut également l'observer dans les nombreuses autres abbayes qu'on lui avait confiées pour les réformer (treize au moins à lui personnellement, plus de vingt à ses disciples). Jetons à titre d'exemple un coup d'œil sur son gouvernement dans les autres monastères suburbains des villes cathédrales: à Saint-Pierre-aux-Monts devant les portes

[46] Pieter GORISSEN (éd.), Sigeberti Gemblacensis chronographiae auctarium Affligemense, Bruxelles 1952 (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, Klasse der letteren, 15), p. 111; HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 155.

[47] Chronicon Hugonis (voir n. 33), p. 375; HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 161.

[48] Vita Richardi (voir n. 42), p. 288.

[49] BUR (voir n. 30), p. 224.

[50] Chronicon Hugonis (voir n. 33), p. 351–352; BORGOLTE (voir n. 38), p. 238–239.

[51] BUR (voir n. 30), p. 125.

[52] DAUPHIN (voir n. 28), p. 93, avec édition aux p. 357–378.

[53] HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 165 et ss.

[54] Ibid. p. 198. En général, Verdun et le Verdunois étaient très richement dotés de moulins à cette époque, cf. ibid. p. 311 et t. 3, p. 862–863 carte 29.

de Châlons-en-Champagne et à Saint-Vaast près d'Arras. Le parallélisme avec Verdun est évident: dans les deux cas, Richard fit construire à neuf les abbatiales, il s'occupa de la récupération des biens et il investit dans l'infrastructure: à Châlons il fit construire plusieurs moulins, à Arras il créa une véritable zone industrielle et fit d'énormes efforts pour dériver et réglementer le cours d'eau de la Scarpe[55].

Comme les autres abbés réformateurs, Richard fonda un prieuré. Depuis la fin du Xe siècle, une petite communauté de moines vivait à Flavigny-sur-Moselle, une ancienne possession de Saint-Vanne. Celle-ci prit des formes plus stables sous l'abbatiat de Richard qui fit construire à neuf l'église et les bâtiments conventuels[56]. Mentionnons enfin un autre trait typique pour un abbé réformateur: son soin de l'école et du scriptorium[57].

La sépulture de tant de membres de la haute noblesse exigeait un culte de la mort, un nécrologue et une architecture représentative. Ainsi sépulture, scriptorium, liturgie, projets de construction étaient en rapport étroit les uns avec les autres. Ainsi accru, le prestige de l'abbaye – si cher à Richard comme cent ans plus tard à Suger – favorisait les dotations et celles-ci rendaient possibles des investissements dans l'infrastructure. La concordance entre culte, hagiographie, économie et topographie est évidente. Tout comme Suger – je cite Michel Bur[58] –, Richard »savait comment asservir Mammon pour la plus grande gloire de Dieu« et de son abbaye.

Une autre abbaye dont l'œuvre réformatrice fut d'un rayonnement considérable était Hirsau en Forêt Noire. Ce monastère devait l'essentiel de sa réputation au gouvernement de l'abbé Guillaume (1071–91). Hirsau était d'une part une vieille abbaye qui remontait jusqu'à l'époque mérovingienne[59], et d'autre part une nouvelle fondation du comte Adalbert de Calw du milieu du XIe siècle[60]. Lorsque Guillaume devint abbé en 1071, son but principal fut moins la récupération des biens, car les comtes de Calw avaient richement doté leur abbaye. Pour lui, il s'agissait plutôt de mener une lutte engagée pour l'exemption

[55] HIRSCHMANN (voir n. 28), p. 163 et ss.; sur Arras cf. Dietrich LOHRMANN, Mühlenbau, Schiffahrt und Flußumleitungen im Süden der Grafschaft Flandern-Artois (10.–11. Jahrhundert), dans: Francia 12 (1984), p. 149–192, aux p. 153 et ss.

[56] HIRSCHMANN (voir n. 27), t. 1, p. 204–205; DAUPHIN (voir n. 28), p. 168 et ss.

[57] DAUPHIN (voir n. 28), p. 99–100.

[58] BUR (voir n. 30), p. 126.

[59] Stephan MOLITOR, Ut fertur, sub Pippino rege ... Zur karolingischen Gründung Hirsaus, dans: Hirsau. St. Peter und Paul. 1091–1991, t. 2: Geschichte, Lebens- und Verfassungsformen eines Reformklosters, Stuttgart 1991 (Forschungen und Berichte der Archäologie des Mittelalters in Baden-Württemberg, 10/2), p. 45–54.

[60] Karl SCHMID, Sankt Aurelius in Hirsau 830 (?)–1049/75. Bemerkungen zur Traditionskritik und zur Gründerproblematik, dans: Hirsau (voir n. 59), p. 11–43, aux p. 22–23; Klaus SCHREINER, Hirsau und die Hirsauer Reform. Spiritualität, Lebensform und Sozialprofil einer benediktinischen Erneuerungsbewegung im 11. und 12. Jahrhundert, ibid. p. 59–84, à la p. 60.

du pouvoir de cette famille comtale[61]. Il mit fin au statut de »Eigenkirche« des comtes de Calw et seulement après avoir atteint ce but, il se fit consacrer abbé[62]. À Hirsau, on estimait ses mérites sur ce plan au point de lui dresser un monument funèbre qui le nomme *primus fundator huius coenobii*[63].

Guillaume était un célèbre abbé réformateur, et contrairement à Richard ou à Suger, il fit rédiger des *Constitutiones*[64] avec des règlements stricts de la vie quotidienne dans l'abbaye jusqu'aux domaines de l'hygiène ou des repas (qui d'ailleurs étaient loin d'être frugaux)[65]. C'était un homme d'une érudition rare qui écrivit des traités d'astronomie et de musique[66]. Comme c'est pratiquement toujours le cas quand il s'agit de réforme monastique, plusieurs prieurés furent fondés sous son abbatiat[67]. Et comme toujours, la réforme était accompagnée d'un ambitieux programme de construction: l'église Saint-Pierre-et-Paul construite sous son gouvernement entre 1082 et 1091 était à son époque avec sa longueur de 97 m la plus grande église du sud-ouest allemand[68].

Si avec Guillaume d'Hirsau, nous nous sommes approchés de l'époque de Suger, je vais terminer ce petit tour d'horizon par quelques observations sur Raoul, abbé de Saint-Trond en Hesbaye de 1108 à 1138, donc un contemporain de Suger.

Chez lui aussi, on trouve les traits caractéristiques d'un abbé réformateur et constructeur: lui aussi récupéra le temporel[69], il chassa des envahisseurs[70], il imposa la stricte observance de la règle de saint Benoît et ferma le monastère aux visiteurs[71]. Tandis que le polyptique de Richard de Saint-Vanne était un document purement administratif, Guillaume d'Hirsau fit rédiger des coutumes et le rapport de Suger a été qualifié par Michel Bur de »compte rendu d'administration«[72], Raoul de Saint-Trond écrivit en 1136 une longue lettre à

[61] SCHMID (voir n. 60), p. 27.
[62] SCHREINER (voir n. 60), p. 60.
[63] SCHMID (voir n. 60), p. 31.
[64] SCHREINER (voir n. 60), p. 62 et ss.; Norbert REIMANN, Die Konstitutionen des Abtes Wilhelm von Hirsau. Bemerkungen zur Überlieferungs- und Wirkungsgeschichte, dans: Hirsau (voir n. 59), p. 101–108.
[65] SCHREINER (voir n. 60), p. 63.
[66] Joachim WIESENBACH, Wilhelm von Hirsau. Astrolab und Astronomie im 11. Jahrhundert, dans: Hirsau (voir n. 59), p. 109–156.
[67] Sönke LORENZ, Hirsaus Priorate im Hochmittelalter, dans: Hirsau (voir n. 59), p. 335–393.
[68] Stefan KUMMER, Die Gestalt der Peter- und Paulskirche in Hirsau – eine Bestandsaufnahme, dans: Hirsau (voir n. 59), p. 199–208, à la p. 199.
[69] Stefanie HAARLÄNDER, Kloster und Stadt Sint Truiden zur Zeit des Abtes Rudolf (1108–1138), dans: HAVERKAMP, HIRSCHMANN (voir n. 28), p. 171–189, aux p. 184 et ss.
[70] Ibid. p. 186.
[71] Ibid. p. 183.
[72] BUR (voir n. 30), p. 172 et ss.

l'évêque Étienne de Metz »pour lui exposer tout ce qu'il avait accompli durant les vingt-huit ans de sa prélature«[73].

Raoul aussi construisit des moulins[74] et fonda un prieuré[75]. Il n'entreprit pas la construction d'une nouvelle abbatiale, mais la ville fut détruite en 1114 par le comte de Louvain[76]. Ensuite, il fallut bâtir le cloître et réparer la nef et le massif occidental[77]. En plus, de nouvelles paroisses furent fondées. L'ensemble fut fortfifié par une enceinte[78] (probablement pas encore en pierre[79]) qui englobait un espace de 51 ha[80] – nettement plus que Saint-Denis ou Verdun à cette époque.

Comme d'autres abbés réformateurs, Raoul profita d'ailleurs de l'œuvre de son prédécesseur Adélard. C'est lui qui avait donné d'importantes impulsions pour le développement de l'abbaye et du bourg abbatial[81] – de même que Fingenius à Saint-Vanne ou l'abbé Adam à Saint-Denis[82].

En résumé: Sans vouloir contester les mérites exceptionnels de Suger, beaucoup des choses qu'il a faites, des principes qui l'ont inspiré, des procédures qu'il a choisies étaient – à une moindre échelle, il est vrai – une pratique commune des abbés réformateurs[83] et constructeurs depuis plus de cent ans.

[73] Ibid. p. 173; HAARLÄNDER (voir n. 69), p. 183.
[74] BUR (voir n. 30), p. 173.
[75] Ibid.
[76] HAARLÄNDER (voir n. 69), p. 181.
[77] BUR (voir n. 30), p. 173.
[78] En 1086, Saint-Trond était *vallo fortissimo munitum* et disposait de *portae* et de *turres ligneae* (Rudolf KOEPKE [éd.], Gesta abbatum Trudonensium, dans: MGH Scriptores, t. 10, Hanovre 1852, p. 213–448, à la p. 243). Puis, une vingtaine d'années après la destruction, la ville réapparaît dans les sources comme *firmius munita et bellicosorum hominum plena* (ibid. p. 311).
[79] Jean Léon CHARLES, La ville de Saint-Trond au moyen âge. Des origines à la fin du XIVe siècle, Paris 1965 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 173), p. 155 et ss. HAARLÄNDER (voir n. 69), p. 188, parle de »ummauert«; elle est donc à corriger.
[80] HAARLÄNDER (voir n. 69), p. 188.
[81] Ibid. p. 173.
[82] Voir l'article de Rolf GROSSE dans le présent volume (ci-dessous p. 31–43).
[83] À ce qu'il semble, il faut, en plus, relativiser l'œuvre réformatrice de Suger dont les mesures exactes restent inconnues, cf. Giles CONSTABLE, Suger's Monastic Administration, dans: GERSON (voir n. 25), p. 17–32, aux p. 19 et ss.; voir surtout l'article de Julian FÜHRER dans le présent volume (ci-dessous p. 81–93).

ROLF GROSSE

L'ABBÉ ADAM, PRÉDÉCESSEUR DE SUGER

Début 1122, Suger se trouve précisément en Italie lorsqu'il apprend la mort d'Adam, son prédécesseur: »Je m'étais mis à pleurer«, raconte-t-il[1]. »Dans un sentiment d'humanité et de piété, je m'unissais aux souffrances de mon père spirituel, de celui qui m'avait nourri; la pensée de sa mort temporelle me causait une vive souffrance et, très dévotement, j'implorais la piété divine pour qu'elle l'arrachât à la mort éternelle.« Adam était donc pour lui le *pater spiritalis*, le père spirituel, et on pourrait supposer que Suger garderait de lui un souvenir reconnaissant. Mais si l'on jette un coup d'œil dans le »mémoire sur son œuvre administrative«[2], par exemple, cette attente se trouve déçue. Il y donne l'impression que c'est d'abord lui, Suger, qui, après une période de déclin, a donné un nouvel essor au monastère[3]. Bernard Guenée le fait remarquer

[1] Suger, Vie de Louis VI le Gros, éd. Henri WAQUET, 2e éd., Paris 1964 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 11), cap. 27, p. 208–209: *Obortis itaque lacrimis, patri spiritali et nutritori meo humanitatis et pietatis affectu compatiens, de morte temporali graviter dolens, a perpetua eum erui devotissime divinam implorabam propitiationem.* – Cf. Otto CARTELLIERI, Abt Suger von Saint-Denis 1081–1151, Berlin 1898 (Historische Studien, 11), p. 12, 129 n° 21; Marcel AUBERT, Suger, S. Wandrille 1950 (Figures monastiques), p. 12–13; Hubert GLASER, Beati Dionysii qualiscumque abbas. Studien zu Selbstbewußtsein und Geschichtsbild des Abtes Suger von Saint-Denis, Diss. phil. dactylogr. Munich 1957, p. 47 (un exemplaire de cette thèse dactylographiée se trouve à la bibliothèque de l'Institut historique allemand de Paris); Michel BUR, Suger. Abbé de Saint-Denis, régent de France, Paris 1991, p. 98, Lindy GRANT, Abbot Suger of St-Denis. Church and State in Early Twelfth-Century France, Londres, New York 1998 (The Medieval World), p. 106, 182; Gabriele ANNAS, Abt Suger von Saint-Denis (um 1081–1151). Eine historisch-biographische Skizze, dans: Andreas SPEER, Günther BINDING (dir.), Abt Suger von Saint-Denis, Ausgewählte Schriften: ›Ordinatio‹, ›De consecratione‹, ›De administratione‹, Darmstadt 2000, p. 88.

[2] Suger, De rebus in administratione sua gestis [= Gesta Suggerii abbatis], dans: Suger, Œuvres, éd. Françoise GASPARRI, t. 1, Paris 1996 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 37), p. 54–155, 193–242; éd. SPEER, BINDING (voir n. 1), p. 253–371.

[3] Nous nous bornons à citer quelques lignes de la préface, éd. GASPARRI (voir n. 2), p. 54; éd. SPEER, BINDING (voir n. 1), p. 256: ... *fratres ... supplicare ceperunt ne fructum tanti laboris nostri preteriri silentio sustinerem, quin potius ea que larga Dei omnipotentis munificentia contulerat huic ecclesiæ prelationis nostre tempore incrementa, tam in novarum acquisitione quam in amissarum recuperatione, emendatarum etiam possessionum multiplicatione, edificiorum constitutione, auri, argenti et pretiosissimarum gemmarum, necnon et optimorum palliorum repositione, calamo et atramento posteritati memoriæ reservare.*

de manière très pertinente[4]: »Tous ses écrits tendirent à exalter son roi et son abbaye, mais aussi sa propre personne et sa propre action, fût-ce aux dépens de son prédécesseur.« Toutefois, Bernard Guenée ne met pas en doute les mérites de Suger et poursuit: »Or, en vérité, Suger fut un très grand abbé. Il continua l'œuvre d'Adam avec un tel succès qu'il eût pu se dispenser de la pousser à l'ombre. Il lui eût suffi de dire ce que lui-même avait fait.« Mais on est amené à se demander pourquoi, si Suger avait vraiment si bien réussi, il avait besoin de passer sous silence les réalisations de son prédécesseur.

L'idée que nous nous faisons de l'abbatiat de Suger provient en très grande partie de ses propres écrits. Ils laissent l'impression que c'est grâce à lui que la puissance économique du monastère s'est affermie et qu'a été instaurée l'alliance étroite avec les Capétiens manifestée en 1124 par la levée de l'Oriflamme[5]. En revanche, en dehors de quelques documents, il ne reste aucun témoignage écrit d'Adam. On comprend ainsi pourquoi Suger a réussi à l'éclipser et pourquoi la recherche ne s'est guère intéressée à lui. Seule, Lindy Grant, dans sa biographie de Suger, souligne expressément les mérites d'Adam[6]. C'est pourquoi nous voudrions étudier dans quelle mesure Suger a pu profiter des efforts de son prédécesseur[7]. Pour ce faire, nous mettrons en avant les relations de l'abbaye avec la royauté et nous évoquerons brièvement les mesures économiques prises par Adam.

Adam commença son ministère en 1098 ou en 1099. L'abbé Yves Ier, un proche de la famille de Suger, était mort en 1093 ou en 1094 et on ne sait pas bien qui dirigea le monastère entre lui et Adam[8]. Nous ne possédons aucune information certaine sur les origines d'Adam. On ne lui connaît qu'un seul parent, Pierre, qui était moine à Coulombs. Si, dans sa contribution sur »Abélard et Suger«, Louis Grodecki affirme qu'Adam était l'oncle de Suger, il ne s'agit là que d'une hypothèse qui reste à démontrer ; il faut toutefois remarquer qu'en fait, on rencontre le nom d'Adam dans la famille de Suger[9]. Il est

[4] Bernard GUENÉE, Chancelleries et monastères. La mémoire de la France au Moyen Âge, dans: Pierre NORA (dir.), Les Lieux de mémoire, t. 2: La Nation, Paris 1986, p. 22.

[5] Achille LUCHAIRE, Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081–1137). Avec une introduction historique, Paris 1890, p. 160 n° 348; CARTELLIERI (voir n. 1), p. 132 n° 38.

[6] GRANT (voir n. 1), p. 182–185.

[7] L'exposé que nous donnerons ici, s'appuie sur notre étude: Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger (1053–1122), Stuttgart 2002 (Beihefte der Francia, 57). Il a été traduit par Madame Isabelle Hausser.

[8] Sur la mort d'Yves Ier, le début de l'abbatiat d'Adam et sa famille, cf. GROSSE (voir n. 7), p. 97–99. De nouvelles hypothèses concernant l'origine de la famille de Suger sont formulées ibid. p. 90–92.

[9] Louis GRODECKI, Abélard et Suger, dans: René LOUIS, Jean JOLIVET, Jean CHÂTILLON (dir.), Pierre Abélard – Pierre le Vénérable. Les courants philosophiques, littéraires et artistiques en Occident au milieu du XIIe siècle, Paris 1975 (Actes et Mémoires du Colloque international, 546), p. 285. – Voir aussi l'acte de Suger de 1125 dans lequel est mentionné

de surcroît attesté dans la famille des Garlande qui occupait une position dominante à la cour du roi dans la première moitié du XIIe siècle. Son représentant le plus important était Étienne de Garlande[10], actif protecteur du philosophe Abélard, qui, après sa castration, trouva précisément refuge à Saint-Denis. Il se peut, mais il ne s'agit là encore que d'une simple supposition, qu'un rapport de parenté entre Étienne de Garlande et l'abbé Adam y ait joué un rôle[11]. Ce point est intéressant dans la mesure où Éric Bournazel évoque la possibilité de ranger la famille de Suger dans celle de Pierre Orphelin qui était pour sa part lié à Guillaume Ier de Garlande[12]. Qu'Adam ait été ou non l'oncle de Suger, il existe cependant une possibilité qu'ils aient été parents ou qu'ils aient été liés l'un à l'autre parce qu'ils gravitaient tous deux autour des Garlande.

Venons-en à présent aux premières années de l'abbatiat d'Adam. Lors du passage du XIe au XIIe siècle, la politique européenne était toujours marquée par la nécessité de réformer l'Église et par le conflit entre *regnum* et *sacerdotium*[13]. Alors que, dans l'Empire, la question des investitures continuait à être ouverte, on trouva en France, sous l'influence d'Yves de Chartres, un compromis qui devait nettement détendre les relations entre les Capétiens et la papauté réformatrice[14]. Pascal II utilisa cette nouvelle conjonction et, par crainte du Salien, chercha à se rapprocher du souverain français. Il vint en France en janvier 1107 et, au printemps, rencontra à Saint-Denis le roi Philippe Ier et Louis, l'héritier du trône[15]. L'entrevue, à laquelle Adam était également présent, marqua le sommet du voyage et déboucha sur la conclusion d'une alliance entre le pape et les Capétiens. Ce n'est pas par hasard que cet événement eut lieu précisément à Saint-Denis. Cet endroit où, en 754, Étienne II avait sacré le roi Pépin et ses fils Charles et Carloman, avait été choisi à des-

Yvo, fili(us) Suggerii cum Adam filio suo, éd. Françoise GASPARRI, Suger, Œuvres, t. 2, Paris 2001 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 41), p. 175 n° 2.

10 Sur ce personnage, voir l'article de Jean DUFOUR, Étienne de Garlande, dans: Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France 122/124 (1995–97), p. 39–53.

11 Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 206–207.

12 Éric BOURNAZEL, Le gouvernement capétien au XIIe siècle, 1108–1180. Structures sociales et mutations institutionnelles, Paris 1975 (Publications de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Limoges, 2), p. 35–36, 72.

13 Cf. André VAUCHEZ (dir.), Histoire du christianisme des origines à nos jours, t. 5: Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054–1274), Paris 1993, p. 101–111, 118–129.

14 À propos de la solution du problème des investitures en France, cf. l'étude fondamentale de Alfons BECKER, Studien zum Investiturproblem in Frankreich. Papsttum, Königtum und Episkopat im Zeitalter der gregorianischen Kirchenreform (1049–1119), Sarrebruck 1955 (Publications de l'Université de la Sarre), p. 111–123.

15 Cf. Augustin FLICHE, Le règne de Philippe Ier, roi de France (1060–1108), Paris 1912, p. 447; Carlo SERVATIUS, Paschalis II. (1099–1118). Studien zu seiner Person und seiner Politik, Stuttgart 1979 (Päpste und Papsttum, 14), p. 205–206; Beate SCHILLING, Zur Reise Paschalis' II. nach Norditalien und Frankreich 1106/1107 (mit Itineraranhang und Karte), dans: Francia 28/1 (2001), p. 135–139, 151–152; GROSSE (voir n. 7), p. 126–127.

sein, ce qui montre l'importance que les Capétiens attachaient à cette église[16]. Mais un an plus tard, la renommée de l'abbaye subit un revers sensible: Philippe mourut et, selon son désir exprès, fut inhumé à Saint-Benoît-sur-Loire et non à Saint-Denis[17]. Si la décision de Philippe pouvait avoir eu des motifs religieux, elle marquait cependant une rupture évidente avec la tradition. En effet, depuis l'inhumation de Dagobert en 639, Saint-Denis était devenue le principal tombeau des souverains; nombre de Mérovingiens et de Carolingiens, puis, de Hugues Capet à Louis XVIII, tous les rois de France, à l'exception de Philippe Ier, de Louis VII et de Louis XI, y trouvèrent leur dernière demeure[18]. La décision de Philippe Ier faisait courir à Saint-Denis le risque de perdre sa position de »cimetière aus rois«, selon la formule des Grandes Chroniques de France[19]. Adam se trouvait donc confronté à un défi et réagit aussitôt en décrétant, sans doute également en 1108, peu après le décès de Philippe Ier, de célébrer l'anniversaire de la mort du roi Dagobert[20]. Pour évaluer correctement la portée du décret d'Adam, il nous faut montrer brièvement l'importance que Saint-Denis accordait à Dagobert[21]. On le considéra comme le fondateur du monastère jusqu'au début des temps modernes. Le rôle central qu'il jouait dans la mémoire des moines n'entraîna pas seulement la falsification de nombreux documents sous son nom, mais provoqua également, dans les années trente du IXe siècle, la rédaction des *Gesta Dagoberti* ayant pour thème les rapports uniques qu'avait entretenus Dagobert avec Saint-Denis[22].

[16] Selon Suger, Vie de Louis VI (voir n. 1), cap. 10, p. 54, le pape rappela explicitement le souvenir de Charlemagne: *Cum quibus* (scil. *Phylippo et Ludovico*) *de statu ecclesie, ut sapiens sapienter agens, familiariter contulit eosque blande demulcens, beato Petro sibique ejus vicario supplicat opem ferre, ecclesiam manutenere, et, sicut antecessorum regum Francorum Karoli Magni et aliorum mos inolevit, tyrannis et ecclesie hostibus et potissimum Henrico imperatori audacter resistere.*

[17] Cf. FLICHE (voir n. 15), p. 76–77.

[18] Sur Saint-Denis comme nécropole royale, voir Alain ERLANDE-BRANDENBURG, Le roi est mort. Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIIIe siècle, Paris 1975 (Bibliothèque de la Société française d'archéologie, 7), p. 68–86.

[19] Les Grandes Chroniques de France, éd. Jules VIARD, t. 5: Hugues Capet à Louis VI le Gros, Paris 1928 (Société de l'histoire de France), p. 35.

[20] Cf. Robert BARROUX, L'anniversaire de la mort de Dagobert à Saint-Denis au XIIe siècle. Charte inédite de l'abbé Adam, dans: Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques (1942–43), p. 131–151; GROSSE (voir n. 7), p. 131–136.

[21] Voir surtout Laurent THEIS, Dagobert, Saint-Denis et la royauté française au Moyen Âge, dans: Bernard GUENÉE (dir.), Le métier d'historien au Moyen Âge. Études sur l'historiographie médiévale, Paris 1977 (Publications de la Sorbonne. Série »Études«, 13), p. 19–30.

[22] Gesta Dagoberti I. regis Francorum, éd. Bruno KRUSCH, dans: MGH Scriptores rer. Merov., t. 2: Fredegarii et aliorum chronica. Vitae sanctorum, Hanovre 1888, p. 396–425. Sur cette source, voir maintenant les observations de Laurent MORELLE, La mise en »œuvre« des actes diplomatiques. L'*auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monasti-

Sur 105 diplômes de rois mérovingiens, attestés pour l'abbaye, 42 ont été établis par Dagobert. Cependant, 31 d'entre eux sont des faux, ce qui montre l'importance qu'on lui accordait: en cas de doute, c'était à Dagobert qu'on attribuait la richesse du monastère[23]. Sa renommée s'accrut encore parce qu'il fut le premier roi à trouver sa dernière demeure à Saint-Denis. C'est donc lui qui donna au monastère sa fonction de sépulture royale[24]. Il se peut que ce point ait déterminé Adam à décréter la célébration de l'anniversaire de Dagobert en 1108. L'évocation de ce roi ne soulignait pas seulement les rapports étroits que Saint-Denis entretenait depuis toujours avec la dynastie régnante, mais aussi son rôle de nécropole royale.

Il faut donc comprendre l'anniversaire de Dagobert comme une réaction à l'inhumation de Philippe à Saint-Benoît-sur-Loire. Cette décision traduit l'habileté politique qui caractérisait l'abbé Adam. Mais les détails de son décret, que l'on peut observer très précisément dans un acte d'Adam[25], font également apparaître celui-ci comme un administrateur expérimenté des domaines du monastère. En effet, la célébration solennelle de l'anniversaire de la mort de Dagobert chaque 19 janvier entraînait des frais considérables. Les revenus tirés par le monastère de ses terres normandes de Berneval devaient servir à son financement. Ces terres avaient cependant été usurpées par la famille du prévôt local, qui était un laïc. Si ce prévôt avait été désigné par l'abbaye, elle n'avait sans doute pas pu suffisamment le contrôler, de sorte qu'Adam dut d'abord lui faire un procès[26]. Suger n'est donc pas le seul à s'être efforcé de récupérer les droits perdus. Si Adam nomma Suger prévôt de Berneval avant 1109 – la date exacte n'est malheureusement pas connue[27] –, il n'est pas mentionné à l'occasion du procès qui eut lieu en 1108. Il est d'autant plus intéressant d'examiner ce qui figure dans le mémoire de Suger de son œuvre administrative sur Berneval et l'anniversaire de Dagobert[28]. Dans le chapitre *De Bernevalle*, nous ne lisons pas seulement qu'il avait obtenu là son »premier

ques (IXe–XIe siècles), dans: Michel ZIMMERMANN (dir.), *Auctor* et *auctoritas*. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (14–16 juin 1999), Paris 2001 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 59), p. 83–85.

[23] Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 133.

[24] ERLANDE-BRANDENBURG (voir n. 18), p. 101.

[25] Ce document fut publié par BARROUX (voir n. 20), p. 148–151.

[26] Lindy GRANT, Suger and the Anglo-Norman world, dans: Anglo-Norman studies, t. 19: Proceedings of the Battle Conference 1996, publ. par Christopher HARPER-BILL, Woodbridge, Rochester 1997, p. 53, nous informe sur les circonstances de ce procès.

[27] Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 135 n. 35.

[28] Suger, De rebus, éd. GASPARRI (voir n. 2), lib. I, cap. 30, p. 108–111; éd. SPEER, BINDING (voir n. 1), cap. 155, 158, p. 314–315: ... *primam alicujus prepositurœ ... suscepi obedientiam ... Consuetudinem autem quam vulgo dicunt aquariam, quamque in tempore bonœ memoriœ antecessoris nostri a preposito nostro qui eam occupaverat, excutere adjuvimus, festivo piissimi regis Dagoberti anniversario refectioni fratrum assignavimus.*

gouvernement d'une prévôté«, mais aussi l'affirmation suivante: »Du temps de notre prédécesseur de bonne mémoire nous avons contribué à arracher la coutume appelée communément *aquaria*« – il s'agit très probablement du droit de pêche – »des mains de notre prévôt qui l'avait détenue et nous l'avons affectée, pour la célébration de l'anniversaire du très pieux roi Dagobert.« C'est en vain que nous chercherions une remarque sur le rôle déterminant qu'Adam joua dans le procès et dans l'instauration de l'anniversaire. Ce n'est pas l'effet du hasard, mais plutôt de la méthode consistant à taire dans la mesure du possible les mérites de son prédécesseur.

Nous pouvons donner tout de suite un autre exemple de ce procédé[29]: depuis le IXe siècle, Saint-Denis possédait des terres à Beaune-la-Rolande, dans le Gâtinais. La *villa* devait rapporter d'énormes revenus qui servaient à financer les habits et les chaussures des moines. Suger rapporte que ses prédécesseurs avaient totalement négligé le domaine et que celui-ci avait même fini par être affermé par un abbé qu'il ne nomme pas. En prenant la direction du monastère, il avait trouvé la *villa* »détruite et presque réduite à l'abandon«, il s'était adressé au roi et avait obtenu qu'il l'exempte des impôts qu'il y levait. Le domaine avait alors pu prospérer à nouveau: »Heureux de ce bienfait nous reprîmes pour nous les terres ursurpées et aliénées ..., nous fîmes repeupler des villages presque entièrement désertés par les rapines[30].« En fait, nous possédons un diplôme de Louis VI, qu'il délivra à Suger peu après son entrée en fonctions, dans lequel il renonçait à ses droits à Beaune[31]. Jusque-là, le compte rendu est donc fiable. Cependant, ce qu'il ne souligne pas est qu'Adam s'était déjà occupé de Beaune. En 1113, le roi l'assura qu'il renonçait à une *consuetudo injusta*[32]. Auparavant, toute la *villa* était manifestement aux mains des Capétiens car, dans un diplôme qu'il délivra en 1112 à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, est mentionnée une réunion *apud Belnam, villam nostram*, appartenant donc au roi[33]. L'acte de 1113 destiné à Adam parle en revanche

[29] Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 186–189.

[30] Suger, De rebus, éd. GASPARRI (voir n. 2), lib. I, cap. 21, p. 90–93; éd. SPEER, BINDING (voir n. 1), cap. 97–99, 101, 103, p. 294: *Quæ, per incuriam procuratorum ..., ad tantam declinaverat inopiam ut, cum ad cameram calciamentorum ecclesiæ hujus pertineret, nullomodo ea persolvere valeret. Inde erat quod, cum in manu abbatis pro defectu debiti remaneret, singulis annis servientibus ejusdem terræ pro triginta libris totaliter eam locabat. Quam, cum dissipatam et pene in solitudinem redactam in novitate prælationis nostræ reperissemus, karissimo domino nostro regi Francorum Ludovico, cujus nobilitati tam devote quam fideliter deservire satagebamus, tantum ecclesiæ detrimentum exposuimus. ... Qui, ut erat eximiæ liberalitatis, ... procurationem illam ... relaxavit. ... Cujus exhilarati beneficio, usurpatas et alienatas tam a majore quam ab aliis terras nobis retraximus; ... villas omnino rapinis exhospitatas rehospitari fecimus.*

[31] Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108–1137), éd. Jean DUFOUR, t. 1, Paris 1992 (Chartes et diplômes), p. 392 n° 189.

[32] Ibid. p. 201 n° 91.

[33] Ibid. p. 140 n° 66.

explicitement de Beaune comme de *villa Sancti Dyonisii*. Nous devons en conclure qu'elle avait alors été remise au monastère. C'est Adam, et non Suger, qui avait accompli l'opération essentielle.

Il en va de même du prieuré de Notre-Dame-des-Champs, que l'abbaye possédait à Essonnes[34]. Il tirait ses origines d'une chapelle qui était à l'état de ruine. Comme il s'y produisit des miracles, Suger s'en occupa: »C'est pourquoi«, nous dit-il[35], »décidant par la volonté divine, pour l'amour de la Mère de Dieu, d'honorer et d'exalter ce lieu remarquable ..., nous entreprîmes sur le champ des constructions: afin qu'une communauté de frères y servît Dieu nous avons établi douze frères avec leur prieur et avons édifié un cloître, un réfectoire, un dortoir et autres bâtiments réguliers.« Cependant, un acte que le comte Odon de Corbeil établit en 1111 vient le contredire. Le comte y offre une indemnisation pour son attaque de la *cella beati Dionysii ... in honorem sanctae Mariae semper virginis noviter constructam*[36]. Dès 1111, le bâtiment était donc considéré comme »nouvellement édifié« et il nous faut en conclure que c'est Adam qui a fondé le prieuré.

Ces exemples suffisent à expliquer de quelle habileté est capable l'écrivain Suger. C'est à raison qu'on le compte parmi les auteurs les plus importants de son époque. Si les Grandes Chroniques de France ont été écrites dès le XIIIe siècle à Saint-Denis et que le monastère est devenu le centre de l'historiographie officielle, c'est sans doute surtout à Suger qu'on le doit[37]. Toutefois, il ne fut pas le fondateur de l'historiographie à Saint-Denis[38]. On y rédigeait des œuvres historiques depuis le haut moyen-âge. Mais si l'on fait abstraction des *Annales regni Francorum*, à la rédaction desquelles participa vraisemblablement l'abbé Hilduin[39], il apparaît clairement qu'il s'agissait

[34] Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 155–156.

[35] Suger, De rebus, éd. GASPARRI (voir n. 2), lib. I, cap. 26, p. 100–102; éd. SPEER, BINDING (voir n. 1), cap. 132, p. 304: *His igitur et aliis miraculorum et prodigiorum signis prefatum locum insignem, divina dispositione, ob amorem Dei Genitricis honorare et exaltare amplectentes, edificatum iri instanter incepimus; et ut conventus fratrum ibidem Deo deserviret duodecim fratres cum priore suo constituimus, claustrum, refectorium, dormitorium ceterasque officinas regulares extruximus.*

[36] L'acte fut publié par Jacques DOUBLET, Histoire de l'abbaye de S. Denys en France, Paris 1625, p. 845.

[37] Cf. Gabrielle M. SPIEGEL, The Chronicle Tradition of Saint-Denis: A Survey, Brookline/Mass., Leyden 1978 (Medieval Classics: Texts and Studies, 10), p. 44; Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IXe au XVIIIe siècle, Paris 1985 (Documents, études et répertoires), p. 48.

[38] Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 137–147.

[39] Annales regni Francorum inde ab a. 741. usque ad a. 829. qui dicuntur Annales Laurissenses maiores et Einhardi, éd. Friedrich KURZE, Hanovre 1895 (MGH Scriptores rer. Germ. in usum schol., 6), p. 154–178; cf. Gabriel MONOD, Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne, t. 1, Paris 1898 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences philologiques et historiques, 119), p. 136–142; Jacques PYCKE, Hilduin, dans: Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, t. 24, Paris 1993, col. 520.

toujours d'œuvres qui résultaient en premier lieu de l'intérêt que le monastère portait à sa propre histoire. Je me bornerai à renvoyer aux annales du monastère, les *Annales sancti Dionysii*, ou aux *Gesta Dagoberti*[40]. En revanche, d'autres centres intellectuels, tels que Reims, Fleury ou Sens, mettaient leur historiographie au service de la monarchie. Saint-Denis avait un retard à rattraper et y fit face au début du XIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de l'abbé Adam, en rédigeant l'*Historia regum Francorum*[41]. Cette œuvre, dont l'objet était la France et ses rois, fut remaniée et poursuivie dans les années trente, sous l'abbatiat de Suger. La rédaction la plus récente porte, dans les manuscrits, le titre d'*Abbreviatio gestorum regum Franciae*[42]. Comme les deux recensions sont souvent réunies en une seule par la recherche et qualifiées d'*Abbreviatio,* qu'il me soit permis de remarquer expressément qu'il convient de distinguer l'*Historia* de l'*Abbreviatio*[43]. Des éléments de son contenu permettent de circonscrire la période d'élaboration de l'*Historia* aux années allant de 1108 à 1111. Elle commence par les origines troyennes des Francs et s'achève sur l'arrivée au pouvoir de Louis VI. Elle repose la plupart du temps sur des œuvres plus anciennes et seules quelques parties, traitant de l'époque depuis Robert le Pieux, ne s'appuient sur aucun modèle. Elle décrit dans l'ordre chronologique le règne des Mérovingiens jusqu'aux premiers Capétiens en passant par les Carolingiens et suit par conséquent l'idée, élaborée pour la première fois dans l'*Historia Francorum Senonensis*, de la succession des »trois races« qui ont gouverné de manière ininterrompue le *regnum Francorum*[44]. L'auteur n'a pas repris ces idées sans raison, elles permettent d'établir un rapport avec les Mérovingiens auxquels les moines de Saint-Denis se sentaient tout particulièrement liés à travers la personne de Dagobert. La légère critique adressée aux Capétiens mérite d'être soulignée: Philippe Ier est blâmé pour avoir enlevé la femme du comte d'Anjou, quant à Louis VI, il est

[40] Annales sancti Dionysii, éd. Georg WAITZ (exc.), dans: MGH Scriptores, t. 13, Hanovre 1881, p. 718–721; éd. Élie BERGER, Annales de Saint-Denis, généralement connues sous le titre de Chronicon sancti Dionysii ad cyclos paschales, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 40 (1879), p. 261–295; Gesta Dagoberti (voir n. 22).

[41] Historia regum Francorum monasterii sancti Dionysii, éd. Georg WAITZ, dans: MGH Scriptores, t. 9, Hanovre 1851, p. 395–406.

[42] Elle n'est éditée qu'en partie, à savoir dans: Martin BOUQUET, Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. 6, 2e éd., Paris 1870, p. 238; t. 7, 2e éd., Paris 1870, p. 255; t. 10, 2e éd., Paris 1874, p. 226–228; t. 11, 2e éd., Paris 1876, p. 213; t. 12, 2e éd., Paris 1877, p. 67–68; Historia regum (voir n. 41), p. 405–406.

[43] Cela fut démontré par Georg WAITZ, Ueber die sogenannte Abbreviatio gestorum regum Franciae, dans: Neues Archiv 7 (1882), p. 385–386.

[44] Historia Francorum Senonensis, éd. Georg WAITZ, dans: MGH Scriptores, t. 9, Hanovre 1851, p. 364, 368; elle fut composée dans la première moitié du XIe siècle: Cf. Joachim EHLERS, Die *Historia Francorum Senonensis* und der Aufstieg des Hauses Capet, dans: Journal of Medieval History 4 (1978), p. 17–18; Bernd SCHNEIDMÜLLER, Nomen patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politisch-geographischen Terminologie (10.–13. Jahrhundert), Sigmaringen 1987 (Nationes, 7), p. 54, 142.

dit qu'il fut impliqué dans des combats *partim sua simplicitate*[45]. Ce qui frappe surtout c'est qu'en tant que première source de l'époque capétienne, l'*Historia* cite la *Clausula de unctione Pippini*, c'est-à-dire l'interdiction formulée en 754 par le pape Étienne II de choisir un roi dans une autre famille que celle des Carolingiens[46]. L'*Historia* offre donc un aperçu intéressant de l'esprit qui régnait à Saint-Denis au début du XIIe siècle. On écrit l'histoire du royaume parce que l'on est conscient de sa propre importance pour l'ensemble du *regnum*. La décision de Philippe de ne pas se faire enterrer dans l'abbaye et de rompre avec la tradition a cependant laissé des traces; elles sont perceptibles dans les critiques formulées contre les Capétiens.

Nous comprenons l'instauration de l'anniversaire de Dagobert et la rédaction de l'*Historia* comme des mesures prises par l'abbé Adam dans le but de souligner et de montrer au roi capétien que son monastère jouait un rôle important pour la monarchie. Cette propagande servit aussi à une autre œuvre qui fut rédigée à cette époque. Il s'agit de la légende de la consécration de l'église abbatiale par le Christ[47], telle qu'elle est également attestée pour d'autres églises comme Saint-Maur-des-Fossés, Figeac ou Westminster. Suger fait allusion à ce récit en rendant compte des travaux qu'il avait entrepris; il dit qu'il avait gardé »la plus grande partie possible des murs antiques sur lesquels le Pontife suprême, le seigneur Jésus-Christ, ... avait posé la main[48].« Le contenu de la légende est le suivant: le roi Dagobert avait fait édifier l'église à grands frais et y avait convoqué le clergé pour la consacrer le 24 février. Un lépreux réussit à passer la nuit dans l'église avant la cérémonie. Il y vit le Christ entrer par une fenêtre, accompagné des apôtres Pierre et Paul ainsi que des saints Denis, Rustique et Éleuthère, et accomplir la consécration. Le Christ guérit ensuite le lépreux qui, le lendemain matin, raconte son expérience à Dagobert. Après avoir d'abord eu des doutes, le roi lui accorde crédit, convoque les évêques et le peuple et fait de riches présents à l'église de saint Denis. Sa vénération va même si loin qu'il aurait fait du saint et de son église les héritiers du royaume si cela lui avait été permis. L'idée qui sous-tend la légende est donc claire: elle devait souligner la relation particulière liant l'abbaye au royaume. En même temps, Saint-Denis se recommandait comme tombeau des souverains qui pouvaient trouver leur dernière demeure dans une église consacrée par le Christ.

Suger devait reprendre l'idée que Dagobert avait voulu faire de saint Denis l'héritier de son royaume. En effet, dans un faux diplôme de Charlemagne en

[45] Historia regum (voir n. 41), cap. 33, p. 405.

[46] Ibid. cap. 16, p. 399.

[47] Charles J. LIEBMAN (éd.), La consécration légendaire de la basilique de Saint-Denis, dans: Le Moyen Âge 45 (1935), p. 259–264. Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 147–151.

[48] Suger, De rebus, éd. GASPARRI (voir n. 2), lib. II, cap. 7, p. 120; éd. SPEER, BINDING (voir n. 1), cap. 183, p. 328: *reservata tamen quantacumque porcione de parietibus antiquis, quibus summus pontifex Dominus Jesus Christus ... manum apposuerat ...*

date de 813, que Suger confectionna très probablement avant 1129, il est dit que l'ensemble du royaume était un fief de saint Denis, le roi lui ayant transmis le *regale dominium*[49]. Cette revendication était bien sûr exagérée et ne pouvait être acceptée par Louis VI. Suger faisait ainsi preuve de moins de bon sens que son prédécesseur Adam car, dans la légende de la consécration, l'intention de Dagobert est habilement restreinte par la remarque: *si ei licuisset*[50]. Ne s'étant pas ménagé cette échappatoire, Suger devait subir une défaite.

Les efforts d'Adam pour lier le royaume à son monastère se manifestèrent également dans les affaires politiques quotidiennes. On sait que le pouvoir réel des premiers Capétiens était limité au domaine royal[51]. Mais là aussi, ils durent d'abord s'imposer face à un grand nombre de châtelains dont faisaient, par exemple, partie les seigneurs de Montmorency, Beaumont-sur-Oise, Montfort-l'Amaury ou Le Puiset. C'est à Louis VI que revient le mérite d'avoir entrepris la lutte contre ces pouvoirs[52]. Les châtelains représentaient alors non seulement un danger pour le roi, mais l'Église avait elle aussi à en souffrir[53]. Il est significatif que l'abbé Adam apparaîsse pour la première fois en 1101 lors d'un conflit avec Bouchard IV de Montmorency[54]. Adam s'adresse à Louis, l'héritier du trône, qui, à cette époque, exerce déjà véritablement le pouvoir. Le prince cite les parties en conflit devant le tribunal royal qui rend un jugement en faveur des moines. Mais Bouchard refuse de s'incliner, Louis recourt alors aux armes et, soutenu par les troupes du comte de Flandre, assiège le château de Montmorency. Cette action fut l'un des premiers démêlés de Louis avec un châtelain. Nous ne savons pas s'il fut couronné de succès. Mais il est bien plus déterminant que les intérêts du roi et de l'abbaye coïncident dans cette lutte contre les Montmorency.

Nous faisons la même observation à propos de l'action menée par Louis VI contre Hugues du Puiset, vicomte de Chartres[55]. Son château du Puiset n'était éloigné que de quelques kilomètres de Toury, une *villa* de Saint-Denis qui se trouvait bien placée sur la route de Paris à Orléans. Homme querelleur, Hugues n'entra pas seulement en conflit avec les églises des alentours, mais s'en prit même aux terres de son suzerain, le comte Thibaud IV de Chartres. En

[49] MGH D Karol. I 286. Sur ce diplôme, cf. l'article de Manfred GROTEN, Die Urkunde Karls des Großen für St.-Denis von 813 (D 286), eine Fälschung Abt Sugers?, dans: Historisches Jahrbuch 108 (1988), p. 1–36 (p. 8–9 sur la datation du faux).

[50] LIEBMAN (voir n. 47), p. 262.

[51] Cf. Jean DUNBABIN, France in the Making 843–1180, Oxford 1985, p. 162–169.

[52] LUCHAIRE (voir n. 5), p. LXV–LXXXV.

[53] Cf. Dominique BARTHÉLEMY, L'ordre seigneurial. XIe–XIIe siècle, Paris 1990 (Nouvelle histoire de la France médiévale, 3), p. 41: »La seigneurie ecclésiastique (évêques, grands monastères anciens) est, autant que le prince, la grande victime de la poussée châtelaine.«

[54] Sur ces événements, voir Brigitte BEDOS, La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368. Aspects féodaux, sociaux et économiques, Pontoise 1980, p. 57; GROSSE (voir n. 7), p. 98–105.

[55] Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 151–157, 213–216.

raison des plaintes de Thibaud et du clergé, le roi se résolut à un conflit militaire. Comme base d'opération de son action, Louis avait choisi Toury qu'il fit spécialement fortifier. Dans un acte de 1118 qu'il octroya à l'abbaye après la soumission définitive de Hugues[56], il obligeait l'abbé à entretenir les fortifications et le justifiait par le fait qu'elles servaient *ad utilitatem nostram et regni defensionem*. Dans le préambule, nous lisons que les rois de France auraient fait de riches donations à l'église de saint Denis, mais en auraient aussi obtenu beaucoup *ad salutem anime quam ad regni administrationem*. Le saint et son monastère ne garantissent donc pas seulement le salut de l'âme, mais assument également des tâches très concrètes dans l'administration du royaume. Les conflits avec les Montmorency et Hugues du Puiset permirent d'imposer le pouvoir royal et assurèrent en même temps les droits de Saint-Denis. Le nouvel essor de la monarchie s'accompagna ainsi d'un renforcement de l'abbaye. Louis VI et Adam travaillèrent main dans la main.

Si nous avons d'abord rendu hommage aux efforts d'Adam pour montrer l'importance de son monastère sous son véritable jour, afin de donner ensuite des exemples de coopération de l'abbaye avec la couronne, nous pouvons maintenant nous demander quelle fut la réaction du roi et si, de son côté, il a laissé des observations de fond sur le rôle de Saint-Denis. Il a déjà été question de sa remarque sur la fonction de l'abbaye dans la *regni administratio*. Mais, dès 1113, il avait reconnu sa position éminente en disant qu'elle *aliis ęcclesiis de regno nostro preminet*[57]. Ce qui est important ici, c'est le concept *preminere* dont le sens va bien au-delà d'une simple préséance[58]. Il s'agit d'un terme bien plus précis, défini dans une décrétale de Léon Ier et par Pseudo-Isidore[59]. Ces textes justifient la primauté du pape par le fait que, si les apôtres étaient tous de même dignité, un rang particulier était cependant échu à Pierre, décrit par *praeeminere*. Le pape Benoît VIII utilisa ce concept en 975 lorsqu'il assura à Willigis, archevêque de Mayence, le second rang après le pape dans l'Église de l'Empire[60]. Dans notre cas, ce n'est pas le pape, mais le roi qui reconnaît au monastère une prééminence au sein de l'Église française. Nous ne

[56] Recueil (voir n. 31), p. 274 n° 135.

[57] Ibid. p. 196 n° 89. Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 192–194.

[58] Cf. Ernst-Dieter HEHL, Herrscher, Kirche und Kirchenrecht im spätottonischen Reich, dans: Bernd SCHNEIDMÜLLER, Stefan WEINFURTER (dir.), Otto III. – Heinrich II. Eine Wende?, Sigmaringen 1997 (Mittelalter-Forschungen, 1), p. 176–181.

[59] JAFFÉ-KALTENBRUNNER n° 411, éd. MIGNE PL 54, col. 676 n° 14, cap. 11 (Léon Ier); JAFFÉ-KALTENBRUNNER n° †171, éd. Paulus HINSCHIUS, Decretales Pseudo-Isidorianae et Capitula Angilramni, Leipzig 1863, p. 243, cap. 3 (Miltiade).

[60] JAFFÉ-LOEWENFELD n° 3784, éd. Harald ZIMMERMANN, Papsturkunden 896–1046, t. 1, 2e éd., Vienne 1988 (Österreichische Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Klasse, Denkschriften, 174. Veröffentlichungen der Historischen Kommission, 3), p. 471 n° 237. Cf. Helmut BEUMANN, Theutonum nova metropolis. Studien zur Geschichte des Erzbistums Magdeburg in ottonischer Zeit, éd. par Jutta KRIMM-BEUMANN, Cologne, Weimar, Vienne 2000 (Quellen und Forschungen zur Geschichte Sachsen-Anhalts, 1), p. 7–22.

pouvons pas déterminer dans quelle mesure celle-ci était définie juridiquement, mais elle donnait la possibilité d'en déduire un certain nombre de droits. C'est du reste ce que fit Suger en prétendant, dans le diplôme précité de Charlemagne fabriqué par ses soins[61], que l'abbé de Saint-Denis *super omnes praelatos primatem haberi*. Une fois de plus, Suger s'appuyait sur ce que son prédécesseur avait obtenu. Mais il ne réussit pas à imposer sa revendication.

La politique d'Adam fut avant tout caractérisée par ses efforts pour reconquérir et assurer la position de sépulture royale. En 1120, à la fin de son abbatiat, il put enregistrer un succès décisif lorsque Louis offrit au monastère la couronne de son défunt père[62]. Bien qu'il justifie son acte en disant que c'était une vieille coutume que les insignes des rois défunts soient remis à saint Denis, *tanquam duci et protectori*, cette tradition n'est pas attestée, du moins pour les premiers Capétiens. Il existe toutefois des documents prouvant qu'on envoyait les insignes à l'église dans laquelle on inhumait le roi[63]. Ainsi, la couronne du roi Raoul alla à Sainte-Colombe de Sens ou celle de Boson de Vienne à Saint-Maurice de Vienne. Si Louis VI accordait ce droit exclusivement à l'abbaye de Saint-Denis, celui-ci pouvait aussi inclure l'obligation de n'enterrer le roi que dans cette église. Le monastère avait ainsi fait un grand pas en direction de son but: être l'incontestable »cimetière aus rois«[64]. L'acte de Louis fut très vraisemblablement élaboré par Suger, celui-ci était donc parfaitement informé de ses détails. Toutefois, il ne put s'empêcher, dans sa Vie de Louis VI, de transposer la remise de la couronne par le roi en 1124, c'est-à-dire pendant son propre abbatiat[65].

Nous arrêtons là notre exposé sur l'abbé Adam. Il a montré que ce dernier a été injustement éclipsé par son successeur, Suger. Il s'attaqua à la réorganisation des domaines du monastère, mais ne rédigea pas de compte rendu détaillé de son activité. Cependant, on peut de temps à autre relever ses réussites dans une série d'actes et, lorsqu'on les compare aux déclarations correspondantes de Suger, on voit clairement à quel point celui-ci sut diminuer l'importance des mesures prises par son prédécesseur. On peut faire la même constatation à propos de l'alliance de l'abbaye avec la royauté: elle ne fut pas conclue par Suger, mais l'avait déjà été par Adam. Il lutta avec Louis VI contre les châtelains et répondit au risque que courait le monastère de perdre sa fonction de nécropole royale par l'instauration de l'anniversaire du roi Dagobert. À l'importance qu'avait Saint-Denis pour la royauté correspondit la rédaction sous l'abbatiat d'Adam d'une œuvre sur l'histoire du royaume, l'*Historia regum Francorum*. La confirmation par Louis VI au monastère de sa position

[61] Voir ci-dessus à la note 49.
[62] Recueil (vor n. 31), p. 334 n° 163. Cf. GROSSE (voir n. 7), p. 223–227.
[63] Cf. ERLANDE-BRANDENBURG (voir n. 18), p. 84.
[64] Voir ci-dessus à la note 19.
[65] Suger, Vie de Louis VI (voir n. 1), cap. 28, p. 226–228.

éminente au sein de l'Église de France et du droit d'être le lieu de dépôt des insignes royaux, dut être considérée comme une victoire de l'abbé Adam. C'est à juste titre que les auteurs de la Gallia christiana le glorifient comme *jurium ecclesiae suae strenuus defensor*[66].

[66] Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa, t. 7, Paris 1744, col. 366.

LINDY GRANT

GEOFFREY OF LÈVES, BISHOP OF CHARTRES: »FAMOUS WHEELER AND DEALER IN SECULAR BUSINESS«

When Louis, son and heir of Louis VI, the Fat, king of France, set off to Bordeaux to marry his future wife, Eleanor, heiress to the great duchy of Aquitaine, and thus acquire the duchy, he went flanked by a mightily impressive entourage. The foremost churchman among them, in the judgement of the well-informed Morigny Chronicler, was Geoffrey of Lèves, bishop of Chartres. Geoffrey was, commented the chronicler, by no means unworthy in the knowledge of letters – *sciencie quidem litteralis non indignus*, but was also a famous wheeler and dealer in secular business – *secularium quoque negociorum dispositor ac tractator famosus*[1].

The Chronicler's praise was not unwarranted. Geoffrey was indeed the leading churchman, with all the institutional weight that that implies, in early 12th century France, though his contemporary, St Bernard of Clairvaux, was of course the leading man of God. Abelard described Geoffrey as »outstanding among the other bishops for his reputation for holiness and for the importance of his see«[2]. Orderic Vitalis describes him as, along with bishops Gerard of Angoulême, and William of Châlons, outstanding in debating »the complex affairs of the church« at the Council of Reims in 1119[3]. Nevertheless, Geoffrey has failed to attract the attention of historians. I think this is because, despite the Morigny Chronicler's assertion that he was not unworthy in the understanding of letters, he seems to have written nothing, or if he did, it has not survived. As far as we know, he did not, like his predecessor, bishop Ivo, or his friends St Bernard and Hildevert of Lavardin, or his protegee, Arnulf, bishop of Lisieux, deluge his colleagues with letters. If he did, no-one bothered to collect them. He did not, like Hildevert or Arnulf, fancy himself a poet. He did not, like Abelard, or Guibert of Nogent write about himself, nor like

[1] La Chronique de Morigny (1095–1152), ed. Léon MIROT, 2nd ed., Paris 1912 (Collection de textes, 41), p. 68.

[2] Abelard, Historia Calamitatum, ed. MIGNE PL, t. 178, col. 148; ed. Jacques MONFRIN, Abélard, Historia Calamitatum, 4th ed., Paris 1978, p. 85: *qui ceteris episcopis et religionis nomine et sedis dignitate precellebat.*

[3] The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis, ed. Marjorie CHIBNALL, 6 vols., Oxford 1969–80, t. 6, p. 274–275.

Orderic or Suger did he pen colourful accounts of his own times, through which his own personality and personal history can be glimpsed. He did not, like Ivo, Bernard, Abelard, Guibert, Arnulf, or William of St Thierry, write a theological treatise or polemic. Two works were dedicated to him, Geoffrey Grossus' life of St Bernard of Tiron[4], and Arnulf of Lisieux's invective against Gerard of Angoulême[5]. It seems that abbot Bernard of Bonneval wrote a life of Geoffrey, though it has not survived[6]. Geoffrey was perhaps too busy wheeling and dealing to reveal himself to us through literary composition.

His reputation, or lack it, has suffered particularly in comparison with that of his friend and colleague, Suger. Suger has made himself almost indispensable to the historian of northern France in the first half of the twelfth century: we turn to him to throw light on political history, ecclesiastical history, art history, aspects of cultural, intellectual, economic and even social history. We learn a lot about Suger through his writings, and there is a real danger of seeing early twelfth century France through his eyes. The two men were more or less contemporary, though Geoffrey, who died in 1149, two years before Suger, was probably slightly older. The outstanding abilities that they brought to their role as prominent churchmen were very similar. Both were mediators, diplomats and fixers. »Famous wheeler and dealer in secular business« would seem an apt description of Suger – and we should perhaps note that the Morigny Chronicler singles out Geoffrey for praise in these terms even though Suger, whom the Morigny Chronicler does not mention, was also a member of young Louis' Aquitanean entourage. Suger himself bears witness to Geoffrey's preeminence when he recounts at some length the dramatic occasion on which Geoffrey, saying mass at the high altar on the anniversary of King Dagobert, stretched the arm relic of St Simeon towards the storm-wracked and unfinished vaults of the new shrine-choir. The storm abates and the fragile vault ribs survive, by grace of God and the Saints rather than the steadfastness of the bishop, as Suger observes. Nevertheless Geoffrey is his chosen appropriate human agent in this miracle to legitimise the new shrine-choir[7]. I hope in this paper, in outlining and reviewing Geoffrey's career, to restore to him his proper centrality to that intersection of secular and ecclesiastical power in early 12th century France, at which both he and Suger operated. An exploration

[4] See the dedication in Geoffrey Grossus, Vita Beati Bernardi, ed. MIGNE PL, t. 172, col. 1367.

[5] The Letters of Arnulf of Lisieux, ed. Frank BARLOW, London 1939 (Camden Third Series, 61), p. XIV.

[6] See Duchesne's notes to Abelard's Historia Calamitatum, ed. MIGNE (see n. 2), col. 148 n. 42.

[7] Suger, Libellus Alter de Consecratione Ecclesiae Sancti Dionysii, ed. Erwin PANOFSKY, Abbot Suger on the Abbey Church of St.-Denis and its Art Treasures, 2nd ed. by Gerda PANOFSKY-SOERGEL, Princeton 1979, p. 108–109; ed. Françoise GASPARRI, Suger, Œuvres, 2 vols., Paris 1996–2001, t. 1, p. 36–37.

of his life and career also, I think, provides a gloss, a commentary, on that of Suger.

Geoffrey was a younger son of a major family from the Chartrain. The family had close connections with the counts of Blois-Chartres. In an important comital act of 1105, guaranteeing that the counts of Chartres will not despoil the bishopric on the death of the incumbent, Geoffrey's father Goslen witnesses on behalf of the countess. But the same act shows that the family of Lèves were equally close to the cathedral church of Chartres. Goslen and his sons, including Geoffrey, all provide witness for the cathedral, Goslen being the most important lay witness[8]. They were part of the dynasty which provided the vidames of Chartres[9], and the Lèves family had a hold on the offices of prepositor of the church of Chartres. Two of Geoffrey's brothers held two of the prepositorships, one as a layman, the other as a cleric, and indeed he himself, as a canon, was prepositor for properties on which the abbey of Tiron was built[10]. In course of time, his nephew, Goslen, became a canon-prepositor of the church[11].

By 1105, Geoffrey had become a canon of the cathedral, during the episcopacy of the renowned bishop Ivo[12]. Ivo was no respecter of persons, or of personal sensibilities. He had been known to clash with the counts, though his relationship with countess Adela was usually good[13]. His relationship with his chapter, certainly towards the end of his episcopate, was not. In 1114, he attacked the rapacity of the cathedral prepositors, two of whom were Geoffrey's brothers, and one of whom was Geoffrey[14]; shortly thereafter, he became locked in a bitter battle with dean Arnaud, over the rights of bishop and chapter[15]. Geoffrey may have learnt much of his acute political sense and skill during these difficult years at Chartres.

At Ivo's death in 1116, Geoffrey was elected bishop by the chapter. Young count Theobald of Blois-Chartres, however, refused to accept the election, because, it seemed, someone had sowed sedition between the clergy and the

[8] Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa, 16 vols., Paris 1715–1865, t. 8, instr. col. 308–310, no. 28; also Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, ed. Eugène DE LEPINOIS, Lucien MERLET, 3 vols., Chartres 1865, t. 1, p. 104–108, no. 24.

[9] André CHÉDEVILLE, Chartres et ses campagnes (XIe–XIIIe siècles), Paris 1973 (Publications de l'Université de Haute-Bretagne, 1), p. 259.

[10] Cartulaire de Notre-Dame (see n. 8), t. 1, p. 119–120, no. 33 and Geoffrey Grossus (see n. 4), col. 1413.

[11] Cartulaire de Notre-Dame (see n. 8), t. 1, p. 142, no. 48.

[12] Ibid. p. 107, no. 24 and Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, instr. col. 310, no. 28.

[13] Kimberly LO PRETE, Adela of Blois and Ivo of Chartres: piety, politics and peace in the diocese of Chartres, in: Anglo-Norman Studies 14 (1991), p. 131–153.

[14] Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, instr. col. 314–315, no. 35, and Cartulaire de Notre-Dame (see n. 8), t. 1, p. 119–120, no. 33.

[15] Cartulaire de Notre-Dame (see n. 8), t. 1, p. 118, n. 2. For Ivo's problems with the clergy at Chartres, see also, ibid. p. 110–111, no. 27.

count. Geoffrey fled, and Count Theobald locked the rest of the canons into their precinct. The situation was resolved by Robert d'Arbrissel, with the help of Bernard of Tiron. Geoffrey returned, and the count »resumed his previous familiarity with the canonry« – *in anteriorem familiaritatem canonice copulavit*[16]. Thereafter, bishop and count had by and large a good and close relationship, not least because they shared an interest in reformed monasticism, and cooperated in the foundation of Cistercian L'Aumône, one of the earliest Cistercian houses in Northern France[17].

Geoffrey was more accommodating than Ivo towards his chapter. He allowed them the right to elect their own dean – their principal complaint against Ivo; but in return, the entire chapter was persuaded to abjure simony. Geoffrey had this arrangement enshrined in a papal confirmation from Calixtus II[18]. Dean Arnaud, with whom Ivo had battled so fiercely, remained in office for the first few years of Geoffrey's own episcopate[19]. Geoffrey had, apparently, no further trouble from the chapter. He was able to ensure that two of his nephews, and his protegee, Samson Mauvoisin, later archbishop of Reims, held important offices within the chapter, and at his death in 1149, the chapter duly and willingly elected his nephew Goslen as bishop[20]. As far as we can tell, the chapter admired his administration of episcopal and diocesan properties. Everything suggests that he played his role as lord and bishop with conspicuous success. One example must suffice to show the care, forethought and attention to detail that he brought to his stewardship of church property. When Theobald of Blois gave to Marmoutier the Chartrain priory of St Martin au Val, from which St Jean au Val, the abbey of St Père and the Leper house of the Grand Beaulieu at Chartres drew revenues, some very complex property transactions were required to please all parties. Geoffrey persuaded Marmoutier to give a church to St Jean au Val, and St Jean au Val, in turn, to give revenues in money, wine, corn and fish to St Père and the lepers. Geoffrey himself looked after the interests of the lepers, since they could not, as one of his acts says, come to the episcopal hall to argue their own case because of their infectious state. Each aspect of the transaction was ratified by the issue

[16] See the colourful and distinctly partial account in Andrew of Fontevraud, Vita Altera Beati Roberti de Arbrissello, ed. MIGNE PL, t. 162, col. 1064–1065. Also letters of Pope Paschal II in Cartulaire de Notre-Dame (see n. 8), t. 1, p. 124–125, no. 36, p. 125–126, no. 37 (JAFFÉ-LOEWENFELD, nos. 6518, 6519).

[17] The foundation charter is Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, instr. col. 419–420, no 7.

[18] Ulysse ROBERT, Bullaire du pape Calixte II (1119–1124). Essai de restitution, 2 vols., Paris 1891, t. 1, p. 140 no. 97 (JAFFÉ-LOEWENFELD, no. 6777), and Cartulaire de Notre-Dame (see n. 8), t. 1, p. 126, no. 38 for Geoffrey's own, undated act.

[19] Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, instr. col. 319, no. 41, and col. 320, no. 42, both acts of 1120, signed by Arnaud as dean.

[20] For Samson's rise through the chapter, see Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, col. 1199; for Goslen, see ibid. col. 1141–1156.

and witness of charters in the chapter houses of each monastery, and in the halls of the palaces of the bishop and the count[21].

Geoffrey's good relations with the chapter suggest that he had not, perhaps, been close to his distinguished predecessor. Nevertheless, once he became bishop of Chartres, he proved, in his actions and his attitudes to the affairs of the church and the problems of reform, a worthy successor. Geoffrey never achieved Ivo's intellectual and moral supremacy over his clerical colleagues: that mantle fell on to the shoulders of St Bernard. But he was admired by Bernard and other reformers as Ivo's heir as a great reformist bishop, as an activator of reform within – and occasionally without – the Gallican church. Indeed, less abrasive, more politically flexible and adept, perhaps more manipulative, than Ivo, he often succeeded where Ivo had clashed. I suppose one might characterise Ivo as a great initiator, Geoffrey as a great institutor, of reform.

Like Ivo, Geoffrey saw the bishop as the humble servant of his people, but also as the person who knew best and who should control the running of the church. His approach to the bishop's relationship, both with his flock in its broadest sense, and with those more powerful ecclesiastical players, such as monastics and cathedral chapters, who might feel that they too had an active role to play in the running of the church, was essentially paternalistic. His views are expressed in the preamble to an act of 1118 for the abbey of Bonneval. »The pages of decretals and ecclesiastical canons concede the making of the arrangements of ecclesiastical business to the care of the bishop ... He should extend a protective hand above all to those who have renounced the activities of the world. Therefore, as the rules of the fathers, enjoining charity, say, the bishop is the servant, not the master of the people, how much more is it proper that the bishop should be the minister and servant of those in whom the world is crucified.« The act, which restores the church of Gallardon to the abbey of Bonneval, is careful to reserve »in all things the rights of the church of Chartres«[22]. Geoffrey, as befits Ivo's successor, is very versed in, aware of, and prone to invoke, canon law. But he was careful not to take on the most important of the exempt abbeys of his diocese, La Trinité at Vendôme, at least

[21] Ibid. instr. col. 327–328, no. 1, act of 1132, confirming the final arrangements.

[22] Ibid. instr. col. 315–316, no. 37: *Quoniam dispositiones ecclesiasticarum rerum episcopali curae faciendas decretorum et canonum paginae concedunt, oportet ipsos episcopos vigilanter attendere, ut qualiscumque disceptatio sit inter homines, ut fidelis quis inveniatur, ipsi, sibi bene conscii pio affectu et sincero intuitu disponant quae disponenda sunt; illis praecipue manum extendentes qui renunciaverunt mundi actibus, et nudam crucem Christi nudi secuti sunt. Si enim, ut dicit regula Patrum exigente caritate, episcopus servus est plebis, non dominus, multo magis opportet, ut eorum quibus mundus crucifixus est, minister sit et servus.*

during the abbacy of the formidable Geoffrey of Vendôme, though he attempted to impose episcopal authority there after the latter's death[23].

Geoffrey was conscious of the special prestige of the bishop and bishopric of Chartres. It is clear that this was real, even Abelard accepted it; but it is not clear from whence it sprang. The diocese was vast, and the cathedral chapter huge[24]: the bishopric had had some distinguished incumbents in the recent past, notably, St Fulbert and Ivo, but also its share of the incompetent and unsuitable, so it cannot really have been a matter of accumulated personal episcopal prestige. At all events, by the early 12th century, it was the bishop of Chartres who was expected to take the place of the metropolitan, the archbishop of Sens, should the latter be unavailable. Geoffrey made the most of this, in a way that Ivo had not, it seems, done. In 1136, he consecrated the new bishop of Auxerre, because the archbishop was unavailable[25]. In 1144, he consecrated the new abbot of Morigny, for, as the house Chronicle said[26], »the bishop Geoffrey of Chartres, when the archbishop was absent, was accustomed to be his vicar (*vicarius*) in the execution of offices«, – which gives the impression that it was Geoffrey, rather than a bishop of Chartres ex officio, who was accustomed to act thus. Shortly thereafter, the Sens clergy asked him to bless the new archbishop of Sens[27]. Where Ivo had interpreted the prestige of the bishop of Chartres as being essentially moral, Geoffrey was inclined to translate this into political reality. At all events, Geoffrey's career as a churchman went from strength to strength, and in 1127, Pope Honorius II appointed him, alongside cardinal Matthew of Albano, papal legate to northern France.

In positioning himself on issues of church reform, Geoffrey took care to follow Ivo's lead, and it is from his reputation as a reformer that he derived much of his authority within the French church. Ivo would have approved of his stand against simony, and like Ivo, he sought to extract ecclesiastical property from lay hands, and return it to church control[28]. The restoration to the abbey of Bonneval of the church of Gallardon, which had fallen into the hands of secular, probably married, priests, was one instance. Ivo had played a major role in the establishing of a new order of canons living under a rule based on the writings of St Augustine. As bishop, he had forced this new approach to a regular and common life on the venerable, but in his view decadent, abbey of

[23] Penelope Delafield JOHNSON, Prayer, Patronage and Power: the Abbey of La Trinité, Vendôme 1032–1187, New York 1981, p. 121–122; Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, col. 1132.

[24] CHÉDEVILLE (see n. 9), p. 509, and see the general discussion of the prestige of Chartres, ibid. p. 505–525.

[25] Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, col. 1138.

[26] Chronique de Morigny (see n. 1), p. 83.

[27] Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, col. 1139.

[28] CHÉDEVILLE (see n. 9), p. 325.

St Jean au Val at Chartres[29]. Geoffrey continued this initiative, persuading various houses within his diocese, notably Bourgmoyen at Blois and La Madeleine at Châteaudun, to replace secular with regular canons[30].

Like Ivo, Geoffrey had cordial relations with the west French leaders of the new eremetical reformed monasticism, Robert of Arbrissel, founder of Fontevrault, and Bernard, founder of Tiron. These relations were established long before Geoffrey became bishop, for as canon, Geoffrey was cathedral prepositor for property at Sarzay on which the abbey of Tiron was built[31]. The cordiality paid off. As we have seen, Robert and Bernard between them insisted on the propriety of Geoffrey's election, and reconciled Theobald of Blois to it, and Geoffrey became the dedicatee of the life of St Bernard of Tiron. The foundation charter for L'Aumône suggests that Geoffrey was also a friend of Stephen Harding, abbot of Cîteaux, from which L'Aumône was founded[32]. He was certainly present at the Council of Troyes in 1128 at which the order of the Templars was established with a rule adapted from the Cistercians[33].

Geoffrey's position as episcopal leader of ecclesiastical reform in the north French church was buttressed by his closeness to the papacy. The Morigny Chronicle says that recent popes had always held Geoffrey as a friend and confidant – *semper amicum et familiarem*, and that they made him legate to all Aquitaine for the greatness of his valliance or his refinement, for which he was famous – *pro valoris vel elegancie, qua preditus erat, magnitudine, tocius ei Aquitanie legationem indixerant*[34]. This is a strange phrase, and leads one to suspect that the Morigny Chronicler had a slightly subversive sense of humour. Nevertheless, it is clear that Geoffrey was particularly sympathetic to the post-investiture papacy of Calixtus, Honorius and Innocent II, with its renewed emphasis on the powers, rights and duties of the bishop within the church. Geoffrey went often to Rome, and was always an important member of the papal retinue when the pope was in France. When Innocent II consecrated the new abbey church of Morigny in 1131, it was Geoffrey who preached the sermon[35]. He was prominent at the papal councils held at Reims in 1119 and 1131; he also attended the council of Pisa in 1135, and the second Lateran Council of 1139[36].

[29] Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, instr. 318–319, no. 41.
[30] Ibid. col. 1135 and 1137.
[31] Geoffrey Grossus (see n. 4), col. 1413.
[32] Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, instr. 419–420, no. 7.
[33] Ibid. col. 1136.
[34] Chronique de Morigny (see n. 1), p. 68.
[35] Ibid. p. 55.
[36] Gallia Christiana (see n. 8), t. 8, col. 1137.

Geoffrey was at the very centre of the group of north French churchmen, a group which included Suger, the Cluniac cardinal legate Matthew of Albano, archbishop Rainald of Reims, and bishops Jocelyn of Soissons, Bartholomew of Laon and Stephen of Paris, which worked together to ensure the acceptance of Pope Innocent II in France, as Tim Reuter has shown[37]. It was to the cathedral of Chartres that Henry I came to make his acknowledgement of Innocent – a further indication of Geoffrey's influence in this matter[38].

The converse of the struggle to establish the propriety of Innocent's election, was the battle to discredit the schismatic anti-pope, Anacletus II. Here too, Geoffrey played a central role, just as St Bernard did, but Suger did not. It was Geoffrey who read out the long diatribe against Anacletus, sent as a letter from the Carthusian order, brought by a Cistercian abbot, to the massed ranks of Roman and Gallican clergy at the council of Reims in 1131[39]. In 1134 Innocent despatched Geoffrey, together with his co-legate to Northern France, Matthew of Albano, to persuade the misguided Milanese to renounce Anacletus, while Bernard reinforced their efforts with some of his inimitable letters[40]. Bernard seems to have slipped into this anti-Anacletian role as a natural polemicist. Geoffrey found himself there ex officio. In 1130, Innocent II vastly widened his legatine remit, making him legate to Aquitaine as well as northern France. It was a difficult charge. The Aquitaneans, under their independent minded duke William, and equally independent Gerard of Angoulême – a great scholar, appointed papal legate to Aquitaine by Calixtus II, and archbishop of Bordeaux from 1131 – supported Anacletus. Geoffrey was supposed to pull the Aquitanean church into line. While Gerard of Angoulême was still alive, Geoffrey could only fulminate from a distance. In 1133, his clerk and protegee, the Norman Arnulf, future bishop of Lisieux, produced, presumably at Geoffrey's behest, and certainly dedicated to him, his notoriously vicious invective against the recalcitrant archbishop[41]. But after Gerard's death in 1135, Geoffrey and St Bernard were able to take Innocent's cause to Aquitaine itself. As legate to the region, Geoffrey's duties included the destruction – literally – of any altars that had been dedicated by Gerard of Angoulême during his long reign, their replacement with new altars, and new consecrations[42]. We

[37] For the schism in France, see Timothy REUTER, Zur Anerkennung Papst Innocenz' II. Eine neue Quelle, in: Deutsches Archiv 39 (1983), p. 395–416.

[38] Orderic Vitalis (see n. 3), t. 6, p. 420–421.

[39] Chronique de Morigny (see n. 1), p. 61.

[40] The Letters of St Bernard of Clairvaux, ed. Bruno Scott JAMES, 2nd ed., Stroud 1998, p. 208–209, no. 140; Sancti Bernardi Opera, ed. Jean LECLERCQ, Charles Holwell TALBOT, Henri-Marie ROCHAIS, 8 vols., Rome 1957–77, t. 7–8: Epistolae, t. 7, p. 326–328, no. 131, and see also p. 328–330, nos. 132–134, in which Bernard congratulates the Milanese on turning to Innocent.

[41] See above, n. 5. For a discussion of the Invectiva, see Carolyn Poling SCHRIBER, The Dilemma of Arnulf of Lisieux: New Ideas Versus Old Ideals, Bloomington 1990, p. 6–9.

[42] Chronique de Morigny (see n. 1), p. 74–75.

have no record of Geoffrey meeting resistance, and perhaps he managed it with his customary emollience.

He certainly worked hard for what he saw as the good of the Aquitanean church. In 1137, as Louis the Fat and his son and heir prepared to take possession of duchess Eleanor and the duchy, Geoffrey managed to negotiate a strikingly good deal for the Aquitanean church as the price of its acquiescence in the French takeover. Louis conceded free and canonical election, with no necessity for the swearing of homage or fidelity, to the cathedrals and abbeys of Aquitaine, and that newly elected prelates should immediately and fully enjoy all the privileges, properties, rights and revenues of their predecessors[43]. The waiving of the swearing of homage or fidelity is a striking concession: it was certainly expected in Capetian territory. The other clauses were in line with how the north French bishops thought the king should deal with their church, though recent reality had left most of them, and the papacy, bitterly disillusioned. Geoffrey's sharp political sensibilities, his ability in arranging the business of the world, allowed him to exploit this opportunity. Louis was old and tired, and was well aware that Aquitaine could be a lawless place. He knew that the cooperation of the Aquitainean bishops was vital if he and his son were to impose themselves in any way on the vast duchy.

Geoffrey and Bernard were both deeply involved in the prosecutions of Abelard for heresy, though here their positions were not identical. Abelard's account of his first trial, at the Council of Soissons in 1121, gives us a vivid vignette of Geoffrey the ecclesiastical politician in action[44]. Geoffrey comes to Abelard's aid, but not to his defence. First, he tries to persuade the Council to drop their prosecution of Abelard, because it would look as if their attacks were motivated purely by professional jealousy. When this fails, he argues that Abelard should be returned to the safety of the abbey of St Denis, where he was supposed to be a monk, and there examined in private by a different group of learned men. When this too fails, Geoffrey advises Abelard that he should accept with as good a grace as possible that his book on the Trinity is to be condemned, on the grounds that everyone would recognise that this was unjust treatment and sympathy for him would grow. At every stage, Geoffrey's interventions are designed to defuse the situation, to avoid a scene – and Abelard's ability to throw a scene was probably rivalled only by St Bernard.

Geoffrey was present at the Council of Sens in 1140, when Bernard led the attack on Abelard. Along with his fellow bishops from the province of Sens, Geoffrey signed the official account of the Council which was sent to Inno-

[43] Jean DUFOUR (ed.), Recueil des Actes de Louis VI, roi de France (1108–1137), 4 vols., Paris 1992–94, t. 2, p. 312–319, no. 387, and see also Lindy GRANT, Abbot Suger of St-Denis: Church and State in Early Twelfth-Century France, London, New York 1998, p. 139–140.

[44] Abelard (see n. 2), ed. MIGNE, col. 148–150; ed. MONFRIN, p. 85–87.

cent II recommending that Abelard's books should be condemned[45], but we do not know if he played a more active role. Michael Clanchy has speculated that it was Geoffrey who arranged for the sudden termination of the trial, perhaps because he could see that Abelard was in no state to plead[46]. This speculation is supported by a letter from Bishop Hatto of Troyes to Peter the Venerable, apparently relating to attempts by the French clergy to settle the Abelard business in Rome, which reports that »the abbot of Clairvaux has been here, and the bishop of Chartres has been besieging my house«[47].

So far we have seen Geoffrey at work arranging the secular business of the church. But as ex officio, one of the most important bishops of the Capetian realm, Geoffrey was expected to bring his undoubted abilities to bear on the business of ensuring the peace of the realm too. He was foremost in that group of politically adept French churchmen, along with bishops Jocelyn of Soissons, Alvise of Arras and Suger, on whom Louis the Fat could rely for wise counsel, and getting things done. When Louis the Fat died, and young Louis had to race back from Aquitaine to establish himself as king in Paris, bishop Geoffrey was left behind in Aquitaine to look after the young duchess Eleanor, and thus in effect to govern, in so far as was possible, Aquitaine[48]. It was a position of huge responsibility at a moment of great political uncertainty. Not surprisingly, Geoffrey played an important role too in the difficult period between 1127 and 1135 when political manoeuverings at court and disputes about the pace of ecclesiastical reform within the Gallican church exploded simultaneously into the greatest domestic crisis of Louis the Fat's long reign. Louis found himself at war with his chancellor Stephen de Garlande, but also bitterly at odds with bishop Stephen of Paris, the most extreme among the French reformist bishops. By the mid-1130s two major French ecclesiastics had been brutally murdered, and relations between Louis and the papacy were so bad that Louis forbad all his bishops to attend the Pisa Council. At every stage, the participants in these disputes seem to have turned to Geoffrey to resolve them. The crisis was heralded in 1127 when bishop Stephen of Paris tried to curtail the powers of his archdeacons, who included Stephen de Garlande and his close associate Theobald Notier. Theobald Notier appealed to Rome; Geoffrey went to Rome too, and ensured that the quarrel was resolved to general satisfaction[49]. Geoffrey was an old friend of Stephen de Garlande, for all that Stephen was seen as an enemy of ecclesiastical reform by extreme reformist like St Bernard. Indeed one of Geoffrey's main protegees was a

[45] Recueil des Historiens des Gaules et de la France, ed. Martin BOUQUET and others, 24 vols., Paris 1869–1904, t. 15, p. 396–397.

[46] Michael T. CLANCHY, Abelard: A Medieval Life, Oxford 1997, p. 312.

[47] The Letters of Peter the Venerable, ed. Giles CONSTABLE, 2 vols., Harvard 1967, t. 1, p. 256, no. 96, and see also t. 2, p. 317–320.

[48] Chronique de Morigny (see n. 1), p. 70.

[49] Recueil (see n. 45), t. 15, p. 330–331.

close relation of Stephen's, Samson Mauvoisin, dean of Chartres and later archbishop of Reims. At Stephen de Garlande's request, Geoffrey negotiated peace between the chancellor and Stephen of Paris[50]. At the same time, Geoffrey, along with the archbishop of Sens, took the lead in trying to reconcile Stephen of Paris and Louis the Fat, though without immediate success[51]. When violent disputes, leading to the murder of the subdeacon Archembald, erupted in the church of Orléans in the early 1130s, it was to Geoffrey that Innocent II turned to bring the situation under control[52].

At first sight it seems strange that it was Suger rather than Geoffrey who was chosen as the ecclesiastical regent in 1147. Nor did Suger as regent depend on Geoffrey's help in his many troubles. But Geoffrey died in early 1149, before Louis returned from the Crusade, and probably his health was already failing by 1147. As I have said, he was probably slightly older than Suger. As one reviews his career, it is evident that he was at his most active in the 1120s and 1130s, and that already, by the 1140s, that activity was beginning to lessen.

Geoffrey and Suger had much in common. Both were gifted disposers of secular business. Both had served as prepositors, running properties of their respective ecclesiastical institutions, in their youth. Both operated with ease at that point at which the powers of this world, and the powers of the other, as incorporated in its earthly representative, the church, intersect and collide. Both were able to do so without attracting opprobrium from Bernard, and the other extreme reformists. Both, indeed, were widely seen as effective patrons and institutors of ecclesiastical reform. They were men who could make reform work, but not, like Ivo, Bernard or Robert d'Arbrissel, men who set the agenda for reform.

There are also slight differences, which are revealing about both men. They are not quite of the same generation. Geoffrey is of an age with, and personally close to, the first generation of monastic reformers, to Stephen Harding, Robert d'Arbrissel and Bernard of Tiron. L'Aumône is founded from Cîteaux. Suger is a direct contemporary and close friend of Bernard of Clairvaux – and it is from Clairvaux that most of Suger's north French episcopal colleagues found Cistercian houses; and his relationship to Robert d'Arbrissel is that of an awed young and distant admirer[53]. Geoffrey is at his most powerful in the 1120s and 1130s; Suger in the 30s and 40s. There is a slight difference in their power base, in the basis for their authority within the north French church. Geoffrey starts with a certain ex officio public authority as a bishop, but makes much of the peculiar prestige that can attach to a bishop of Chartres.

[50] Ibid. p. 334.
[51] Ibid. p. 267–268.
[52] Ibid. p. 378–379.
[53] Suger, Letter to Pope Eugenius, in: Suger, Œuvres (see n. 7), t. 2, p. 42–45.

His personal friendship with a succession of popes leads to the accolade of papal legacy. From 1127, he is in effect the pope's representative among the north French episcopacy. Suger benefits too from his good relations with the papal curia, but, as an abbot, his political influence depends to a large extent upon royal favour. The Morigny Chronicler speaks of Geoffrey's *elegancia*, his refinement; Andrew of Fontevrault, in his hagiography of Robert d'Arbrissel, claims that Geoffrey's life *nostra aetate suavissime redolet* – »most pleasantly perfumes our age«[54]. In political affairs, in dealing with the potentially explosive theological politics of Abelard and the papal schism, in his relations with his chapter, or with the Aquitanean church, Geoffrey's effortless suavity as fixer, mediator, diffuser of difficulty and dispute, makes Suger, for once, look almost endearingly clumsy.

I hope that I have managed to re-establish Geoffrey at the very centre of things in early 12th century Capetian France, and have rescued him from the cameo role – in the story of Abelard or Bernard or Suger – to which he is usually confined. And the fact that the historian has to search in such dark corners to find someone who was once as prominent as Geoffrey, serves to warn us that, with Suger, the danger is that of being blinded by too much light.

[54] Andrew of Fontevraud (see n. 16), col. 1065.

MICHAËL WYSS

APPORT DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES POUR LA CONNAISSANCE DE SAINT-DENIS AUX XIe ET XIIe SIÈCLES

À l'échelle de l'histoire presque bimillénaire de Saint-Denis, la période concernée est un moment décisif, celui qui a vu l'éclosion d'un bourg monastique aux portes de la célèbre abbaye bénédictine. Si les rares sources écrites peuvent nous informer sur les facteurs spirituels, politiques et économiques qui ont présidé à ce phénomène, il revient à l'archéologie de nous faire connaître les modalités concrètes de cette évolution. Par chance, depuis près de trente ans, le patrimoine archéologique de Saint-Denis fait l'objet d'une enquête systématique. De 1973 à 1992, la rénovation urbaine du quartier situé au nord de la basilique donna l'occasion d'effectuer une fouille d'envergure, portant sur plus de treize hectares de la ville médiévale. Plus récemment, les travaux d'aménagement des abords immédiats de la basilique ont pu être mis à profit pour compléter notre documentation sur le centre monumental. L'exploitation scientifique des données de fouille étant toujours en cours, ces quelques lignes reflètent l'état actuel de nos connaissances qui ne préjuge en rien des résultats définitifs qu'apportera l'achèvement de ce travail[1].

Le haut Moyen Âge a doté le site d'un complexe monumental, centré sur l'église abbatiale, et d'un ouvrage de défense, le *castellum* (fig. 1). Il nous faut évoquer brièvement ces deux composantes, car la topographie si caractéristique du bourg, au réseau de rues radio-concentriques, montre du premier coup d'œil l'incidence qu'eurent le noyau monumental et le rempart sur l'organisation spatiale de l'agglomération.

L'abbatiale carolingienne, connue grâce aux fouilles de Sumner McKnight Crosby[2], était une construction que l'abbé Fulrad (vers 750–784) avait conçue sur

[1] Les fouilles, menées en prévision des graves atteintes au sous-sol occasionnées par les travaux de reconstruction du centre-ville, furent conduites par Olivier Meyer et durèrent de 1973 à 1992. Depuis la fin des opérations, une partie de l'équipe municipale (Unité d'Archéologie de la Ville de Saint-Denis [UASD]), dirigée par Nicole Meyer-Rodrigues, est mobilisée par l'exploitation de la masse documentaire recueillie en vingt années de travaux de terrain. En 1996, le programme de publication a pu être inauguré avec la parution de: Michaël WYSS (dir.), Atlas historique de Saint-Denis: des origines au XVIIIe siècle, Paris 1996 (Documents d'archéologie française, 59).

[2] Sumner McKnight CROSBY, The Royal Abbey of Saint-Denis from Its Beginnings to the Death of Suger, 475–1151, éd. par Pamela Z. BLUM (Yale Publications in the History of Art,

le plan d'une basilique à colonnes dont le transept ouvrait, à l'est, sur une abside semi-circulaire. À l'ouest, l'édifice était précédé d'un massif occidental assimilé par Suger à l'*augmentum* que Charlemagne aurait fait édifier sur la tombe de son père Pépin, mis en terre *ante limina basilicae*[3]. L'église comportait deux portes latérales donnant, au sud, sur les bâtiments communautaires et, au nord, sur la nécropole, devenue grand cimetière ou aitre de l'abbaye.

Dès l'époque mérovingienne, l'aire funéraire était bordée d'au moins trois églises cimétériales (Saint-Barthélemy, Saint-Pierre, Saint-Paul) reliées entre elles par des annexes et des galeries. Ce cadre architectural n'est pas sans faire penser à l'*atrium* mentionné dans les sources contemporaines. Devant l'entrée de l'abbatiale, une zone résidentielle a atteint son apogée sous la forme d'un important bâtiment d'apparat que nous proposons d'identifier au *palatium* attesté à Saint-Denis sous les Carolingiens[4].

À partir de la fin du IXe siècle, le centre monumental subit de profonds remaniements. Les églises cimétériales voient leurs annexes supprimées, modification architecturale à mettre en rapport avec leur probable affectation aux paroisses du bourg. La construction du palais, bien qu'à l'architecture de pierre, est également abandonnée et, dès le XIe siècle, une partie de sa ruine est rasée pour laisser place à l'extension du cimetière. Parallèlement, la séparation entre l'aire funéraire et la zone d'habitat civil se matérialise sous la forme d'un imposant mur de clôture.

Rolf Große vient de faire le point sur la question des origines du collège des chanoines de Saint-Paul[5]. L'établissement de la communauté dans cette église cimétériale semble être une conséquence des mesures de réforme de l'abbaye que Robert II le Pieux confia à l'abbé clunisien Odilon. Pour l'heure, les fouilles ont seulement porté sur la première travée ouest et les abords nord de la collégiale; mais on a pu constater, qu'au XIe siècle, cette église se distingue déjà par un plan

37), New Haven, Londres 1987.

3 Epistola ad Hilduinum, éd. par Ernst DÜMMLER, dans: MGH Epistolae, t. 5, Berlin 1890, p. 326. Le roi demande à être mis en terre à l'extérieur de la basilique. Suger, De administratione, éd. par Françoise GASPARRI, Suger, Œuvres, t. 1, Paris 1996, p. 112. L'abbé identifie l'*augmentum* de Charlemagne. À propos des vestiges matériels de cette construction voir: Werner JACOBSEN, Michaël WYSS, Saint-Denis: essai sur la genèse du massif occidental, dans: Christian SAPIN (dir.), Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IVe et le XIIe siècle: actes du colloque international du CNRS, Auxerre 17–20 juin 1999, Paris 2002, p. 76–87.

4 Michaël WYSS, Die Klosterpfalz Saint-Denis im Licht der neuen Ausgrabungen, dans: Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung, t. 5 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 11), Göttingen 2001, p. 175–192; ID., Un établissement carolingien mis au jour à proximité de l'abbaye de Saint-Denis: la question du palais de Charlemagne, dans: Annie RENOUX (dir.), »Aux marches du palais«. Qu'est-ce-qu'un palais médiéval? Données historiques et archéologiques: actes du VIIe Congrès international d'Archéologie Médiévale, Le Mans – Mayenne 9–11 septembre 1999, Le Mans 2001, p. 191–200.

5 Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger, 1053–1122 (Beihefte der Francia, 57), Stuttgart 2002, p. 201–205.

basilical: une nef à collatéraux dont la largeur extérieure de 16,50 m était proportionnée à sa longueur, estimée à 40 m. En provient, probablement, un chapiteau (fig. 2) réemployé à l'Époque moderne dans la maison du chantre de Saint-Paul, sise immédiatement au nord de l'église[6]. La pièce, taillée dans un calcaire grossier, est ornée d'un rinceau de palmettes et d'un masque à large gueule. D'après le style, la datation de ce chapiteau se situe dans la deuxième moitié du XIe siècle. La construction de ce premier état de la collégiale alla de pair avec une profonde réorganisation de l'espace observée en fouille dans l'enclos (*claustrum*) attenant l'église au nord.

Entre 1135 environ et 1144, l'abbé Suger agrandit l'abbatiale par un nouveau massif occidental et un chœur à chapelles rayonnantes. Avec l'ouverture des trois portails, la construction souligne le rôle d'entrée de la nouvelle façade. Dans le cimetière, l'édification d'une église, placée sous le vocable de saint Michel, témoigne amplement de cette mise en chantier du centre monumental. L'édifice est de plan très simple: une nef unique qui ouvre sur une abside rectangulaire. Adossé à la face interne de la clôture du cimetière, il s'insère dans la série des églises Saint-Barthélemy et Saint-Pierre, survivances de l'époque antérieure. La construction réemploie dans ses fondations un ensemble d'éléments d'architecture et de décors sculptés attribuables au premier tiers du XIIe siècle et provenant probablement d'une partie de la basilique alors en reconstruction[7]. Le chapiteau d'une colonne libre est orné des scènes de la parabole du Mauvais Riche et de Lazare (fig. 3). De par ses dimensions, ce chapiteau a très bien pu s'adapter aux colonnes de l'abbatiale carolingienne qui, au bout de près de trois cents ans d'existence, a certainement eu besoin d'être restaurée. Une série de chapiteaux plus petits, se rapporte plus probablement à un cycle hagiographique. Cette hypothèse est appuyée par une scène qui semble représenter le moment où Denis et ses deux compagnons sont conduits devant le prévôt Sisinnius (fig. 4).

Vers le milieu du XIIe siècle, la réédification des bâtiments communautaires commence par la construction d'un nouveau cloître. C'est en effet au décor sculpté des galeries de ce cloître que l'on attribue plusieurs chapiteaux et une statue-colonne qui se trouvent aujourd'hui dispersés dans les musées d'Europe et des États-Unis[8]. D'autres fragments recueillis en fouille et les éléments d'une

[6] Danielle JOHNSON, Recherche sur l'origine d'un chapiteau en calcaire découvert à Saint-Denis, dans: Jacqueline LORENZ, Paul BENOIT, Daniel OBERT (dir.), Pierres et carrières. Géologie – Archéologie – Histoire: actes des journées Claude Lorenz, Paris 17 et 18 novembre 1995, Paris 1997, p. 221–224.

[7] Michaël WYSS, Saint-Denis, I: sculptures romanes découvertes lors des fouilles urbaines, dans: Bulletin monumental 150 (1992), p. 309–354.

[8] Léon PRESSOUYRE, Did Suger build the Cloister at Saint-Denis?, dans: Paula Lieber GERSON (dir.), Abbot Suger and Saint-Denis. A Symposium, New York 1986, p. 229–244.

arcature aux écoinçons ornés (fig. 5) concordent avec cette construction[9] qui, en 1750, fut livrée aux pioches des démolisseurs.

Le *castellum*, fortification du monastère commanditée en 869 par Charles le Chauve[10], est aujourd'hui documenté, non seulement par les sources archivistiques mais également par l'archéologie. Les fouilles ont porté sur plusieurs tronçons des fossés d'eau et sur l'une des quatre portes d'accès, connue au Moyen Âge sous le nom de porte de la Boucherie. Le dispositif qui protégeait un espace d'environ huit hectares, était irrigué par le Croult, un canal qui amenait les eaux d'une rivière sur plus de six kilomètres. Les fossés étaient doublés, intérieurement, d'une levée de terre, renforcée par un mur, et d'une chaussée empierrée faisant office de chemin de ronde. Le mur du *castellum* est cité dans les sources, jusqu'au XIIIe siècle, quant aux portes, elles ont fonctionné jusqu'à l'Époque moderne.

Dès le Xe siècle les fossés s'envasent, mais le cours d'eau est conservé, endigué par des palissades soigneusement entretenues. En tant qu'équipement hydraulique, cette rivière a certainement joué un rôle moteur dans l'essor du bourg.

L'agglomération civile s'étendait depuis le centre monumental jusqu'au rempart du *castellum*[11]. Quant à son organisation, la fouille atteste surtout une grande mobilité dans l'utilisation de l'espace. À la différence du tracé, relativement stable, du réseau routier étroitement lié au *castellum* – rues menant aux portes et chemin de ronde –, les cheminements secondaires fluctuent jusqu'au XIIIe siècle. C'est seulement à ce moment-là que l'occupation de l'espace se fixe sous la forme d'un réseau de petites parcelles.

Trous de poteaux et tranchées de sablières témoignent d'habitations à l'architecture de bois; une pièce de bois creusée de deux rainures atteste la technique de l'assemblage bouveté propre aux constructions de type Stabbau (fig. 6). Les plans des maisons sont malheureusement trop lacunaires pour que nous puissions en proposer une reconstitution. Les sols intérieurs étaient en terre battue et les cloisons faites de branches souples entrelacées, recouvertes d'un enduit de plâtre. Des bardeaux de chêne, percés de trous de chevilles, proviennent de la couverture des toits.

Plusieurs types de structures annexes sont associés à ces maisons. Les fonds de

[9] Danièle JOHNSON, Michaël WYSS, Saint-Denis, II: sculptures gothiques récemment découvertes, dans: Bulletin monumental 150 (1992), p. 355–381; Nicole MEYER-RODRIGUES, Michaël WYSS, Nouvelles données archéologiques sur le cloître de l'abbaye de Saint-Denis, dans: »Utilis est lapis in structura«: Mélanges offerts à Léon Pressouyre, Paris 2000, p. 111–126.

[10] Annales Bertiniani, éd. par Georg WAITZ (MGH SS rer. Germ. in usum schol., 5), Hanovre 1883, p. 98.

[11] Michaël WYSS, L'agglomération du haut Moyen Âge aux abords de l'abbatiale de Saint-Denis, dans: Hans Rudolf SENNHAUSER (dir.), Wohn- und Wirtschaftsbauten frühmittelalterlicher Klöster: Internationales Symposium, 26.9.–1.10.1995 in Zurzach und Müstair, im Zusammenhang mit den Untersuchungen im Kloster St. Johann in Müstair (Veröffentlichungen des Instituts für Denkmalpflege an der ETH Zürich, 17), Zurich 1996, p. 259–268.

cabanes ne mesurent guère plus de 3 m de long sur 2 m de large; la particularité de ces constructions réside dans le fait qu'elles ont été creusées dans le sol, jusqu'à 1 m de profondeur. Sur le fond de certaines cabanes on distingue les empreintes laissées par des équipements légers tels que des métiers à tisser.

Les fosses de stockage servaient à la conservation des graines et autres denrées en atmosphère confinée. Après une période d'utilisation que nous estimons relativement courte, ces structures étaient souvent converties en dépotoirs.

La maçonnerie est mise en œuvre pour la construction des puits, mais c'est seulement à partir de la fin du XIIIe siècle qu'elle se généralisera dans l'habitation vernaculaire.

À ce jour, le voisinage du *castellum* a révélé au moins cinq autres noyaux d'habitations. Les raisons qui ont commandé à leur implantation (présence d'une église, d'une voie de passage, d'un cours d'eau, etc.) nous échappent la plupart du temps. Habituellement leur occupation est réduite dans le temps; on serait donc tenté d'imaginer des établissements tournant autour de l'abbaye suivant une évolution complexe. Plusieurs églises qui relevaient plus ou moins directement de l'abbaye, ont pu subvenir à la gestion spirituelle de ces faubourgs: Saint-Martin et le prieuré de l'abbaye, Saint-Denis de l'Estrée, situés tous deux en bordure de la voie antique, Saint-Marcel, aux mains des seigneurs de Montmorency, Saint-Remi et Saint-Quentin (fig. 1).

Les témoins concrets de la vie quotidienne des habitants de Saint-Denis nous sont parvenus sous la forme de ces très grandes quantités d'objets archéologiques qui proviennent essentiellement des fosses-dépotoirs, des alluvions des fossés du rempart et de la rivière urbaine. De tels milieux d'enfouissement, humides et anaérobies, ont favorisé la conservation des matériaux organiques, bois et cuir en particulier; aussi est-ce une image plus complète de la réalité qu'ils nous offrent: écuelles en bois tourné dont le fond est souvent marqué au fer d'une lettre ou d'un motif stylisé[12], cuillères et peignes parfois gravés d'ocelles, chaussures en cuir. Des clés en fer se rapportent à l'équipement domestique.

En ce qui concerne la céramique, le XIe–XIIe siècle est une période charnière au cours de laquelle vont se développer à la fois la production des poteries à pâte sableuse et paroi fine, et l'emploi de la glaçure plombifère, apparue à Saint-Denis au cours du Xe siècle[13]. L'oule (fig. 7), simple pot destiné à la cuisson et à la conservation, est la forme commune prédominante. À partir du XIe siècle, elle adopte la lèvre »en bandeau« qui la caractérisera tout au long du Moyen Âge. C'est aussi au cours du XIe–XIIe siècle qu'apparaît le décor peint à l'ocre, dit »en

[12] Pierre MILLE, Les récipients monoxyles: la collection des récipients de table de Saint-Denis, dans: Boire et manger en Île-de-France: actes des Journées archéologiques d'Île-de-France, Paris 9–10 décembre 2000, Paris 2001, p. 34–37.

[13] Nicole RODRIGUES, Panorama de la poterie francilienne du XIe au XVe siècle au travers de la collection archéologique de Saint-Denis, dans: L'Île-de-France médiévale, t. 1, Paris 2001, p. 82–88.

flammules« dont l'emploi se généralisera en Île-de-France jusqu'à l'Époque moderne. Les cruches à bec verseur tubulaire dont la morphologie générale est héritée de la période carolingienne, accueillent la glaçure. Ces récipients »de luxe«, au décor d'appliques parfois colorées, rehaussées par des motifs estampés, témoignent de l'aisance certaine de leurs utilisateurs; ils seront progressivement remplacés, à partir du XIIe siècle, par des pichets à anses rondes dont la forme s'inspire de pièces métalliques.

Pour appuyer ce constat, on peut également évoquer la présence de verreries qui, pour cette période, se retrouvent malheureusement dans un état d'altération extrêmement critique[14]. L'essentiel du répertoire des formes et des décors procède de la tradition carolingienne. Les deux types les plus courants sont le gobelet globulaire, habituellement orné de filets appliqués en spirale, et le gobelet haut, qui s'évase vers le haut en une coupe.

La découverte, dans un dépotoir du premier quart du XIIe siècle, d'un jeu de tables (fig. 8)[15] est surprenante, puisque cette catégorie d'objets est plutôt associée à des établissements à caractère aristocratique. Notre restitution de son tablier est fondée sur les observations qui ont pu être effectuées au moment du prélèvement des éléments de tabletterie en os, seuls conservés.

L'archéologie met également en lumière les activités artisanales qui ont contribué à construire le bourg monastique. À elle seule, la variété des matériaux mis en œuvre témoigne de la diversité des productions.

Le travail de l'os a dû être fort répandu et principalement fondé sur la récupération des os de boucherie. Quelques coups de couteau suffisent pour transformer un radius de bœuf en patin à glace ou un tibia de chèvre en un flageolet. Les fonds de cabanes, précédemment évoqués, sont quasiment les seules traces immobilières de l'activité du tissage. Fuseaux en bois et fusaïoles sont d'autres témoignages de cette production de type domestique.

Mais le cadre spécifique de Saint-Denis se répercute également dans quelques témoignages de l'artisanat spécialisé. Dans le courant du XIe siècle, trois fragments de moules à plombs de vitraux ont été rejetés dans une fosse fouillée, une centaine de mètres au nord de la basilique[16]. Ils étaient associés à des baguettes de plomb et à plusieurs éléments de vitraux peints qui sont peut-être carolingiens. La nature de l'activité reste en suspens: a-t-on fabriqué au XIe siècle de nouvelles verrières, ou en a-t-on simplement réparé d'anciennes? En tout état de cause, la découverte atteste de l'existence d'un atelier, temporaire ou permanent, bien

[14] Nicole MEYER, La verrerie de Saint-Denis, dans: À travers le verre, du Moyen Âge à la Renaissance, Rouen 1989, p. 370–381.

[15] Michaël WYSS, Ein Spielbrett des 12. Jahrhunderts aus Saint-Denis, dans: Antje KLUGE-PINSKER (dir.), Schach und Trictrac. Spielfreude in salischer Zeit, Sigmaringen 1991, p. 58–61; Nicole MEYER, Michaël WYSS, Un jeu de tables du XIIe siècle provenant de Saint-Denis, dans: Archéologie médiévale 21 (1991), p. 103–113.

[16] Nicole MEYER, Michaël WYSS, Des moules à plombs découverts à Saint-Denis, dans: Bulletin monumental 149 (1991), p. 104–106.

avant que Suger n'institue son fameux office de maître verrier chargé de l'entretien des vitraux de la basilique[17].

Au siècle suivant, dans une habitation implantée en bordure du parvis de l'abbatiale, en la place Panetière, la quantité de scories en alliage cuivreux abandonnée dans les niveaux de sol intérieur indique l'activité d'un probable fondeur de bronze. Dans un dépotoir qui en dépend nous avons prélevé les fragments d'un objet très oxydé qui, après un patient travail de restauration, s'est révélé être un chandelier en bronze (fig. 9)[18]. La pièce, haute de 41 cm, est constituée d'un socle ajouré, d'une tige à trois nœuds sphériques et d'une bobèche. Au-dessus de chaque pied du socle émerge une tête de lion, ou de dragon, à long cou, motif qui caractérise une série de chandeliers liturgiques tels que ceux de Kremsmünster, datés du XIe siècle, voire du siècle précédent.

Il est probable que le chandelier soit passé par l'officine du fondeur mais nous ignorons par quel concours de circonstances il a été abandonné. Cette objet, très exceptionnel en fouille, pose une nouvelle fois le problème du cadre de cette production. À n'en pas douter, l'activité du bourg monastique fut orientée vers l'abbaye. Mais comment s'est-elle distinguée des ateliers que l'abbaye faisaient travailler en gestion directe? En incitant des artisans spécialisés, tel que Robert l'Orfèvre[19], à s'installer près du monastère, l'abbaye a stimulé la vie économique du bourg. Progressivement, une élite urbaine s'est substituée à l'ancien corps aristocratique qui gravitait autour de l'abbaye royale carolingienne.

[17] Louis GRODECKI, Les vitraux de Saint-Denis: étude sur le vitrail au XIIe siècle, Paris 1976, p. 28.

[18] Nicole MEYER-RODRIGUES, Un chandelier médiéval en bronze découvert à Saint-Denis, dans: Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France (1993), p. 71–78.

[19] Confirmation, par Suger, de la vente faite par Girard l'Hospitalier à Robert l'Orfèvre, d'un terrain sis devant le monastère, éd. par Françoise GASPARRI, Suger, Œuvres, t. 2, Paris 2001, p. 180–183.

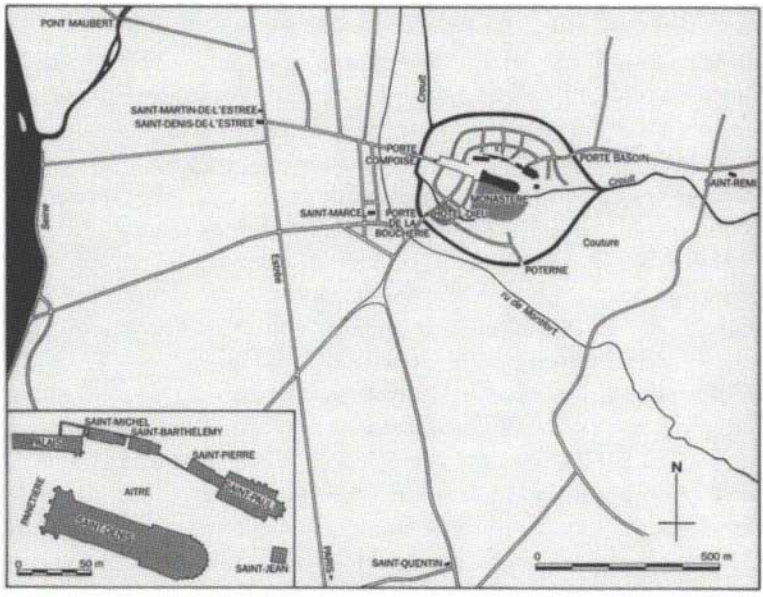

Fig. 1: Plan du bourg monastique et détail des abords du cimetière au XIIe siècle (dessin M. Wyss, UASD).

Fig. 2: Chapiteau à masque, deuxième moitié du XIe siècle (cliché J. Mangin, UASD).

Fig. 3: Parabole du Mauvais Riche et de Lazare sur un chapiteau, vers 1120 (cliché E. Jacquot, UASD).

Fig. 4: Arrestation des trois saints Denis, Rustique et Éleuthère sur un chapiteau, vers 1120 (cliché E. Jacquot, UASD).

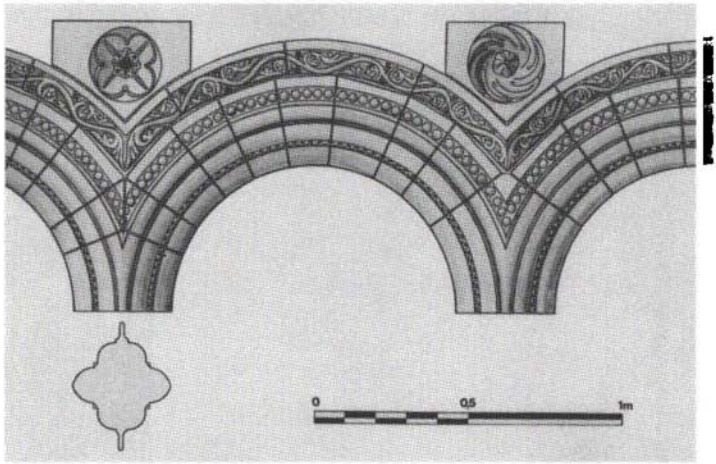

ilieu du

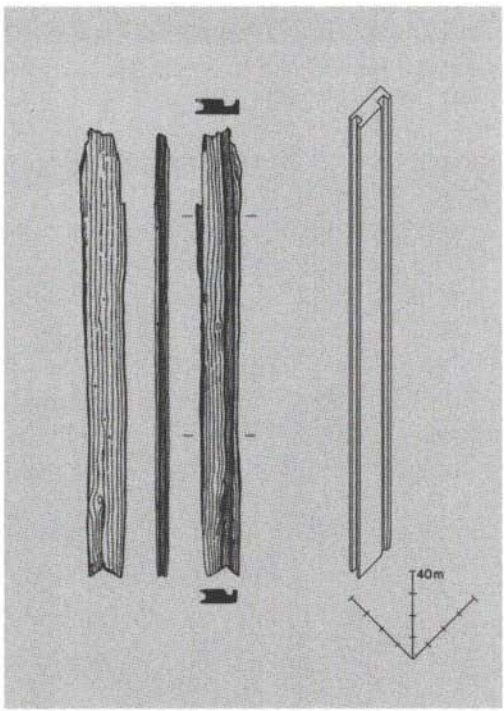

Fig. 6: Élément de Stabbau en chêne, XIIe siècle (dessin M. Wyss, UASD).

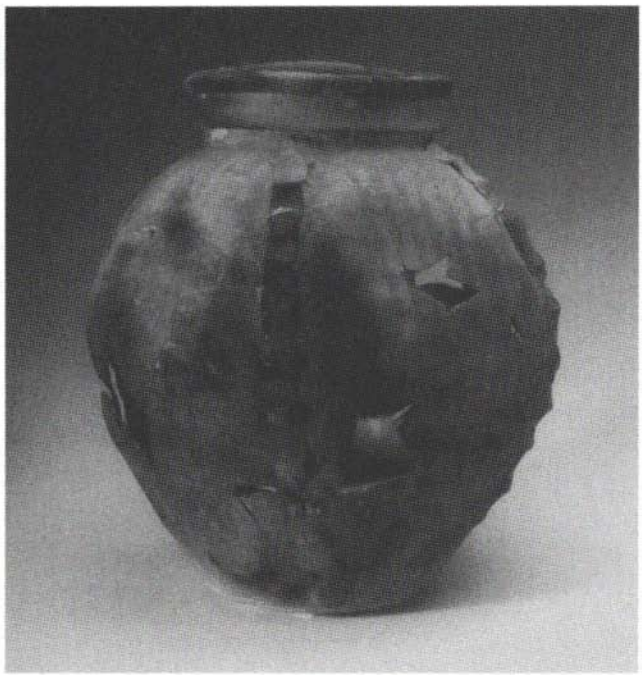

Fig. 7: Oule en céramique, XIIe siècle (cliché J. Mangin, UASD).

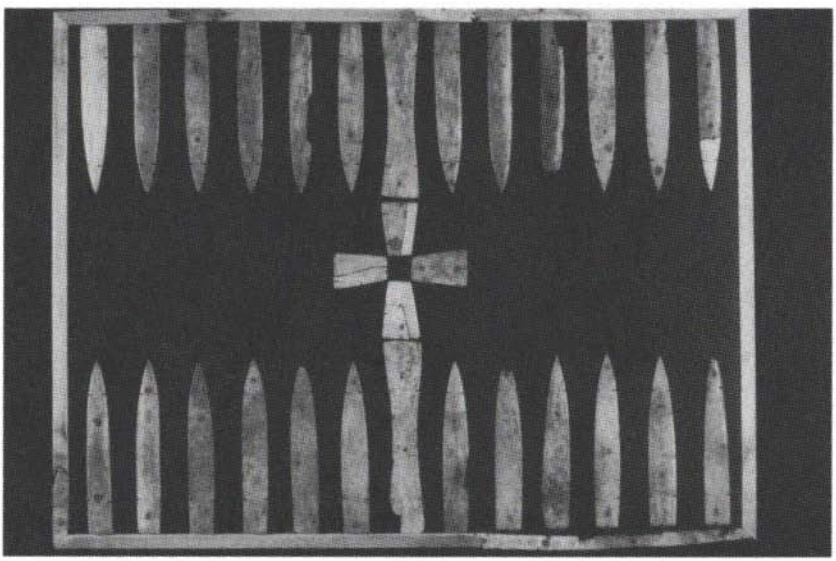

Fig. 8: Reconstitution d'un jeu de tables en os, XIIe siècle (cliché E. Jacquot, UASD).

Fig. 9: Chandelier en bronze, XIe siècle
(cliché E. Jacquot, UASD).

FRANÇOISE GASPARRI

L'ABBÉ SUGER DE SAINT-DENIS ET LA PAPAUTÉ

Il est impossible de comprendre dans sa globalité l'œuvre de l'abbé Suger de Saint-Denis si l'on ne prend en compte son activité de diplomate, représentant à la fois l'Église et la France dans le contexte international européen, si riche en cette première moitié du XIIe siècle, particulièrement dans le domaine essentiel des relations avec le Saint-Siège.

On a beaucoup écrit sur les relations d'enfance de Suger avec le jeune prince Louis à l'école de Saint-Denis, et les conséquences qu'elles entraînèrent sur la carrière du moine, mais beaucoup moins sur les charges politiques de tous ordres qui pesèrent sur lui, d'année en année, tout au long de sa vie. En 1104 déjà, à l'âge de vingt-trois ans, il était présent à la cour du roi Philippe dans une circonstance politique portante, quand le roi exhorta son fils Louis à garder la tour de Montlhéry: »Louis mon fils, ... veille avec grand soin à la conservation de cette tour; voici que les tracas qu'elle m'a causés ont fait de moi presque un vieillard[1].«

Deux ans plus tard, après avoir terminé ses études dans une école proche de Fontevrault, peut-être Saint-Benoît-sur-Loire ou plus probablement Marmoutier, il était déjà apprécié de son abbé Adam et du pouvoir royal. Au printemps 1106 il fut en effet désigné par l'abbé pour l'accompagner au concile réuni par le légat du pape Pascal II, Bruno de Segni, à Poitiers[2]. C'est alors que, pour la première fois sans doute, le moine Suger fit la connaissance des milieux de la Curie. Quant au pape lui-même, qui venait en France pour discuter de la célèbre querelle des investitures des évêques, il fut d'abord invité à Chartres par l'évêque Yves pour célébrer les fêtes de Pâques[3]; après quoi il se rendit à l'abbaye de Saint-Benoît pour consacrer la nouvelle basilique (9 mars 1107): il y fut reçu par la famille royale et le moine Suger, alors âgé de vingt-cinq ans, mandaté par son abbé, qui eut l'occasion, dans une grande assemblée, de plaider pour défendre les droits de Saint-Denis à ordonner ses moines (un droit que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés venait d'obtenir), faisant preuve d'un

[1] Suger, Vie de Louis VI le Gros, éd. et trad. par Henri WAQUET, 2e éd., Paris 1964 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 11), p. 39.

[2] Ibid. p. VI; lettre de Suger au pape Eugène III en faveur des religieuses de Fontevrault: Suger, Œuvres, éd. et trad. par Françoise GASPARRI, t. 2, Paris 2001 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 41), lettre 8, p. 42–45.

[3] The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis, éd. Marjorie CHIBNALL, t. 6, Oxford 1998, p. 42.

talent de brillant et excellent *causidicus*[4]. Il eut, aussitôt après un bref séjour à Saint-Martin de Tours (24 mars–3 avril), l'honneur de recevoir, en présence du roi et de son fils, le pape Pascal II à Saint-Denis »comme il eût fait à la propre résidence de saint Pierre«, pour y célébrer les solennités de Pâques (1107): ancien moine de Vallombreuse, Pascal II »donna aux Romains ... un exemple ... mémorable: ... non seulement il ne montra aucune prétention à s'emparer de l'or ni de l'argent, ni des pierres précieuses du monastère mais ... très humblement prosterné devant les reliques ... il pria ... qu'on voulût bien lui donner, pour le protéger, quelque parcelle des vêtements épiscopaux de saint Denis tout trempés de sang[5]«. C'est alors, la même année, que le moine de Saint-Denis, déjà familiarisé avec la papauté et la Curie, fut désigné par le roi pour accompagner son abbé et certains prélats à Châlons-sur-Marne, où le pape devait rencontrer les ambassadeurs de l'empereur Henri V: il put y observer les usages et comportements des Allemands, dont il donne une description fort pittoresque (mai 1107). Ces rencontres permirent à Suger de mieux connaître les habitudes diplomatiques du Saint-Siège, et favoriseront les relations avec Rome, lesquelles deviendront bientôt plus étroites. C'est à Châlons, au cours d'une assemblée, que le roi fonda l'abbaye de Saint-Victor de Paris, une fondation dont Suger fut manifestement chargé de rédiger la charte. Puis l'abbé Adam, soucieux de redresser l'état des possessions de son monastère et d'en améliorer l'administration, confia à Suger, dont il avait pu apprécier le talent à défendre les intérêts de l'abbaye, la prévôté de Berneval en Normandie, près de Dieppe, dans le pays de Caux. Le nouvel intendant ne tarda pas à étudier le fonctionnement de l'administration normande alors très en avance sur celle de la France. Les nombreux procès qu'il dut engager contre les officiers du duc de Normandie, qui y exerçaient de multiples exactions, lui permirent en outre d'analyser le droit et les procédures d'usage dans ce pays, de se familiariser avec le roi Henri Ier dont il admirait les talents, bien qu'il fût ennemi de la France. Désormais rompu au métier d'administrateur, Suger fut envoyé par l'abbé Adam, en 1109, à la tête de la prévôté de Toury-en-Beauce, confronté à la rapacité de certains seigneurs, principalement le châtelain du Puiset. Pendant les deux ans de son administration il dut faire appel à Louis, désormais roi de France, pour pacifier la région par des guerres auxquelles il participa activement[6]: un péché dont il gardera toute sa vie le remord (qu'il exprima partout dans son œuvre); mais en même temps il acquit

[4] La chronique de Morigny (1095–1152), éd. Léon MIROT, 2e éd., Paris 1912 (Collection de textes, 41), p. 47. Cf. la lettre de Pascal II à l'abbé Adam, éd. Rolf GROSSE, Papsturkunden in Frankreich, nouv. série, t. 9, Göttingen 1998 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, philologisch-historische Klasse, III, 225), p. 133–135 n° 26; voir aussi Albert LECOY DE LA MARCHE (éd.), Œuvres complètes de Suger, Paris 1867 (Société de l'Histoire de France), p. 430–431.

[5] Suger, Vie (voir n. 1), p. 55.

[6] Ibid. p.134–137.

une plus grande familiarité avec le jeune roi. Avant la fin de la guerre du Puiset et la destruction de ce château par le roi[7], Suger avait accompli sa première mission lointaine: en mars 1112, en effet, il avait accompagné l'abbé Adam à Rome où s'était tenu un concile (Latran 8–23 mars) pour tenter de régler avec l'empereur la question des investitures. À Toury, la tâche du prévôt Suger fut allégée grâce à la nomination d'un maire, Hugues, un serf affranchi du roi[8]. Ayant dépassé la trentaine, il avait accumulé une expérience multiple en France et en Italie mais aussi en territoire anglais et en Allemagne, la fréquentation étroite du Siège Apostolique, ainsi que la maîtrise de la gestion domaniale et de l'économie. En bref, il se trouvait au cœur de la politique européenne, alors particulièrement secouée.

Impliqué dans la politique de l'État, Suger ne l'était pas moins dans celle de son abbaye dont depuis son plus jeune âge il avait décidé de rehausser le prestige. Sur ce plan il venait d'essuyer un échec cuisant: le roi Philippe Ier (mort à Melun le 29 juillet 1108) avait exprimé le souhait d'être enseveli non pas à Saint-Denis, nécropole des rois, mais en l'abbaye de Fleury-sur-Loire, volonté pieusement respectée par son fils Louis. Un choix que Suger explique par le scrupule qu'il aurait eu à figurer parmi les rois, ses prédécesseurs, en raison de sa mauvaise conduite[9]. Et, chose tout aussi grave, le nouveau roi ne fut pas couronné à Reims, comme ses ancêtres, mais à Orléans, par l'archevêque de Sens, le 3 août de cette même année, malgré la confirmation par le pape Urbain II, en 1089, des droits de l'église de Reims, qui remontaient à Clovis. Si Reims était lésée au premier chef, Suger, moine de Saint-Denis, alors âgé de vingt-huit ans, qui depuis son adolescence réfléchissait sur le symbole que représentait son abbaye dont il étudiait les chartes, diplômes et registres anciens, sur son histoire et son devenir, dont il venait de rédiger la charte de fondation de l'anniversaire du roi Dagobert[10], était déçu dans son espérance d'obtenir pour elle, non seulement la sépulture officielle des rois et le dépôt des attributs royaux, mais aussi le couronnement royal, un espoir qu'il devait conserver jusqu'en 1129, année du couronnement royal du jeune prince Philippe, puis celui de son frère Louis en 1131. Quoi qu'il en soit, Suger était désormais devenu le familier et le conseiller du roi, dont il rédigera nombre de chartes à partir de l'année 1112 environ.

De nouvelles missions pour le compte de son abbaye, et surtout pour le compte du roi, allaient renforcer son idéal de serviteur de l'Église et de l'État.

[7] Automne 1112.

[8] Achille LUCHAIRE, Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081–1137), Paris 1890, p. 85 n° 166.

[9] Suger, Vie (voir n. 1), p. 82–85.

[10] Robert BARROUX, L'anniversaire de la mort de Dagobert à Saint-Denis au XIIe siècle. Charte inédite de l'abbé Adam, dans: Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques (1942–1943), p. 131–151.

Le 28 janvier 1118 mourait le pape Pascal II, un pape qui avait été malmené et humilié par l'empereur Henri V, arrêté, blessé et incarcéré devant l'autel de Saint-Pierre, tandis qu'il célébrait la messe du couronnement[11], le 11 février 1111. Suger, qui y avait été mandaté par le roi, avait assisté à ce drame, mais fut aussi impressionné par la pompe pontificale lors de la réception d'Henri V à Rome: *Cum dominus papa episcoporum et cardinalium togata cum opertis albis operturis equis constipatus turma, subsequente populo romano*[12] . Dans une telle situation de violence, Pascal II fut obligé de céder les investitures à l'empereur, mais aussitôt après, ce privilège fut cassé au cours d'un grand concile auquel Suger assista: »privilège que nous entendîmes le seigneur pape, dans un grand concile de trente évêques et plus, casser suivant le jugement de l'Église, et mettre à néant en frappant (l'empereur) d'un perpétuel anathème[13].« L'élection pontificale se porta sur un ancien moine du Mont-Cassin, bibliothécaire et chancelier de l'Église romaine, Jean de Gaëte, sous le nom de Gélase II. Aussitôt Henri V se précipita à Rome et, agissant comme patrice, dans un concile réuni à Saint-Pierre, lui opposa un antipape, Maurice Burdini, un saint homme, ex-moine de Saint-Martial, évêque de Braga, sous le nom de Grégoire VIII. Gélase s'enfuit en France: arrivé à Marseille le 23 octobre 1118, il fut reçu par le moine Suger à Maguelone (15–30 novembre) et accompagné par lui jusqu'à Cluny où Gélase mourut le 21 janvier 1119[14].

Cette fois, la Curie porta son choix sur un prélat français, Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, fils de Guillaume »Tête Hardie«, comte de Bourgogne, et d'Étiennette de Vienne, qui en avait reçu un avertissement prémonitoire, et qui reçut le nom de Calixte II. L'une de ses sœurs, Gisèle, ayant épousé Humbert II, comte de Savoie, il se trouvait être le propre oncle de la reine de France, Adélaïde de Maurienne. Chef du parti de la réforme grégorienne contre l'empereur, les liens de la papauté avec la France s'en trouvèrent dès lors singulièrement renforcés et atteignirent un tel degré que Suger dit de lui qu'»il le chérissait«.

Le nouveau pape réunit un concile à Reims (20 octobre 1119), puis se rendit à Mouzon pour tenter de négocier avec les envoyés de l'empereur. Revenu au concile (après le 26 octobre) il frappa ce dernier d'anathème et rentra à Rome où il fut reçu glorieusement. Quelques temps après il fit capturer, à Sutri, et

[11] Suger, Vie (voir n. 1), p. 63–65.
[12] Ibid. p. 62.
[13] Ibid. p. 67.
[14] Ibid. p. 201–203: »en raison de la grande pauvreté qui l'accablait, le pape Gélase se servit d'un navire: il aborda à Maguelone, toute petite île située au milieu des flots, sur laquelle s'élève, se contentant d'un seul évêque, de ses clercs et de rares serviteurs, une cité isolée et déserte, mais qu'une forte muraille défend bien contre les attaques des Sarrasins qui courent la mer. Envoyé vers lui par notre seigneur le roi, nous nous acquittâmes de notre mission ... et nous rapportâmes heureusement, avec sa bénédiction, la promesse d'un entretien mutuel ... à Vézelay.«

transférer à Rome l'antipape Burdinus dans des conditions extrêmement humiliantes, traîner de prison en prison et enfin enfermer définitivement au monastère de la Cava, près de Salerne, où il mourra en 1137. »La lumière de la chaire pontificale se trouvait posée sur une montagne[15].« C'est alors que Suger fut envoyé, avec Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, en Italie pour traiter avec le pape »diverses affaires du royaume«. Calixte était alors dans les Pouilles et la rencontre eut lieu à Bitonto, probablement le 27 janvier. Puis, sur le chemin du retour, Suger, comme on le sait, prévenu par un songe prémonitoire, apprit le décès de l'abbé Adam (19 février 1122) et sa propre élection à la tête de son abbaye. Il rentra donc à Saint-Denis où l'attendaient le roi, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Senlis, et il fut sacré le 12 mars, le dimanche d'*Isti sunt dies* (répons de la procession de la Passion). Il s'appliqua dès lors à la réforme de l'Église, »l'établissement sans désordre de la sainte règle religieuse«, suppliant ses frères de ne pas la laisser s'affaiblir. Ensuite il décida d'aller faire une visite à l'église de Rome, en raison de la bienveillance qu'elle manifesta pour toutes ses entreprises et l'aide qu'elle leur apporta. Après avoir assisté à »un grand concile de trois cents évêques et plus (en réalité 997 prélats) ... qui se tenait au Latran en vue d'un règlement pacifique de la querelle des investitures« (8–30 mars 1123), Suger se rendit en Italie du sud et y visita de nombreux sanctuaires, la plupart récemment reconstruits par les Normands, dans un style qui combinait l'architecture paléochrétienne omniprésente dans ces régions avec le style nouveau qu'ils avaient instauré aussi bien en Normandie qu'en Angleterre.

Nous ne nous attarderons pas ici sur le détail de toutes les églises que visita le nouvel abbé, dont nous avons parlé ailleurs[16]. Rappelons seulement que l'abbé de Saint-Denis s'imprégna totalement non seulement de l'architecture de ces églises mais aussi des éléments de leur décor: renouveau de l'art romain classique et paléochrétien avec encore des éléments byzantins tels que portes de bronze, tympans en demi-cercle, mosaïques, pavements décorés, parmi lesquels les manifestes de la réforme grégorienne foisonnaient, accompagnés d'inscriptions en lettres d'or mentionnant les noms des prélats constructeurs, les dates de consécrations etc. ... Le lieu qui sans aucun doute impressionna le plus l'abbé fut Saint-Benoît-du- Mont-Cassin, abbaye récemment reconstruite et décorée par l'abbé Desiderius (Didier, 1058–1087), grand spoliateur d'antiquités, à partir des années 1066: église à trois nefs séparées par des colonnes antiques romaines, chevet surélevé, narthex composé d'arcs brisés et de voûtes en croisée d'ogive, portail de bronze (exécuté à Constantinople) avec inscription mentionnant le nom du donateur et le programme iconographique,

[15] Suger, Vie (voir n. 1), p. 207.

[16] Françoise GASPARRI, Le renouveau de Rome, dans: Agnès BOS, Xavier DECTOT (dir.), L'architecture gothique au service de la liturgie, Turnhout 2003 (Rencontres Médiévales Européennes, 3), p. 43–66.

pavement en *opus tesselatum,* abside à mosaïque, enfin la consécration très solennelle réunissant les plus grands feudataires et prélats, consacrant cinq autels où furent réunies les reliques jusque-là réparties dans l'église; tout cela exécuté en trois ans trois mois, symbole trinitaire que reprendra Suger, alors que ses travaux durèrent trois ans et onze mois. En outre Didier fut le modèle, pour l'abbé Suger, d'un très grand prélat négociateur et diplomate, totalement impliqué dans les affaires spirituelles et temporelles, ce qui le conduira jusqu'au Siège de saint Pierre (sous le nom de Victor III). Le long séjour italien, dans le sud et à Rome, où la plupart des églises furent reconstruites de même façon par les grands prélats réformateurs, toutes les visites qu'il fit en ces lieux, sans compter les conversations échangées avec les prélats constructeurs de ces églises, tous très érudits, eurent une influence déterminante sur la carrière de Suger, grand abbé constructeur, négociateur, conseiller du roi puis régent du royaume.

En décembre 1124 le pape Calixte, qui »chérissait« Suger, l'appela à Rome »afin de nous honorer davantage et d'avoir le plaisir de nous exalter«. Mais arrivé à Lucques Suger apprit sa mort et rebroussa chemin: il devait demeurer abbé de Saint-Denis jusqu'à la fin de sa vie. C'est alors qu'il entreprit de réaliser les transformations de son église et des bâtiments claustraux: riche de toutes les idées, de toutes les images, de toutes les formes qu'il avait observées, étudiées et analysées en Italie, il adapta son programme à celui des grands réformateurs qu'il y avait rencontrés; soucieux de la »convenance et cohérence de l'ancien et du nouvel œuvre«, rêvant de pouvoir utiliser des matériaux antiques venant de Rome, des colonnes de marbre du palais de Dioclétien ou d'autres thermes romains[17]. Mais il ne le put pas en raison des dangers que représentait le passage de Gibraltar, alors tenu par les Sarrasins. Choisissant des sculpteurs et des fondeurs dans les régions du nord et non plus à Byzance, trop lointaine et en perte d'influence, il fit ériger les portes principales représentant la »Passion et l'Ascension du Sauveur«, ainsi que la porte de droite, en bronze doré. Celle de gauche, ancienne et réemployée, fut surmontée d'une mosaïque, »nouveauté contraire à l'usage«, dans l'arc du tympan[18]. Enfin, comme l'abbé Didier, rappelant l'arc de Constantin, Suger fit inscrire, outre son nom, une prière à saint Denis et quelques invitations adressées aux visiteurs, à voir à travers l'œuvre matérielle l'œuvre de Dieu, la date de la consécration de la partie antérieure en lettres de cuivre doré. Quant à la nouvelle nef, Suger l'imaginait comme une réplique de celle de Saint-Pierre de Rome, reliant l'ancien et le nouvel œuvre, mais il ne put la réaliser. Pour le chevet, se souvenant de certaines églises de Campanie et des Pouilles qu'il avait visitées, présentant un plan circulaire au lieu de triples absides, Suger prit le parti que

[17] Suger, Œuvres, éd. et trad. par Françoise GASPARRI, t. 1, Paris 1996 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 37), p. 13–15 (Écrit sur la consécration).

[18] Ibid. p. 114–117 (L'Œuvre administrative).

l'on sait, d'une couronne de chapelles rayonnantes tant dans la crypte que dans l'abside supérieure. La consécration donna lieu à une cérémonie fort somptueuse, dont Suger décrit le luxe et la beauté. Enfin pour les *ornamenta* que Suger se procura, récupéra ou fit exécuter, la description qu'il en donne rappelle très fortement celle que donna le chroniqueur Léon d'Ostie des *ornamenta* de l'abbé Didier[19].

Tous ces travaux, Suger put les réaliser grâce à la récupération d'une possession qui lui tenait à cœur car elle représentait une source de revenus considérables, qui devaient contribuer largement au financement de la reconstruction de la basilique et du monastère. Le 14 décembre 1124, en effet, mourait le pape Calixte II. Son successeur fut Lambert Scannabecchi de Modène, cardinal-évêque d'Ostie, »homme grave et austère« suivant Suger, sous le nom d'Honorius II, une personnalité fort appréciée mais mystérieux et fort peu préoccupé par la question des investitures, mal résolue mais apaisée depuis le Concordat de Worms en 1122. Son élection, il est vrai, n'avait pas été tout à fait régulière. Suger lui envoya tout un dossier de documents mérovingiens et carolingiens prouvant l'appartenance originelle d'Argenteuil à l'église de Saint-Denis: à l'occasion d'un concile réuni à Saint-Germain-des-Prés cette abbaye lui fut restituée, avec ses dépendances, par le légat Mathieu d'Albano, restitution confirmée par le roi Louis VI[20]. C'est alors que Suger redoubla d'efforts pour établir un parallèle entre Rome et son abbaye, *tamquam Sancti Petri sedes,* désormais réformée et gouvernée avec rigueur, ce qui réjouit Bernard de Clairvaux[21]. Dès lors ce n'étaient plus les voyages de l'abbé à Rome qui maintiendront étroites les relations de la France avec le Saint-Siège, mais la présence de plus en plus fréquente du pape en France.

L'année 1130 débuta en effet par le décès du pape Honorius II. Comme on le sait, l'élection se déroula dans la plus grande illégalité. Les fidèles du pape défunt (la faction Frangipani), réunis à Saint-Grégoire, élurent aussitôt Gregorio Papareschi, ancien légat en France, sous le nom d'Innocent II. Les autres cardinaux (la faction Pierleoni), réunis suivant l'usage à Saint-Marc, ayant appris plus tard la mort du pape Honorius, élurent sous le nom d'Anaclet II, Pierre Pierleoni, ancien moine de Cluny, ami de Louis VI, ancien légat et familier de la France. C'était donc un schisme très grave qui allait secouer tout

[19] Léon d'Ostie, Chronica monasterii Casinensis, III 26, éd. Hartmut HOFFMANN, dans: M.G.H., Scriptores, t. 34, Hanovre 1980, p. 394–396.

[20] Suger, Œuvres (voir n. 17), p. 65–67 (L'Œuvre administrative): Suger, se conformant au mouvement de réforme alors en cours, put en chasser les moniales (parmi lesquelles la célèbre Héloïse) et installer des moines.

[21] Bernard de Clairvaux, Apologia adressée à Guillaume de Saint-Thierry (éd. Jean LECLERCQ, Henri M. ROCHAIS, Sancti Bernardi opera, t. 3, Rome 1963, p. 61–108): en réalité le but inavoué de Bernard était d'obtenir de Suger la disgrâce du chancelier Étienne de Garlande qui faisait ombrage à sa propre influence auprès du roi. Au début de l'année 1128 Suger s'exécuta.

l'occident pendant huit ans. Anaclet, appuyé par toute l'Italie du sud s'installa à Rome. Innocent dut s'enfuir en bateau et vint en France demander l'assistance du roi (il était à Saint-Gilles en septembre 1130). L'image du Saint-Siège et de son prestige s'était considérablement redressée depuis le pontificat de Pascal II, lequel, comme on l'a dit, ayant été blessé, arrêté et incarcéré par l'empereur, fut, pour prix de sa libération, obligé de céder les investitures. Même si ensuite il s'était rétracté, l'humiliation était profonde, la blessure très grave. Il fallait que le nouveau pape fût un homme fort, en mesure de faire face à l'empereur et de réparer les injures. Ce fut le cas de Calixte II, homme puissant et d'autorité. C'est avec lui que Suger eut les meilleurs et les plus longs contacts en Italie et put observer l'orientation de sa politique autoritaire et triomphale, plus impériale que pastorale, servie par une propagande destinée à exalter le pouvoir pontifical. Calixte inscrivit en effet dans la pierre, à Rome, le fruit d'une réflexion plus politique que religieuse, à saint Pierre et surtout au Latran, symbole du pouvoir impérial et du triomphe du pape sur l'empereur: il y fit construire des bâtiments administratifs et surtout une »salle des conciles secrets«, où des fresques très humiliantes pour l'empereur montraient les papes écrasant les antipapes sous leurs pieds. Suger, Arnoul de Lisieux, Jean de Salisbury, puis Otton de Freising lui-même, le propre oncle du futur empereur Frédéric Barberousse, applaudirent à ces fresques, remarquant qu'elles devraient servir de leçon aux antipapes. Ce sont donc toutes ces idées, tout ce programme politique, non plus de Constantin et de Sylvestre mais de César et d'Auguste, toutes ces images et ces constructions, basiliques en chantier à Rome, réalisées au sud, que Suger eut l'occasion d'observer, étudier, analyser en Italie. À cela s'ajoutaient les dispositions de Grégoire VII qui renforçaient singulièrement les liens soumettant les évêques au pape. Quant à Saint-Denis, c'était une abbaye exempte, et donc directement rattachée à Rome. On comprend mieux, dès lors, pourquoi Suger s'efforça de faire de son église non seulement la réplique de l'Hagia Sophia de Constantinople, à travers sa copie occidentale, Sainte-Sophie de Bénévent qu'il visita plus d'une fois, mais surtout l'équivalent du Siège de saint Pierre, un manifeste de la cohésion de l'œuvre ancienne et nouvelle ainsi que du triomphe de l'Église universelle: ce dont témoignent l'introduction et la fin de son »Écrit sur la Consécration«[22].

Après la parenthèse du pontificat d'Honorius, dépourvu de toute idéologie, l'élection d'Innocent II, un homme fort compétent et très estimé (de même que son rival Anaclet) allait donner une impulsion jusque-là inégalée au prestige pontifical. Nous ne reviendrons pas sur les péripéties du schisme de 1130, dit »schisme d'Anaclet«[23]. L'exil du pape en France donna une empreinte parti-

[22] Suger, Œuvres (voir n. 17), p. 2–7 et 52–53.

[23] GASPARRI (voir n. 16), p. 61–63. Pour le récit complet des évènements du schisme, cf. Mary STROLL, Symbols as power. The papacy following the investiture contest, Leiden,

culière à cette grave crise de l'Église. Innocent, suivant l'exemple de Calixte, s'éloignait de plus en plus de l'idéal grégorien de l'*Ecclesie primitive forma*. Le roi Louis VI, ami de Pierre Pierleoni hésita à reconnaître Innocent; néanmoins, après avoir envoyé Suger à Cluny pour prévenir de sa décision, il convoqua une assemblée de prélats et de grands à Étampes (septembre 1130), donna son assentiment à l'élection d'Innocent et promit de la faire respecter. Le pape se rendit à Saint-Benoît-sur-Loire, où le roi et sa famille le reçurent. Puis ce fut au tour du roi d'Angleterre Henri Ier de le reconnaître (13 janvier 1131). Ensuite le pontife alla jusqu'à Liège (22 mars 1131), où l'empereur Lothaire vint à sa rencontre dans une humilité qui frappa Suger: »Sur la place qui est devant l'église épiscopale, il s'offrit très humblement comme écuyer, et à pied se hâta vers lui ... tenant d'une main son sceptre, comme pour le défendre, de l'autre le frein de son cheval, il le conduisait comme il eût fait pour son seigneur ... (ayant mis pied à terre) il le soutint et le porta, faisant éclater à tous ... la majesté paternelle qui était en lui.« Innocent s'appuyait, et c'est ce qui le fit reconnaître en France et dans les pays du nord de l'Europe, sur la nouvelle spiritualité, celle des chanoines réguliers et des nouveaux ordres, tels surtout les cisterciens, tandis qu'Anaclet restait attaché à la spiritualité désormais un peu démodée de l'Église primitive et du monachisme bénédictin, avec pour modèles Cluny et le Mont-Cassin. Innocent poursuivit ses visites en Gaule et, suivant une coutume maintenant bien établie, vint célébrer Pâques en l'église de Saint-Denis »comme étant sa fille«. Reçu par l'abbé »la veille de la Cène du Seigneur« (mercredi saint, 15 avril[24]) il y suivit tous les offices de la Passion puis se rendit à l'Estrée »en l'église des martyrs«, dans une telle pompe que Suger, qui la décrivit longuement, en fut très fortement impressionné: »après l'avoir revêtu d'une admirable parure ils lui mirent sur la tête une mitre (le *phrigium*), ornement vraiment impérial, semblable à un heaume et cerclé d'un diadème d'or ... sur un cheval blanc couvert d'une housse ... les barons et châtelains à pied tenaient les rênes du cheval du pape ... jetant de la monnaie à pleines poignées pour écarter la foule ... la voie royale parsemée de branchages resplendissait de l'éclat des étoffes précieuses accrochées aux arbres ... les chevaliers rangés en bataille ... il n'y avait pas jusqu'à la synagogue des Juifs de Paris qui malgré son aveuglement ne fût là. Parvenu à la basilique des saints toute éblouissante de couronnes d'or, dans l'étincellement des pierres précieuses et des perles, cent fois plus brillantes que l'or et l'argent, il célébra les divins mystères[25].« On n'avait jamais vu jusque-là un tel faste ni une telle richesse dans l'accueil d'un pontife en France: à Saint-Denis, Suger en avait été l'auteur, mû certes par son amour pour les belles matières, reflets de la beauté divine, mais plus encore par les fastes de l'église romaine qu'il avait pu contempler à Rome et en Italie. Trois jours plus tard le pape se rendit

[24] Suger, Vie (voir n. 1), p. 260–263.
[25] Ibid. p. 263–265.

à Paris et se fixa à Compiègne (26 mai 1131). Quelques mois après eut lieu un concile à Reims (18 octobre), au cours duquel le pape dut consoler le roi Louis du décès accidentel de son fils Philippe (14–15 octobre précédents). Suger, qui était présent, obtint que l'on couronnât le fils cadet du roi, Louis (VII), le 25 octobre. En pleine maturité, l'abbé tenait en mains les affaires de son monastère, matérielles et spirituelles, celles du service du roi dont le pouvoir grandissait dans la paix, débarrassé des grandes familles trop puissantes, parmi lesquelles et en dernier lieu celle des Garlande, grâce à sa diplomatie. L'abbé de Saint-Denis, participant pleinement aux affaires du royaume, venait d'acheter une maison proche de la porte Saint-Merry pour pouvoir loger non loin du palais royal.

C'est à partir de ce moment-là que Suger put se consacrer effectivement à la reconstruction de son monastère: quelques années de tranquillité relative allaient le lui permettre. Le schisme avait été résolu, souvent dans la violence, grâce à l'efficacité de Bernard de Clairvaux. Cette tranquillité fut momentanément interrompue, et par deux fois: la première fois, en 1135, quand il se rendit à La Charité-sur-Loire, au chevet du roi gravement malade; la deuxième en 1137, quand Guillaume X, duc d'Aquitaine, en partance pour Compostelle, confia sa terre au roi de France et offrit la main de sa fille et héritière, Aliénor, à l'héritier de la couronne: sur l'ordre du roi, Suger fut désigné pour accompagner le jeune Louis à Bordeaux; il avait alors cinquante-six ans, ce qui pour l'époque était un âge très avancé. Avant de partir il fit son testament et, sur le chemin du retour, il apprit la mort du roi, enseveli en son absence dans l'abbaye. Bien qu'en partie et momentanément écarté du pouvoir par le jeune roi, Suger ne cessa d'intervenir pour réparer erreurs et fautes que Louis, en raison de son jeune âge, commettait[26]. Grâce à ses excellentes relations avec le nouveau pape Eugène III, un ami de Bernard, il pourra ainsi régler la question de l'archevêché de Bourges, où le roi s'était mis dans un mauvais pas. Parallèlement il entamait sa grande œuvre écrite, sur ses propres réalisations et surtout l'historiographie royale.

Bientôt, après la fin des travaux, de nouveaux soucis s'emparèrent de l'abbé. Le roi, voulant accomplir le vœu de son frère défunt, décida de faire le voyage de Jérusalem et de quitter son royaume, contrairement à la coutume, pour se rendre au Saint-Sépulcre, aller enfin au secours du roi Baudouin III, menacé par l'invasion turque, répondant aux sollicitations du pape Eugène III et de son ami Bernard de Clairvaux. À ce projet, Suger était hostile. Une réunion eut lieu à Étampes, organisée par le roi, pour préparer le gouvernement du royaume: comme on le sait, à la suggestion de Bernard, le comte de Nevers et

[26] Suger, Histoire de Louis VII, dans: Suger, Œuvres (voir n. 17), p. 157–177.

l'abbé de Saint-Denis furent désignés pour en avoir la charge[27]. Tous deux refusèrent mais Suger s'en remit à la décision du pape, alors en visite à Saint-Denis, qui confirma ce choix: Suger fut donc nommé régent du royaume en l'absence du roi, mais aussi sorte de légat pontifical en France, en relation étroite avec le pape. Il tenait en main les deux glaives, spirituel et temporel; il réussit à maintenir la justice, l'ordre et la sécurité, à mater les rébellions des grands, à tenir en respect l'épiscopat et les églises en désordre. Car ce sont là les deux dernières missions importantes que lui confia le pape, malgré sa fatigue et son grand âge, tandis que le roi venait de rentrer de son expédition en Terre Sainte, laquelle fut un sanglant échec. Suger, qui fit souvent fonction de juge délégué par le pape, fut désigné par Eugène III pour réformer l'église de Sainte-Geneviève de Paris[28]: une tâche difficile dont il s'acquitta en installant des chanoines réguliers, grâce à l'assistance de plusieurs prélats et la collaboration des chanoines de Saint-Victor de Paris[29]. Puis le pape lui ordonna d'instaurer la vie religieuse en l'église Saint-Corneille de Compiègne, en remplaçant les chanoines par des moines bénédictins, ce qu'il fit en septembre 1150, alors qu'il était déjà malade, avec l'aide du roi et de la reine, en y faisant élire comme abbé Eudes de Deuil, compagnon du roi en Orient et futur abbé de Saint-Denis[30]. En même temps, l'abbé de Saint-Denis lui-même préparait une nouvelle expédition en Orient, pour »libérer la croix du Sauveur retenue à Antioche par les Sarrasins«, espérant réparer le désastre de l'expédition royale et en prenant sur ses propres ressources. Mais malgré ses efforts, prévenu par la maladie, il dut y renoncer, et il confia son projet à »un homme très expert dans l'art de la guerre, tant par le courage que par la force, parmi les plus nobles des grands de France[31]«.

Depuis le concile de Poitiers jusqu'à la veille de sa mort, l'abbé de Saint-Denis ne cessa d'accueillir, accompagner, assister le pape, exécuter ses ordres, gouvernant la France comme un régent mais faisant en même temps office de légat. Toute sa vie il fut au service du pontife, et s'il fut couronné par le roi, à la fin de sa vie, du titre de *Pater Patrie*, l'Église lui fut tout autant redevable,

[27] Cf. Chronique de Morigny (voir n. 4), p. 19: *regni provisionem Sugerio abbati Sancti Dionysii commisit, viro in secularium causarum dispensatione nulli secundo, titulo etiam scientie litteralis preclaro.*

[28] GROSSE (voir n. 4), p. 37 n°s 72, 77, p. 38 n°s 79, 84, p. 39 n° 90. – Suger, Œuvres (voir n. 2), p. 4–13 n° 2, p. 14–25 n° 4, p. 26–33 n° 5, p. 107 n° 24, p. 109 n° 28, p. 109–110 n° 29, p. 110 n° 30, p. 113–114 n° 41, p. 114 n° 43, p. 143–144 n° 128 (Lettres).

[29] Ibid. p. 26–33 n° 5: »Au très cher seigneur et père, par la grâce de Dieu pontife universel ... Eugène, Suger ... entière obéissance et total dévouement. Ma bouche chante la louange du seigneur de ce que la grandeur insigne d'un tel père et seigneur universel n'ait pas dédaigné de remercier notre petitesse ... pour avoir accompli notre devoir d'obéissance en intervenant en l'église Sainte-Geneviève.«

[30] Ibid. p. 66–81 n°s 19–22, p. 147 n° 137 (19 juin 1150), et Vie de Suger, ibid. p. 346–351.

[31] Lettres du pape à Suger, ibid. p. 147 n° 137 (19 juin 1150), et Vie de Suger, ibid. p. 346–351.

comme en témoigne son biographe, Guillaume de Saint-Denis, disant: »Le pontife suprême se félicitait d'une telle probité ... il lui écrivait avec une singulière familiarité ... lui de son côté exécutait fidèlement ses ordres ... quiconque lirait les lettres qu'ils s'envoyaient mutuellement comprendrait facilement quel était le respect, la considération, la confiance qu'ils se portaient l'un à l'autre ... Quant au pontife suprême, Eugène, chaque fois que survenaient des affaires particulièrement graves dans le royaume, et qu'elles étaient portées jusqu'à son audience, il les confiait le plus souvent à la discrétion éprouvée de cet homme pour qu'il y mette un terme.«

JULIAN FÜHRER

SUGER ET BERNARD DE CLAIRVAUX

Suger, abbé de Saint-Denis dont il serait superflu d'évoquer une fois de plus la personnalité complexe, est un abbé plutôt prolixe dans ses écrits, mais qui parle rarement de la réforme de son abbaye, même dans l'écrit sur l'administration[1]. Quelques passages néanmoins peuvent nous renseigner sur son action réformatrice. Si notre propos est d'étudier les relations entre Suger (1081–1151) et Bernard de Clairvaux (1090–1153)[2], il ne s'agit pas de faire un décompte de leurs rencontres et d'en dresser un catalogue raisonné; notre intérêt particulier sera donc d'essayer de répondre à la question de savoir s'il a existé une influence mutuelle entre les deux abbés dans des intentions réformatrices, spécialement en ce qui concerne l'abbaye dont relève Suger. Dans les manuels, on peut lire que Suger établit la réforme à Saint-Denis en l'an 1127, date fixée par celle d'une lettre de Bernard à Suger dont il sera encore question[3]. Mais tournons-nous vers les sources et essayons de voir ce que di-

[1] Voir la contribution de Jean DUFOUR dans ce volume (ci-dessus p. 11–20). Suger, Œuvres, éd. Françoise GASPARRI, t. 1: Écrit sur la consécration de Saint-Denis. L'Œuvre administrative. Histoire de Louis VII; t. 2: Lettres de Suger. Chartes de Suger. Vie de Suger par le moine Guillaume, Paris 1996; 2001 (Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge, 37; 41); Suger, Vie de Louis VI le Gros, éd. Henri WAQUET, 2e éd., Paris 1964 (Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge, 11); voir aussi: Abt Suger von Saint-Denis, Ausgewählte Schriften: Ordinatio. De consecratione. De administratione, éd. Andreas SPEER, Günther BINDING, Darmstadt 2000.

[2] Pour Suger, voir essentiellement Otto CARTELLIERI, Abt Suger von Saint-Denis. 1081–1151, Berlin 1898 (Historische Studien, 11); Michel BUR, Suger. Abbé de Saint-Denis, régent de France, Paris 1991; Lindy GRANT, Abbot Suger of St-Denis. Church and State in Early Twelfth-Century France, Londres, New York 1998; Gabriele ANNAS, Abt Suger von Saint-Denis (um 1081–1151). Eine historisch-biographische Skizze, dans: Abt Suger (voir n. 1), p. 67–111. Pour Bernard de Clairvaux, voir surtout Peter DINZELBACHER, Bernhard von Clairvaux. Leben und Werk des berühmten Zisterziensers, Darmstadt 1998 (Gestalten des Mittelalters und der Renaissance); Mélanges Saint Bernard. XXIVe Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes, Dijon 1953; Jean LECLERCQ, Recueil d'études sur saint Bernard et ses écrits, 5 vol., Rome 1962–1992 (Storia e Letteratura, 92, 104, 114, 167, 182); Sabine TEUBNER-SCHOEBEL, Bernhard von Clairvaux als Vermittler an der Kurie. Eine Auswertung seiner Briefsammlung, Bonn 1993 (Études et documents pour servir à une Gallia Pontificia, 3); Gilliam Rosemary EVANS, Bernard of Clairvaux, New York, Oxford 2000.

[3] Dom Michel FÉLIBIEN, Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France, Paris 1706, p. 157–162; BUR (voir n. 2), p. 125–133; Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger (1053–1122), Stuttgart 2002 (Beihefte der Francia, 57), p. 209.

sent l'un et l'autre de la réforme. Suger rend compte dans un passage de la Vie ou plutôt de la Geste de Louis VI de la réforme entreprise par lui dans son monastère: [*Manus Dei*] *hoc potissimum et gratissimum, immo summam prestitit miseratus prerogativam, quod sancte ecclesie sue, ad sanctorum immo sui honorem, ordinem sanctum ibidem plene reformavit, sancte religionis propositum, quo ad Deo fruendum prevenitur, absque scandalo et perturbatione fratrum, licet non consueverint, pacifice constituit*[4].

Pourquoi ce passage se situe-t-il dans l'écrit sur Louis VI? Ce n'est pas notre question, mais il convient de mettre un peu l'accent sur le fait que Suger aime bien parler de lui-même et surtout de ses actions. Dans la Geste de Louis VI, nous le voyons aux côtés du roi ou bien en mission pour lui ou son église traiter avec les grands de son monde, avec les papes qu'il reçoit en France ou qu'il va voir en Italie. Suger nous explique longuement les circonstances de son élection comme abbé en 1122[5]. Aussi reste-t-on stupéfait qu'il se contente d'une si courte allusion à la réforme de son abbaye, et ceci dans un texte où les digressions concernant son auteur sont plutôt fréquentes. Voyons ses autres écrits. Dans ses lettres traitant d'une période bien plus tardive, aucune information sur les événements de 1127 ne nous est fournie. Le traité sur la consécration ne dit mot d'une réforme comme mouvement déclencheur de ces grands travaux dionysiens qui ont mené à la construction de la magnifique abbatiale que nous voyons aujourd'hui et dont l'édifice a été rendu nécessaire, d'après Suger lui-même, par la foule des pèlerins[6]. Fait plus surprenant encore, dans son rapport *De rebus in administratione sua gestis* on cherche en vain des remarques concrètes, à moins de vouloir considérer comme points-clés de la réforme l'assainissement des finances et l'enrichissement du trésor, domaines où Suger ne semble pas avoir d'égal. Comme il ne subsiste aucun coutumier de l'abbaye (dans la mesure où il en existait pendant la première moitié du XIIe siècle)[7], nous sommes obligés de recourir aux deux chartes de Suger bien connues sous les noms de Testament et d'Ordonnance et à sa première charte instituant un office de la Vierge, où en fondant des anniversaires et en réglementant la réfection des moines, nous voyons l'abbé à l'œuvre au profit

[4] »Entre tant de faveurs, la plus douce et la plus agréable, que dis-je, la suprême faveur que me procura sa pitié [de la main divine] fut la réforme complète, pour l'honneur de ses saints ou plutôt pour le sien propre, du saint ordre de la sainte église, l'établissement paisible et, quoique ce ne fût pas la coutume, sans résistance ni désordre parmi nos frères, de la sainte règle de vie monastique, par quoi l'on parvient à jouir de Dieu.« Suger, Vie (voir n. 1), cap. 27, p. 213, traduction d'après Suger, La Geste de Louis VI et autres œuvres. Présentation: Michel BUR, Paris 1994, p. 138. Notons que Suger fait intervenir la main de Dieu alors qu'il n'hésite pas dans les autres circonstances à mettre en relief son apport personnel dans les événements.

[5] Suger, Vie (voir n. 1), cap. 27, p. 208.

[6] Suger, Scriptum consecrationis, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 1, cap. 2, p. 8–10.

[7] Niels Krogh RASMUSSEN, The liturgy at Saint-Denis, dans: Paula Lieber GERSON (dir.), Abbot Suger and Saint-Denis, New York 1986, p. 42; BUR (voir n. 2), p. 130.

du service religieux[8]. Notre premier constat paraîtra donc surprenant: à part le passage cité de la Geste de Louis VI constituant une digression non datée de surcroît puisque rattachée directement au récit des événements de l'élection abbatiale de 1122 et du voyage en Italie de 1123, Suger ne parle jamais de la réforme religieuse dans son abbaye!

Un deuxième constat s'impose: le propos de notre communication étant d'éclaircir les relations entre Suger et Bernard de Clairvaux dans cette perspective, quelle place l'abbé cistercien tient-il dans les écrits de Suger? La réponse est formelle: aucune[9]. Bernard de Clairvaux est strictement absent des œuvres de Suger. Il est vrai qu'il existe dans la collection des lettres de l'abbé dionysien une lettre à Bernard, celle-ci pouvant être datée de la fin de l'année 1150: Suger écrit à son collègue cistercien pour l'informer de l'imminence de sa mort et le prie de venir le voir[10]. Beaucoup de lettres semblent toutefois perdues, Bernard ayant écrit à plusieurs reprises à Suger, parfois en se référant à des réponses antérieures qui ne sont pas conservées[11]. Nous allons donc nous tourner, après ce constat plutôt déconcertant, vers les écrits de Bernard de Clairvaux pour examiner la question de savoir si le sujet est peut-être mal posé ou si au contraire les lettres de ce dernier sont éventuellement en mesure de nous fournir davantage de renseignements.

I.

La lettre la plus utilisée quand on parle de l'établissement de la réforme monastique à Saint-Denis est la lettre numérotée 78 dans le recueil épistolaire de Bernard de Clairvaux, personnage connu et en relation epistolaire avec bien d'autres que Suger. Elle semble bien dater de 1127[12]. Il faut être clair sur un

[8] Chartes de Suger, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 2, n° 8, p. 192–210 (Testament); n° 12, p. 228–256 (Ordonnance); n° 1, p. 156–166 (Office de la Vierge).

[9] Voir les index des éditions citées n. 1.

[10] Suger, Œuvres (voir n. 1), t. 2, lettre n° 24, p. 88–90.

[11] Sancti Bernardi Opera, éd. Jean LECLERCQ, Henri ROCHAIS, t. 7, Rome 1974, lettre n° 78, p. 201–210, ibid. t. 8, Rome 1977, lettres n° 222, p. 86–89, n° 266, p. 175–176, n°s 369–371, p. 328–331, n°s 376–381, p. 339–346, et lettre n° 548, dans: Opere di San Bernardo, t. 6, éd. Ferruccio GASTALDELLI, Milan 1986, p. 740–743; par ailleurs il fait allusion à Suger dans des lettres adressées à d'autres personnes: ibid. lettres n° 223, p. 89–90, n° 225, p. 94, n° 309, p. 229.

[12] FÉLIBIEN (voir n. 3), p. 157; GROSSE (voir n. 3), p. 209 (»um 1127«); BUR (voir n. 2), p. 128–129; Ferrucio GASTALDELLI, Anmerkungen und historischer Kommentar, dans: Bernhard von Clairvaux, Sämtliche Werke, t. 2, Innsbruck 1992, p. 1090; Bernard de Clairvaux, Lettres, t. 2 (Lettres 42–91), introduction et notes par Monique DUCHET-SUCHAUX, traduction par Henri ROCHAIS, Paris 2001 (Sources chrétiennes, 458), p. 391

point: l'année 1127 ne montre pas d'un côté le grand abbé de Saint-Denis, constructeur de la nouvelle abbatiale, »régent de France« des années quarante dans les termes de Michel Bur[13], et de l'autre le grand abbé de Clairvaux, connu dans la chrétienté entière, ardent prédicateur de la deuxième croisade. Ces deux personnages n'en sont en fait qu'à leurs débuts dans la vie politique et ecclésiastique qu'ils n'ont pas encore marquée comme ce sera le cas plus tard. Ils ne se sont rencontrés de façon certaine qu'une fois, à l'occasion de la fondation d'Igny par les cisterciens[14].

Bernard de Clairvaux avait exprimé dans un de ses premiers écrits, la fameuse Apologie adressée à Guillaume de Saint-Thierry[15], une esquisse de la réforme modèle. Dans ce traité il confronte le monasticisme réformé à la variante clunisienne désormais considérée comme traditionaliste. Se référant dans une de ses citations préférées à saint Matthieu et à Grégoire le Grand selon laquelle il valait mieux provoquer un scandale que de tolérer un état scandaleux[16], il s'attaque aux Clunisiens en dressant un portrait quasi-caricatural du moine aimant la bonne chère et buvant du vin fort au lieu d'eau. Il fait même éventuellement allusion à Suger quand il évoque des abbés suivis d'un cortège de 60 chevaux[17] avant de critiquer les décorations des églises abbatiales qui peut-être dans des cathédrales pourraient convenir à l'instruction des laïcs illettrés, mais qui seraient parfaitement superflues dans le cloître. La réforme selon Bernard de Clairvaux, signifie donc se passer de tout ceci et revenir à la frugalité du christianisme primitif.

Revenons à la lettre de Bernard à Suger. Bernard écrivant à Suger exprime donc sa joie[18] devant un heureux événement dont malheureusement il

n. 3; Françoise GASPARRI, Introduction, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 1, p. XX plaide en faveur du printemps 1128.

[13] BUR (voir n. 2). Il est vrai que Suger avait depuis longtemps déjà fait partie de l'entourage royal, demandé l'établissement d'actes royaux, participé à des missions diplomatiques.

[14] GRANT (voir n. 2), p. 126.

[15] Apologia ad Guilelmum abbatem, dans: Sancti Bernardi opera, t. 3: Tractatus et opuscula, éd. Jean LECLERCQ, Henri ROCHAIS, Rome 1963, p. 61–108.

[16] Saint Matthieu 18,7: *Necesse est, ut veniant scandala*; Grégoire le Grand, Homélies sur Ézéchiel, livre 1, texte, introduction, traduction et notes par Charles MOREL, Paris 1986 (Sources chrétiennes, 327), p. 240: *Si autem de ueritate scandalum sumitur, utilius permittitur nasci scandalum quam veritas relinquatur*; Bernard de Clairvaux, Apologia (voir n. 15), cap. VII, p. 94 avec la référence explicite: *Itaque illud Gregorianum respondeo: Melius est ut scandalum oriatur, quam veritas relinquatur.*

[17] Bernard de Clairvaux, Apologia (voir n. 15), cap. XI, p. 103.

[18] Sur la manière dont ces lettres furent rédigées par Bernard lui-même et par ses secrétaires voir TEUBNER-SCHOEBEL (voir n. 2), p. 21–30; Jean LECLERCQ, Saint Bernard et ses secrétaires, dans: Revue bénédictine 61 (1951), p. 208–229, repris dans: ID. (voir n. 2), t. 1, p. 3–25; ID., Recherches sur la collection des épîtres de S. Bernard, dans: Cahiers de civilisation médiévale 14 (1971), p. 205–219; ID., Lettres de S. Bernard: histoire ou littérature?, dans: Studi medievali, 3e série, t. 12 (1971), p. 1–74; Giles CONSTABLE, Letters and

n'expose que très brièvement les circonstances: *Exiit sermo bonus in terram nostram*[19]. Selon lui, le cloître de Saint-Denis aurait été un repaire de militaires et même de femmes[20]. Ayant mis fin à cette situation, Suger est désormais considéré comme réformateur et se voit même comparé à Moïse, Jérémie, à David et à saint Paul[21]. Bernard cependant n'avait jamais été à Saint-Denis, ses renseignements lui venaient par ouï-dire, comme il l'avoue lui-même[22]. Qu'il nous soit donc permis de douter dans le détail des propos de Bernard. D'après lui, Suger profite de la grâce divine et accomplit donc une œuvre bénéfique pour son abbaye. Il le met même en garde contre son humilité notoire: *gravaris forsitan laudibus nostris; sed non oportet*[23]. Les louanges de Bernard seraient pleinement méritées, pour une fois qu'il en prononce; auparavant Suger aurait prêté l'oreille aux flatteurs, à présent il serait sur la bonne voie.

Or cette fameuse lettre 78 de Bernard de Clairvaux ne parle pas que de Suger et de la réforme. Les chapitres 10 à 12 sont en effet consacrés à un sujet différent qu'il introduit une fois de plus par la citation de saint Matthieu *necesse est, ut veniant scandala*[24]. Bernard attaque violemment un personnage non désigné par son nom mais dont l'identification ne fait pas difficulté: un archidiacre, doyen et prévôt qui préfère se faire nommer sénéchal et qui entretient d'étroites relations avec le roi – il s'agit bien évidemment d'Étienne de Garlande, chancelier et sénéchal du roi Louis VI et en même temps dignitaire ecclésiastique entre autres dans le chapitre de Paris et doyen de Sainte-Geneviève[25]. Bernard parle d'une *odiosa novitas* consistant dans le fait qu'un ecclésiastique prenne les armes et serve un roi en même temps qu'il assure le service divin, cumul de fonctions néfaste du moins pour l'Église[26].

Nous reviendrons plus tard sur les écrits ultérieurs de Bernard concernant Suger et son abbaye. Notons pour l'instant qu'il dresse un tableau de mœurs relâchées dans l'enceinte de l'abbaye avant les changements opérés par Suger

Letter-Collections, Turnhout 1976 (Typologie des sources du moyen-âge occidental, 17), p. 42–62.

[19] Saint Luc 7,17.

[20] Bernard de Clairvaux, lettre n° 78, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 7, p. 203, l. 21–23: *claustrum ipsum monasterii frequenter, ut aiunt, stipari militibus, urgeri negotiis, iurgiis personare, patere interdum et feminis.*

[21] Bernard de Clairvaux, lettre n° 78, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 7, p. 202, l. 24–25: *Videtis quorum vos imitatorem probaveritis.*

[22] Voir n. 20: *ut aiunt.*

[23] Bernard de Clairvaux, lettre n° 78, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 7, p. 205, l. 22.

[24] Voir n. 16; cette phrase biblique revient fréquemment chez Bernard: l'index de l'édition critique n'en relève pas moins de 13 citations.

[25] Sur Étienne de Garlande, voir Jean DUFOUR, Étienne de Garlande, dans: Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France 122–124 (1995–1997), p. 39–53.

[26] Sur ce sujet, cf. l'étude de Ernst-Dieter HEHL, Kirche und Krieg im 12. Jahrhundert. Studien zu kanonischem Recht und politischer Wirklichkeit, Stuttgart 1980 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 19).

dont la nature semble aussi échapper à Bernard lui-même. Son contemporain Abélard présente également l'abbaye dans un état déplorable, mais il avait lui aussi ses raisons pour critiquer les abbés Adam et Suger et leur abbaye[27].

Que s'est-il donc passé au juste en 1127? Effectivement, comme l'a exprimé Giles Constable, »the precise nature of this reform is unclear«[28]. Nous savons par une charte de 1125 que Suger utilisa des revenus pour faire refaire l'entrée du monastère[29]. En toute prudence on pourrait y voir une première tendance à rétablir la clôture monastique dont la déchéance est explicitement critiquée par Bernard[30]. Celui-ci dit aussi en termes clairs que Suger aurait renoncé à son grand cortège[31].

Il est évident que Suger ne pouvait pas envisager une réforme affranchissant son abbaye de toute dépendance et de toute relation avec le pouvoir séculier. Louis VI avait fermement démontré qu'il voulait garder son emprise sur les destins de l'abbbaye quand il fit emprisonner les messagers qui lui annonçaient l'élection de Suger au siège abbatial, une élection canonique apparemment, sans que le souverain ait été consulté[32]. C'est Suger lui-même qui était intéressé par de bonnes relations avec la royauté dont son abbaye tirait une part non négligeable de son prestige, prestige croissant à fur et à mesure que Suger propageait une image de la royauté liée étroitement à son saint protecteur[33].

[27] Abélard, Historia calamitatum, éd. Jacques MONFRIN, 4e éd., Paris 1978, p. 81; Louis GRODECKI, Abélard et Suger, dans: Pierre Abélard, Pierre le Vénérable. Les courants philosophiques, littéraires et artistiques en occident au milieu du XIIe siècle (Abbaye de Cluny, 2 au 9 juillet 1972), Paris 1975, p. 279–284 (Colloques internationaux du CNRS, 546); Michael T. CLANCHY, Abaelard. Ein mittelalterliches Leben, Darmstadt 2000, p. 297–303; GROSSE (voir n. 3), p. 206–213.

[28] Giles CONSTABLE, Suger's Monastic Administration, dans: Giles CONSTABLE, Monks, Hermits and Crusaders in Medieval Europe, Londres 1988, p. 9. D'après Robert-Henri BAUTIER, Paris au temps d'Abélard, dans: ID., Études sur la France capétienne. De Louis VI aux fils de Philippe le Bel, Hampshire, Brookfield 1992 (Collected Studies Series, CS 359), p. 69 n. 2, cette réforme dont parle Bernard ne serait qu'une chimère pour préparer ce qui suit; Lindy GRANT (voir n. 2), p. 186 insiste sur des tendances à la réforme disciplinaire depuis l'avènement de Suger sur le siège abbatial. Françoise GASPARRI, Introduction, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 1, p. XXXIV met l'accent sur le caractère modéré, voire hésitant de la réforme sugérienne.

[29] Chartes de Suger, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 2, n° 2 (15 mars 1125), p. 171: *ad introitum monasterii Beati Dyonisii renovandum et decorandum.*

[30] BUR (voir n. 2), p. 126.

[31] Bernard de Clairvaux, lettre n° 78, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 7, p. 203, l. 10–11.

[32] La nouvelle de son élection à l'abbatiat arrive alors que Suger se trouve en Italie; voir Suger, Vie (voir n. 1), cap. 27, p. 208–210.

[33] Ibid. cap. 28, p. 218–220; Recueil des actes de Louis VI roi de France (1108–1137), éd. Jean DUFOUR, 4 vol., Paris 1992–94. Les actes de Louis VI en faveur de Saint-Denis, ibid. t. 1, n° 70, p. 152–158 (1112), n° 135, p. 274–277 (1118), n° 142, p. 290–293 (1118), n° 163, p. 334–338 (1120), n° 220, p. 458–466 (1124), t. 2, n° 281, p. 100–106 (1129),

Dans un même temps il faut bien dire que ni Suger ni son abbaye ne sont affiliés à l'ordre cistercien et à ses contraintes[34]. À Saint-Denis est pratiqué le monachisme bénédictin dans sa façon traditionnelle. Pour la réforme il s'agira donc de rétablir la règle bénédictine et d'observer désormais le jeûne et les autres prescriptions, le jeûne étant allégé par les fondations d'anniversaires de Dagobert, de Charles le Chauve, de Louis VI et enfin de l'abbé Suger lui-même instaurés sous l'abbatiat de ce dernier[35]. Suger et Bernard de Clairvaux nous relatent tous les deux que toute la communauté monastique de Saint-Denis aurait été d'accord. Malgré les tendances apologétiques de nos sources, il semble effectivement que Suger ne rencontra pas d'obstacles sérieux; si l'on compare en effet la réforme certes modérée de Saint-Denis à celles, plus dures, de Sainte-Geneviève ou de Saint-Corneille de Compiègne, plus de vingt ans plus tard, il apparaît que Suger fait part d'injures, de menaces, de cris et de rapines[36]. À Saint-Denis, il semble avoir été d'accord avec ses moines[37].

présentent des particularités de style qui laissent penser à une rédaction par Suger lui-même (cf. ci-dessous n. 44). À ce sujet, voir les remarques de Jean Dufour dans l'édition; cf. aussi Manfred GROTEN, Die Urkunde Karls des Großen für St. Denis von 813 (D 286), eine Fälschung Abt Sugers?, dans: Historisches Jahrbuch 108 (1988), p. 1–36, Françoise GASPARRI, Le latin de Suger, abbé de Saint-Denis (1081–1151), dans: Monique GOULLET, Michel PARISSE (dir.), Les historiens et le latin médiéval, Paris 2001, p. 177–193, ainsi que la contribution de Jens Peter CLAUSEN dans ce volume (ci-dessous p. 109–116).

[34] La bibliographie cistercienne est immense; voir p. ex. Marcel PACAUT, Les moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux, Paris 1993 et Immo EBERL, Die Zisterzienser. Geschichte eines europäischen Ordens, Stuttgart 2002.

[35] Chartes de Suger, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 2, n° 1, p. 156–167 (1122–24): Louis VI; n° 8, p. 192–211 (1137): Suger; n° 12, p. 228–257 (1140): Charles le Chauve; l'anniversaire de Dagobert, déjà établi sous l'abbatiat d'Adam, a été étudié par Robert BARROUX, L'anniversaire de la mort de Dagobert à Saint-Denis au XIIe siècle, dans: Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques (1942–43), p. 131–151; Anne LOMBARD-JOURDAN, L'invention du »roi fondateur« à Paris au XIIe siècle. De l'obligation morale au thème sculptural, dans: Bibliothèque de l'École des Chartes 155 (1997), p. 485–542; pour l'échange de lettres entre Suger et Bernard en 1148, cf. ci-dessous n. 71.

[36] Pour Sainte-Geneviève: Lettres de Suger, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 2, n°s 4 et 5, p. 14–33, au pape Eugène III de 1148; May VIEILLARD-TROÏEKOUROFF, L'église Sainte-Geneviève de Paris du temps d'Abélard, dans: Pierre Abélard. Pierre le Vénérable (voir n. 27), p. 745–760. Pour Saint-Corneille de Compiègne: Lettre n° 19, p. 66–71, à l'évêque Baudouin de Noyon de 1150, lettre n° 20, p. 70–75, au pape Eugène III, lettre n° 22, p. 78–81, à Raoul de Vermandois.

[37] Quant au caractère exceptionnel attribué par Suger à la réforme pacifique, voir ci-dessus n. 4.

II.

Pour mieux éclaircir les conditions de cette réforme prudente à Saint-Denis, il faudra désormais mettre en évidence les relations de cette abbaye et de son abbé avec divers personnages et institutions, notamment le roi, l'évêque, le chapitre cathédral et le pape.

Peut-on parler de l'existence d'un parti réformateur, comme on le lit si souvent[38]? Il semble permis d'en douter, d'autant plus que des personnages dont nous pouvons reconstituer l'activité semblent parfois »changer d'avis«. Nous rencontrons en effet peu de réformateurs pour ainsi dire obstinés comme l'évêque de Paris Étienne de Senlis (1124–1142) et Bernard de Clairvaux bien entendu, bien souvent obligé de s'excuser pour des propos outrageants.

Le roi Louis VI rencontre maintes difficultés en Île-de-France, tant pour les partisans de la réforme que pour le pouvoir royal lui-même: peu de temps après la missive de Bernard à Suger pour le féliciter d'avoir introduit la réforme se situe la chute d'Étienne de Garlande (deuxième moitié de l'année 1127)[39]. Le roi Louis VI se voit privé d'un soutien fidèle qui en même temps était devenu menaçant par son pouvoir toujours accru[40]. La guerre qui s'ensuit vaudra à Louis VI une blessure grave due à une arbalète et à son futur sénéchal la perte d'un œil au combat[41]. Le roi a encore d'autres soucis: alors qu'il ne dispose plus de son ancien sénéchal, il fait sacrer roi à Reims son fils aîné Philippe, apparemment contre la volonté de Suger qui par un acte forgé avant 1129 au nom de Charlemagne essayait de faire figurer Saint-Denis non seulement comme nécropole royale, mais aussi comme lieu de sacre des rois de France[42]. Philippe meurt en octobre 1131 des suites d'une chute de cheval, et Louis VI doit lui substituer Louis, son deuxième fils. C'est précisément dans ces jours-là que le roi éleva Raoul de Vermandois au rang de sénéchal, vacant

[38] Entre autres, Achille LUCHAIRE, Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne, Paris 1890, p. LXI–LXII; Rolf GROSSE, article »Saint-Victor«, dans: Lexikon für Theologie und Kirche, t. 9, 3e éd., Fribourg 2000, col. 55.

[39] LUCHAIRE (voir n. 38), p. C.

[40] Parmi les indices nombreux qui témoignent du pouvoir d'Étienne de Garlande, voir surtout la Chronique de Morigny, éd. Léon MIROT, 2e éd., Paris 1912 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 41), p. 27: *Stephanus cancellarius* [...] *cujus tunc temporis arbitrio regnum Francorum disponebatur*; p. 33: *Stephanus quoque cancellarius* [...], *cujus consilio tota Francia regebatur*; p. 34: *domnus Stephanus, a rege secundus*, etc.; cf. DUFOUR (voir n. 25), p. 49.

[41] Suger, Vie (voir n. 1), cap. 31, p. 254–256.

[42] GROTEN (voir n. 33), passim; Joachim EHLERS, Die Kapetinger, Stuttgart, Berlin, Cologne 2000 (Urban Taschenbücher, 471), p. 107; voir aussi l'article de Jens Peter CLAUSEN dans ce volume (ci-dessous p. 112–114).

depuis la chute d'Étienne de Garlande, visiblement peu sûr de son pouvoir royal[43].

Les relations du roi avec l'abbaye de Saint-Denis sont elles aussi moins bonnes qu'elles ne l'étaient auparavant. Nous devons à Suger ou à son entourage toute une série de diplômes royaux parmi les 17 actes royaux en faveur de cette abbaye rédigés par lui et validés par ce qu'on appelle la chancellerie royale. À ce groupe s'ajoute un groupe de faux qui valut au scriptorium de Saint-Denis le titre peu flatteur de »permanente officine de faussaires«[44]. Dans ces actes authentiques, Louis VI, validant les propos de Suger, qualifie l'abbaye de Saint-Denis de *ecclesi[a] Beati Dyonisii que aliis ecclesiis de regno nostro preminet et precipue debet a regibus Francorum honorari*[45], lui restitue la couronne de son père en 1120[46], lui confirme ses privilèges aussitôt après l'accession de Suger à l'abbatiat[47] et enfin en 1124 lui concède d'autres privilèges sous l'impression de l'invasion imminente de l'empereur Henri V en France et l'intitule *in capite regni nostri*[48]. La clef de voûte est formée par un diplôme de 1129 entérinant la restitution du prieuré d'Argenteuil à Saint-Denis[49], un acte dont Suger s'est vanté à plusieurs reprises dans ses écrits[50]. Or cette série de diplômes solennels à rédaction sugérienne où il est systématiquement fait allusion aux souverains mérovingiens et carolingiens prédécesseurs de Louis VI et bienfaiteurs de l'abbaye prend fin brusquement après l'acte concernant Argenteuil. De même Suger n'est nommé comme témoin que dans trois chartes de Louis VI sur un total de presque 400. Malgré l'opinion communément admise que l'influence de Suger alla grandissant pendant les dernières années du règne de Louis VI, il semble qu'il y ait eu des difficultés. Sur son lit de mort, ce n'est pas Suger qu'il fait venir, mais plutôt l'abbé de Saint-Victor Gilduin et l'évêque Étienne de Paris[51].

[43] Raoul apparaît pour la première fois en tant que sénéchal dans un diplôme du 1er ou 2 novembre 1131: *S. Radulfi Viromandorum comitis, dapiferi nostri*, éd. Recueil des actes de Louis VI (voir n. 33), t. 2, n° 307, p. 158.

[44] BAUTIER (voir n. 28), p. 71.

[45] Recueil des actes de Louis VI (voir n. 33), t. 1, n° 89, p. 198 (acte de 1113).

[46] Ibid. n° 163, p. 334–338.

[47] Ibid. n° 189, p. 392–397.

[48] Ibid. n° 220, p. 458–466 (citation p. 466).

[49] Ibid. t. 2, n° 281, p. 100–106.

[50] Suger, Vie (voir n. 1), cap. 27, p. 216–218; Gesta Suggerii abbatis, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 1, cap. 3, p. 64–66.

[51] Suger, Vie (voir n. 1), cap. 32, 34, p. 272–276, 282–284. Suger était parti en Aquitaine avec le jeune Louis VII pour la célébration du mariage de celui-ci avec Aliénor, mais il semble que la mort du roi était prévisible et que la conclusion du mariage fut jugée plus importante que la présence de Suger auprès du roi mourant. Sur l'état de santé précaire de Louis VI voir Auguste BRACHET, Pathologie mentale des rois de France. Louis XI et ses ascendants. Une vie humaine étudiée à travers six siècles d'hérédité, Paris 1903, p. 219–223 (à consulter toutefois avec précaution) et Dietrich LOHRMANN, Ludwig VI., dans: Joa-

En même temps, le chapitre cathédral de Paris, où Étienne de Garlande détient la dignité d'archidiacre, est en rébellion ouverte contre son évêque Étienne de Senlis qui voulait introduire la réforme au chapitre, donc, pour être précis, substituer des chanoines réguliers, en l'occurrence pris à Saint-Victor, aux chanoines séculiers. L'évêque, déjà aux prises avec son chapitre dans une autre affaire, recourt à l'aide de Suger pour une réconciliation[52]. Le roi, brouillé avec l'archidiacre Étienne ainsi qu'avec son homonyme, l'évêque de Paris, tranche en faveur des séculiers et fait savoir par un acte et un serment solennel que jamais il n'autorisera l'entrée de chanoines réguliers victorins[53]. Le roi qui a fait de la petite chapelle de Saint-Victor desservie par Guillaume de Champeaux et quelques fidèles une grande abbaye de chanoines réguliers tournés vers la réforme, s'oppose donc à la propagation de leur courant et en même temps à l'évêque qui fuit Paris en jetant l'interdit sur son diocèse[54].

On parle d'une amitié entre Suger et Étienne de Garlande. Selon l'expression d'Achille Luchaire, »l'abbé de Saint-Denis partageait les idées de Louis [VI] et d'Étienne [de Garlande]«[55]. Plusieurs chercheurs de la fin du XIXe siècle invoquent une raison d'État chère selon eux à Suger sans trop se préoccuper des relations personnelles de celui-ci avec les grands du royaume, ecclésiastiques autant que laïcs. Toujours est-il que Bernard de Clairvaux lui-même est à la source de ces assertions, laissant entendre qu'il y aurait des relations de longue date entre ces deux personnages. *Maximeque quia te offendere veritus sum, peperci homini, quippe quem tibi aiunt familiaribus iam olim amicitiis esse devinctum*[56]. Robert-Henri Bautier a émis l'hypothèse d'une lutte entre Suger et Étienne de Garlande pour la place de favori auprès du roi Louis VI[57]. Si on considère le rôle qu'a joué Abélard dans le jeu politique de l'époque, cela ne paraît pas invraisemblable, mais ne pourra pas être prouvé: Abélard, moine à Saint-Denis depuis 1119 mais éternellement en dispute avec les autres moines, désire se retirer, désir refusé par l'abbé Adam, mais exaucé

chim EHLERS, Heribert MÜLLER, Bernd SCHNEIDMÜLLER (dir.), Die französischen Könige des Mittelalters, Munich 1996, p. 138.

[52] Stefan PETERSEN, Der Präbendenbesitz von St-Victor vor Paris im 12. und frühen 13. Jahrhundert, dans: Francia 29/1 (2002), p. 107–139, surtout p. 107–114; ID., Annatenschenkung und Patronatsrecht. Der Annatenbesitz des Stifts Saint-Victor vor Paris im 12. und beginnenden 13. Jahrhundert, dans: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung 88 (2002), p. 159–282, surtout p. 174; Bernard de Clairvaux, lettre n° 47 au pape Honorius II, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 7, p. 136–137.

[53] Recueil des actes de Louis VI (voir n. 33), t. 2, p. 77–80.

[54] Fourier BONNARD, Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de St-Victor de Paris. Première période (1113–1500), Paris 1904, p. 35.

[55] LUCHAIRE (voir n. 38), p. LXI–LXII; voir aussi CARTELLIERI (voir n. 2), p. 26–27.

[56] Bernard de Clairvaux, lettre n° 78, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 7, p. 210, l. 2–4.

[57] BAUTIER (voir n. 28), p. 71.

par Suger sur intercession d'Étienne de Garlande[58]. Abélard quant à lui parlait fort mal des conditions de la vie religieuse à Saint-Denis, et il est plus que probable que la mainmise de Suger sur Argenteuil où Héloïse fut prieure n'accrut pas davantage son estime pour le monastère dionysien[59].

Pour ce qui est de la papauté, des changements s'opèrent en fonction du pape. Calixte II (1119–1124) était un parent de la reine Adélaïde et était en bonnes relations avec la royauté[60], Honorius II (1124–1130) quant à lui était un ancien chanoine régulier qui lui aussi se rapproche du roi de France comme appui contre l'empereur. Les difficultés que connut l'abbaye de Saint-Denis dans ses relations avec l'évêque de Paris trouvèrent leur expression dans un rapprochement de Saint-Denis et de la papauté récemment mis en relief par Rolf Große[61], mouvement d'autant plus sensible que Suger était un familier des procédés à la Curie et avait visité l'Italie à plusieurs reprises[62]. Il put faire expédier une confirmation des droits, libertés et privilèges de son abbaye à Calixte II[63]. En 1131 enfin, le pape Innocent II confirma à Rouen tous les privilèges et donations à Saint-Denis effectués par les papes et les rois de France en insistant sur le fait que Suger portait une dévotion particulière au Saint-Siège et qu'il avait introduit la réforme dans son abbaye[64]. Or Innocent II avait besoin d'alliés contre l'antipape Anaclet II pour lequel plus d'un en France semble avoir éprouvé des sympathies, entre autres le roi lui-même[65]. La décision du clergé de France au concile d'Étampes en faveur d'Innocent II, notons-le en passant, semble pour une grande partie être due à l'opinion et aux talents oratoires de Bernard de Clairvaux[66]; or Suger, dans le récit qu'il fait du concile dans la Geste de Louis VI, ne mentionne même pas la présence de celui-ci[67].

[58] GROSSE (voir n. 3), p. 211; CLANCHY (voir n. 27), p. 303.

[59] Cf. ci-dessus n. 27.

[60] Beate SCHILLING, Guido von Vienne – Papst Calixt II., Hanovre 1998 (Schriften der MGH, 45), p. 409–412.

[61] Rolf GROSSE, Saint-Denis und das Papsttum zur Zeit des Abtes Suger, dans: ID. (dir.), L'Église de France et la papauté (X^e^–XIIIe siècle). Die französische Kirche und das Papsttum (10.–13. Jahrhundert), Bonn 1993 (Études et documents pour servir à une Gallia Pontificia, 1), p. 219–238; ID. (éd.), Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge, t. 9. Diözese Paris, 2: Abtei Saint-Denis, Göttingen 1998, p. 26–27.

[62] ANNAS (voir n. 2), p. 85, 87; GASPARRI, Introduction, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 1, p. XIV–XVI.

[63] ANNAS (voir n. 2), p. 84 n. 84; GROSSE, Papsturkunden (voir n. 61), n° 29, p. 137–139.

[64] GROSSE, Papsturkunden (voir n. 61), n° 35, p. 148–151.

[65] Franz-Josef SCHMALE, Studien zum Schisma des Jahres 1130, Cologne, Graz 1961 (Forschungen zur kirchlichen Rechtsgeschichte und zum Kirchenrecht, 3), p. 220–232.

[66] LUCHAIRE (voir n. 38), p. 214–215; Bernard de Clairvaux, lettre n° 126, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 7, p. 309–319.

[67] Suger, Vie (voir n. 1), cap. 32, p. 258–260.

III.

Il est notoire que Bernard de Clairvaux a fini par voir les nouvelles constructions de Suger à Saint-Denis et que ces deux personnages ont eu des entretiens fréquents, personnels ou par le biais de missives, sur différentes affaires du royaume et de l'Église. Inutile de s'attarder sur ce point, il semble en effet utile de présenter quelques lettres qui nous laissent entrevoir ces relations marquées certes d'estime, mais aussi de graves mésententes.

En été 1143, Bernard adresse une lettre à l'évêque Joscelin de Soissons et à Suger au sujet du jeune roi Louis VII[68]. Il exprime son mécontentement envers un roi qu'il décrit comme se mêlant des affaires ecclésiastiques comme les élections épiscopales qu'il aurait tendance à retarder ou même à empêcher. Dans un retournement, il détourne sa colère du roi et la laisse s'abattre sur ses conseillers qui sont les deux destinataires de cette missive. La faute n'incomberait donc pas au roi aveuglé par l'élan de sa jeunesse, mais à ses vieux conseillers en raison de leur âge avancé. Le ton de cette lettre est si choquant que Suger semble avoir répondu d'une manière non moins acide, en tout cas Bernard exprime des excuses à son égard, répétant néanmoins les accusations contre le roi. Quant à Suger, son avis est clair: *Illud autem credatis, nunquam male me sensisse de vobis: novi enim vos et puritatem vestram*[69].

À une époque plus tardive, Suger étant installé comme régent du domaine royal pendant l'absence du roi parti pour la Terre Sainte, Bernard adresse une de ses nombreuses lettres à l'ancien moine clarévallien Eugène III devenu pape où il vante les qualités humaines et administratives de Suger[70]. Un reflet de ces qualités se retrouve dans les deux projets réformateurs poursuivis pendant de longues années par Suger, à savoir la réforme des chapitres de Sainte-Geneviève et de Saint-Corneille de Compiègne, effectuées toutes les deux dans un climat orageux et tout à fait contre le gré des chanoines séculiers qui y demeurent. Dans la lettre relatant la joie de Bernard à cause de la réforme réussie de l'église de Sainte-Geneviève à Paris en 1148, il laisse entendre qu'auprès des chanoines réguliers de Saint-Victor même, la religion serait négligée et mériterait l'attention du régent à qui *omnium ecclesiarum custodia vobis commissa esse noscitur*[71].

Que peut-on désigner par le terme de »réforme de l'abbaye de Saint-Denis«? Il est permis de douter que Suger ait utilisé des méthodes dont il se servit plus tard pour la réforme des collégiales de Sainte-Geneviève à Paris et de Saint-Corneille à Compiègne.

[68] Lettre n° 222, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 8, p. 86–89.
[69] Lettre n° 381, ibid. p. 345–346.
[70] Lettre n° 309, ibid. p. 229.
[71] Lettre n° 369, ibid. p. 328.

Bernard de Clairvaux, quand il flatte et félicite Suger d'avoir établi la réforme à Saint-Denis, sans que l'on ne sache vraiment de quoi il parle, entre en relation avec un haut placé du royaume de France pourtant assez éloigné de lui. Le roi Louis VI ne commence en effet que très tard à favoriser l'établissement d'abbayes et prieurés cisterciens dans son domaine. Son procédé pour les Fontevristes, les Victorins ou les Prémontrés est tout à fait différent. En avertissant Suger du rôle prépondérant d'Étienne de Garlande auprès du roi et de son action néfaste pour l'Église, Bernard ne voulait-il pas aussi essayer de se mêler des affaires intestines de l'Église parisienne et prêter main forte à son ami l'évêque de Senlis, Étienne qui bientôt sera obligé de se réfugier chez les Cisterciens de Clairvaux, chassé par le roi et menacé par ses propres chanoines[72]? Bernard ferait donc figure de flatteur intéressé, voulant profiter de l'influence de Suger auprès de Louis VI par le biais d'une acceptation de la vision sugérienne, modérément réformatrice. Dans son Apologie qui date également de ses débuts littéraires Bernard s'attaque violemment aux moines clunisiens et condamne le faste régnant dans leurs églises et leur liturgie – pourquoi ne pas adresser les mêmes reproches à l'abbé de Saint-Denis?

Les relations entre Suger et Bernard de Clairvaux pourront être qualifiées comme marquées d'estime mutuelle (et encore – Suger ne parle presque jamais de Bernard!), mais souvent tendues. Vers la fin de sa vie, Suger n'est plus régent du royaume de France, mais toujours abbé de Saint-Denis, donc d'une abbaye parmi les plus prestigieuses au monde et par ailleurs un personnage reconnu pour ses qualités diverses. Sur le point de mourir, il s'adresse une dernière fois à Bernard de Clairvaux[73]. Celui-ci lui répond sèchement qu'il veut bien venir chercher auprès de lui la bénédiction d'un mourant, mais qu'étant retenu par des affaires, il ne peut rien lui promettre: *Forte veniam, forte non veniam*[74]. Il lui recommande des prières – et ne vient pas. L'évêque de Soissons par contre, Joscelin, que nous avons déjà vu plusieurs fois aux côtés de Suger, s'empresse, après avoir reçu une lettre très personnelle du mourant[75], d'aller à Saint-Denis quoique lui-même gravement malade. *Non est majus desiderium in terra quam videre vos*[76]. Suger meurt le 13 janvier 1151, précédant Bernard de deux années. Joscelin mourra à son tour en 1152. C'est lui et non pas Bernard auquel s'est fié Suger, pour les questions personnelles comme pour ses projets de réforme. C'est à lui que Suger dédie sa Vie de Louis VI. La proposition finale sera donc, en guise de nouvelle voie pour la recherche, d'étudier à fond les relations entre Suger et l'évêque de Soissons.

[72] Stephani Parisiensis episcopi epistola n° 11, dans: MIGNE PL, t. 173, col. 1416–1417.
[73] Lettre n° 24, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 2, p. 88–90.
[74] Lettre n° 266, dans: Sancti Bernardi opera (voir n. 11), t. 8, p. 175–176 (citation p. 176).
[75] Lettre n° 25, dans: Œuvres (voir n. 1), t. 2, p. 90–92.
[76] Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. 15, Paris 1808, p. 532.

ANDREAS SPEER

LES ÉCRITS DE SUGER COMME SOURCE D'UNE ESTHÉTIQUE MÉDIÉVALE – UNE RELECTURE CRITIQUE

I.

Si l'on parle d'une esthétique médiévale, il y existe toujours un prototype éminent: la cathédrale gothique, et un témoin principal: la basilique de Saint-Denis, l'abbaye royale franque, au nord de Paris à l'époque de Suger, ce dernier étant aussi qualifié de »créateur de l'art gothique«[1]. Parce que le chœur de l'église abbatiale consacré en 1144 est considéré comme le prototype des cathédrales gothiques, les écrits de Suger concernant l'abbaye de Saint-Denis sont interprétés comme des documents essentiels d'une »esthétique« médiévale. On y trouve certainement des descriptions longues et détaillées des consécrations et des transformations qu'ont connues les constructions dans la première moitié du XIIe siècle, et parmi ces transformations on relève surtout l'édification du »chœur de Suger« – défini par les »douze apôtres« et les »douze prophètes«, la double ligne des colonnes du déambulatoire[2]. L'image idéalisée de Suger comme père du style gothique et inventeur de l'»ars nova« s'identifie – mis à part les différents aspects archéologiques – à celle de la planification d'un prototype idéal supposé commun à tous les chevets de chœur, conception réalisée sur un »sol vierge«, libre de tout modèle et non influencée par les conditions extérieures[3].

[1] Voir Georges DUBY, Le temps des cathédrales, l'art et la société, 980–1420, Paris 1976, p. 175.

[2] *Cons* 58, p. 349–351. – Les écrits de Suger sont cités d'après l'édition critique: Andreas SPEER, Günther BINDING, Abt Suger von Saint-Denis. Ausgewählte Schriften: *Ordinatio, De administratione, De consecratione*, Darmstadt 2000. Les abréviations suivantes sont utilisées: *ord* = Ordinatio, *cons* = De consecratione, *adm* = De administratione.

[3] Le meilleur plan se trouve chez Jules FORMIGÉ, L'abbaye royale de Saint-Denis. Recherches nouvelles, Paris 1960, p. 108–109. En revanche, la figure la plus souvent utilisée par Dieter KIMPEL, Robert SUCKALE, Die gotische Architektur in Frankreich 1130–1270, Munich 1985, p. 89 (fig. 72) et par Dethard VON WINTERFELD, Gedanken zu Sugers Bau in St.-Denis, dans: Frank Neidhart STEIGERWALD (dir.), Martin Gosebruch zu Ehren. Festschrift anläßlich seines 65. Geburtstages, Munich 1984, p. 92–107, surtout p. 93, suggère par des retouches une régularité qui n'existe pas; il en est de même pour la voûte gothique. Une analyse détaillée des irrégularités de la partie orientale se trouve dans Jan

Mais, cette »Meistererzählung«[4], cette relation maîtresse, est une invention moderne, une création d'Erwin Panofsky, qui s'appuie sur le mode interprétatif, se basant sur le modèle explicatif du néoplatonisme et de la métaphysique de la lumière. Avec cette approche, les constructions dans l'église abbatiale de Saint-Denis, décrites par Suger dans ses écrits concernant le sanctuaire et son couvent, sont interprétées dans leurs aspects de paradigmes du style naissant: on y voit alors la réalisation de la métaphysique de la lumière et du néoplatonisme en une architecture de lumière, où l'éclat divin et céleste brille dans la matérialité terrestre et permet l'ascension de l'intellect humain vers la connaissance de Dieu[5]. Dans l'introduction de l'édition procurée par Panofsky, le véritable point de départ de cette thèse est le portrait psychologique d'un abbé influent, original et actif, semblable à un mécène. Bruno Reudenbach a attiré l'attention sur la multiplicité des intentions contemporaines qui se trouvent dans l'image panofskyienne de Suger. Panofsky lui-même considère ce dernier comme le représentant d'une tradition spirituelle continue, fondée dans l'antiquité, survivant au Moyen Âge et existant encore aujourd'hui. Se référant à cette tradition menacée, le portrait de Suger construit par Panofsky – il l'a réalisé à l'occasion du 800e anniversaire de la consécration du chœur en 1944 – constituait une opposition humaniste à la barbarie du national-socialisme. La représentation stylisée de Suger en cette figure humaniste est donc basée sur son rattachement »à une tradition spirituelle qui reste toujours actuelle, dépassant les époques«[6].

VAN DER MEULEN, Andreas SPEER, Die fränkische Königsabtei Saint-Denis. Ostanlage und Kultgeschichte, Darmstadt 1988, p. 9–22.

4 Cf. Arthur C. DANTO, Kunst nach dem Ende der Kunst, Munich 1996, p. 20–21 (en anglais: Beyond the Brillo Box: The Visual Arts in Post-historical Perspective, New York 1992); sur ce sujet, voir mon article: Der erweiterte Kunstbegriff und das mittelalterliche »Kunst«-Verständnis, dans: Joseph Beuys und das Mittelalter (Katalog zur Ausstellung des Schnütgen-Museums vom 24. Januar bis zum 27. April 1997), Cologne 1997, p. 166–175, à la p. 167.

5 Erwin PANOFSKY, Abbot Suger on the Abbey Church of St.-Denis and Its Art Treasures (2nd ed. by Gerda PANOFSKY-SOERGEL), Princeton 1979, p. 18–26; cf. aussi Bruno REUDENBACH, Panofsky und Suger von St. Denis, dans: ID. (dir.), Erwin Panofsky. Beiträge des Symposions Hamburg 1992, Berlin 1994 (Schriften des Warburg-Archivs im Kunstgeschichtlichen Seminar der Universität Hamburg, 3), p. 109–122, aux p. 113, 117–118 (traduction française: ID., Panofsky et Suger de Saint-Denis, dans: Revue germanique internationale 2 [1994], p. 137–150, aux p. 141–143, 145–147). Pour l'état des recherches concernant Suger, cf. Andreas SPEER, Abt Sugers Schriften zur fränkischen Königsabtei Saint-Denis, dans: SPEER, BINDING (voir n. 2), p. 13–66, surtout p. 13–18.

6 REUDENBACH (voir n. 5), p. 118 (trad. p. 147–148).

II.

Il semble que Suger exprime précisément ces pensées dans ses vers, surtout dans ceux des portes principales dorées. Par le caractère anagogique de l'or, les portes montrent un chemin par lequel l'esprit engourdi peut, avec le soutien du »matériel«, s'élever vers le »véritable«, c'est-à-dire, vers la lumière vraie, où le Christ est la vraie porte[7]. Mais Erwin Panofsky déjà a remarqué dans ce passage devenu un *locus classicus* de l'interprétation de l'esthétique médiévale que l'on n'y trouve pas d'indice de la connaissance explicite de Denys par Suger si l'on respecte les critères stricts pour établir l'*apparatus fontium* d'une édition critique; on y trouve tout au plus des allusions plus générales, qui reflètent l'influence culturelle de Pseudo-Denys au XIIe siècle. Ainsi, Panofsky cherchait des parallèles chez le deuxième traducteur – après Hilduin – du *Corpus Dionysiacum*, Jean Scot Érigène[8]. Mais cette argumentation, développée une nouvelle fois par Otto von Simson, peut seulement être qualifiée d'»hypothèse historique possible et plausible«, étant donné qu'il s'agit là d'une interprétation d'esthétique »où aucune épreuve historico-critique n'est donnée«[9].

Les interprétations de Panofsky et de von Simson sont donc désormais l'objet de critiques[10]. En revanche, la recherche d'une idée esthétique directrice n'a pas encore perdu la fascination qu'elle engendrait. Actuellement, Hugues de Saint-Victor est encore une fois au centre des intérêts. Voilà par exemple les actes d'un colloque qui s'est tenu en automne 2000 à la Fondation Singer-Polignac sur le thème »L'abbé Suger, le manifeste gothique de Saint-Denis et la pensée victorine«, maintenant édités par Dominique Poirel, qui a cherché de nouvelles indices pour une filiation depuis Denys jusqu'à Suger par Hugues[11].

[7] *Adm* 174, 775–783.

[8] PANOFSKY (voir n. 5), p. 21–25.

[9] Voir Werner BEIERWALTES, *Negati affirmatio*: Welt als Metapher. Zur Grundlegung einer mittelalterlichen Ästhetik durch Johannes Scotus Eriugena, dans: ID., Eriugena. Grundzüge seines Denken, Francfort-sur-le-Main 1994, p. 115–158, à la p. 158. Voir aussi Otto VON SIMSON, Die gotische Kathedrale. Beiträge zu ihrer Entstehung und Bedeutung, Darmstadt 1968, p. 177–179 (en anglais: The Gothic Cathedral. Origins of Gothic Architecture and the Medieval Concept of Order, New York 1956, 2e éd. 1962); sur ce sujet, cf. Andreas SPEER, Stand und Methoden der Suger-Forschung, dans: Günther BINDING, Andreas SPEER (dir.), Abt Suger von Saint-Denis, De consecratione. Kommentierte Studienausgabe, Cologne 1995 (56. Veröffentlichung der Abteilung Architekturgeschichte des Kunsthistorischen Instituts der Universität zu Köln), p. 13–14.

[10] Sur ce sujet, voir SPEER (voir n. 5), p. 13–18.

[11] Voir Dominique POIREL, *Symbolice et anagogice*: l'école de Saint-Victor et la naissance du style gothique, dans: ID. (dir.), L'abbé Suger, le manifeste gothique de Saint-Denis et la pensée victorine (Actes du colloque à la Fondation Singer-Polignac, Paris, 21 novem-

Otto von Simson considérait le commentaire d'Hugues sur l'écrit *De caelesti hierarchia* par le Pseudo-Denys comme le modèle idéal d'une méthode anagogique pour Suger[12]. Grover A. Zinn Jr. et Conrad Rudolph considèrent que Hugues est l'intermédiaire entre la pensée de Denys et celle de Suger[13]. Françoise Gasparri reprend cette thèse et relie le commentaire d'Hugues sur la »Hiérarchie céleste« à la réévaluation des arts mécaniques du *Didascalicon* et à des idées théologiques communes en christologie et en doctrine de Sacrement[14]. Pour sa part, Zinn se base sur les *tituli* du *De administratione* de Suger qui semblent correspondre à la théologie exprimée dans la préface du commentaire sur la »Hiérarchie céleste« de Denys par Hugues et sur la »Fenêtre d'anagogie«, dont les restes sont conservés aujourd'hui dans l'ancienne chapelle Saint-Pérégrin[15]. Quant à Rudolph, il considère que Hugues de Saint-Victor est la tête pensante et productive du programme de construction à Saint-Denis – nommée l'»artistic change« – en se basant seulement sur le postulat d'une »communauté d'action« politique et théologique entre les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Victor et entre leurs personnalités dominantes, Suger et Hugues[16]. Mais cette hypothèse – basée sur le concept méthodologique des »mental habits«, des »outillages mentaux« – n'est prouvée par aucun document, bien que la correspondance sugérienne soit très riche[17]. Cette hypothèse

bre 2000), Turnhout 2001 (Rencontres médiévales européennes, 1), p. 145–170, surtout p. 165–167.

[12] VON SIMSON (voir n. 9), p. 171–173. Cette hypothèse ne devient pas plus plausible si on suppose que les extraits du *De hierarchia caelesti* étaient lus *in vigilia B. Dionysii* comme lecture de table, comme Lindy GRANT, Abbot Suger of St-Denis. Church and State in Early Twelfth-Century France, Londres, New York 1998 (The Medieval World), p. 23–24 l'a supposé. Cf. aussi D. Philibert SCHMITZ, Les lectures de table à l'abbaye de Saint-Denis vers la fin du moyen-âge, dans: Revue Bénédictine 42 (1930), p. 163–167, surtout p. 166.

[13] Grover A. ZINN, Jr., Suger, Theology and the Pseudo-Dionysian Tradition, dans: Paula Lieber GERSON (dir.), Abbot Suger and Saint-Denis. A Symposium, New York 1986, p. 33–40. Conrad RUDOLPH, Artistic Change at St-Denis. Abbot Suger's Program and the Early Twelfth-Century Controversy over Art, Princeton, New Jersey 1990.

[14] Françoise GASPARRI (éd.), Suger, Œuvres, t. 1: Écrits sur la consécration de Saint-Denis; L'Œuvre administrative; Histoire de Louis VII, Paris 1996 (Les classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge, 37), Introduction, p. XXXIII–XXXIX.

[15] ZINN (voir n. 13), p. 36, et Christoph MARKSCHIES, Gibt es eine »Theologie der gotischen Kathedrale«? Nochmals: Suger von Saint-Denis und Sankt Dionys vom Areopag, Heidelberg 1995 (Abhandlungen der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, philos.-hist. Klasse, année 1995, 1. Abh.), p. 36 avec la n. 88 et les indications sur d'autres littératures sur la »fenêtre d'anagogie«. Le texte sur lequel se fonde Suger est *adm* 264–268; cf. sur ce sujet Susanne LINSCHEID-BURDICH, Beobachtungen zu Sugers Versinschriften in De administratione, dans: SPEER, BINDING (voir n. 2), p. 112–146, surtout p. 134–144.

[16] RUDOLPH (voir n. 13), p. 32–47 et p. 69–75, surtout p. 73; cf. aussi MARKSCHIES (voir n. 15), p. 37, et la recension de Joachim EHLERS, dans: Francia 21/1 (1995), p. 340–341.

[17] Parmi le corpus riche et varié des lettres de Suger, il n'y a pas un seul indice ou document d'une correspondance entre Suger et Hugues, dans Albert LECOY DE LA MARCHE, Œuvres complètes de Suger, Paris 1867 (Société de l'Histoire de France. Publications, 139),

se trouve donc au même *status quaestionis* que celles de Panofsky et de von Simson.

Évidemment, ces interprétations contiennent beaucoup de problèmes; je voudrais particulièrement souligner trois difficultés:

(i) concernant le caractère et le style des écrits de Suger ainsi que la question des sources;

(ii) concernant la relation entre textes et archéologie monumentale, et la possibilité et les limites d'une approche conjointe;

(iii) et finalement concernant les problèmes herméneutiques d'une idée esthétique directrice comme »esthétique de la lumière« ou »métaphysique de la lumière«.

III.

Commençons par un regard plus précis sur les trois textes dédiés à l'abbatiale et au monastère. Ces trois écrits – l'*Ordinatio,* le *De consecratione* et le *De administratione*[18] – font référence assurément à l'abbaye royale franque de Saint-Denis – l'église consacrée à saint Denis et les bâtiments conventuels – mais aussi à Suger en tant qu'abbé, l'une dans l'entière complexité des tous les objets qui s'y trouvent, et l'autre dans toute l'étendue des tâches qui lui sont assignées. Par rapport aux fréquents problèmes de réception de cette œuvre, il faut d'abord préciser que l'homme politique Suger disparaît ici derrière le moine et l'abbé, qui, selon ses propres déclarations, mit toutes ses aspirations et toutes ses actions au service du couvent de Saint-Denis, où il fut d'abord placé comme oblat.

L'objet commun de ces textes est la campagne de travaux autour et à l'intérieur de l'église abbatiale, qui a abouti à trois consécrations. Ces dernières sont des indices importants pour la datation des trois écrits; la consécration du complexe occidental rénové a eu lieu le 9 juin 1140, la pose de la première pierre pour les travaux du complexe oriental, le 14 juillet 1140 et, finalement, la consécration de cette partie orientale, le 11 juin 1144. Les écrits font référence l'un à l'autre selon l'ordre chronologique de leur composition.

L'*Ordinatio* a été composée à la suite de la pose de la première pierre en présence du roi Louis VII, le 14 juillet 1140, devant l'ensemble du chapitre. Ce

Françoise GASPARRI (éd.), Suger, Œuvres, t. 2: Lettres de Suger; Chartes de Suger; Vie de Suger par le moine Guillaume, Paris 2001 (Les classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge, 41); voir aussi l'article de Jens Peter CLAUSEN dans ce volume (ci-dessous p. 109–116).

[18] Concernant la nouvelle édition critique, voir note 2.

document, validé par quelques hommes d'Église puissants, personnellement obligés envers Suger, officialisa la grande œuvre de restauration portant sur les traditions cultuelles liées à Charles II le Chauve ainsi que sur la vie régulière. Cette restauration monastique et liturgique trouve sa justification dans la description finale de la pose de cette première pierre pour les transformations du complexe oriental. Cette cohérence, vérifiée par le dernier écrit *De administratione* – l'abbé lui-même renvoie explicitement à son ancien écrit[19] – est importante pour comprendre la caractéristique des textes de Suger.

Le *De administratione* a été composé à la suite de la résolution du chapitre datée de la vingt-troisième année de l'abbatiat de Suger, l'année de la grande consécration du complexe oriental[20]. Dans le court prologue, il porte l'attention sur (i) l'acquisition (*acquisitio*) des nouveaux biens, la récupération (*recuperatio*) et l'augmentation (*augmentatio*) des anciens, perdus ou remis à neuf, (ii) la construction (*constitutio* ou *institutio*) des bâtiments, (iii) l'accumulation (*repositio*) et l'augmentation (*augmentatio*) des trésors d'or, d'argent, de pierres extrêmement précieuses et des chasubles (*adm* 1–2). L'augmentation des recettes y est intégrée dans le cadre d'une *renovatio* bénédictine en ce temps de défis intellectuels, sociaux et économiques, que Suger a documentés en détail. L'abbé visait là un but sacral: la transformation et le nouvel équipement de l'église abbatiale. Or, Suger témoigne de ce nouvel équipement en se référant à des documents contemporains[21]. Des indications tirées de ces sources se trouvent à la fois dans l'*Ordinatio* et dans le *De consecratione* et sont de nouveau reprises dans le *De administratione*. Pour sa part, le *De consecratione*, l'écrit de Suger qui est au centre des débats mentionnés au début, utilise textuellement un large extrait de l'*Ordinatio* concernant la pose de la première pierre du complexe oriental[22]. Il s'agit d'un passage qui concerne les rénovations des traditions cultuelles et les réformes de la vie monastique.

En résumé, on peut voir un contexte très précis pour les trois écrits mentionnés: le contexte monastique à Saint-Denis. Ce fait est confirmé par la transmission très restreinte de ces textes, qui ne sont évidemment produits que pour le monastère: l'*Ordinatio*, une charte conservée aux Archives nationales à Paris

[19] *Adm* 176, 791–792: *quemadmodum in scripto consecrationis eiusdem superioris operis inuenitur*.

[20] Pour la rédaction du *De administratione*, voir Martin PICKAVÉ, Zur Überlieferung der drei Schriften des Suger von Saint-Denis, dans SPEER, BINDING (voir n. 2), p. 147–159, à la p. 158.

[21] Sur Suger, voir Ludolf KUCHENBUCH, Ordnungsverhalten im grundherrlichen Schriftgut vom 9. bis zum 12. Jahrhundert, dans: Johannes FRIED (dir.), Dialektik und Rhetorik im frühen und hohen Mittelalter. Rezeption, Überlieferung und gesellschaftliche Wirkung antiker Gelehrsamkeit vornehmlich im 9. und 12. Jahrhundert, Munich 1997 (Schriften des Historischen Kollegs. Kolloquien, 27), p. 175–268, aux p. 253–257.

[22] *Cons* 50, 305–56, 341 = *ord* 38, 211–44, 248.

(K 23 n° 5), le *De consecratione*, transmis dans deux codex mixtes, le premier du IXe jusqu'au XIIIe siècle (aujourd'hui à la Bibliotheca Apostolica Vaticana, cod. Reg. lat. 571) et l'autre du XVe siècle (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 1030), qui contiennent plusieurs écrits variés concernant l'abbaye de Saint-Denis (par exemple les *Gesta Dagoberti*, une source très importante pour Suger), et finalement le *De administratione*, conservé dans un seul codex du XIIIe siècle (Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 13835). Nous avons aussi découvert une tradition indirecte dans une chronique anonyme rédigée à Saint-Denis au XIVe siècle et transmise dans un codex du XVe siècle (Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 2017)[23].

Les premières éditions de François Duchesne, Jean Mabillon, Michel Félibien dans sa fameuse »Histoire de l'Abbaye de Saint-Denys en France« de 1706 et aussi celle d'Albert Lecoy de la Marche, dont l'initiative revient à la Société de l'Histoire de France, renvoient à l'intérêt historique, qui commence au XVIIe siècle en France[24]. Au début du XXe siècle, les écrits de Suger furent découverts par les historiens de l'art, en l'occurrence par Ernst Gall dans sa »Die Gotische Baukunst in Frankreich und Deutschland«, publiée en 1925, et finalement par Erwin Panofsky, qui eut une plus grande influence[25].

Mais ce sont donc, tout à la fois, la réception sélective des textes de Suger et la réduction de leur sens à une seule cohérence qui ont contribué à la stabilisation des idées concernant la naissance du gothique à Saint-Denis: celles d'un Suger père du gothique, ou d'un Suger présenté comme père de la France, qui a clairement décrit les structures sociales et politiques du royaume capétien et qui, par l'idéologie, a présenté la conception de la royauté française ou l'aurait même créée[26]. En portant un regard attentif sur l'histoire de la recherche sur Saint-Denis, on perçoit clairement jusqu'à quel point la réception et l'interprétation d'un texte sont déterminées par les représentations directrices qui les motivent.

L'influence de ces idées directrices est aussi évidente dans les disciplines voisines comme, par exemple, l'histoire de la liturgie. Les deux études d'Anne Walters Robertson, concernant »The Service-Books of the Royal Abbey of Saint-Denis«, et d'Edward B. Foley, sur »The First Ordinary of the Royal Ab-

[23] Voir PICKAVÉ (voir n. 20), p. 145–152.
[24] Ibid. p. 152–154.
[25] Voir SPEER (voir n. 5), p. 15–16.
[26] Ibid. p. 17–18; cf. GRANT (voir n. 12), p. 3–21; Jean-François LEMARIGNIER, Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens, 987–1108, Paris 1965; Michel BUR, Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France, Paris 1991. Pour une relecture critique, voir Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger (1053–1122), Stuttgart 2002 (Beihefte der Francia, 57), surtout p. 9–17 et p. 231–236.

bey of St.-Denis in France (Bibliothèque Mazarine 526)«, adoptent le paradigme panofskyien sans le remettre en question[27].

C'est pourquoi les vrais motifs de Suger et le caractère de ses écrits furent gravement ignorés pendant un certain temps, bien que Suger soit très clair. Dans l'introduction à son écrit sur la consécration, Suger mentionne lui-même l'idée directrice: proclamer tout haut ce bienfait unique et singulier entre tous de la largesse divine, rapporter aux donateurs les biens qu'ils en ont reçus, et porter à la connaissance des successeurs »la consécration glorieuse et digne de Dieu de cette sainte église et la translation très sacrée des très précieux martyrs, nos seigneurs et apôtres Denis, Rustique et Éleuthère et des autres saints, sur le patronage desquels nous nous fondons résolument«. Et Suger continue: »Nous avons exposé pour quelle raison, dans quel ordre, avec quelle solennité et avec quelles personnes cela fut accompli afin de rendre à la divine propitiation, suivant notre pouvoir, de dignes actions de grâces pour tel don et d'obtenir auprès de Dieu l'intercession favorable de nos saints protecteurs, tant pour les soins apportés à une telle œuvre que pour le récit d'une si grande solennité«[28]. – Voilà un formidable *accessus ad lectorem*, très classique!

Cet »accessus« révèle le motif dominant, la liturgie, qui est aussi la clé pour traiter les trois problèmes mentionnés ci-dessus: (i) le caractère et le style des écrits de Suger et la question des sources; (ii) la relation entre textes et archéologie monumentale, et la possibilité d'une approche conjointe; (iii) la question d'une idée esthétique directrice.

[27] Anne Walters ROBERTSON, The Service-Books of the Royal Abbey of Saint-Denis. Images of Ritual and Music in the Middle Ages, Oxford 1991 (Oxford monographs on music); Edward B. FOLEY, The First Ordinary of the Royal Abbey of St.-Denis in France (Paris, Bibliothèque Mazarine 526), Fribourg 1990 (Spicilegium Friburgense, 32).

[28] *Cons* 7, 43–58: *Iustificati igitur ex fide pace nostra interiori secundum apostolum pacem apud Deum habentes unum et inter multos singulare diuine largitatis beneficium more eorum, qui ad gratificandum impertita dona donatoribus suis ultro referunt, in medium proferentes gloriosam et Deo dignam sancte huius ecclesie consecrationem preciosissimorum martirum dominorum et apostolorum nostrorum Dyonisii, Rustici et Eleutherii et aliorum sanctorum, quorum prompto innitimur patrocinio, sacratissimam translationem ad successorum noticiam stilo assignare elaborauimus, qua de causa, quo ordine, quam sollempniter, quibus etiam personis ad ipsum actum sit, reponentes, ut et diuine propitiacioni pro tanto munere condignas pro posse nostro gratiarum acciones referamus et sanctorum protectorum nostrorum tam pro impensa tanti operis cura quam pro tante sollempnitatis adnotatione oportunam apud Deum optineamus intercessionem.* (Traduction GASPARRI [voir n. 14], p. 7).

IV.

La liturgie est l'élément déterminant pour comprendre le caractère et le contenu des trois écrits de Suger. Il est étonnant que cette dimension liturgique ait été ignorée depuis si longtemps. Cela ne s'applique pas seulement à l'*ordo* de la consécration de l'église selon le *Pontificale Romanum* du XIIe siècle, soigneusement reconstruit par Michel Andrieu, particulièrement avec le traité *De consecratione* de Suger[29], mais aussi à la juste compréhension des descriptions de la basilique et de ses transformations dans les textes de l'abbé.

Or, un regard porté sur les études concernant l'abbaye de Saint-Denis montre d'une manière exemplaire qu'il ne faut pas chercher dans les écrits de Suger des documents comparables aux descriptions d'édifices selon les modèles de l'histoire de l'architecture contemporaine, qui nous renseignent non seulement sur les motivations, mais aussi sur les formes concrètes. En particulier, les questions laissées ouvertes en archéologie ne se laissent pas résoudre par une exploitation simple des documents existants. Ainsi, ne s'étonnera-t-on pas de la déception d'Otto von Simson, l'historien de l'architecture, quand il découvre que »les problèmes techniques de construction« apparaissent, dans le *De consecratione*, »soit comme des difficultés décourageantes soit à l'occasion d'interventions célestes et miraculeuses«[30].

En réalité, la description la plus rigoureuse d'un bâtiment est celle de la vieille basilique attribuée à Dagobert Ier (*cons* 9), où Suger utilise textuellement le passage correspondant des *Gesta Dagoberti*. Concernant l'usage de la terminologie architecturale (*fundamentum, murus, columna, arcus, fenestra*, etc.) et la dénomination des parties de l'édifice selon leurs fonctions spatiales traditionnelles (*cripta, ala, oratorium, claustrum*, etc.), Günther Binding a constaté que Suger ne se démarque pas de l'usage courant et qu'il semble manquer de précision en comparaison avec les rares autres exemples[31]. La valeur de ces descriptions apparaît seulement si l'on prend en compte l'intention descriptive, déterminée par le contexte liturgique. En effet, les différents pas-

[29] Michel ANDRIEU, Le Pontifical Romain au Moyen Âge, t. 1: Le Pontifical Romain du XIIe siècle, Città del Vaticano 1938 (Studi e testi, 86). Voir sur ce sujet mes analyses dans: Abt Sugers Schriften (voir n. 5), p. 38–53.

[30] VON SIMSON (voir n. 9), p. 176.

[31] Pour le détail, voir Günther BINDING, Beiträge zum Architektur-Verständnis bei Abt Suger von Saint-Denis, dans: ID., SPEER (dir.), Mittelalterliches Kunsterleben nach Quellen des 11. bis 13. Jahrhunderts, Stuttgart 1993, 2e éd. 1994, p. 184–207. De même, G. Boehm et H. Pfotenhauer constatent que les explications de Suger sur la construction de la cathédrale gothique pendant la première moitié du XIIe siècle ne contiennent pas de description de la construction, ni de son équipement comme d'un art spécifique; la description n'est pas non plus artistique ou expressive. Voir l'introduction par Gottfried BOEHM, Helmut PFOTENHAUER (dir.), Beschreibungskunst – Kunstbeschreibung, Munich 1995, p. 13.

sages qui sont lus habituellement pour comprendre la forme des constructions apparaissent dans un certain contexte cultuel et liturgique, dont ils ne sont pas indépendants. Ils ne peuvent donc pas être compris dans le sens d'une simple description architecturale[32].

C'est pourquoi il faut interpréter les descriptions de la construction en relation avec un contexte cultuel et liturgique, le modèle descriptif avec lequel Suger dirige le lecteur semblant être bien calculé. Dans la première partie du *De administratione*, Suger a guidé le lecteur à la manière d'un itinéraire imaginaire à travers l'abbaye. D'une façon similaire, l'ordre des objets de l'installation liturgique, des *ornamenta*, des *thesauri* et des vers et *tituli* peut être lu comme un système de renvois au moyen duquel Suger dirige le lecteur à travers son église, commençant à l'ouest (*adm* 173–175) et poursuivant par le chœur (*adm* 180–181). Ensuite il longe l'axe du centre liturgique du reliquaire (*adm* 197–200), passant par la croix d'or (*adm* 201–213), jusqu'à l'autel matutinal (*adm* 240–242). À partir de ce lieu, il monte de nouveau dans le chœur vers les fenêtres de la chapelle axiale de la Vierge Marie, guidé par d'autres objets du mobilier comme la grande croix à côté du tombeau de Charles le Chauve et l'aigle d'or (*adm* 262). Puis on suit finalement l'arc de cercle nord (la fenêtre de Moïse, la fenêtre anagogique – *adm* 264–265). Ce modèle coïncide avec deux autres modèles de description: (a) concernant les événements liturgiques et particulièrement les processions et (b) à propos de l'ordre des autels et des vocables[33].

Comme toutes les parties de la construction n'étaient pas encore terminées au moment de leur consécration, lorsqu'elles ont repris leur fonction liturgique (fait, qui n'était pas particulier au Moyen Âge), et comme Saint-Denis fut, pour cette raison, avant comme après, un grand chantier (en ce qui concerne les travaux de l'élargissement des transepts, par exemple, Suger n'en a fait que les fondations, »achevées par nous ou par ceux que Dieu a choisis«[34]), il est évident que c'est seulement grâce aux descriptions liturgiques que des parties de la construction disparates et souvent provisoires formaient une espace homogène et unique. Ainsi, le lecteur doit ressentir l'impression d'une unité déjà réalisée en un lieu, où – comme Suger l'exprime dans la prière finale de *De*

[32] Voir Andreas SPEER, *Luculento ordine*. Zum Verhältnis von Kirchweihliturgie und Baubeschreibung bei Abt Suger von Saint-Denis, dans: Nicolas BOCK e. a. (dir.), Kunst und Liturgie im Mittelalter. Akten des internationalen Kongresses der Bibliotheca Hertziana und des Nederlands Instituut te Rome, Rom 28.–30. September 1997, Munich 2000 (Römisches Jahrbuch der Bibliotheca Hertziana 33 [1999/2000], Beiheft), p. 19–37.

[33] SPEER (voir n. 5), p. 56–61. Voir aussi mon article: Suger et le chantier de Saint-Denis: pour une nouvelle lecture de ses écrits sur l'abbaye, dans: Textes et archéologie monumentale. Possibilités et limites d'une approche conjointe (Actes du Colloque international à Avignon, 30 novembre, 1er & 2 décembre 2000) (sous presse).

[34] *Adm* 186, 845–847: *Sed quia iam inceptum est, in alarum extensione aut per nos aut per quos dominus elegerit, ipso auxiliante perficietur.*

consecratione – par le sacre et par la réception de l'eucharistie la plus sainte, le matériel et l'immatériel, le corporel et le spirituel, l'humain et le divin sont réunis dans une seule forme. Selon Suger l'église contemporaine se transforme par ces signes en un royaume céleste pour faire de nous et de la créature angélique, du ciel et de la terre, dans la toute-puissance et miséricorde divine, une seule république (*unam rem publicam*)[35]. Là, l'intention de Suger devient évidente: non pas décrire des parties d'église cloisonnées mais traiter de l'aménagement de la basilique comme d'un espace liturgique unique.

Quatre-vingts ans après la mort de Suger, les documents du XIIIe siècle attestent, sous l'abbé Eudes, la reprise de travaux importants à Saint-Denis, que Pierre de Monterreux a finalement achevés[36].

V.

Suger est pourtant conscient du résultat de ses rénovations. Il constate l'effet »de l'élargissement élégant et remarquable distribuant une couronne d'oratoires«, c'est-à-dire ce que l'on appelle le chœur de Suger, qui a traversé sans dommage les transformations du XIIIe siècle. En revanche, la sentence – qui a été bien plus commentée – sur »la lumière merveilleuse et ininterrompue des vitraux qui resplendissaient quand elle les éclairait«[37] n'atteste pas clairement l'existence d'une métaphysique de la lumière, mais tente plutôt de simplement décrire la luminosité du chœur pendant la journée, afin de rendre compte de la vision des moines qui recevaient ces rayons pendant les prières des heures,

[35] *Cons* 98, 614–621: ... *qui sacramentali sanctissimi crismatis delibutione et sacratissime eucharistie susceptione materialia immaterialibus, corporalia spiritualibus, humana diuinis uniformiter concopulas, sacramentaliter reformas ad suum puriores principium, his et huiusmodi benedictionibus uisibilibus inuisibiliter restauras ecclesiam presentem, in regnum celeste mirabiliter transformas, ut, cum tradideris regnum Deo et patri, nos et angelicam creaturam, celum et terram unam rem publicam potenter et misericorditer efficias.*

[36] VAN DER MEULEN, SPEER (voir n. 3), p. 300–301. Au sujet de l'aspect du chœur de Suger, toutes les spéculations restent ouvertes, voir Dieter KIMPEL, Robert SUCKALE, Die gotische Architektur in Frankreich 1130–1270, Munich 1985, p. 87.

[37] *Cons* 49, 301: ... *illo urbano et approbato in circuitu oratoriorum incremento, quo tota clarissimarum uitrearum luce mirabili et continua interiorem perlustrante pulcritudinem eniteret.* – Voir Andreas SPEER, *Lux mirabilis et continua.* Anmerkungen zum Verhältnis von mittelalterlicher Lichtspekulation und gotischer Glaskunst (p. 89–94, surtout p. 92–94) et H. WESTERMANN-ANGERHAUSEN, Glasmalerei und Himmelslicht – Metapher, Farbe, Stoff (p. 95–102, surtout p. 98–101), dans: Hiltrud WESTERMANN-ANGERHAUSEN (dir.), Himmelslicht. Europäische Glasmalerei im Jahrhundert des Kölner Dombaus (1248–1349) (Katalog zur gleichnamigen Ausstellung des Schnütgen-Museums vom 20.11.1998 bis 7.3.1999 in Köln), Cologne 1998.

dans le cadre du service instauré par le roi Dagobert Ier à Saint-Denis: la *laus perennis*[38]. Il n'y a donc pas de raison de voir dans les idées platoniciennes des concepts concrets déterminant les programmes architecturaux, comme Sumner McKnight Crosby l'a admis pour vrai[39], ni y identifier »l'élément moteur et créatif« qui servirait alors d'idée directrice ou d'»intention métaphysique«, comme l'ont supposé Erwin Panofsky, Otto Simson et Werner Beierwaltes[40]. Il faut en effet remarquer la nature des sources et des preuves: (i) des sources liturgiques et historiques comme l'*Ordo Romanus* et la *Gesta Dagoberti*, (ii) des poèmes religieux comme les *carmina* de Paulin de Nola, qui a organisé – comme Suger à Saint-Denis – un agrandissement important de la basilique de Saint-Félix, ou de Venance Fortunat, et (iii) des modèles historiques comme la *Narratio de consecratione ecclesiae Casinensis* et la *Chronica Monasterii Casinensis*, la dernière attribuée à Léon d'Ostie. Ces sources et les prières, les chants liturgiques, les hymnes et lectures, qui forment une théologie vivante, donnent accès à des modèles d'explication plus proches de la réalité historique, comme les métaphores de la lumière – l'illumination de l'obscurité et la splendeur de la construction de l'église – que l'on trouve dans le rituel de la consécration lui-même et qui est en rapport avec la représentation de la liturgie terrestre comme image de la splendeur céleste[41].

La question d'une esthétique médiévale a été tout particulièrement abordée au point d'intersection entre l'archéologie monumentale et l'approche des textes. Depuis ces points d'origine, Suger reste au centre du débat. Notre relecture de ses écrits sur l'abbaye permet un jugement nuancé. Ainsi, les travaux à Saint-Denis donnent un accès à l'expérience artistique (»Kunsterle-

[38] Hanns Peter NEUHEUSER, Die Kirchweihbeschreibungen von Saint-Denis und ihre Aussagefähigkeit für das Schönheitsempfinden des Abtes Suger, dans: BINDING, SPEER (voir n. 31), p. 116–183, surtout p. 154–157. Les documents les plus anciens sur l'installation d'un *psallentium* à côté des sépultures des saints patrons martyrs à Saint-Denis datent de la première moitié du VIIe siècle; voir VAN DER MEULEN, SPEER (voir n. 3), p. 137–138 avec n. 375–377.

[39] Sumner McKnight CROSBY, Crypt and Choir Plans at Saint-Denis, dans: Gesta 5 (1966), p. 4–8, en particulier p. 4–6; pour une analyse et critique détaillée, voir VAN DER MEULEN, SPEER (voir n. 3), p. 9–22, surtout p. 18–19. Une autre critique concerne la discussion de Peter Kidson avec Erwin Panofsky et Sumner McKnight Crosby sur les conditions géométriques du plan du chœur. Ces auteurs ont essayé de les reconstruire à partir de la théorie mathématique de Héron d'Alexandrie, cf. Peter KIDSON, Panofsky, Suger and St. Denis, dans: Journal of the Warburg and Courtauld Institute 50 (1987), p. 1–17, surtout p. 15–17.

[40] Voir BEIERWALTES (voir n. 9), p. 115.

[41] Voir le Pontificale Romanum XII s. (n. XVII), 30 (éd. ANDRIEU [voir n. 29], p. 182, 18–19): ... *ut tenebras ab eo repellat et lumen infundat* ... – Ibid. (n. XVII), 63 (éd. ANDRIEU, p. 191, 10–12): *Horum igitur, domine, efflagitatus precibus, dignare hoc altare coelesti sanctificatione perfundere et benedicere. Assistant angeli claritatis et sancti spiritus illustratione praefulgeat.* – Concernant les sources, voir: SPEER (voir n. 5), p. 31–53 et 65; LINSCHEID-BURDICH (voir n. 15), p. 112–146.

ben«)[42], qui contraste avec la »Meistererzählung« de la naissance du gothique. L'argumentation présentée ici est fondée sur une approche de cette expérience artistique, qui n'essaie pas de reconstruire, à travers les sources écrites, ses propres conceptions déterminées par des questions esthétiques modernes. Il s'agit d'un accès aux textes basé sur une méthode strictement historique, qui prend en considération l'horizon de la compréhension médiévale, ce qui implique la prise en compte du contexte des hommes, qui ont compris à leur manière les objets de leur époque que nous, nous définissons comme »œuvres d'art«[43]. Évidemment, les hommes ont toujours considéré et jugé divers faits en des temps différents. Mais, pour les comprendre selon leur époque, il faut comprendre leur mode de compréhension lui-même. Suger, par exemple, souligne constamment dans ses écrits la congruité et la cohérence de l'ancienne et de la nouvelle œuvre. Assurément, au terme de cette réflexion herméneutique, si nous jetons un regard rétrospectif sur le chantier de Saint-Denis au milieu du XIIe siècle, Suger nous semble bien avoir ouvert la voie à une nouvelle conception architecturale. Mais nous ne pouvons pas confondre notre approche interprétative avec la compréhension et l'auto-interprétation de Suger lui-même!

[42] Sur ce concept, voir Andreas SPEER, Vom Verstehen mittelalterlicher Kunst, dans: BINDING, SPEER (voir n. 31), p. 13–52, surtout p. 36–40 et p. 49–52.

[43] Voir mes réflexions dans: Beyond Art and Beauty. In Search of the Object of Philosophical Aesthetics, dans: International Journal of Philosophical Studies 8 (2000), p. 73–88.

JENS PETER CLAUSEN

SUGER, FAUSSAIRE DE CHARTES

Pour donner un aperçu provisoire des falsifications de chartes opérées par Suger de Saint-Denis[1], nous pouvons commencer notre étude par un examen du témoignage personnel de celui-ci qui figure dans *De administratione* 24: *Cum etate docili adolescentie mee antiquas armarii possessionum revolverem cartas et immunitatum biblos* ...[2]. Selon ses propres termes, Suger était donc familier depuis sa jeunesse avec le riche chartrier de Saint-Denis. Nous savons en outre qu'en 1107 – il n'avait alors qu'environ 26 ans – il défendit à la Charité-sur-Loire devant le pape Pascal II l'exemption qui soustrayait l'abbaye de Saint-Denis à l'autorité de l'évêque de Paris. À cette fin, il y avait eu à Saint-Denis, entre 1061 et 1065, une vaste opération de falsification à laquelle nous devons notamment neuf actes papaux qui sont soit faux soit remaniés[3]. À cette occasion, presque tous les originaux sur papyrus conservés à Saint-Denis furent collés recto contre recto et la plupart des versos transformés en faux actes pontificaux[4].

Lorsqu'il réorganisa les biens de Saint-Denis, les chartes jouèrent un rôle important pour Suger, comme nous pouvons le déduire de son écrit *De administratione*. D'une part, il eut recours aux chartes[5] et aux *Gesta Dagoberti*[6] pour faire valoir des revendications sur certains biens. D'autre part, il se fit

[1] Dans ma thèse de doctorat (à l'université de Bonn) sur les faux diplômes de Saint-Denis, je reviendrai de manière plus exhaustive sur les falsifications de chartes réalisées par Suger. En outre, en septembre 2003 paraîtra dans les Cahiers de civilisation médiévale 46 (2003), p. 233–245, un article de Françoise GASPARRI, La politique de l'abbé Suger de Saint-Denis à travers ses chartes, dont il n'a pu être tenu compte dans la présente contribution. Celle-ci a été traduite par Madame Isabelle Hausser.

[2] Suger, De administratione [cité ci-après: *De adm.*], dans: Andreas SPEER, Günther BINDING (éd.), Abt Suger von Saint-Denis. Ausgewählte Schriften: Ordinatio, De consecratione, De administratione, Darmstadt 2000, p. 266.

[3] Cf. Rolf GROSSE (éd.), Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge, t. 9: Diözese Paris II, Abtei Saint-Denis, Göttingen 1998, p. 61–64 n° 1, p. 66–70 n° 2b, p. 75–77 n° 5b, p. 83–88 n° 8b, p. 88–90 n° 9, p. 100–102 n° 13, p. 105–107 n° 15, p. 107–113 n°s 16a et 16b.

[4] Cf. Hartmut ATSMA, Jean VEZIN: Les faux sur papyrus de l'abbaye de Saint-Denis, dans: Jean KERHERVÉ, Albert RIGAUDIÈRE (dir.), Finances, pouvoirs et mémoire. Mélanges offerts à Jean Favier, Brest 1999, p. 674–699.

[5] *De adm.* 26 concernant Argenteuil, *De adm.* 108 concernant Essonnes, *De adm.* 151 concernant Zellen.

[6] *De adm.* 58 concernant Guillerval/Saclas.

également confirmer par des actes royaux des accords découverts au cours de ce travail de réorganisation[7].

S'agissant des chartes élaborées par Suger sous son propre nom, l'édition de Françoise Gasparri des actes privés de Suger comporte seize textes; neuf d'entre eux sont des originaux, dont le Testament de 1137 et ce qu'on appelle *Ordinatio* de 1140[8]. Comme le souligne F. Gasparri[9], on a jusqu'ici sous-estimé la valeur des actes de Suger en tant que témoignage sur sa personnalité: ils sont »la partie la moins connue des écrits de Suger, mais le reflet le plus profond de sa personnalité«.

Dans son édition des actes de Louis VI, Jean Dufour a en outre prouvé qu'à partir de 1118 les actes royaux établis pour l'abbaye de Saint-Denis présentent des caractéristiques qui les distinguent du style de la chancellerie royale: c'est le cas entre autres d'une longue adresse générale, d'une clause comminatoire détaillée et de la signature royale où figure l'expression *rex Francorum*[10]. De plus, différentes mains sandionysiennes ont écrit les actes correspondants. Comme depuis 1118, Suger appartenait à l'entourage royal, J. Dufour se rallie à l'hypothèse de Robert Barroux[11] qui pensait que c'était Suger qui avait dicté ces actes. Manfred Groten[12] parvient à la même conclusion à partir d'une analyse stylistique et voit même la main de Suger dans un acte de Louis VII de 1144[13].

Parmi les actes de Louis VI rédigés par Suger, deux ont particulièrement intéressé les chercheurs: l'acte de 1120 (Dufour n° 163) par lequel Louis VI

[7] *De adm.* 60 concernant Guillerval, *De adm.* 67 concernant Monnerville, *De adm.* 95 concernant Fains et Vergonville, *De adm.* 102 concernant Beaune-la-Rolande.

[8] Suger, Œuvres, t. 2: Lettres de Suger, chartes de Suger, Vie de Suger par le moine Guillaume, éd. Françoise GASPARRI, Paris 2001. Les chartes conservées en original sont p. 156–167 n° 1, p. 174–177 n° 3, p. 180–191 n°s 5 et 6, p. 192–211 n° 8, p. 216–219 n° 10, p. 228–257 n° 12, p. 262–267 n°s 15 et 16.

[9] Françoise GASPARRI, Suger de Saint-Denis. Pratiques, formes, langage d'une culture écrite au XIIe siècle, à propos d'une charte originale jusqu'ici inconnue, Paris, Arch. nat. S 2247 n° 3, dans: Scrittura e Civiltà 20 (1996), p. 111–135, à la p. 114.

[10] Cf. Jean DUFOUR (éd.), Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108–1137), 4 vol., Paris 1992–94 (Chartes et diplômes), t. 3, p. 59–61 (cité ci-après: DUFOUR). Il s'agit de huit actes royaux, ibid. t. 1, p. 274–277 n° 135, p. 290–293 n° 142, p. 334–338 n° 163, p. 392–397 n° 189, p. 458–466 n° 220; t. 2, p. 100–106 n° 281, p. 252–256 n° 359, p. 348–351 n° 409.

[11] Robert BARROUX, L'anniversaire de la mort de Dagobert à Saint-Denis au XIIe siècle, dans: Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques (1942–43), p. 131–151, aux p. 146–147.

[12] Manfred GROTEN, Die Urkunde Karls des Großen für St.-Denis von 813 (D 286), eine Fälschung Abt Sugers?, dans: Historisches Jahrbuch 108 (1988), p. 1–36, particulièrement p. 23 et ss. Concernant le document de 1144, cf. aussi Anne LOMBARD-JOURDAN, »Montjoie et Saint-Denis!« Le centre de la Gaule aux origines de Paris et de Saint-Denis, Paris 1989, p. 294–295.

[13] Jules TARDIF (éd.), Monuments historiques. Cartons des rois, Paris 1866 (Archives de l'Empire. Inventaires et documents), p. 255–256 n° 469.

restituait à l'abbaye de Saint-Denis la couronne de son père Philippe et lui donnait l'église de Cergy; l'acte de 1124 (Dufour n° 220) par lequel Louis VI accordait à l'abbaye toute coutume sur le Lendit et levait de l'autel des martyrs l'étendard du Vexin, comté qu'il avait reçu en fief de Saint-Denis. Alors que, depuis R. Barroux, l'idée que, dans sa fonction de comte de Vexin, le roi de France était également vassal de saint Denis passait pour une invention de Suger[14], Rolf Große a récemment montré que les comtes de Vexin étaient vraisemblablement aussi les avoués de l'abbaye de Saint-Denis et que, depuis le XIe siècle, l'avouerie était considérée comme un fief[15]. Cela éclaire les méthodes de travail de Suger qui, dans la mesure du possible, n'inventait pas purement et simplement ses prétentions, mais les combinait habilement à des éléments déjà existants.

Pour aborder à présent les véritables faux de Suger, nous traiterons d'abord une charte de Robert le Pieux (Newman n° 120)[16]. Lindy Grant suppose que le jeune Suger est l'auteur de cette falsification faite au nom de ce roi[17]. Ce document confirme l'immunité de l'abbaye de Saint-Denis, prohibe que la cour plenière y tienne ses assises à Noël, à l'Épiphanie, à Pâques et à la Pentecôte et interdit au comte Bouchard le Barbu, vassal de Saint-Denis, sous peine de sanctions, d'empiéter davantage sur les terres de l'abbaye. Léon Levillain[18] a émis l'hypothèse que cette charte avait été falsifiée vers 1100 pour permettre au roi de monter l'expédition punitive contre l'arrière-petit-fils de Bouchard le Barbu, c'est-à-dire contre Bouchard de Montmorency, qui eut lieu en 1101: »L'armée royale mise au service de droits qui reposaient sur les inventions d'un faussaire, quelle belle fin pour le plus beau des faux que je connaisse!«

Mais cette conclusion est doublement douteuse: d'une part, R. Große signale qu'il fallait que le faussaire ait pensé à utiliser des informations crédibles dans le passage sur Bouchard le Barbu et que quelques-unes de ses propriétés étaient effectivement rattachées à Saint-Denis par un lien de vassalité. D'autre part, le *terminus ante quem* de cette charte n'est pas un acte de Louis VI de 1112, comme l'a supposé Levillain, il n'y a de *terminus ante quem* certain que dans un acte du pape Adrien IV de 1157/59[19]. La falsification peut donc avoir eu lieu longtemps après l'expédition punitive de 1101 contre Bouchard de

[14] Robert BARROUX, L'abbé Suger et la vassalité du Vexin en 1124, dans: Le Moyen Âge 64 (1958), p. 1–26.

[15] Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger (1053–1122), Stuttgart 2002 (Beihefte der Francia, 57), p. 30–35.

[16] William Mendel NEWMAN, Catalogue des actes de Robert II, roi de France, Paris 1937, p. 149–151 n° 120 (cité ci-après: NEWMAN).

[17] Lindy GRANT, Abbot Suger of St-Denis. Church and State in Early Twelfth-Century France, Londres, New York 1998 (The Medieval World), p. 80–81.

[18] Léon LEVILLAIN, Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne III, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 87 (1926), p. 20–97, à la p. 94.

[19] GROSSE (voir n. 15), p. 100–104.

Montmorency († 1134). Même si les rapports entre le fils de Bouchard, Matthieu de Montmorency († 1160), et l'abbaye de Saint-Denis étaient tendus au départ, ils semblent s'être améliorés par la suite; en 1148, Matthieu de Montmorency est même cité comme témoin dans un acte de Suger[20].

Si l'on veut attribuer l'acte faux de Robert II (Newman n° 120) à Suger, on n'est donc pas obligé de supposer qu'il l'a fait alors qu'il avait environ vingt ans. Cette falsification peut avoir eu lieu au moins jusque dans les années 1130, ce qui ne rend pas moins vraisemblable que Suger en ait été l'auteur. Quels sont les arguments qui militent en faveur de cette hypothèse? Le faussaire a utilisé plusieurs modèles[21], ce qui implique une grande familiarité avec les archives de Saint-Denis, comme c'était sans doute le cas de Suger. Par ailleurs, ce faux comporte non seulement des phrases emboîtées, caractéristiques du style de Suger, mais aussi quelques formulations typiques. On y trouve ainsi le diminutif rare *portiuncula*, certes repris de l'un des modèles, l'acte de Robert Ier, mais qui, chose frappante, se retrouve aussi par trois fois dans les œuvres de Suger[22]. Pour ne prendre qu'un seul exemple tiré du passage, rédigé sans modèle, sur Bouchard le Barbu: on y trouve la forme *eversum iri*, infinitif futur passif rare que nous rencontrons cependant aussi à deux reprises dans la Vie de Louis VI[23].

Venons-en à présent au célèbre faux de Charlemagne, le diplôme D Karol. I n° 286[24]. Cet acte dispose que l'abbaye de Saint-Denis doit être à la tête de toutes les églises de France et que les rois de France ne peuvent être couronnés ailleurs. Il y est dit plus loin que tous les nobles du royaume des Francs doivent verser chaque année quatre besants d'or à Saint-Denis et que les serfs peuvent obtenir leur liberté pour le même prix. M. Groten a soumis cette

[20] GASPARRI (voir n. 8), p. 261 n° 14; cf. SPEER, BINDING (voir n. 2), p. 259–261 n. 4.

[21] Un document authentique de Robert Ier (éd. Jean DUFOUR, Recueil des actes de Robert Ier et de Raoul, rois de France [922–936], Paris 1978 [Chartes et diplômes], p. 5–9 n° 1) et un autre de Robert II (NEWMAN [voir n. 16], p. 39–42 n° 31), en plus un faux de Charles le Chauve (éd. Georges TESSIER, Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France, t. 2, Paris 1952 [Chartes et diplômes], p. 593–597 n° 479). Le faux diplôme de Dagobert Ier, éd. Theo KÖLZER, Die Urkunden der Merowinger, t. 1, Hanovre 2001 (MGH Diplomata, 1), p. 115–116 n° 44, n'était pas un autre modèle (comme LEVILLAIN [voir n. 18] l'a supposé), mais était forgé parallèlement à ce faux de Robert II; cf. Carlrichard BRÜHL, Fodrum, Gistum, Servitium regis. Studien zu den wirtschaftlichen Grundlagen des Königtums im Frankenreich und in den fränkischen Nachfolgestaaten Deutschland, Frankreich und Italien vom 6. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts, t. 1, Cologne, Graz 1968 (Kölner historische Abhandlungen, 14), p. 258 n. 159.

[22] Dans deux de ses chartes, éd. GASPARRI (voir n. 8), p. 159 n° 1, p. 197 n° 8, ainsi que dans sa Vie de Louis VI le Gros, éd. Henri WAQUET, 2e éd., Paris 1964, cap. 10, p. 54.

[23] Vie de Louis VI (voir n. 22) cap. 16, p. 102 et cap. 21, p. 154.

[24] Engelbert MÜHLBACHER (éd.), Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Großen, Hanovre 1906 (MGH Diplomata Karolinorum, 1), p. 428–430 n° 286 (cité ci-après: D Karol. I).

charte à un examen détaillé[25]. Avec de bons arguments, reposant tant sur le style que sur le fond, il l'a attribuée à Suger. Depuis, beaucoup de chercheurs se sont ralliés à cette idée. Cependant, M. Buchner[26] et R. Barroux[27] avaient bien envisagé eux aussi que Suger soit le faussaire de cette charte, mais ils n'étaient pas d'accord sur la datation. M. Groten a alors pu montrer que la seconde grande charte de Charlemagne falsifiée, le diplôme D Karol I n° 282 (concernant des biens dans le Berry), et la chronique du Pseudo-Turpin, tous deux environ du milieu du XIIe siècle, dépendaient de cet acte (et non l'inverse). La voie était ainsi ouverte à une nouvelle datation emportant la conviction suivante: la falsification du diplôme n° 286 a dû avoir lieu entre 1127 et 1129 car ce n'est qu'à cette époque que cela présentait un intérêt d'aller à l'encontre de la tradition qui voulait que les rois de France soient couronnés à Reims. En effet, Louis VI s'était fait couronner en 1108 à Orléans et lorsque, à la fin des années 1120, il fallut sacrer Philippe, fils aîné de Louis VI, les moines de Saint-Denis se mirent à nourrir l'espoir que lui non plus ne se ferait pas couronner à Reims, mais pourrait l'être à Saint-Denis.

Mais le plan de Suger consistant à faire couronner les rois de France à Saint-Denis échoua. Philippe fut sacré à Reims le 11 avril 1129. Suger ne réussit pas non plus à imposer son projet ambitieux de faire déclarer l'abbaye de Saint-Denis à la tête de toutes les églises du royaume franc. M. Groten suppose que Suger fut peut-être dédommagé de l'abandon de plus vastes prétentions par la restitution du monastère d'Argenteuil en 1129[28]. Saint-Denis ne semble plus avoir été destinataire de chartes royales jusqu'en 1144 et R. Große indique que Suger s'adressa plutôt à la papauté. Rien qu'entre 1129 et 1131, il se fit ainsi établir huit actes pontificaux (dont deux ont du reste pour objet la restitution d'Argenteuil). En outre, Suger n'essaya plus de lier le royaume à son abbaye par l'intermédiaire de saint Denis, mais par celui de saint Pierre en propageant l'idée dans la Vie de Louis VI que son abbaye était le représentant du Saint-Siège en France[29]. Cependant, à un seul égard, le faux de Charlemagne (D Karol. I n° 286) – ou la reprise de la disposition correspondante dans la chronique du Pseudo-Turpin – semble avoir ensuite produit quelques résultats: il est attesté que de Philippe II Auguste à Louis IX (Saint Louis) et son jeune fils, ces rois versèrent effectivement chaque année à l'abbaye de Saint-Denis quatre besants d'or et Gabrielle Spiegel émet l'hypothèse plausible que cela équiva-

[25] GROTEN (voir n. 12).

[26] Max BUCHNER, Das gefälschte Karlsprivileg für St. Denis BM^2 482 und seine Entstehung, dans: Historisches Jahrbuch 42 (1922), p. 12–28, 250–265.

[27] BARROUX (voir n. 14), p. 15–26.

[28] GROTEN (voir note 12) p. 8.

[29] Rolf GROSSE, Saint-Denis und das Papsttum zur Zeit des Abtes Suger, dans: ID. (dir.), L'Église de France et la papauté (X^e^–XIIIe siècle). Die französische Kirche und das Papsttum (10.–13. Jahrhundert) (Études et documents pour servir à une Gallia Pontificia, 1), Bonn 1993, p. 219–238.

lait à une reconnaissance de leur lien de vassalité envers Saint-Denis (ou pouvait être interprété de cette manière)[30].

On a déjà mentionné la restitution à l'abbaye de Saint-Denis du monastère d'Argenteuil. La décision fut prise au printemps 1129 au synode de Saint-Germain-des-Prés. On peut aussi considérer l'acte royal du 14 avril 1129, confirmant la restitution (Dufour n° 281), comme une création de Suger. Toutefois, son style personnel n'y apparaît guère parce qu'elle s'inspire fortement d'un acte de Louis le Pieux et de son fils Lothaire (Böhmer-Mühlbacher n° 848)[31], établi entre 826 et 829. Selon ses termes, le monastère d'Argenteuil devait retourner à Saint-Denis après la mort de l'abbesse Théodrade († 844/853). À cause de la lutte pour le pouvoir qui opposa les fils de Louis le Pieux, cette disposition ne fut sans doute jamais exécutée, comme le suppose Suger lui-même (*De adm.* 24).

Thomas G. Waldman a soutenu la thèse que cette même charte de Louis le Pieux et de son fils Lothaire aurait été falsifiée par Suger[32]. Mais il dut reconnaître lui-même que la composition de la charte qu'il trouvait suspecte ne se distingue pas substantiellement de celle des chartes authentiques de Louis le Pieux. Si le préambule de l'acte de Louis le Pieux et de son fils Lothaire est manifestement emprunté à une charte de 799 de Charlemagne destinée à Saint-Denis (D Karol. I n° 190), cela milite plutôt en faveur d'un acte établi par le destinataire que pour une falsification. D'autres références à d'autres chartes de l'abbaye de Saint-Denis et aux œuvres de Suger, citées par Th. G. Waldman, sont bien vagues; M. Groten[33], R. Große[34], J. Semmler[35], F. Gasparri (en se référant à un renseignement de É. Magnou-Nortier)[36] et D. Sonzogni[37] ont donc contesté le verdict de falsification rendu par Th. G. Waldman.

[30] Gabrielle SPIEGEL, The Cult of Saint-Denis and Capetian Kingship, dans: Journal of Medieval History 1 (1975), p. 43–69, aux p. 60–63.

[31] Johann Friedrich BÖHMER, Engelbert MÜHLBACHER, Johann LECHNER, Regesta Imperii, t. 1: Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingern 751–918, Hildesheim 1966 (2e éd., Innsbruck 1908), p. 332 n° 848.

[32] Thomas G. WALDMAN, Abbot Suger and the nuns of Argenteuil, dans: Traditio 41 (1985), p. 239–272.

[33] GROTEN (voir n. 12), p. 5 avec n. 17.

[34] GROSSE (voir n. 29), p. 227 et ID. (voir n. 3), p. 143.

[35] Josef SEMMLER, Saint-Denis: Von der bischöflichen Coemeterialbasilika zur königlichen Benediktinerabtei, dans: Hartmut ATSMA (dir.), La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international, t. 2, Sigmaringen 1989 (Beihefte der Francia, 16/2), p. 75–123, à la p. 113 avec n. 4.

[36] Françoise GASPARRI, L'administration de Suger, abbé de Saint-Denis, d'après les Gesta Sugerii, son traité sur l'administration, dans: Élisabeth MAGNOU-NORTIER (dir.), Aux sources de la gestion publique, t. 3: Hommes de pouvoir, ressources et lieux du pouvoir (Ve–XIIIe siècles), Lille 1997, p. 111–128, à la p. 116 avec n. 4.

[37] Monsieur Daniel Sonzogni a eu l'amabilité de me communiquer son point de vue dans une lettre du 22 décembre 2001.

J. Dufour a fait remarquer que, dans un acte de Louis VI de 1110, réglant un conflit entre l'abbaye de Saint-Denis et l'avoué d'Argenteuil, il n'était pas question des prétentions de l'abbaye de Saint-Denis sur le monastère d'Argenteuil[38]. Cette observation incite certainement à douter que, comme le soutient Suger, l'abbaye de Saint-Denis avait depuis longtemps déjà essayé de récupérer le monastère d'Argenteuil (*De adm.* 26); mais on ne peut pas pour autant exclure que l'acte de Louis le Pieux et Lothaire soit authentique.

Enfin, vers 1138, Suger fit découvrir trois reliques, des bras de l'apôtre Jacques et des martyrs Étienne et Vincent. Elles se trouvaient apparemment dans un autel portatif qui avait été dressé au-dessus de la tombe de Charles le Chauve. Suger indiqua qu'en ouvrant l'autel, on avait aussi trouvé un acte scellé avec l'empreinte de l'anneau de Charles le Chauve, »ce qui remplit tout le monde de satisfaction« (*De adm.* 251). Malheureusement, ce document n'a pas été conservé et n'est pas non plus répertorié chez Georges Tessier[39] comme acte perdu. Éric Bournazel suppose que tant les reliques que l'acte étaient faux[40]. De fait, on ne connaît pas d'actes de Charles le Chauve authentifiant des reliques. Par ailleurs, il était naturel qu'à Saint-Denis on imagine attribuer un tel acte précisément à Charles le Chauve car, selon la *Descriptio clavi et coronae Domini* de 1053/54[41], c'est lui qui aurait transféré d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denis la couronne d'épines, un clou et un éclat de la croix du Christ ainsi que d'autres reliques (*et alia quedam sancta sanctorum*)[42]. Il est donc sûrement concevable qu'on ait eu l'idée de recourir à un faux pour faire passer les reliques des bras pour d'autres reliques de Charles le Chauve. Comme le texte de cet acte n'a pas été conservé, on ne peut cependant plus avoir de certitude absolue.

Il faut encore noter qu'à l'époque de Suger, c'est-à-dire dans la première moitié du XIIe siècle, d'autres actes furent falsifiés à Saint-Denis, notamment au nom de Dagobert[43]. Cependant, ces documents n'ayant pas encore été étu-

[38] Jean DUFOUR, Un épisode méconnu de l'histoire d'Argenteuil: le conflit entre son avoué et l'abbaye de Saint-Denis (1110), dans: Le vieil Argenteuil. Bulletin de la Société historique et archéologique d'Argenteuil et du Parisis 31 (1990/91), p. 5–10.

[39] TESSIER (voir n. 21), t. 1–2, Paris 1943–52.

[40] Éric BOURNAZEL, Suger and the Capetians, dans: Paula Lieber GERSON (dir.), Abbot Suger and Saint-Denis. A Symposium, New York 1986, p. 55–72, à la p. 63.

[41] Concernant la datation nouvelle de la *Descriptio*, cf. Rolf GROSSE, Reliques du Christ et foires de Saint-Denis au XIe siècle. À propos de la *Descriptio clavi et corone Domini*, dans: Revue d'histoire de l'Église de France 87 (2001), p. 357–375, et ID. (voir n. 15), p. 53–54.

[42] Ferdinand CASTETS (éd.), Iter Hierosolymitanum, ou Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople. Texte latin d'après le ms. de Montpellier, dans: Revue des langues romanes 36 (1892), p. 417–474, à la p. 468.

[43] Cf. Carlrichard BRÜHL, Die Dagobert-Fälschungen für die Abtei Saint-Denis, dans: ID., Studien zu den merowingischen Königsurkunden, Cologne, Weimar, Vienne 1998, p. 137–201, notamment p. 200.

diés de manière détaillée pour y chercher la main de Suger, ce genre d'analyse dépasserait le cadre du présent exposé[44].

Comment évaluer l'activité de falsificateur de Suger? Co van de Kieft affirmait encore que Suger était un homme »de probité et de véracité«[45], qu'on ne pouvait croire capable de falsifications. D'autres auteurs ont porté un jugement plus réaliste sur Suger et lui ont reconnu un certain goût pour l'intrigue et la gloire[46]. En réalité, on ne peut pas simplement considérer Suger comme un »faussaire respectable«, au sens de la définition de Carlrichard Brühl, ne prenant la plume que pour imposer des prétentions justifiées[47]. À tout le moins, le faux de Charlemagne était risqué et peu respectable, et ce faux lui coûta un important échec.

Comme par exemple dans le cas de l'archevêque de Reims, Hincmar[48], d'éminents hommes d'église ont réussi à concilier la fabrication de faux avec leur conscience. Ce fut aussi le cas de Suger: pénétré par la conscience de son indignité personnelle, il essaya d'autant plus de glorifier sa propre abbaye et non seulement de s'assurer ainsi le souvenir de la postérité, mais aussi de faire bonne figure devant Dieu. F. Gasparri souligne non sans raison que la peur du jugement dernier joue un rôle important dans la pensée de Suger[49]. On peut donc peut-être supposer qu'en tant que faussaire de chartes, Suger avait la même mentalité que celle qu'Umberto Eco met dans la bouche d'Otton de Freising dans »Baudolino«, son roman récemment paru[50]: »Souviens-toi, je te prie, de ne pas certifier ce que tu tiens pour faux – ce serait un pêché – mais de certifier faux ce que tu tiens pour exact. C'est une bonne action car elle répare le manque de preuves de ce qui existe ou a existé sans aucun doute.«

[44] Je reviendrai sur ce sujet dans ma thèse.

[45] Co VAN DE KIEFT, Deux diplômes faux de Charlemagne pour Saint-Denis du XIIe siècle, dans: Le Moyen Âge 64 (1958), p. 401–436, à la p. 421.

[46] Cf. Erwin PANOFSKY (éd.), Abbot Suger on the Abbey Church of St.-Denis and its Art Treasures, 2e éd., Princeton 1979, p. 29; Éric BOURNAZEL (voir n. 40), p. 55; Martin BÜCHSEL, Die Geburt der Gotik, Abt Sugers Konzept für die Abteikirche Saint-Denis, Fribourg-en-Brisgau 1997, p. 27.

[47] Cf. Carlrichard BRÜHL, Der ehrbare Fälscher, dans: Deutsches Archiv 35 (1979), p. 209–218; repris dans: ID., Aus Mittelalter und Diplomatik, t. 2, Hildesheim 1989, p. 767–776.

[48] Cf. Horst FUHRMANN, Fälscher unter sich: zum Streit zwischen Hinkmar von Reims und Hinkmar von Laon, dans: Margaret GIBSON, Janet NELSON (dir.), Charles the Bald: Court and Kingdom. Papers based on a Colloquium held in London in April 1979, Londres 1981, p. 237–254; Martina STRATMANN (éd.), Flodoard von Reims, Historia Remensis ecclesiae, Hanovre 1998 (MGH Scriptores, 36), p. 11.

[49] Françoise GASPARRI, Le latin de Suger, abbé de Saint-Denis (1081–1151), dans: Monique GOULLET, Michel PARISSE (dir.), Les historiens et le latin médiéval, Paris 2001, p. 177–193, à la p. 193.

[50] Umberto ECO, Baudolino, Munich, Vienne 2001, p. 71.

LAURENT MORELLE

SUGER ET LES ARCHIVES: EN RELISANT DEUX PASSAGES DU *DE ADMINISTRATIONE*

Nul abbé, probablement, ne fut soucieux plus que Suger de son »auto-promotion«, de transmettre »à la mémoire de la postérité« les traces de son activité, de marquer »par le calame et l'encre[1]« l'étendue de son action au service du saint et du sanctuaire auxquels il était voué[2]. Outre un superbe volet narratif, cette production d'écriture comporte tout un pan diplomatique formé des chartes que Suger prit soin de rédiger ou de faire rédiger, à son nom[3] ou au nom du souverain régnant, ou bien encore au nom de souverains morts depuis des siècles (je veux parler naturellement des faux). La plupart de ces chartes avaient vocation à enrichir un chartrier où dialoguaient des pièces de toutes époques, de toutes origines et de toutes formes, un creuset qui tenait du trésor, du mémorial et de l'arsenal[4]. Les rudes combats menés par les dionysiens contre l'ordinaire ecclésiastique dans les années 1060 avaient probablement forgé une solide »culture« de l'arme archivistique[5]; Suger en fut peut-être

[1] Cette formule très répandue est reprise par Suger en son *De administratione*; cf. Suger, Œuvres, t. 1: Écrit sur la consécration de Saint-Denis, l'Œuvre administrative, Histoire de Louis VII, éd. et trad. Françoise GASPARRI, Paris 1996 (Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 37), p. 54–55.

[2] Voir Françoise GASPARRI, L'abbé Suger de Saint-Denis, mémoire et perpétuation des œuvres humaines, dans: Cahiers de civilisation médiévale 44 (2001), p. 247–257.

[3] Dans le sillage de son prédécesseur Albert LECOY DE LA MARCHE (Suger, Œuvres complètes, Paris 1867 [Société de l'histoire de France]), Françoise GASPARRI a incorporé dans sa publication les 16 chartes actuellement connues qui soient intitulées au nom de Suger: Œuvres, t. 2: Lettres de Suger, Chartes de Suger, Vie de Suger par le moine Guillaume, Paris 2001 (Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 41), p. 155–267. Sur les chartes abbatiales de Suger: EAD., Suger de Saint-Denis. Pratiques, formes, langage d'une culture écrite au XIIe siècle, à propos d'une charte originale jusqu'ici inconnue, Paris, Arch. nat. S 2247 n° 3, dans: Scrittura e Civiltà 20 (1996), p. 111–135.

[4] Trois des seize chartes de Suger proviennent de fonds d'archives étrangers à Saint-Denis: éd. GASPARRI (voir n. 3), n° 14, p. 258–263 (1148–49, prieuré parisien de Saint-Martin-des-Champs), n° 15, p. 262–265 (1149, abbaye de Valséry au dioc. de Soissons), n° 16, p. 264–267 (1150, abbaye de Longpont au même dioc.). Deux autres sont issues du cartulaire du prieuré dionysien de La Chapelaude (n° 4, p. 178–181: 1133; n° 7, p. 190–193: 1126–1136).

[5] Sur ce conflit, voir la mise en perspective de Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger (1053–1122), Stuttgart 2002 (Beihefte der Francia, 57), p. 61–70, avec référence à l'étude fondamentale de Léon LEVILLAIN sur les faux élaborés à cette occasion: Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. III: »Privilegium« et

nourri après son entrée au monastère quelque trente ans plus tard. En tout cas, il eut le sens et le goût de l'écrit diplomatique et des archives.

Comme nul ne l'ignore – on va cependant y revenir –, Suger s'est plu à rappeler dans son *De administratione*[6] combien dans sa jeunesse il avait aimé feuilleter les pièces du chartrier, notamment celles témoignant des droits de son saint patron versés dans l'oubli ou le mépris. Fréquenter le chartrier, c'était déjà faire œuvre de piété et de dévotion envers saint Denis. Cette familiarité ancienne d'avec les archives, affichée complaisamment par Suger, n'avait rien d'exceptionnel: des abbés contemporains de l'abbé de Saint-Denis – tels Gautier de Saint-Amand[7] ou Hariulf de Saint-Riquier[8] dans le royaume de France, ou bien Léon du Mont-Cassin, Giovanni de Saint-Vincent au Volturne ou Oldrius de Casauria en Italie centrale[9] – ont comme lui soulevé la poussière des chartes avant d'être promus à l'abbatiat, et ont fait même beaucoup plus que lui, en élaborant cartulaires ou chroniques-cartulaires, ce que Suger n'a pas entrepris, du moins dans ses années de jeunesse[10].

»immunitates« ou Saint-Denis dans l'Église et dans l'État, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 87 (1926), p. 20–97 et surtout p. 245–346.

6 L'œuvre, qui consiste en de véritables »auto-Gesta«, est traditionnellement désignée sous le nom de *Liber de rebus in administratione sua gestis*; le titre de *Gesta Suggerii abbatis* a été adopté par F. Gasparri. L'expression »auto-Gesta« est d'Olivier GUYOTJEANNIN, La tradition de l'ombre: les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XIIe–XVe siècle), dans: Adam J. KOSTO, Anders WINROTH (dir.), Charters, Cartularies, and Archives: The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West. Proceedings of a Colloquium of the Commission Internationale de Diplomatique (Princeton and New York, 16–18 septembre 1999), Toronto 2002 (Papers in Mediaeval Studies, 17), p. 81–111, à la p. 97.

7 Gautier, abbé de Saint-Amand au diocèse de Tournai (1121–1124), est probablement l'auteur du premier cartulaire de l'abbaye en 1117; voir Henri PLATELLE, Le premier cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, dans: Le Moyen Âge 62 (1956), p. 301–329, à la p. 312.

8 Hariulf († 1143), moine de Saint-Riquier et auteur de la chronique-cartulaire du monastère (1088 et 1104) fut promu en dehors de son établissement d'origine, à Oudenbourg (Flandre) en 1105; voir Ferdinand LOT, introduction à Hariulf, Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier (Ve siècle–1104), Paris 1894 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), p. V–IX.

9 Léon d'Ostie, Giovanni et Oldrius ont fait leurs preuves comme chroniqueurs-cartularistes avant de devenir abbés de leur monastère; cf. Laurent FELLER, Les Abruzzes médiévales: territoire, économie et société en Italie centrale du IXe au XIIe siècle, Rome 1998 (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 300), p. 72.

10 Il est possible en effet que Suger ait fait faire un cartulaire dans les dernières années de sa vie, un recueil dont la matière serait passée dans les premières parties du »Livre des privilèges« du XIIIe siècle (Paris, Arch. nat., LL 1156): Rolf GROSSE, Remarques sur les cartulaires de Saint-Denis aux XIIIe et XIVe siècles, dans: Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE, Michel PARISSE (dir.), Les cartulaires. Actes de la table-ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5–7 décembre 1991), Paris 1993 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 39), p. 279–288, aux p. 283–284.

Une bonne connaissance du chartrier était un atout de poids pour un moine ambitionnant la charge abbatiale[11]. Les archives lui donnaient de la profondeur de champ, une largeur de vues et un ancrage »concret«, toutes choses utiles pour mettre en forme la politique qu'un futur prétendant à l'abbatiat pouvait nourrir pour son établissement. Bref, si Suger eut jamais une »certaine idée de Saint-Denis«, nul doute que les archives y contribuèrent. Il convient alors d'être sûr de bien entendre ce que nous dit l'abbé quand il parle d'elles.

Je m'intéresserai ici à deux passages célèbres du *De administratione* (début du chapitre 3 et fin du chapitre 20); l'un et l'autre, mais surtout le premier, ont été abondamment cités, traduits et commentés. Pourtant, ils me paraissent mériter un nouvel effort d'élucidation en raison des difficultés, de traduction ou d'interprétation, qu'ils présentent. Si le souci philologique ou lexicographique ne convainc pas le lecteur du bien fondé de l'enquête dans le cadre de cette rencontre, j'ajouterai pour ma défense que mon propos touche quelques thèmes plus directement pertinents, comme les influences littéraires qui ont pesé sur les écrits de Suger, ou bien la conception que celui-ci avait de la mémoire archivistique dionysienne, voire les relations de Saint-Denis avec le pouvoir royal. J'espère alors être lavé du soupçon d'incongruité.

I. Le chapitre 3 (*De recuperatione Argentoilensis abbatiae*)

Le premier passage, fameux, ouvre le récit par lequel Suger raconte comment, en 1129, il réussit à recouvrer le monastère d'Argenteuil. C'est, on l'a dit, l'occasion pour Suger de relater que dès sa jeunesse, il consultait souvent l'*armarium* de l'abbaye pour y glaner de quoi lutter contre de nombreuses revendications malhonnêtes. Le texte se présente ainsi[12]:

> *Cum etate docibili adolescentiae meae antiquas armarii possessionum revolverem cartas, et immunitatum biblos propter multorum calumniatorum improbitates frequentarem, crebro manibus occurrebat de cenobio Argentoilensi fundationis carta ab Hermenrico et conjuge ejus Numma, in qua continebatur quod a tempore Pipini regis beati Dyonisii abbatia extiterat. Sed quadam occasione contractus incommodi, in tempore Karoli Magni filii ejus, alienata fuerat.*

[11] FELLER (voir n. 9), p. 72, observe cependant que ce ne sera plus le cas à la fin du XIIe siècle.
[12] Suger, Gesta Suggerii abbatis, éd. GASPARRI (voir n. 1), p. 64.

Madame Gasparri en a proposé la traduction suivante[13]:

> »Tandis que dans l'âge studieux de mon adolescence je compulsais les anciennes chartes de possession [conservées dans le] dépôt d'archives et que j'étudiais les registres d'immunités, en raison des manœuvres malhonnêtes de nombreux fraudeurs, il me tombait souvent entre les mains la charte de fondation du monastère d'Argenteuil par Hermenric et son épouse Numma: il y était écrit que dès le temps du roi Pépin l'abbaye avait appartenu à Saint-Denis. Mais à l'occasion d'une convention désavantageuse, au temps de Charlemagne son fils, elle avait été aliénée.«

Ce passage suscite maintes interrogations. On aimerait naturellement éprouver la véracité du témoignage autobiographique et savoir si Suger consultait les chartes de son monastère dans le cadre d'un travail d'ordre archivistique. Répondre à cette question est cependant impossible pour le moment. Seule une enquête systématique à travers les mentions dorsales des originaux dionysiens, confrontant les chartes antérieures à l'abbatiat de Suger à celles contemporaines de son gouvernement, permettrait peut-être de saisir les éventuelles traces que le jeune moine a laissées sur les documents qu'il lisait ou classait dans ses années d'apprentissage[14]. Si le XIIe siècle a connu une ou plusieurs campagnes d'inscription, notamment sur de nombreux actes mérovingiens et carolingiens, il est bien délicat, et encore trop tôt de toute façon, pour pouvoir en fixer le moment avec une précision satisfaisante, *a fortiori* pour les imputer au futur abbé de Saint-Denis[15]. On laissera donc cette question pour en aborder d'autres, susceptibles de recevoir des éléments de réponse.

[13] Ibid. p. 65.

[14] Sur les mentions dorsales dionysiennes en général: GUYOTJEANNIN (voir n. 6). – Pour les mentions de la fin du Moyen Âge: Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IXe au XVIIIe siècle, Paris 1985 (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes), p. 78–79 et 118–120.

[15] La recension exhaustive des mentions dorsales n'existe que pour les originaux antérieurs à 800, grâce à l'édition (sans fac-similé des mentions toutefois) procurée par Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, Chartae latinae antiquiores. Facsimile-edition of the latin charters prior to the ninth century, t. 13–17 (= France 1–5), Zurich 1981–1986; voir aussi Hartmut ATSMA, Le fonds des chartes mérovingiennes de Saint-Denis, rapport sur une recherche en cours, dans: Paris et Île-de-France. Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Île-de-France 32 (1981), p. 259–272, à la p. 261 et p. 269, n. 25 (12 originaux ont des mentions pouvant remonter au XIIe s.). Grâce à l'amical truchement de Rolf Große, j'ai obtenu de Jens Peter Clausen – qui voudra bien trouver ici la marque de ma gratitude –, de précieux renseignements sur la morphologie des notes dorsales inscrites au XIIe siècle sur les actes mérovingiens et carolingiens.

Suger a-t-il consulté la charte de fondation du monastère d'Argenteuil?

Le texte constitue une pièce de choix dans le dossier épineux des premiers temps de l'abbaye féminine d'Argenteuil et de son éventuelle soumission à Saint-Denis dès l'époque mérovingienne. Par là, il touche à la question controversée des forgeries dont Suger se serait éventuellement rendu coupable pour faire prévaloir les prétentions dionysiennes devant le concile réuni à Saint-Germain des Prés en février-mars 1129[16]. Je ne compte rouvrir ici ce dossier que pour faire quelques observations strictement liées au passage cité.

Suger y déclare que dans sa jeunesse, il a vu dans le chartrier dionysien la charte par laquelle Ermenricus et son épouse Numma (*sic* pour Mumma) avaient fondé le monastère d'Argenteuil. C'est la seule attestation que l'on ait de l'existence matérielle de cette pièce d'archives. Selon toute vraisemblance, Suger ne l'a pas produite lors de la réunion de 1129; la preuve décisive exhibée à cette occasion par Suger fut en effet un précepte de Louis le Pieux et Lothaire de [828][17], comme l'atteste clairement le diplôme confirmatif de Louis VI issu de cette instance, un acte royal d'ailleurs rédigé par un moine dionysien sur le modèle du diplôme carolingien[18]. Il est vrai toutefois que le

[16] Thomas G. WALDMAN, Abbot Suger and the nuns of Argenteuil, dans: Traditio 41 (1985), p. 239–272 (trad. partielle par Jean DUFOUR, L'abbé Suger et les nonnes d'Argenteuil, dans: Le Vieil Argenteuil 29 [1986–1987], p. 5–26); Josef SEMMLER, Saint-Denis: Von der bischöflichen Coemeterialbasilika zur königlichen Benediktinerabtei, dans: Hartmut ATSMA (dir.), La Neustrie: Les pays au nord de la Loire de 650 à 850, colloque historique international, Sigmaringen 1989 (Beihefte der Francia, 16), t. 2, p. 75–123, aux p. 113–115; Jean-Louis BERNARD, Argenteuil (Val d'Oise): état des connaissances sur l'abbaye Notre-Dame de sa fondation à l'époque romane, dans: Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa 23 (1992), p. 149–151; Jean DUFOUR (éd.), Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108–1137), 4 vol., Paris 1992–1994 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), t. 2, p. 102–103 (note critique du diplôme royal n° 281 du 14 avril 1129 confirmant les droits de Saint-Denis sur Argenteuil); Ralf PETERS, Die Entwicklung des Grundbesitzes der Abtei Saint-Denis in merowingischer und karolingischer Zeit, Aix-la-Chapelle 1993, p. 87–88; Rolf GROSSE (éd.), Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge, t. 9. Diözese Paris, 2: Abtei Saint-Denis, Göttingen 1998 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, philologisch-historische Klasse, 3. Folge, 225), p. 141–144 (note critique développée relative au document n° 32 [févr.–mars 1129], acte du légat Matthieu d'Albano promulguant le jugement de l'assemblée réunie à Saint-Germain des Prés).

[17] Johann Friedrich BÖHMER, Engelbert MÜHLBACHER, Regesta Imperii, t. 1: Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751–918, Hildesheim 1966 (2e éd., Innsbruck 1908), n° 848, p. 332, acte conservé en copie; éd. WALDMAN (voir n. 16), p. 266–271 et Jean DUFOUR, Les plus anciens actes pour Argenteuil, IV. Précepte de Louis le Pieux et de Lothaire, dans: Le Vieil Argenteuil 35 (1998–99), p. 5–9.

[18] Éd. DUFOUR, Recueil (voir n. 16), t. 2, n° 281, p. 100–106 (sur le diplôme impérial comme modèle du diplôme de Louis VI, voir la note critique, ibid. p. 102–103). Peut-on savoir quelles pièces diplomatiques Suger a présentées devant l'assemblée de Saint-Germain des Prés? Dans son acte (cf. le passage du diplôme royal, p. 105, l. 1–7), le roi (présent à l'assemblée) précise que Suger lui a présenté un diplôme (*preceptum*) impérial, celui de Louis le Pieux et Lothaire, dont la teneur est décrite en détail. Mais dans la phrase qui suit,

diplôme de [828] mentionne la charte d'Hermenricus et de Mumma, en précisant que par cet instrument, le couple avait fondé le monastère féminin d'Argenteuil sur ses propres terres et en avait fait don à Saint-Denis; outre cette charte, le diplôme impérial mentionne la confirmation de la donation par un roi Clotaire qui ne peut être que Clotaire III [657–673][19]. Selon Thomas Waldman, ces deux actes mérovingiens seraient au mieux des faux, au pire de simples »fantômes« diplomatiques inventés par Suger pour en faire état dans le diplôme de [828], lui-même par conséquent falsifié voire forgé par les soins de l'abbé[20]. Cette opinion toutefois n'a pas fait l'unanimité des spécialistes[21]. À la vérité, et sans vouloir engager un examen approfondi qui n'a pas sa place ici, l'existence et la teneur des deux actes mérovingiens n'ont rien d'extra-

le rédacteur emploie à son sujet un pluriel (*Quibus coram sepius inspectis religiosarum personarum*), peut-être simplement induit par la description du diplôme impérial qui venait juste avant, où l'on évoquait un précepte de Clotaire III (sur ce *deperditum*, voir ci-dessous, n. 19). Quant à la sentence du légat Matthieu d'Albano (éd. GROSSE [voir n. 16], n° 32, p. 141–144, à la p. 144), elle emploie aussi un pluriel au sujet des preuves alléguées par Suger, mais dans un contexte vague: *Suggerius, emunitatibus suis apostolicorum confirmatione certissimis in medium ostensis, prefatum monasterium ad ius ecclesie sue pertinere satis evidenter ostendit.* R. Große identifie ces *emunitates* d'une part avec le diplôme de Louis le Pieux et Lothaire, d'autre part avec le précepte déjà cité de Clotaire III mentionné par le diplôme impérial.

[19] *Qui* [= *Hilduinus abbas*] *statim donationem cujusdam Deum timentis ac religiosi hominis, nomine Ermendrici, ac conjugis sue Mummane, qui prefatum monasterium in suo proprio construxerant, et id per testamenti paginam ad beati Dyonisii, martyris Christi, monasterium sollempni donatione contulerant, necnon et preceptum confirmationis Hlotharii, quondam regis, quod super eandem donationem conscribere jusserat, nobis ad relegendum ostendit* (éd. WALDMAN [voir n. 16], p. 268; éd. DUFOUR [voir n. 17], p. 8). – Sur le *deperditum* de Clotaire III: Die Urkunden der Merowinger, éd. Carlrichard BRÜHL, Theo KÖLZER, coll. Martina HARTMANN, Andrea STIELDORF, 2 vol., Hanovre 2001 (MGH, Diplomata regum e stirpe Merowingica), t. 2, p. 605–606, dep. n° 252 (notice imputable à A. Stieldorf), jugé »zweifelhaft«.

[20] Selon WALDMAN (voir n. 16), p. 256, Suger aurait emprunté les deux noms d'Ermenricus et de Mumma à la charte de fondation (673) du monastère de Bruyères par Clotilde, conservée en original dans le fonds de Saint-Denis; sur cet acte, voir Léon LEVILLAIN, Études mérovingiennes. La charte de Clothilde (10 mars 673), dans: Bibliothèque de l'École des chartes 105 (1944), p. 5–63. Suger aurait ensuite injecté la mention des deux fondateurs et de leur charte, ainsi que celle de la confirmation de Clotaire III, dans le diplôme de Louis le Pieux et Lothaire.

[21] Les arguments de Waldman ont convaincu DUFOUR, Recueil (voir n. 16), t. 2, p. 102–103, mais nullement SEMMLER (voir n. 16), p. 113, n. 4, ni GROSSE (voir n. 16), p. 142–143, pour lesquels les arguments apportés contre la véracité du diplôme de [828] sont bien trop vagues. A. STIELDORF (Urkunden der Merowinger [voir n. 19], t. 2, p. 606) se contente de dire que J. Semmler n'a pas apporté de contre-arguments à ceux de Th. Waldman. L'authenticité du diplôme de [828] vient d'être également défendue par Françoise GASPARRI, La politique de l'abbé Suger de Saint-Denis à travers ses chartes, dans : Cahiers de civilisation médiévale 46 (2003), p. 233–245, aux p. 242–243.

vagant[22] et même la sujétion qu'ils affirment du monastère d'Argenteuil à l'égard de Saint-Denis, pourtant si difficile à faire concorder avec certaines données de deux préceptes de 697 et 769[23], n'est peut-être pas un obstacle infranchissable. On pourrait envisager, d'une part, que la soumission prévue par les fondateurs ne devait prendre effet qu'à la mort de l'abbesse en fonction en 697 – un cas de figure attesté pour d'autres monastères »mineurs« gravitant dans l'orbite d'abbayes de première grandeur[24] –, d'autre part, que l'autonomie d'Argenteuil fut reconquise au siècle suivant, avant 769. En tout état de cause, on voit qu'une nouvelle expertise du diplôme de [828] et de ses données serait bienvenue.

Ce que le *De administratione* nous dit de la charte d'Ermenricus-Mumma invite toutefois à douter sérieusement que Suger l'ait jamais eu entre les mains. On peut déjà s'étonner que Suger prétende avoir vu la charte des fondateurs d'Argenteuil alors que c'est l'acte confirmatif de Louis le Pieux et Lothaire, dont il ne dit mot ici, qui fut la pierre d'angle de son argumentaire de 1129. Il est difficile, cependant, d'aller au-delà du simple constat, car on ne peut prendre Suger en défaut dans le texte même du *De administratione*. L'abbé poursuit en effet son histoire en déclarant avoir envoyé à Rome, à l'appui de ses revendications, »nos messagers avec les anciennes chartes de fondation et de donation, et les privilèges de confirmation«[25]; cette déclaration est assurément floue et générale, comparée à la précision analytique de notre passage, mais elle ne la contredit pas.

[22] La fondation d'Argenteuil par le couple Ermenricus-Mumma est loin d'être historiquement aberrante: le rapprochement onomastique avec les données de la charte de Clotilde de 673 (voir ci-dessus, n. 20) pourrait s'expliquer par le fait que ces personnages gravitaient dans l'orbite de Saint-Denis.

[23] Je fais ici allusion aux deux diplômes délivrés par les rois Childebert III (697) et par Carloman (769) en faveur des moniales d'Argenteuil. Ces deux préceptes originaux (éd. ATSMA, VEZIN [voir n. 15], t. 17, Zurich 1984, n° 654, p. 60–63 [Childebert III] et n° 658, p. 82–85 [Carloman]), portant l'un concession du bois de Cornioletus, l'autre concession d'immunité, sont adressés à l'abbesse d'Argenteuil sans jamais citer l'abbaye de Saint-Denis ni faire allusion, de près ou de loin, à quelque sujétion d'Argenteuil à l'égard de quelqu'autre établissement.

[24] Voir l'exemple du monastère féminin d'Honnecourt (en Cambrésis), dont le fondateur Amalfridus prévoit en 687 l'entrée de sa fondation dans la dépendance de l'abbaye de Saint-Bertin, mais cette sujétion n'est destinée à devenir effective qu'à la mort de l'abbesse Auria(na), sa fille; voir Maurits GYSSELING, Anton C. F. KOCH (éd.), Diplomata Belgica ante annum millesimum centesimum scripta, t. 1, Bruxelles 1950, n° 5, p. 15–17 (donation d'Honnecourt à Saint-Bertin par Amalfridus, 687) et n° 6, p. 17–18 (confirmation de la donation par Thierry III, 689, acte jugé faux par KÖLZER, Urkunden der Merowinger [voir n. 19], t. 1, n° 130, p. 329–331).

[25] Suger, Gesta Suggerii abbatis, éd. GASPARRI (voir n. 1), p. 64–65 (trad. de l'éditeur): *nuncios nostros et cartas antiquas fundationis et donationis et confirmationum privilegia bonae memoriae papae Honorio Romam delegavimus* ... On trouvera dans DUFOUR, Recueil (voir n. 16), t. 2, p. 102–104, un commode état des textes où Suger rapporte l'affaire d'Argenteuil.

De la contradiction, il y en a pourtant, au cœur même du passage qui nous occupe. À lire Suger, la teneur de l'acte d'Ermenricus-Mumma est proprement aberrante: la charte ne pouvait en aucune manière raconter qu'Argenteuil était une abbaye soumise à Saint-Denis »depuis le temps du roi Pépin [751–768]«. Comment en effet Suger peut-il admettre qu'Argenteuil aurait été fondée et donnée à Saint-Denis à l'époque du père de Charlemagne, alors que le diplôme de [828], fort bien connu de Suger, invoquait une confirmation de la donation par un roi Clotaire, nécessairement mérovingien? L'hypothèse, avancée par Josef Semmler, d'une confusion entre Pépin II de Herstal et Pépin III le Bref me paraît invraisemblable car on ne voit pas comment et à quel titre la charte d'Ermenricus-Mumma, qui date au plus tard des années [657–673], aurait pu contenir le nom de Pépin II, dont la latitude d'action en Neustrie ne peut être antérieure à la victoire de Tertry (687)[26].

Le passage, dont la latinité est curieusement gauche par endroit[27], présente une autre bizarrerie. Rapportant la teneur de l'acte d'Ermenricus-Mumma, Suger déclare que l'abbaye d'Argenteuil était soumise à Saint-Denis »à partir de Pépin« (*a tempore Pipini regis*). Cette tournure laisse entendre que le statut inauguré sous Pépin s'est prolongé au moins quelque temps après ce roi. Or, dans la phrase suivante, l'abbé affirme qu'Argenteuil a été aliénée »au temps de Charlemagne, son fils«, donc aussitôt après. L'expression *a tempore Pipini* ne semble donc guère appropriée. Serait-elle le fruit d'une corruption textuelle?

[26] SEMMLER (voir n. 16), p. 114. Du passage en cause de Suger, l'historien tire l'hypothèse aventureuse selon laquelle c'est sous Pépin II qu'Argenteuil aurait regagné son autonomie. Outre l'identification très problématique de Pépin, cette hypothèse revient à faire dire à Suger l'inverse de ce qu'il dit, puisque c'est à partir de Pépin que, selon Suger, Argenteuil fut soumis à Saint-Denis. Selon GASPARRI (voir n. 1), p. 196, n. 29, Suger aurait commis une double confusion: Pépin III au lieu de Pépin II et Charlemagne au lieu de Carloman. Ces transformations me semblent excéder la prudence.

[27] La façon d'exprimer la sujétion d'Argenteuil (*in qua continebatur quod a tempore Pipini regis beati Dyonisii abbatia extiterat*) me paraît curieuse. Que l'on comprenne littéralement: »... il (le *coenobium* d'Argenteuil) avait été (*extiterat*) abbaye (*abbatia*) de Saint-Denis (= relevant de Saint-Denis)«, ou bien: »l'abbaye (*abbatia*, c'est-à-dire l'abbaye d'Argenteuil) était de Saint-Denis«, on reste un peu gêné devant cet emploi d'*exsistere*, là où on attendrait plutôt un *juris esse*. N'était son absurdité (Saint-Denis passait pour une fondation de Dagobert Ier), la traduction obvie du passage serait plutôt: »... que l'abbaye de Saint-Denis avait existé depuis l'époque du roi Pépin.« R. Große, qui m'a fait l'amitié de regarder le texte avec moi, suggère que le texte primitif présentait un génitif *abbatie* corrigé en *abbatia* pour éviter la succession de cinq génitifs. – Sur le latin de Suger: Françoise GASPARRI, Le latin de Suger, abbé de Saint-Denis (1081–1151), dans: Monique GOULLET, Michel PARISSE (dir.), Les historiens et le latin médiéval. Colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999, Paris 2001 (Histoire ancienne et médiévale, 63), p. 177–193; cf. aussi Jean-Yves TILLIETTE, La place de la Vie de Louis le Gros par Suger dans l'histoire de la biographie royale, dans: Dorothea WALZ (dir.), Scripturus Vitam. Lateinische Biographie von der Antike bis in die Gegenwart. Festgabe für Walter Berschin zum 65. Geburtstag, Heidelberg 2002, p. 979–987.

Toutes ces scories[28], maladresses voire énormités qu'on repère dans le passage du *De administratione* plongent le lecteur dans l'embarras. Peut-être balaiera-t-on ces difficultés d'un revers de main en objectant qu'à l'époque où il rédigeait son ouvrage, à partir de 1144[29], Suger n'avait plus en tête le dossier d'une affaire déjà vieille de trois lustres. Certes, on peut éprouver l'incidence de l'éloignement du temps dans sa *Vita Ludovici*, une œuvre qui date des années 1137–1143[30]. Quand on y lit le passage consacré par l'abbé aux actes royaux qu'il avait présentés à Louis VI pour étayer ses revendications, on s'aperçoit que les diplômes cités ne renforçaient pas tous, bien au contraire, l'argumentaire dionysien, puisque l'un d'entre eux, le précepte de Carloman, témoignait en faveur de l'autonomie d'Argenteuil[31]. En réalité, ces pièces avaient pour seuls points communs de mentionner Argenteuil et d'émaner de souverains: devant un tel récit, on se prend à imaginer que Suger égrenait les pièces d'autorité renfermées dans le *scrinium* relatif à ce monastère, sans trop se soucier de leur adéquation à la cause jugée en 1129. La sentence était ancienne, notre chroniqueur s'estimait peut-être affranchi des contraintes qui s'étaient imposées à l'avocat! Je ne suis pas sûr, néanmoins, qu'il en aille de même pour notre passage du *De administratione*. Suger n'y énumère pas »en vrac« des noms de souverains auteurs de diplômes, il produit comme l'»analyse diplomatique« d'une pièce bien ciblée. Par conséquent, la distance chronologique ne suffit pas, à mon sens, à expliquer les aberrations et anomalies qu'on y a détectées.

L'irruption du nom de Pépin dans le passage en cause nous met peut-être sur une piste, celle du diplôme de [828], encore lui. De la lecture de cet acte, en effet, on déduit que la sujétion d'Argenteuil s'était maintenue jusqu'à l'époque précédant immédiatement Charlemagne, donc jusqu'au règne de son père Pépin. Et le même diplôme offre aussi matière à parler d'un *contractus incommodus* passé sous Charlemagne, puisqu'il rappelle que l'empereur avait cédé Argenteuil à sa fille Théodrade. Tout se passe par conséquent comme si Suger, bien que parlant de la charte d'Ermenricus-Mumma, n'avait en tête (et en vue) que le précepte de Louis le Pieux et Lothaire de [828] mentionnant cette charte. On pourrait alors imaginer que l'abbé avait d'abord choisi de décrire le

[28] Rappelons aussi la faute *Numma* pour *Mumma*.

[29] GASPARRI (voir n. 1), p. LV–LVI.

[30] Ibid. p. LIV.

[31] Vita Ludovici Grossi regis, éd. et trad. Henri WAQUET, Suger, Vie de Louis VI le Gros, 2e éd., Paris 1964 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 11), p. 216: *Qui* [= Louis VI], *cum justiciam nostram* [= celle de Saint-Denis] *de monasterio Argentoilensi ... cognovisset, precepta regum antiquorum Pipini, Karoli Magni, Ludovici Pii et aliorum de jure loci prefati nunciis nostris oblata perlegisset, curie tocius persuasione ... beato Dyonisio ... et restituit et confirmavit.* Pour l'identification des actes évoqués (Pépin de 768, Carloman de 769, Louis le Pieux et Lothaire de [828]), voir DUFOUR, Recueil (voir n. 16), t. 2, p. 103–104, n. 17 et 12. Sur le diplôme de Carloman, voir ci-dessus n. 23.

diplôme, puis qu'il s'est ravisé, préférant parler de la charte, en oubliant cependant d'apporter au texte toutes les rectifications nécessaires. Dans cette hypothèse, il est toujours loisible de proposer quelques retouches, aux fins de reconstituer l'agencement présumé primitif[32]. Mais cet acharnement philologique est un peu vain. Mieux vaut sans doute retenir que les incohérences de fond et de forme signalent probablement, de la part de Suger, une confusion née du fait qu'il travaillait en réalité sur le seul diplôme de [828].

On conclura donc de ce premier examen que Suger n'est précis qu'en apparence, qu'il n'a probablement pas vu la charte d'Ermenricus-Mumma dont il parle et que les éléments d'analyse qu'il en donne dérivent au fond du diplôme impérial de [828], qui constituait assurément le fondement de ses revendications sur Argenteuil.

Que signifie le terme »biblos«?

Ce passage du *De administratione* va nous retenir à présent pour une question d'ordre lexicographique. Il s'agit d'explorer l'expression *biblos immunitatum*. Si Marcel Aubert l'a prudemment laissée telle quelle[33], Françoise Gasparri l'a rendue par »registres d'immunités«, Thomas Waldman a adopté l'expression »collections of immunities«[34] et Jean Dufour celle de »cartulaires«; enfin, Jean Schneider et Michel Bur ont adopté l'expression »recueils de privilèges«[35]. Si on néglige les nuances entre les termes, toutes les traductions adoptées ren-

[32] On pourrait ainsi changer l'expression *quod a tempore Pippini* en une formule du genre *quod usque ad tempus Pippini*, et le passage *occurrebat de cenobio Argentoilensi fundationis carta ab Hermenrico et conjuge ejus Numma, in qua* pourrait être ainsi modifié: *occurrebat de cenobii Argentoilensis fundatione ab Hermenrico et conjuge ejus Numma carta, in qua* ...

[33] Marcel AUBERT, Suger, Saint-Wandrille 1950 (Figures monastiques), p. 4, n. 14, cite la phrase en question, sans la traduire ni s'attarder sur *biblos immunitatum*. Le commentaire de la note fait écho au *revolverem cartas* tandis que dans le texte, l'historien reste assez évasif: »Suger ... passait une partie de son temps au chartrier de Saint-Denis, à classer et à analyser les pièces d'archives ...«

[34] WALDMAN (voir n. 16), p. 241–242: »When in the very impressionable age of my adolescence, I used to leaf through the ancient charters of the abbey's possessions kept in its chests, and since, because of the dishonest deeds of many persons guilty of fraud, I had to consult our collections of immunities ...«; trad. de DUFOUR, L'abbé Suger (voir n. 16), p. 7: »Comme... je lisais les vieux documents du chartrier [de Saint-Denis] et compulsais les cartulaires en raison des malhonnêtetés de nombreux revendicateurs ...«

[35] Suger, La Geste de Louis VI et autres œuvres. Présentation: Michel BUR, Paris 1994 (Acteurs de l'Histoire), p. 223: »Quand jeune et studieux, je feuilletais les chartes anciennes des archives et consultais les recueils de privilèges à cause des entreprises malhonnêtes de nombreux fraudeurs ...«; d'après les remerciements de la p. 43, la traduction est empruntée à un travail inédit de Jean Schneider. Même traduction dans Michel BUR, Suger, abbé de Saint-Denis et régent de France, Paris 1991, p. 38.

voient donc à la notion de livres rassemblant des actes. En somme, les *biblos immunitatum* seraient des recueils de copies mêlant des préceptes d'immunités et d'autres chartes conférant divers droits et privilèges de l'abbaye[36].

Suger décrirait donc les archives de son monastère en constatant qu'elles ne comportaient pas seulement des originaux mais aussi des recueils de copies d'actes. Une telle description des archives serait beaucoup moins banale qu'il n'y paraît. Les textes de nature historiographique parlent vaguement des archives, sans ce souci »technique« que les traductions prêtent à l'abbé. On pourrait même avancer par une glose hardie que pour Suger, les cartulaires mêlés indistinctement aux chartes avaient une valeur (d'usage en tout cas) équivalente à celle des originaux. Bref, nous serions avec Suger dans le neuf et l'original.

L'interprétation est séduisante mais je la crois très fragile pour la raison que les traductions proposées pour *biblos immunitatum* me semblent en réalité fort douteuses. En traduisant le terme *biblos* par des mots englobant l'idée de »livre«, on le rapproche de son parent tardif *biblion*, qui appartient au latin chrétien[37], alors que *biblos*, plus anciennement attesté, signifie »papyrus«[38]. La notice »biblus« du »Mittellateinisches Wörterbuch« signale d'ailleurs que le sens de »livre« est essentiellement poétique et qu'il disparaît à partir du XIe siècle[39]. Niermeyer n'a pas fait apparaître le mot dans son »Lexicon minus«, ce qui veut dire que le vocable a conservé à ses yeux son sens classique de »papyrus« ou d'»écrit sur papyrus«[40]. Le lexicographe a cependant introduit l'adjectif *bibleus*, auquel il donne le sens d'»écrit sur papyrus« et pour lequel il cite un texte hagiographique de la fin du XIe siècle tout-à-fait clair[41]. De fait, le sens de »papyrus« pour *biblos* est clairement attesté dans une œuvre légèrement postérieure à celle de Suger, la chronique du monastère alémannique de Petershausen. L'auteur, qui rédige après 1156[42], y désigne, par ce terme au

[36] On ne sait trop en effet si *immunitas* est à prendre dans une acception carolingienne ou si, comme c'est plus probable, il recouvre toutes sortes d'exemptions, locales ou générales, laïques ou ecclésiastiques.

[37] Pierre FLOBERT (dir.), Le Grand Gaffiot: Félix Gaffiot. Dictionnaire latin-français, Paris 2000, p. 219, s. v. *biblion, -ii*, n.

[38] *Biblos* ou *biblus, -i;* le mot est féminin. Cf. Le Grand Gaffiot (voir n. 37), p. 219.

[39] T. 1: A–B, par Otto PRINZ, Johannes SCHNEIDER, Munich 1967, col. 1464.

[40] GASPARRI (voir n. 1), p. 255 (glossaire), donne pour *biblus* les sens suivants: »écrit, papier, livre«. Le choix de traduction fait dans l'édition n'est donc pas le plus heureux.

[41] Jan Frederik NIERMEYER, Mediae latinitatis lexicon minus, achevé par C. VAN DE KIEFT, Leyde 1976, p. 97. Il s'agit d'un passage des Miracula s. Liutwini [ep. Treverensis] auctore monacho Mediolacensi (= Mettlach), éd. Heinrich Volbert SAUERLAND, dans: MGH, Scriptores, t. 15/2, Hanovre 1888, p. 1261–1268, chap. 11, p. 1265: *Quin eciam a Roma, quo ipse* [= Robert, archevêque de Trèves, † 956] *ad apostolorum principem pro suorum salute venerat, apostolice benedictionis munus bibleis cartis inscriptum Mediolacensibus detulerat, in quibus apostolicus requiem defunctis preobtavit ...*

[42] Casus monasterii Petrishusensis, éd. Otto ABEL, Ludwig WEILAND, dans: MGH, Scriptores, t. 20, Hanovre 1868, p. 624–682; sur l'œuvre, voir les références rassemblées par Hans

pluriel (*biblis*), le support sur lequel était inscrit le texte du privilège de protection apostolique délivré par le pape Jean XII (Jaffé-Loewenfeld n° 3831) au monastère le 25 avril 989[43]. Plus proche de Saint-Denis, un exemple fort semblable est donné par les sources issues de l'abbaye de Fleury. Dans une lettre qu'il adresse au pape Grégoire V (996–999), Abbon de Fleury († 1004) supplie le pontife »de suivre la tradition de ses prédécesseurs en validant, en faveur de nouveaux monastères, de nouveaux écrits en forme de mandements (*novos biblos indiculorum*)«, afin d'épargner aux communautés »le vacarme du monde«[44]. En d'autres termes, Abbon demande au pape de délivrer des privilèges assurant aux monastères la protection apostolique. Dans cette expression, le terme *indiculus* est assez recherché, mais s'est ménagé une place dans le vocabulaire diplomatique depuis l'époque mérovingienne; il insiste sur la nature de »message« de l'acte sollicité[45]. Quant au terme *biblos*, non seule-

Werner GOETZ, Zum Geschichtsbewußtsein in der alamannisch-schweizerischen Klosterchronistik des hohen Mittelalters (11.–13. Jahrhundert), dans: Deutsches Archiv 44 (1988), p. 459, n. 19.

[43] *Privilegium monasterii in biblis primitus scriptum, quod et hactenus est in monasterio conservatum* [rubrique]. *Hoc est privilegium quod B. Gebehardus a Romano pontifice Joanne super locum ipsum percepit* [suit le texte de l'acte] (Casus [voir n. 42], chap. 27, p. 633). Pour Harry BRESSLAU, Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei bis zur Mitte des 11. Jahrhunderts, dans: Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung 9 (1888), p. 1–33, à la p. 14, n. 4, la rubrique laissait entendre que l'original sur papyrus n'était plus conservé au moment de la rédaction de la chronique; ce qui veut bien dire que le savant diplomatiste traduisait naturellement *in biblis* par »sur papyrus«. Dans sa version des Casus, le privilège n'est pas entièrement sincère: cf. Harald ZIMMERMANN (éd.), Papsturkunden 896–1046, t. 1, Vienne 1984 (Österreichische Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Klasse, Denkschriften, 174), n° 296, p. 575 (note critique); voir aussi Hans-Henning KORTÜM, Zur päpstlichen Urkundensprache im frühen Mittelalter. Die päpstlichen Privilegien 896–1046, Sigmaringen 1995 (Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Mittelalters, 17), p. 304, n. 364.

[44] Lettre III, dans: MIGNE PL, t. 139, col. 422C: *Quapropter vestram serenitatem plus solito deprecor ut, praedecessorum morem sequendo, eisdem novis monasteriis novus auctor novos indiculorum biblos corroboretis, quibus ipsae congregationes ab omni mundano strepitu quietae Domino servire possint, maxime sub epitimio excommunicationis.* On trouve exactement la même phrase dans une lettre d'Albert de Micy au pape Jean XVIII (PL 139, col. 440A): *Dignum est enim, venerande pater, ut praedecessorum vestrorum morem sequamini, et monasteriis novos indiculorum biblos corroboretis, quibus ipsae congregationes ab omni* ... etc.

[45] Cf. Olivier GUYOTJEANNIN, Le vocabulaire de la diplomatique en latin médiéval (noms de l'acte, mise par écrit, tradition, critique, conservation), dans: Olga WEIJERS (dir.), Vocabulaire du livre et de l'écriture au moyen âge, actes de la table ronde (Paris, 24–26 sept. 1987), Turnhout 1989 (Études sur le vocabulaire intellectuel du Moyen Âge, 2), p. 120–134, à la p. 122. La lettre d'Abbon ne permet pas de suivre jusqu'au bout l'auteur quand il affirme (p. 122, n. 8), sur la base de la *Collectio canonum* du canoniste, qu'Abbon réserve le terme d'*indiculus* aux actes de roi ou d'empereur. Sur le sens d'*indiculus* à l'époque mérovingienne, voir Peter CLASSEN, Kaiserreskript und Königsurkunde. Diplomatische Studien zum Problem der Kontinuität zwischen Altertum und Mittelalter, Thessalonique 1977 (Byzantina

ment le contexte interdit de penser qu'il puisse signifier »livre«, mais il est patent qu'il a conservé, comme dans le cas de Petershausen, le sens primitif de »papyrus«: on sait qu'à l'époque d'Abbon, les actes pontificaux étaient ordinairement écrits sur un tel support[46]. L'ancien archiviste Abbon emploie donc le terme en fin connaisseur[47].

Ces exemples invitent donc à conclure qu'à l'époque de Suger, les mots *biblos* et *bibleus* désignent le support sur papyrus ou la charte écrite sur papyrus. Peut-être fera-t-on observer que, dans tous les exemples développés, les termes s'appliquent à des productions de la chancellerie pontificale. Mais ce constat ne doit pas nous conduire à réduire le champ lexical des deux termes. Comme la chancellerie pontificale fut la dernière à abandonner l'usage du papyrus pour ses productions diplomatiques, beaucoup de monastères – dont Saint-Denis n'était pas – ne possédaient pas d'autres papyrus que des privilèges venus de Rome, ce qui ne veut pas dire que le terme *biblos* était réservé aux actes pontificaux.

Des développements précédents, il ressort que les *bibli immunitatum* signalés par Suger ne sont pas des »recueils d'immunités«, mais des »préceptes et privilèges écrits sur papyrus«[48]. Partant, la phrase en cause de Suger n'oppose plus les chartes originales aux livres de copies mais, plus traditionnellement, les chartes fondant les droits de Saint-Denis sur les possessions (*cartae possessionum*) aux actes d'autorité établissant les libertés de Saint-Denis (*bibli immunitatum*)[49]. Cette distinction n'a rien de révolutionnaire; elle reprend grosso modo l'opposition très ancienne, sensible dès l'époque franque, entre actes privés et actes d'autorité.

Nous ne perdons pas tout avec l'interprétation proposée. On peut penser, en effet, que le terme *biblos* n'est pas une pure coquetterie de style, destinée seulement à opérer une variation par rapport au mot *carta*, mais qu'il témoigne de

keimena kai meletai, 15), p. 144–145: *indiculus* s'applique à des lettres émanant aussi bien du roi que d'expéditeurs dépourvus d'autorité.

[46] Le premier acte pontifical sur parchemin qui soit conservé date de 967 (JAFFÉ-LOEWENFELD n° 3714), le dernier sur papyrus qui soit attesté date de 1057 (JAFFÉ-LOEWENFELD n° 4366); cf. BRESSLAU (voir n. 43), p. 11–13 et p. 29.

[47] Le terme *biblos* (ou *biblus*) n'est pas relevé par GUYOTJEANNIN (voir n. 45), mais sa pêche était déjà tellement abondante!

[48] Malgré son choix de traduction, F. Gasparri semble être gênée par le terme *biblos*, qu'elle cite volontiers tel quel; voir son étude: L'abbé Suger (voir n. 2), p. 255: »Nous savons, parce qu'il nous le dit lui-même, que dans son jeune âge, alors qu'il était encore écolier, il étudiait les anciennes chartes de l'abbaye, *cartas*, *biblos*, *catalogos*, ainsi que les édits impériaux, les anciens récits, les préceptes des rois qui sont, dit-il, ›déposés dans les archives publiques‹«.

[49] Mon confrère et ami Jean Dufour m'a fait remarquer que *biblos* pourrait aussi évoquer plus spécialement des actes roulés. À cet égard, on rappellera qu'en 1844 encore, les actes dionysiens sur papyrus étaient conservés roulés, au témoignage d'Henri Bordier: cf. ATSMA (voir n. 15), p. 270, n. 44.

la conscience que les moines dionysiens avaient de la singulière abondance du chartrier de Saint-Denis en documents écrits sur papyrus. De cette richesse, il subsiste encore aujourd'hui treize chartes royales et quatre actes privés de l'époque mérovingienne[50], auxquels les temps carolingiens ont ajouté pour le moins deux privilèges pontificaux et trois lettres sur le même matériau[51]. Mais dans les années 1060, les faussaires dionysiens n'avaient pas craint d'utiliser, pour ne pas dire »sacrifier«, treize de ces documents authentiques pour forger neuf pseudo-originaux pour les besoins de leur lutte contre l'évêque de Paris[52]. Le témoignage de Suger est comme l'écho de ce remuement archivistique d'ampleur inégalée.

II. Le chapitre 20 (*De Feins et Vendrovillare*): la question des »archives publiques«

Le second passage qui me retient clôt le récit que donne Suger de ses opérations immobilières en Dunois, à Fains et Vergonville[53]. Suger y a racheté à Galeran de Breteuil des possessions qu'une tradition rapportée par Suger considérait comme dionysiennes par donation d'un certain Hubert de Saint-Gaury. Suger affecte les possessions récupérées à l'aumônerie du monastère[54] et fait confirmer la transaction par un acte royal. Voici le texte de Suger[55]:

> *Aliam etiam possessionem quae dicitur Feins et Vendrovillare, cum aliis pertinentibus villis, a Galeranno de Bretoilo et uxore ejus Juditha, et strenuo viro filio ejus Ebrardo ... multo sumptu ... comparatam, sive restitutam ... eleemosinae beati Dyonisii contulimus, sperantes de Dei misericordia quod ea pauperibus at[t]ributa eleemosina divinae retributionis beneficium*

[50] Ibid. p. 262.

[51] Hartmut ATSMA, Jean VEZIN, Les faux sur papyrus de l'abbaye de Saint-Denis, dans: Jean KERHERVÉ, Albert RIGAUDIÈRE (dir.), Finances, pouvoirs et mémoire: mélanges offerts à Jean Favier, Paris 1999, p. 673–699, notamment p. 676.

[52] ATSMA, VEZIN (voir n. 51). De la précieuse liste des papyrus conservés donnée dans cet article (p. 687–690), il ressort que subsistent aujourd'hui 9 documents faux sur papyrus (pap. n° 3b, 4b, 7b, 9b, 12b+20b, 13b, 14b, 15b, 19b), à savoir 6 bulles pontificales, 1 diplôme de Dagobert Ier, 1 privilège épiscopal mérovingien, 1 procès-verbal du synode de Soissons de 862; ces 9 faux, inscrits au verso de papyrus anciens collés recto contre recto, ont nécessité la matière première d'au moins 13 documents authentiques (7 préceptes et 4 actes privés mérovingiens, 1 bulle du pape Formose, 1 lettre du futur abbé Maginarius). D'autres faux de la même campagne n'existent plus à l'état d'original.

[53] Fains-en-Dunois, Eure-et-Loir, arr. Chartres, cant. Voves; Vergonville: même localisation.

[54] Sur l'importance du service de l'aumônerie à Saint-Denis avant Suger, notamment sous son prédécesseur Adam, voir GROSSE (voir n. 5), p. 157–163.

[55] Suger, Gesta Suggerii abbatis, éd. GASPARRI (voir n. 1), p. 88–90.

nobis ab omnipotenti Deo misericorditer impetrabit ... Et ut in sempiternum necessitatibus pauperum firmius deserviat, precepto regis Ludovici, quod in archivis publicis repositum continetur, firmari fecimus.

Donnons les dernières lignes de l'extrait dans la traduction de Françoise Gasparri[56]:

»Et pour que [cette aumône] serve plus sûrement et pour toujours les besoins des pauvres, nous l'avons fait confirmer par un précepte du roi Louis conservé dans les archives publiques.«

Le problème n'est pas ici de traduction, mais de compréhension du texte. Que sont les »archives publiques« ici en cause? S'agit-il du chartrier du monastère ou des archives d'une autre institution? Quelles connotations renferme l'adjectif »publiques«? D'où vient cette expression?

Enquête sur l'emploi de l'expression »archives publiques«

Dans quel chartrier le diplôme délivré par Louis VI à Saint-Denis était-il conservé? Le texte de Suger, tel qu'il est transmis, ne donne aucun complément à l'expression *in archivis publicis*, ce qui peut débrider l'imagination[57]. Dans un article récemment publié dans la revue »Scriptorium«, Madame Gasparri a laissé entendre que les »archives publiques« évoquées n'étaient autres que les »archives royales«[58], ce qui ferait de notre extrait un jalon capital pour l'histoire du Trésor des chartes de la monarchie capétienne. Une telle hypothèse a de quoi séduire, mais remet en cause, sans crier gare, une loi d'airain de l'archivistique altomédiévale, à savoir la conservation par le bénéficiaire des diplômes émis par le pouvoir central[59]. On doit par conséquent explorer la formule »archives publiques«.

[56] Ibid. p. 91.

[57] À cela s'ajoute le fait que le diplôme est perdu. Cf. DUFOUR, Recueil (voir n. 16), t. 2, n° 300 [1122–1131], p. 146–147 (édition du passage de Suger); l'Appendice II du même volume (n° 18, p. 472) renferme l'édition de l'acte de Galeran de Breteuil témoignant de l'acquisition rapportée par Suger, un acte dont l'abbé ne dit pas un mot!

[58] Françoise GASPARRI, Bibliothèques et archives de l'abbaye de Saint-Victor de Paris au XIIe siècle, dans: Scriptorium 55 (2001), p. 275–284, à la p. 281: »Mais on ne sait toujours rien sur l'organisation des archives royales, jusqu'au XIIe siècle, quand Suger dit, à propos d'une donation royale à Saint-Denis, que si quelqu'un veut vérifier ses dires, il n'a qu'à aller consulter le document qui est déposé dans les ›archives publiques‹.« Le passage auquel F. Gasparri fait allusion est bien celui qui retient notre attention, mais l'auteur extrapole quant à sa teneur réelle: Suger ne demande pas de vérifier.

[59] Dans l'article cité note précédente, F. Gasparri ne développe d'ailleurs pas son idée mais la prolonge de considérations portant non plus sur la conservation des actes, mais sur leur confection.

L'expression est répandue chez les auteurs chrétiens de l'Antiquité tardive; on la rencontre chez saint Augustin[60] et ses contemporains[61], ainsi que dans la traduction d'Eusèbe de Césarée par Rufin[62]. Les archives dont il est question désignent les documents eux-mêmes ou les dépôts qui les accueillent; il s'agit des »archives« du pouvoir impérial ou des églises, ou bien encore d'»archives« de cités[63].

L'expression est passée dans le monde franc. Au singulier (*in archivo publico*), elle est attestée sous Louis le Pieux dans le *proemium* aux capitulaires de 818–819; l'expression renvoie assurément aux archives du souverain[64]. Plus anciennement et au pluriel, l'expression, sous la forme *in archipibus publicis*, est employée dans le formulaire mérovingien de Marculf pour désigner les *gesta municipalia* ayant pour fonction d'assurer la mémoire (et la validité?) des actes juridiques que les mandataires des donateurs et testateurs voulaient voir pourvus d'une *firmatio* publique[65]. L'expression *in archivis publicis*

[60] Epistola n° 43, IX, 25, éd. Alois GOLDBACHER, S. Aurelii Augustini opera, sectio II, Prague, Vienne, Leipzig 1898 (Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum, 34/2), p. 107, l. 9; Epistola n° 129, 4, ibid., Vienne, Leipzig 1904 (CSEL, 44), p. 37, l. 2; Contra partem Donati post Gesta, XVI, 20, éd. Michael PETSCHENIG, S. Aurelii Augustini opera, sectio II/3, Vienne, Leipzig 1910 (CSEL, 53), p. 119, l. 4; Contra Cresconium, l. III, XLV, ibid., sectio II/2, Vienne, Leipzig 1909 (CSEL, 52), p. 455; Sermones novissimi, sermo 2D (= 359B), Sermon Mayence 55, éd. François DOLBEAU, Augustin d'Hippone, Vingt-six sermons au peuple d'Afrique, Paris 1996 (Collection des Études augustiniennes – Série Antiquité, 147), par. 22, p. 343, l. 485.

[61] Voir les trois occurrences d'»archives publiques« dispersées dans ces documents, prodigieux notamment pour qui s'intéresse à la genèse concrète des procès-verbaux d'assemblées, que sont les *Gesta collationis Carthaginensis* de 411, éd. et trad. Serge LANCEL, Actes de la conférence de Carthage en 411, 4 vol., Paris 1972–1991 (Sources chrétiennes, 194, 195, 224, 373), I, 18 (éd. cit., t. 2, p. 610–611), III, 164 (t. 3, p. 1114–1115) et III, 220 (t. 3, p. 1160–1161). Dans le dernier cas, l'allusion vise précisément les archives du proconsul d'Afrique.

[62] Historia ecclesiastica, trad. Rufin, livre I, chap. 13, § 5; livre V, chap. 18, § 9, éd. Theodor MOMMSEN, Eusebius Werke, t. 2/2: Die Kirchengeschichte, Leipzig 1908 (Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte, 9), p. 85, l. 16 et p. 477, l. 22. La première citation est reprise par la Chronique de Guillaume de Tyr [† 1186], l. 16, chap. 5, éd. Robert Burchard Constantijn HUYGENS, Turnhout 1986 (Corpus christianorum, Continuatio mediaevalis, 63), p. 721, l. 43.

[63] C'est le cas de Rufin (livre I, chap. 13, § 5 [voir n. 52], p. 85), à propos des »archives publiques« d'Édesse et d'Éphèse.

[64] Hludowici proemium generale ad capitularia tam ecclesiastica quam mundana, éd. Alfred BORETIUS, Capitularia regum Francorum, t. 1, Hanovre 1883 (MGH, Legum sectio II), n° 137, p. 275, l. 12–15: *...libuit nobis ea quae congesta sunt ob memorie firmitatisque gratiam in unum strictim congerere et subiectis capitulis adnotare et in publico archivo recondere, ut successores Deo dispensante nostri nostra pia facta conservantes ipsi nihilominus bona facta sua successoribus suis servanda perdoceant.*

[65] Marculfi formulae, éd. Karl ZEUMER, Formulae merowingici et karolini aevi, Hanovre 1886 (MGH, Legum sectio V), II, 38, p. 98, l. 17–20: *Et quia epistola donationis... et mandatum in te conscribtum per ordinem conditas... manifesta esse cognovimus, dignum est, ut gesta ex hoc conscribta adque subscribta tibi tradatur, et ut in archipibus publicis memo-*

s'applique tout aussi bien à des archives d'institutions ecclésiastiques. J'ai repéré trois occurrences intéressantes, dont l'origine géographique est assez proche de Suger.

La première se trouve dans un privilège intitulé au nom du pape Eugène II (824–827), un faux que les moines de Saint-Médard de Soissons ont vraisemblablement fabriqué à la fin du XIe siècle ou au début du siècle suivant[66]. Cette fausse bulle évoque le dépôt, »dans les archives publiques de Sainte-Marie et de Saint-Gervais« (la cathédrale de la cité), d'*eulogiae* accordées antérieurement par les papes Jean (Jean III, 560–573) et Grégoire (Grégoire le Grand). Ces »cadeaux« (*eulogiae*), dans l'esprit du faussaire tout au moins, étaient des actes pontificaux[67] et c'est pourquoi lui ou d'autres, ses contemporains, s'empressèrent de ressusciter ces pièces[68]. Voici l'extrait de la fausse bulle d'Eugène II:

> *Inde vir apostolicus Bandaridus Suessorum pontifex et venerabilis Ansaricus praesul eulogias ab sanctis Joanne et bonae memoriae Gregorio episcopis susceperunt, quas in archivis publicis Sanctae Mariae et Sancti Gervasii reposuerunt.*

Il n'est pas du tout impossible que les faussaires aient tiré l'information – et peut-être aussi la formule – d'une source ancienne, qui pourrait dater du IXe siècle[69]. On ne sait pas si le dépôt des originaux évoqués s'est fait au titre d'archives de la cathédrale, ou bien au titre des archives publiques de la cité, en somme d'archives héritières des *gesta municipalia* de la haute époque franque. En tout cas, l'expression *in archivis publicis* n'aurait rien d'anachronique, au IXe siècle, pour désigner un dépôt ecclésiastique. L'exemple suivant va nous en convaincre.

randa servetur. Cette phrase est prononcée par le *defensor et curialis*, au terme de la procédure par laquelle le mandataire du donateur demande au nom de ce dernier que l'acte juridique soit validé (*firmetur*) et inséré (*inseratur*) dans les *gesta publica*.

66 JAFFÉ-LOEWENFELD n° 2562; éd. Johannes RAMACKERS, Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge, t. 4: Picardie, Göttingen 1942 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, philologisch-historische Klasse, 3. Folge, 27), n° 2, p. 56–62, à la p. 57. Sur cette bulle et les privilèges (faux également) qu'elle évoque, voir aussi abbé Michel DELANCHY [† 1979], Étude historique [ouvrage posthume], dans: Denis DEFENTE (dir.), Saint-Médard. Trésors d'une abbaye royale, Paris 1996, p. 101–102 et 116.

67 On rapprochera ces *eulogiae* du *munus* rapporté de Rome par l'évêque de Trèves (voir la n. 41).

68 Jean III: JAFFÉ-KALTENBRUNNER n° 1039 (11 mars 562). Grégoire Ier: JAFFÉ-EWALD n° 1239 (25 mai 593). Des documents intitulés au nom de ces deux papes existent encore, mais il s'agit de faux, »de la même veine et très probablement du même atelier« que le faux privilège d'Eugène II, si on en croit DELANCHY (voir n. 66), p. 102. Le même érudit croit pouvoir reconnaître dans le texte de la fausse bulle d'Eugène II des bribes »qui auraient pu appartenir à [un] acte authentique« de ce pape. L'hypothèse, sensée a priori, devrait être validée par une étude précise du dossier, qui manque encore.

69 Voir la note précédente.

Il s'agit de l'*Historia translationis sancti Benedicti*, composée par le moine de Fleury Adrevald dans la deuxième moitié du IXe siècle[70]. Au début de l'ouvrage, Adrevald retrace les débuts de son monastère et évoque un acte (aujourd'hui perdu), par lequel le roi, sans doute Clovis II, avait cédé à Leodebaudus son domaine de Fleury en échange d'Attigny, domaine qui deviendra le palais bien connu[71]. Adrevald signale alors que ce *testamentum* fondamental »est encore conservé dans les archives publiques de notre monastère«.

> *Igitur ab utrisque partibus mutuae commutationes factae sunt: memorato abbate dante quod a genitoribus ei relictum est praedium; et rege supradicto, reciproca vicissitudine, pro eo, agellum quemdam Floriacum cognominatum cum appendiciis, haud longe a littore Ligeris. Quod testamentum mutuae vicissitudinis usque hodie in archivis publicis nostri reservatur monasterii*[72].

Le dernier témoin à citer date du milieu du XIe siècle et provient du monastère de Saint-Bertin. Dans la *Relatio de inventione et elevatione S. Bertini* qu'il écrit peu après 1052, l'abbé Bovon (1042–1065) transcrit, entre autres documents, la lettre qu'avait adressée l'évêque de Thérouanne Drogon (1030–1078) à l'archevêque de Reims Gui, au sujet de l'*inventio* des reliques de saint Bertin[73]. Précisons dès maintenant – ce n'est pas indifférent au développement qui suivra – que cette lettre de Drogon a été probablement rédigée avec le concours des bertiniens ou par Bovon lui-même, et donc qu'elle reflète le bagage littéraire d'un moine de Saint-Bertin. »On lit«, écrit Drogon, »dans les archives publiques de ce monastère« que saint Folquin, évêque de Thérouanne († 855), avait caché en terre le corps de saint Bertin peu de temps avant les attaques normandes.

[70] Adrevald, actif jusque vers 878/9 a dû rédiger l'*Historia translationis* après 865. Voir Alexandre VIDIER, L'historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire et les »Miracles de saint Benoît«, ouvrage posthume revu et annoté par les soins des moines de l'abbaye de Saint-Benoît de Fleury, Paris 1965, p. 157–158; dom Jacques HOURLIER, La translation d'après les sources narratives, dans: Le culte et les reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique (= Studia monastica 21 [1979]), p. 213–239.

[71] Sur les débuts de Fleury, voir notamment: dom Jean LAPORTE, Vues sur l'histoire de l'abbaye de Fleury aux VIIe et VIIIe siècles, dans: Le culte (voir n. 70), p. 109–143. Josiane BARBIER a entrepris un réexamen de fond du dossier diplomatique de Leodebaudus; voir notamment son étude: La reine fait le roi. Une révision de la datation du testament de Leodebaudus, à paraître dans les Mélanges en l'honneur de Michel Parisse.

[72] Chap. II, éd. Eugène DE CERTAIN, Les Miracles de Saint-Benoît, Paris 1858 (Société de l'histoire de France), p. 2–3.

[73] Bibliotheca hagiographica latina [BHL] n° 1296; éd. Oswald HOLDER-EGGER, dans: MGH, Scriptores, t. 15/1, p. 524–534. Sur l'œuvre, voir Karine UGÉ, Relics as tools of power: the eleventh-century Inventio of St-Bertin's relics and the assertion of Abbot Bovo's authority, dans: Arnoud-Jan BIJSTERVELD, Henk THEUNIS, Andrew WAREHAM (dir.), Negotiating secular and ecclesiastical power. Western Europe in the central Middle Ages, Turnhout 1999 (International medieval research, 6), p. 51–71.

Legitur in ipsius loci archivis publicis, quod S. Folquinus nostrae sedis episcopus (cujus etiam corpus magnis celebre virtutibus in eadem quiescit ecclesia) grassante igne et ferro Danorum barbarie per loca maritima, paulo ante hanc vastationis luem corpus hujus sancti certa die terra recondiderit ...[74].

Les exemples d'Adrevald et de Bovon montrent qu'au IXe comme au XIe siècle, les archives d'un monastère étaient parfois qualifiées d'»archives publiques« par les moines du lieu ou par des tiers très proches de ces moines. N'en serait-il pas de même sous la plume de Suger? C'est d'autant plus vraisemblable qu'il est impensable que le diplôme de Louis VI sollicité par Suger se soit trouvé conservé de façon habituelle (on notera le terme *repositum*!) hors du chartrier de la communauté de Saint-Denis. Si Suger avait demandé au roi un diplôme destiné à garantir les possessions nouvellement acquises de Fains et de Vergonville, et leur affectation à l'aumônerie, c'était naturellement pour avoir le précieux précepte auprès de lui. D'ailleurs, on a déjà dit plus haut que c'est la destination naturelle de toute charte originale, et spécialement de tout diplôme royal, que d'être conservée dans les archives du bénéficiaire[75]. On

[74] Éd. HOLDER-EGGER (voir n. 73), p. 531, l. 10.

[75] Au-delà de la question générale des traces qu'à l'époque de Suger une »chancellerie«, qu'elle fût royale, princière ou épiscopale, pouvait conserver des actes qu'elle expédiait, on s'est demandé, en présence d'actes en double expédition ou sous forme de chirographe, si parfois l'un des exemplaires n'était pas destinée à gagner les archives de l'expéditeur, non pas à titre de co-contractant, mais à titre d'autorité émettrice. Au début du XIIe siècle, certains chirographes délivrés par la chancellerie épiscopale de Noyon-Tournai semblent en effet relever de cette mission: Laurent MORELLE, Archives épiscopales et formulaire de chancellerie au XIIe siècle. Remarques sur les privilèges épiscopaux connus par le *Codex* de Lambert de Guînes, évêque d'Arras (1093/94–1115), dans: Christoph HAIDACHER, Werner KÖFLER (dir.), Die Diplomatik der Bischofsurkunde vor 1250/La diplomatique épiscopale avant 1250. Referate zum VIII. Internationalen Kongreß für Diplomatik, Innsbruck, 27. September–3. Oktober 1993, Innsbruck 1995, p. 255–267, aux p. 255–256; cf. Brigitte BEDOS-REZAK, Towards an Archeology of the Medieval Charter: Textual Production and Reproduction in Northern French 'Chartriers', dans: Charters (voir n. 6), p. 43–60; au IXe siècle, l'établissement d'actes en deux exemplaires pour raison d'archivage semble attesté: voir Irmgard FEES, Drei Urkunden des Bischofs Jonas von Autun und die (angebliche) Synode von Saints-Geosmes, dans: Deutsches Archiv 51 (1995), p. 375–404, aux p. 383 et ss. – Pour les actes de Louis VI, la pratique, rare, du chirographe ne semble rien devoir à des préoccupations d'archivage, pas plus que celle des doubles ampliations: voir les références dans DUFOUR, Recueil (voir n. 16), t. 3: Introduction, p. 70–71; les présomptions de GASPARRI (voir n. 58), p. 283 sont vagues. – Pour les archives princières, on relèvera le cas flamand suivant: dans une charte de grande portée du 8 février 110[0] par laquelle il soumet Saint-Bertin à Cluny (éd. Fernand VERCAUTEREN, Actes des comtes de Flandre [1071–1128], Bruxelles 1938 [Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges, 2], n° 34, p. 100, à lire avec les corrections de Joseph-M. DE SMET, Quand Robert II confia-t-il Saint-Bertin à Cluny?, dans: Revue d'histoire ecclésiastique 46 [1951], p. 160–164), le comte de Flandre Robert II déclare »avoir conservé entre ses mains un exemplaire de cette charte« (*Porro, ut haec nostra concessio immo supplicatio imperpetuum rata atque illibata*

objectera peut-être qu'il manque un complément à l'expression, là où Adrevald et Bovon/Drogon (sans parler du faussaire de Saint-Médard) parlent des »archives publiques« »du lieu« ou »de notre monastère«. L'argument ne me semble pas décisif. On peut penser en effet que pour Suger, les »archives publiques« renvoyaient de façon si évidente au chartrier dionysien qu'une précision s'avérait inutile. Le public du *De administratione* était formé au premier chef de la communauté des dionysiens[76]; celle-ci savait à quoi s'en tenir. Le contexte est à cet égard très différent de l'*Historia translationis* d'Adrevald et de la lettre de Drogon de Thérouanne. À bien y réfléchir d'ailleurs, l'absence de tout déterminatif surprendrait davantage si l'expression »archives publiques« visait les archives royales, car devant une telle anomalie archivistique, Suger aurait sans doute jugé utile d'apporter une précision permettant aux lecteurs et auditeurs de ne pas se méprendre. Comme Suger ne l'a pas fait, on peut croire que le texte se donnait à comprendre selon une interprétation finalement banale.

Concluons et résumons: les »archives publiques« où reposait le diplôme de Louis VI ne sont rien d'autre que le chartrier du monastère. Comme dans le cas de *biblos* étudié plus haut, acceptons de déchanter: Suger ne nous fait pas découvrir une réalité cachée et révolutionnaire.

Les résonances de l'expression »archives publiques«

Cette mise au point faite, on peut se demander d'où vient, chez Suger, l'expression »archives publiques«. On peut songer à saint Augustin, mais les »archives publiques« évoquées par le Père de l'Église ne sont pas celles d'un monastère. Une nouvelle fois, on est tenté de regarder du côté de l'œuvre d'Adrevald de Fleury. Et curieusement, cette piste vaut aussi bien pour la lettre rapportée par l'abbé Bovon de Saint-Bertin que pour le texte rédigé par l'abbé Suger. À Saint-Bertin en effet, on disposait de l'œuvre d'Adrevald dès le début du XIe siècle[77] et Karine Ugé a d'ailleurs estimé que celle-ci avait

permaneat, carte hujus exemplar penes nos retinere decrevimus). Même dans une affaire politique capitale, on voit que ce n'est pas l'original, mais une copie (*exemplar*), qui est conservée dans les dossiers comtaux; l'original est allé à Cluny.

[76] Voir le prologue du *De administratione*, éd. GASPARRI (voir n. 1), p. 54; cf. Lindy GRANT, Abbot Suger of Saint-Denis: Church and State in Early Twelfth-Century France, Londres, New York 1998 (The Medieval World), p. 34 et 207.

[77] Il s'agit du ms. Bibl. mun. Saint-Omer 350, copié à l'époque de l'abbé Odbert (986–1007); voir André WILMART, Les livres de l'abbé Odbert, dans: Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie 14 (1922–29), p. 169–188, aux p. 178–179. S'agissant des œuvres d'Adrevald, le manuscrit juxtapose l'*Historia translationis S. Benedicti* (BHL n° 1117) et des extraits du premier livre des *Miracula*, selon des modalités qui caractérisent une branche de la tradition des œuvres en cause bien identifiée par VIDIER (voir n. 70), p. 170, § c.

inspiré la composition de la *Relatio*[78]: l'expression *in archivis publicis* vient confirmer l'hypothèse. Quant à la bibliothèque de Saint-Denis, elle conservait aussi une copie de l'*Historia translationis*, qui formait la troisième section d'un légendier composite qui en comportait quatre, écrites entre le début du Xe siècle et le XIe siècle; la table liminaire du codex, écrite fin XIe ou début XIIe siècle, atteste que le manuscrit était déjà assemblé à l'époque de Suger[79]. Qui plus est, d'après cette table, l'*Historia translationis* faisait l'objet d'une lecture le 10 juillet, pour la fête de la translation de saint Benoît. Si, comme c'est probable, le manuscrit se trouvait déjà entre les mains des moines dionysiens à l'époque de Suger, on peut imaginer que c'est à l'occasion d'une de ces lectures rituelles que l'expression *in archivis publicis* a été entendue et assimilée par Suger. Le manuscrit de la Bibliothèque vaticane pourrait être le maillon joignant l'œuvre fleurisienne au *De administratione* dionysien.

Il reste à se demander de quelle signification particulière était chargé l'adjectif »public«, en quoi l'expression *in archivis publicis* pouvait séduire un lecteur au point d'entrer dans son bagage lexicographique. Plusieurs réponses sont envisageables. Adrevald comme Suger emploient le terme à propos d'actes royaux: *publicus* peut donc renvoyer à la nature des actes conservés. On trouve cette acception dans un passage de la *Vita* ancienne de l'abbé réformateur Poppon de Stavelot († 1048), rédigée peu après 1058, où l'expression »archives publiques« désigne les chartes délivrées par le marquis de Flandre Baudouin IV, dont l'autorité princière est assurément »régalienne«[80]. Si l'on adopte cette manière de voir, on pourrait même concevoir que les »archives publiques« de Suger désignaient alors la section du chartrier où l'on serrait les actes d'autorité, les actes qu'on appelle »publics«.

L'hypothèse ne s'applique pas cependant au cas de Saint-Bertin. Le texte qu'on pouvait lire »dans les archives publiques« du monastère flamand n'était pas un acte royal, pas même un document d'archives, mais une simple narra-

[78] UGÉ (voir n. 73), p. 63; d'après l'auteur, l'insertion des lettres échangées entre Drogon de Thérouanne et Gui de Reims dans la *Relatio* serait un procédé inspiré de l'insertion de la lettre du pape Zacharie dans les *Miracula* (I, chap. XV, éd. DE CERTAIN [voir n. 72], p. 38–39); sur cette lettre, voir Jacques HOURLIER, La lettre de Zacharie [avec un appendice de J. Laporte], dans: Le culte (voir n. 70), p. 241–252.

[79] Il s'agit du ms. Bibl. Vat., Reg. lat. 528, fol. 185–192; voir Albert PONCELET, Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae Vaticanae, Bruxelles 1910 (Subsidia hagiographica, 11), p. 354–356; Thomas HEAD, Hagiography and the Cult of Saints, the Diocese of Orléans 800–1200, Cambridge 1990 (Cambridge studies in medieval life and thought, 4e série, 14), p. 127, n. 108; cf. VIDIER (voir n. 70), p. 143. Ce codex, qui porte une mention d'appartenance du XIIIe siècle (*hic est liber beati Dionysii*), ne semble pas répertorié dans NEBBIAI-DALLA GUARDA (voir n. 14).

[80] Vita Popponis Stabulensis auctore Everhelmo, éd. Wilhelm WATTENBACH, dans: MGH, Scriptores, t. 11, Hanovre 1854, p. 293–316, à la p. 300, l. 22–24: *nam annuente praefato marchiso res monasterii a militibus callide prudenterque repetiuit atque ut eiusdem loci fratribus permanerent publicis archiuis ratum stabiliuit.*

tion. L'enfouissement du corps de saint Bertin est en effet rapporté par le fameux chroniqueur Folcuin, dans deux œuvres différentes: d'abord dans ses fameux *Gesta et traditiones* de Sithiu, rédigés en 961/62 à l'époque où il était moine de Saint-Bertin, puis dans sa *Vita Folquini* composée après qu'il fut devenu abbé de Lobbes en 965[81]. Dans le cas de Saint-Bertin, les »archives publiques« correspondraient donc à un ensemble assez mou de références officielles et »autorisées«, un statut auquel l'œuvre historiographique de Folcuin a d'ailleurs bien vite accédé[82]. À cela s'ajoute peut-être le fait que la personne de l'évêque étant publique et le culte des reliques ne l'étant pas moins, cette qualité rejaillissait sur la documentation hagio- ou historiographique qui le concernait, une documentation tournée vers l'extérieur.

Une troisième possibilité nous est offerte. La qualité »publique« des archives ne dépend pas seulement de la nature des pièces d'archives (»Archivalien«), elle a également à voir avec la qualité que l'on reconnaît au dépôt d'archives (»Archiv«) qui les abrite et à l'institution qui en est responsable. À cet égard, on peut dire, quitte à risquer l'anachronisme, que les communautés monastiques avaient conscience de remplir une »mission de service public«[83], garantie par l'autorité des rois et des princes: les chartriers monastiques n'étaient pas de simples réceptacles, mais des *loca credibilia*; ils constituaient en quelque sorte, et d'autres dépôts d'archives ecclésiastiques avec eux, les *gesta municipalia* de l'âge seigneurial. L'éclatement progressif des formulaires et la mainmise des moines et clercs sur la production de l'écrit, bien marquée à partir du Xe siècle, n'ont pu qu'aviver l'idée que les chartriers monastiques étaient »publics«, à l'instar de leurs biens que les moines considèrent parfois comme des *res publicae*[84]. On comprend alors que l'expression *in archivis*

[81] Gesta abbatum Sancti Bertini Sithiensium, éd. Oswald HOLDER-EGGER, dans: MGH, Scriptores, t. 13, Hanovre 1881, chap. 58, p. 618; Vita Folquini episcopi Morinensis (BHL n° 3079), éd. HOLDER-EGGER, dans: MGH, Scriptores, t. 15/1, Hanovre 1887, chap. 7, p. 428.

[82] Je me permets de renvoyer ici à mon mémoire d'habilitation intitulé »Autour de Folcuin de Saint-Bertin«, présenté en décembre 2001 (Université Paris I) et dont la publication est prévue dans la collection des Mémoires et documents de l'École des chartes.

[83] Il conviendrait sans doute d'explorer en profondeur l'articulation des notions de »public« et de »sacré«, à partir notamment de la formule du Digeste, 1, 8 (... *Sanctae autem res sunt hae quae publice consecratae sunt, non private*). Par un certain renversement et dans un certain contexte, la notion de public pourrait impliquer la dimension sacrée du lieu. Sur les archives comme dépôt sacré: Olivier GUYOTJEANNIN, »Penuria scriptorum«: le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du nord (X^e^–première moitié du XIe siècle), dans: ID., Laurent MORELLE, Michel PARISSE (dir.), Pratiques de l'écrit documentaire au XIe siècle (= Bibliothèque de l'École des chartes 155 [1997]), p. 11–44, à la p. 31.

[84] Sur ce dernier point, voir l'exemple, contemporain de Suger, donné par l'Histoire-polyptyque de l'abbaye de Marchiennes (1116/1121), éd. Bernard DELMAIRE, Louvain-la-Neuve 1985 (Centre belge d'histoire rurale, 84), § 2, p. 66: contre les chicaneurs de tout poil qui inquiètent les monastères à propos de l'origine de leurs biens, l'auteur vante les mérites de la connaissance bien documentée du passé: ...*reor multum proficuum fore contra insur-*

publicis ait imprégné la mémoire utile de l'abbé Suger: elle s'accordait harmonieusement au »public role«[85] que l'abbé destinait à son monastère, un rôle que traduisait l'expression de *caput regni* qu'on rencontre dans un diplôme célèbre rédigé à Saint-Denis[86]. Mais comme Suger a simplement remployé une formule déjà en circulation, et sans aucune précision ni commentaire, rien ne nous autorise à la gloser comme si elle témoignait d'une réflexion spéculative sur la signification du chartrier dionysien dans le cadre de la mission politique dévolue à l'abbaye de Saint-Denis par son chef.

Au total, le réexamen des deux passages du *De administratione* conduit à un certain désenchantement. Sur le terrain archivistique – comme sur d'autres semble-t-il –, Suger n'innove pas. Il ne faut pas se laisser abuser par les mots qu'il emploie, dont on est porté à surestimer la profondeur à cause d'une tradition historiographique pesante. Le terme *biblos*, qui signifie »papyrus« et non pas »cartulaire«, n'invite pas à faire de Suger le témoin lucide et moderne d'un chartrier repensé dans ses composantes; l'expression »archives publiques« qu'il applique au chartrier du monastère, réminiscence possible d'une lecture d'origine fleurisienne (Adrevald de Fleury), ne suppose pas forcément un nouveau projet »politique« pour la mémoire écrite dionysienne.

Mais ce que nous avons perdu d'un côté, nous le regagnons de l'autre. On saisit par la prose de Suger la forte présence des papyrus dans l'image du chartrier dionysien et la facilité avec laquelle l'abbé assimile des notions apprises au cours de sa vie monastique. Suger gagne en consistance ce qu'il perd en brillant. Si l'on ajoute que le passage relatif à Argenteuil invite à considérer avec beaucoup de méfiance les assertions les plus nettes de Suger et peut-être aussi à mieux scruter la genèse d'un texte (le *De administratione*) moins lisse qu'il ne semble au premier abord, la moisson n'est finalement pas si pauvre.

gentium infestationes et adversus omnium violentiam injuste occupare querentium res publicas.

[85] GRANT (voir n. 76), p. 26.

[86] L'expression est dans l'acte de Louis VI de 1124, éd. DUFOUR, Recueil (voir n. 16), t. 1, n° 220, p. 458–466, à la p. 466 (texte) et p. 463 (singularité de la formule).

OLIVIER GUYOTJEANNIN

RETOUR SUR LE CARTULAIRE BLANC DE SAINT-DENIS

Le rapide »retour sur le Cartulaire blanc« que je viens proposer, cédant à l'amicale insistance de Rolf Grosse, va considérablement éloigner le lecteur des XIe–XIIe siècles fort opportunément mis au programme d'une journée d'études sur Saint-Denis. Non seulement parce que les deux monumentaux volumes du Cartulaire blanc sont œuvre du dernier quart du XIIIe siècle; mais encore parce que, outil de gestion autant que de mémoire, le Cartulaire blanc survalorise la production elle-même surabondante du demi-siècle qui précède le lancement de l'entreprise: des 2616 actes que j'y ai comptés (avec quelques doublons et non sans risque d'erreurs), une grosse moitié (51%) est datée des années 1226 à 1275. Le »retour« sera donc détour; pris de remords, j'esquisserai un rapide retour sur Suger en fin d'exposé. Auparavant, je ne ferai plus que livrer quelques informations et éléments de réflexion, tirés d'un travail mené collectivement par les étudiants de l'École des chartes – travail qui n'en est qu'aux premiers pas, ce qui je l'espère fera pardonner le caractère à la fois partiel et temporaire des conclusions.

L'art du cartulaire à Saint-Denis

Depuis que Rolf Grosse a débrouillé la chronologie des entreprises de compilation de cartulaires à Saint-Denis[1], on perçoit mieux les voies choisies par l'abbaye pour investir, tard mais pas forcément en retard, et massivement mais pas forcément exhaustivement, dans les entreprises de compilation. L'analyse partielle à laquelle nous avons déjà pu nous livrer corrobore entièrement les conclusions présentées par Rolf Grosse en 1991: de »vrais« cartulaires, il n'en reste que du XIIIe siècle.

[1] Rolf GROSSE, Remarques sur les cartulaires de Saint-Denis aux XIIIe et XIVe siècles, dans: Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE, Michel PARISSE (dir.), Les cartulaires, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S., Paris 5–7 décembre 1991, Paris, Genève 1993 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 39), p. 279–288.

Une première vague, hétérogène, produit d'abord des cartulaires spécialisés, de faible volume. D'une part avec un cartulaire du convent, compilé vers la fin des années 1220, riche par définition en actes des abbés, et presque exclusivement en actes des quatre dernières décennies; dit à tort cartulaire »de l'Aumônerie«, il est repris un demi-siècle plus tard; le convent n'ayant décidément pas de chance, ce cartulaire-ci sera dit »de la Pitancerie«, et assez vite, peut-être dès l'origine, il est venu former comme un appendice du Cartulaire blanc. L'autre cartulaire spécialisé, lui, mérite mieux son nom de »Livre des privilèges«, et moins son sort, puisqu'il est aujourd'hui largement illisible; il compile bulles et diplômes, sans omettre ni la pseudo-Donation de Constantin ni un acte de Suger (enfin!), dans les décennies centrales du XIIIe siècle. Je rejoins sans réticence la conclusion de Rolf Grosse: le plan de classement laisse ouverte la possibilité que le volume actuel procède de la reprise et de la mise à jour d'un cartulaire d'»autorités«, compilé vers le milieu du XIIe siècle, et pourquoi pas à la fin de l'abbatiat de Suger ou peu après – ce serait la seule trace tant soit peu sûre d'un cartulaire du XIIe siècle.

Après ces premiers essais, deux autres vagues viennent manifester des projets autrement ambitieux. On peut dater des années 1277–1278 la fin de l'étape primitive de compilation du Cartulaire blanc, marquée par la réalisation d'une table récapitulative qui servira encore au début du XIVe siècle d'outil d'accès, bien incommode, aux originaux du chartrier. Jusqu'en 1300, la mise à jour du Cartulaire est assez systématique; on n'y transcrit plus ensuite que quatre actes. Le relais est pris, autour des années 1320, par un projet aussi ambitieux mais inachevé, plus technicien et plus brouillon, de cartulaires spécialisés par domaines, reprenant une documentation récolée, cotée et inventoriée à nouveaux frais.

La masse de la documentation engrangée à Saint-Denis a parallèlement stimulé les brillants archivistes de l'abbaye, qui ont déployé une rare ardeur à annoter, marquer, ranger, inventorier leur chartrier. L'importance de l'atelier historiographique san-dionysien n'est peut-être pas étrangère à la qualité de leurs travaux; elle ne l'est sûrement pas à la valorisation de leur fonction et à la conservation méticuleuse d'un ensemble d'inventaires d'archives, exceptionnel par sa densité – l'autre facteur d'explication à cette conservation étant que les finalités de chacun ayant considérablement varié, ils gardaient tous une valeur propre qui incitait à ne pas les détruire[2].

[2] Pour plus de détail, mais sans aucune exhaustivité, Olivier GUYOTJEANNIN, La science des archives à Saint-Denis, fin du XIIIe–début du XVIe siècle, dans: Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD, Jean-Marie MOEGLIN (dir.), Saint-Denis et la royauté, études offertes à Bernard Guenée, Paris 1999 (Histoire ancienne et médiévale, 59), p. 339–353, et La tradition de l'ombre: les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XIIe–XVe siècles), dans: Adam J. KOSTO, Anders WINROTH (dir.), Charters, cartularies and archives: the preservation and transmission of documents in the medieval West, proceedings of a colloquium of the Commission internationale de diploma-

Non seulement le Cartulaire blanc est contemporain de l'édition officielle (1274) du premier noyau de ce qui va devenir les Grandes chroniques de France, pour lesquelles Primat prend plus d'une fois le chemin du chartrier; mais encore son confrère et collègue Guillaume de Nangis, officiellement en charge des archives et responsable de la mise à jour du Cartulaire, ne peut être que l'instigateur plus ou moins proche d'une œuvre parfaitement originale, un »digest« résumant le Cartulaire et compilé d'une traite entre 1287 et 1289. Un obscur destin a valu à cette compilation le nom d'»Ancien inventaire noir«, bien à tort car il n'est plus noir et n'a rien d'un inventaire d'archives. Depuis quelques années, je ne cesse de m'émerveiller devant ce petit volume qui montre comment les historiens-archivistes de Saint-Denis lisaient, glosaient et parfois déformaient le texte de leurs actes anciens et moins anciens.

La confection de l'»Ancien inventaire noir« est assurément l'élément le plus original dans le dispositif de compilation du Cartulaire blanc. Car, pour le reste, le Cartulaire blanc brille moins par l'originalité de sa facture que par sa masse. Ni sa table, clef d'accès aux originaux, ni ses mises à jour programmées sur un quart de siècle, ni ses rubriques, ni ses transcriptions exhaustives et soignées (du latin au moins, car la transcription de la langue vernaculaire est rien moins que littérale, mais cela tient plus à l'état de la langue qu'aux capacités du compilateur), agrémentées de quelques renvois directs au chartrier et aux actes répétitifs qu'il renferme, ni son ornementation sobre, ni la multiplication des outils fonctionnels de repérage ne dénoncent beaucoup d'innovations. Le plan, un peu perturbé à la reliure, n'est pas plus original, qui donne l'avantage à la répartition des chapitres par domaines ou ensembles géographiques, çà et là regroupés ou identifiés à contretemps (soixante-quatre chapitres »topographiques«, contre quatre consacrés à des offices et quatre encore à des types d'actes ou d'objets). Quelles particularités signaler alors? Serait-ce la présence constante du dessin des monogrammes royaux? Elle retient surtout l'attention quand des bévues (le monogramme de saint Louis pour celui de Louis VI) montrent que l'illustrateur, comme Primat résumant des diplômes de Robert le Pieux dans les Grandes chroniques, travaille avec des fiches qu'il mélange parfois. Seraient-ce les incohérences troublantes de numérotation qui, entre le corps du Cartulaire (où elle est assez tardive), sa table et l'Ancien inventaire noir, amènent parfois à décerner trois numéros différents au même acte, tous distincts du numéro porté au dos de l'original? On en conclut surtout que le cartulaire fait écran devant la chartrier, autrement dit qu'il sert à quelque chose ...

Le plus intéressant dans la fabrication du volume vient peut-être du mode de classement des actes à l'intérieur des chapitres. Le chapitre initial, »Saint-Denis«, qui mélange les actes ponctuels sur la localité et les actes généraux

tique (Princeton and New York, 16–18 september 1999), Toronto 2002 (Papers in mediaeval studies, 17), p. 81–112.

(royaux et abbatiaux, puisque les bulles sont à part), est le seul dont le plan, par catégories d'auteurs, reprenne, en partie, celui du Livre des privilèges. Partout ailleurs, un primat évident est donné au classement chronologique. Et ce qui frappe, quand le travail a été poussé jusqu'au bout, c'est le savoir-faire et l'opiniâtreté appliqués presque sans faille à l'exécution: savoir-faire qui permet aux archivistes d'attribuer, presque toujours à bon escient, les diplômes carolingiens, datés de la seule année de règne, au bon Charles; opiniâtreté qui, dans les cas les plus aboutis, les amène à classer les documents non seulement par année mais encore par mois et parfois par jour, et sans se laisser abuser par l'ancien style.

Autre intérêt du classement chronologique: il est le fil d'Ariane pour dégager un peu mieux les étapes du travail. De-ci de-là, en effet, l'ordre chronologique, très strictement respecté jusqu'aux documents des années 1244–1246, est ensuite rompu – une rupture parfois accusée, au tome II, par de subtils changements graphiques: passé ces années, l'ordre chronologique est volontiers tourmenté, la succession des actes est entrelardée de paquets de *munimina*, brisée de retours en arrière, quand elle n'est pas ouverte par un ou deux préceptes carolingiens omis jusque-là. En l'état actuel de l'analyse, bien imparfait, il semble que les compilateurs du Cartulaire blanc, qui ont dû se mettre au travail assez tôt dans les années 1270, ont d'abord eu à leur disposition des layettes dont un nombre appréciable (surtout pour les possessions les plus proches de l'abbaye) avaient été méticuleusement classées au milieu des années 1240; la suite aurait été mise en ordre (par les compilateurs ou par leurs prédécesseurs immédiats) avec une certaine hâte mais avec des effets impressionnants, comme si l'on avait voulu ratisser large dans un chartrier à moitié classé, réintégrant des actes parfois anciens d'un voire de plusieurs siècles et offrant une documentation beaucoup plus étoffée en même temps que scrupuleusement tenue à jour.

Constatation qui amène à poser l'autre grande question: celle de la richesse du cartulaire. Je l'ai dit en commençant: un peu plus de la moitié des actes transcrits au Cartulaire blanc sont du seul demi-siècle qui, en gros, précède le lancement de la compilation. Le chiffre inquiète, même si l'on tient compte de la courbe générale d'évolution de la production documentaire, qui se confirme d'ailleurs pleinement à Saint-Denis. Dans l'ensemble du Cartulaire blanc, la part des actes antérieurs à 1200 (et même en y incluant une frange d'actes sans date qui pourraient être aussi bien du début du XIIIe siècle) est de moins d'un cinquième (18 %)[3]; 3% d'actes antérieurs à l'an mil, c'est honorable, mais encore fort peu pour Saint-Denis, où l'on sait que par dizaines les préceptes mérovingiens et carolingiens dormaient dans les layettes des »Vieux préceptes« et des »Vieux échanges«, pour n'être guère dérangés avant le XIVe siècle où ils

[3] Mais de près de 30% dans le seul tome II: phénomène bien connu, les possessions plus lointaines, regroupées dans ce volume, incitent plus tôt à produire plus d'écrit.

seront cotés, sans être jamais recopiés ni inventoriés (c'est le cas d'un original sur trois des nombreux actes donnés à l'abbaye par Charles le Chauve). Quelques sondages grossiers confirment que la sélectivité du Cartulaire blanc est proportionnelle à l'ancienneté des documents; sur la base des actes dont on a encore le texte, tous modes de tradition confondus, le Cartulaire blanc retranscrit à peine plus de la moitié des documents antérieurs à 1150, mais plus de neuf sur dix des actes de 1225 à 1275[4]. Une approche plus fine, sur un autre échantillonnage, confirme que les plus hautes époques sont les premières à faire les frais de cette sélectivité, qui connaît ensuite de légères fluctuations sur le temps court:

Période	Originaux, transcrits au Cart. blanc	Originaux, non transcrits au Cart. blanc	Cart. blanc, originaux perdus	Taux de couverture du Cart. blanc
IXe–Xe siècles	23	43	11	44 %
1101–1150	49	9	30	90 %
1216–1220	56	22	48	83 %
1251–1255	44	21	28	77 %

Un projet d'édition

En dépit de ce déséquilibre, la documentation engrangée reste écrasante et, si sa masse n'a pas découragé les archivistes monastiques, elle a, faut-il le rappeler, effrayé les éditeurs. Les cartulaires de l'abbaye engrangent sans doute pas loin de 3000 actes antérieurs à 1300, mais ce n'est pas le seul malheur: les originaux sont conservés à foison (dans la proportion de près de deux actes sur trois pour quelques dossiers déjà exploités) mais dispersés; les copies libres sont innombrables et pas toujours inutiles. Et l'ensemble est encore un peu plus éclaté que le tout-venant des chartriers ecclésiastiques entrés sous la Révolution aux Archives nationales, puisque, sous le règne de Louis XIV, la Maison royale Saint-Louis à Saint-Cyr se vit affecter les revenus de la mense abbatiale et, en conséquence, des lots d'originaux, aujourd'hui conservés aux Archives départementales des Yvelines.

C'est donc sous l'effet double d'une témérité qui commence à me faire trembler, et du besoin pressant de fournir vite beaucoup de travail à l'insatiable appétit des promotions successives de l'École des chartes, dont les étudiants s'étaient joué en deux ans des 224 actes du chartrier des Prémontrés

[4] Comptages réalisés sur la base des originaux encore conservés à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle au témoignage de l'exceptionnel Inventaire général lancé en 1680 (Arch. nat., LL 1189–1190).

de Saint-Yved de Braine, et en deux ans encore des 274 formules du formulaire d'Odart Morchesne, que j'ai espéré trouver un peu de répit en les lançant sur le chartrier de Saint-Denis. J'avais d'abord pensé engager le travail de la façon la plus classique qui fût: partir des originaux, recenser les copies, monter assez vite une édition critique en choisissant des termes chronologiques raisonnables – laisser les hautes époques à leurs spécialistes, laisser aussi de côté un long XIe siècle sur lequel une entreprise était annoncée, commencer donc à l'abbatiat de Suger (que revoilà), s'arrêter enfin à 1220, où explose la documentation, pour concorder au plus près avec les entreprises de recensement menées à l'I.R.H.T. par Annie Dufour, qui mettait avec la disponibilité que l'on imagine tous ses dossiers à notre disposition. Prendre, en bref, une tranche d'un siècle, qui allait ravir (peut-être) les spécialistes de l'époque, et une fois encore désoler les autres; et qui surtout allait morceler (et en fait interdire) l'analyse fine des cartulaires et des inventaires d'archives, proscrire toute vue d'ensemble sur la gestion du chartrier, questions qui n'étaient pas pour rien dans le choix de Saint-Denis. Alors que tous et chacun déplorent les lacunes dans la connaissance des sources, difficiles, du XIIIe siècle, ne fallait-il sauter le pas? Pour emporter la décision, il a suffi de lire de façon cursive quelques chapitres de Cartulaire blanc, qui montrèrent aussitôt que les sources difficiles du XIIIe siècle sont aussi enthousiasmantes.

Un seul exemple, je pense, illustrera de façon convaincante ces richesses, exemple que je tire du chapitre préparé l'an dernier, consacré à Tremblay-en-France, accessoirement à Mitry et à Villepinte, et riche de 51 actes (pour 36 transactions différentes). Dense mais aussi disproportionnée qu'ailleurs (19 actes seulement jusqu'en 1220), la documentation offre une possibilité, il est vrai assez rare par son intensité, de recoupement avec le passage consacré au domaine dans le *De administratione* de Suger. Surtout, en dehors de l'enchâtellement de la localité, de la liquidation de l'avouerie des comtes de Dammartin, de la démultiplication des habitats et des granges, elle livre un dossier fourni sur les seigneurs de Villepinte, rameau des Bouteillers de Senlis, un paquet de *munimina* remis par les seigneurs, intéressant eux-mêmes comme un gendre, sergent bien marié de Philippe Auguste, Roger la Pie, concernant Paris aussi bien qu'Étampes; en bref autant d'occasions de voir l'implantation de fidèles du Capétien qui a longtemps chassé sur ces terres; et encore d'autres merveilles, provenant du rayonnement du chartrier monastique, bien au-delà des finalités gestionnaires: un témoin, direct et indirect, de la pratique de rédaction par l'abbé d'actes de douaire au profit d'habitants (1206); le témoignage sur la conservation (incertaine au reste) par des laïques d'un contrat de concession de terre à part de fruits (1217–1218); plus tard dans le siècle, trois actes fort précis sur une exécution testamentaire et la création d'une chapellenie.

Autre extraordinaire occasion, cette fois proprement diplomatique, celle qui est offerte, par la densité même des actes, de découvrir la vie des formules aux années 1230–1270, formules qu'il faut ne pas avoir lues pour les taxer de stéréotype, alors que la rédaction, pour être toujours plus savante, n'a rien de figé. Sur un point particulier, le dossier donne à toucher du doigt le progressif affermissement de la maîtrise rédactionnelle des lettres de Châtelet qui, d'abord engoncées dans le malhabile démarquage du latin de l'officialité épiscopale, au risque permanent du contresens, gagnent en une quinzaine d'années la maturité de leur expression française, offrant aussi à la lexicographie juridique de formidables attestations.

Une édition électronique

Bref, la tentation l'a emporté, et notre angle d'attaque du chartrier de Saint-Denis est donc, désormais, le matériau, tout le matériau du Cartulaire blanc, édité dans l'ordre de la compilation, et pour l'heure en suivant sa transcription. S'il devait rester définitif, le parti serait intenable, puisque le Cartulaire est sélectif, et qu'il pèche, comme tous les copistes. Pour compenser le double péril de cette conception, assumé mais réel, revendiqué comme provisoire, nous recherchons dès maintenant les originaux conservés et les éditions disponibles (très largement limitées aux actes royaux et pontificaux), comme nous pistons dans les divers inventaires d'archives (Ancien inventaire jaune, Inventaire de 1520, Inventaire de 1680) le bilan de la conservation des parchemins. Mais, dans cette première étape, le texte des originaux n'est sollicité que lorsque le texte du Cartulaire soulève un doute à la lecture – la seule excuse reposant dans les tests qui ont montré une large fiabilité du Cartulaire. Par contre, l'intérêt pour les pratiques archivistiques nous incite, dès cette première étape, à relever et éditer non seulement les rubriques du Cartulaire, mais encore le texte des regestes médiévaux (Ancien inventaire noir et Ancien inventaire jaune).

S'il y a une justification à des pratiques aussi barbares, elle est dans la conjonction d'un chiffre et d'un outil. Le chiffre, c'est bien sûr celui de la documentation disponible: au début 2003, le chapitre Tremblay est entièrement traité, le chapitre Rueil [de Rueil-Malmaison] en est au stade du finissage, sans compter la préparation du chapitre Beaurain et quelques sondages dans les chapitres Cergy et Cormeilles. En bref, au rythme actuel, occupant les étudiants de deuxième année, la première phase du travail (édition »soignée« du seul Cartulaire blanc) sera achevée en 2045; la collation des originaux et des autres copies, l'exploitation des autres cartulaires devraient mener tranquille-

ment l'entreprise à l'orée du XXIIe siècle. Voilà pour le chiffre. L'outil qui sauve l'honneur, c'est l'édition électronique dont le webmestre du site de l'École des chartes, Gautier Poupeau, affine la conception depuis le début de 2002[5]. Outre la volonté d'explorer les potentialités, encore mal reconnues, d'une édition informatique de documents diplomatiques, ce choix était presque imposé par le »dossier« et son mode de traitement: souci de fournir dès maintenant des éléments, utilisables et modifiables à la fois, sans attendre un siècle; possibilité de donner à lire une masse de textes du second XIIIe siècle, que la longueur du formulaire exclut, par la logique économique, de l'édition papier.

Pour le dire rapidement, la lecture des actes édités peut se faire par de multiples accès: 1° à partir de l'ordre du Cartulaire (une introduction étoffée détaillant, pour chaque chapitre, l'historique du domaine, la composition du chapitre, mais comprenant aussi un volet iconographique aussi diversifié que possible: cartes de localisation, documents graphiques anciens, tableaux généalogiques, photographies ..., et un volet pédagogique, avec des suggestions d'utilisation des actes); 2° à partir d'une table chronologique cumulative, qui semble à peu près au point; 3° à partir de divers échelons de cartes visualisant soit les domaines, soit les quartiers de chaque finage; 4° enfin, c'est le plus classique et le plus difficile à mettre en œuvre, à partir d'index, où – est-il besoin de le dire? – nous buttons sur les problèmes de masse, de renvois, de lemmatisation. Il n'est guère plus besoin de dire que la construction progressive de l'édition, la mise à jour des index et des tables, l'enrichissement ultérieur des collations sont, de leur côté, des problèmes automatiquement résolus. Le principe de l'association des textes (ou de leur table pour les chapitres non encore édités) à une numérisation intégrale du cartulaire est également retenu, en partenariat avec les Archives nationales. J'irai vite sur la discussion des choix fondamentaux liés à l'édition informatique, pour livrer deux éléments: d'une part, nous entendons maintenir fermement le principe de la gratuité de consultation (diverses procédures facilitant même l'impression); d'autre part, le danger d'une atomisation de la consultation est combattu par des outils qui tendent toujours à remettre l'information en contexte (introductions, tables récapitulatives de divers types, cartes de position ...), domaine où tout reste à inventer!

[5] Les premiers éléments disponibles (pages et cartes d'orientation générale, tableau des chapitres, chapitre Tremblay entièrement traité) sont consultables sur le site de l'École des chartes (www.enc.sorbonne.fr). Une présentation plus développée de la conception du site, par O. GUYOTJEANNIN et Gautier POUPEAU, a parue dans: Le médiéviste et l'ordinateur 42 (2003), p. 93–99. L'architecture informatique a notablement évoluée depuis cette mise au point.

Retour sur Suger

En attendant de voir Suger surfer, cette rapide présentation doit se clore sur une question où sa figure rencontre le Cartulaire blanc, question qui, à ma connaissance, n'a jamais été abordée par les éditeurs des chartes de Suger: quelle a été à l'abbaye la postérité et la célébrité des actes de l'abbé? Les a-t-on lus et copiés? Comment les a-t-on appréciés et compris? Questions intéressantes, je pense, mais auxquelles l'histoire archivistique n'apporte que des lueurs maigres et ambiguës, avec pour seul avantage de susciter quelques interrogations.

Des seize actes intitulés au nom de Suger qui nous sont aujourd'hui connus, cinq viennent d'autres chartriers ou, à tout le moins, n'ont pas intégré le chartrier de Saint-Denis avant la fin du Moyen Âge[6]: un acte pour Saint-Martin-des-Champs (n° 14), un autre pour Valséry (n° 15), un acte pour le chapitre Saint-Paul de Saint-Denis (n° 6), selon toute évidence d'abord conservé hors de l'abbaye[7], deux actes enfin pour le prieuré san-dionysien de La Chapelaude dont toute la tradition est issue du prieuré et non de l'abbaye-mère (n°s 4 et 7). Mais onze actes (un chiffre considérable encore que non exceptionnel pour des bénédictins) se sont retrouvés au chartrier du producteur (annexe 2): certains parce qu'ils sont délivrés en »interne« et concernent des affectations à des offices, des fondations de messes et d'anniversaires ..., et Suger en a été prodigue, d'autre parce qu'ils relèvent d'une grande et assez ordinaire prudence de gestion, l'un des exemplaires ou le seul exemplaire étant archivé à l'abbaye[8].

Où les choses deviennent plus dignes de remarque, c'est que, sur ces onze actes, neuf sont transcrits, un siècle et demi après, au Cartulaire blanc, dont cinq en bloc, au premier chapitre, »Saint-Denis« – seule occasion de sauver quatre actes qui ont vu leur original disparaître. Occasion aussi de voir com-

[6] Référence est faite désormais aux numéros de la section »Chartes« de la dernière édition en date: Suger, Œuvres, t. 2: Lettres de Suger, Chartes de Suger, Vie de Suger par le moine Guillaume, texte établi, traduit et commenté par Françoise GASPARRI, Paris 2001 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 41), p. 155–267.

[7] À la différence du grand acte sur les rapports entre l'abbaye et le chapitre (n° 11), celui-ci ne semble pas avoir intégré le chartrier abbatial avant quelque temps; l'original (Arch. nat., L 845, n° 19) porte au dos une analyse de la fin du XIIIe siècle qui diffère des analyses usuellement portées à l'abbaye à l'époque (*Littere bone memorie Suggerii quondam abbatis Sancti Dyonisii de molendino defuncti Yvonis, de compositione facta inter cantorem et capitulum Sancti Pauli et Adam filium defuncti Yvonis anno Domini millesimo C° XXX° V°*). La cote dorsale (? XVe siècle: + *a a R*) est le premier indice d'une conservation au chartrier de l'abbaye de Saint-Denis.

[8] Le cas est évident pour le n° 16, établi sous la forme d'un chirographe, dont un exemplaire est transcrit au Cartulaire blanc de Saint-Denis, et dont l'autre, conservé en original aux Archives nationales (L 1004, n° 2), vient du chartrier de Longpont au témoignage de ses notes dorsales.

ment Guillaume de Nangis ou son aide comprennent et transmettent la substance de ces actes, essentiellement des cinq premiers, puisqu'une partie de l'Ancien inventaire noir est manquante (annexe 1): je relève, pêle-mêle, le souci discret mais effectif d'attirer l'attention sur la personne de l'abbé (que parallèlement Primat mettait en relief dans ses Grandes chroniques[9]), par des initiales tant soit peu décorées, une pratique exceptionnelle dans ce petit volume pragmatique; l'expertise juridique et lexicale; le souci de gloser aussi (l'analyse ajoutant ici des précisions d'ordre liturgique, là la localisation de la sépulture de l'abbé); la déformation enfin qu'impose le souci gestionnaire: une longueur inusuelle est réservée au regeste (qui se fait, par moments, transcription pure et simple) de l'acte fixant le statut du chapitre Saint-Paul, pièce de choix apparemment pour décrire les relations avec l'abbaye.

À ces transcriptions, pourtant, il manque, et ils sont les seuls à manquer, les deux plus beaux fleurons sugériens du chartrier: les deux testaments-ordonnances de 1137 et 1140, qui fascinent les historiens mais vivent aux archives d'une vie presque souterraine, soulevant bien des questions sur ce que nous pouvons appréhender des chartriers médiévaux, même quand on aura dit que le Cartulaire blanc a dû les négliger parce qu'ils ne regardent pas assez la gestion et trop le convent – mais ils ne sont pas plus aux cartulaires du convent, et le Cartulaire blanc transcrit bien la fondation de l'office de la Vierge, qui n'est pas le seul à augmenter les distributions! Le premier »testament«, de 1137, a certes été transcrit au Livre des privilèges; il porte une analyse dorsale du XIIe siècle (*De anniversario abbatis Sugerii*), et un numéro d'ordre du XIVe, qui permet de le rapprocher d'une analyse de l'Ancien inventaire jaune[10]. Il était donc bien aux archives »centrales« de Saint-Denis, ce qui confirme qu'il a été délibérément écarté lors de la préparation du Cartulaire blanc. Plus troublant encore, le cas du second »testament«, de 1140: pourtant composé selon toute vraisemblance quelques années après lui (après 1146), le prototype du Livre des privilèges l'ignore, au profit du seul acte de 1137. Mais nous conservons encore son original, notre unique source, un original qui ne surgit à nos yeux qu'avec l'inventaire de 1520; avant la cote qui est inscrite sur son dos à la fin du XVe siècle, l'original ne porte aucune de ces annotations qui constellent le dos de presque tous les autres actes: pas d'analyse du XIIe et du XIIIe siècle, ni de »cotes« des XIIIe et XIVe. Aurait-il

[9] Voir la glose de Primat, insérée dans un passage traduit de Suger: »Moines [*on en est encore au règne de Philippe Ier*] estoit de Saint Denys en France et puis fu il abbés de laienz et fit tant de biens ou roiaume et a l'Eglise, car il ot tot le roiaume en sa garde au tens que lui rois Loois, fiuz Loois le Groz et peres au roi Philippe, fu outre mer. Et si fu cil maimes qui escrit cete estoire, si certenement comme cil qui ausi, come toz jors, fu norriz ou palais et ou servise le roi«, éd. Jules VIARD, Les Grandes chroniques de France, t. 5, Paris 1928 (Société de l'histoire de France), p. 115.

[10] *Sugerii abbatis quomodo constitutum fuit anniversarium suum in capitulo, cum isto signo + a b*: Arch. nat., LL 1185, p. 52.

entièrement vécu dans l'ombre du testament de 1137 (dont il imite par ailleurs la présentation matérielle), avec qui il partage en 1520 une même cote et une même analyse[11], que l'on ne s'expliquerait ni le silence du Livre des privilèges ni celui de l'Ancien inventaire jaune.

La question est ainsi repoussée dans le camp des historiens du XIIe siècle san-dionysien, où je me suis imprudemment avancé avant de m'en retourner au Cartulaire blanc.

Annexe 1

Analyses d'actes de Suger aux années 1280

On édite ici les regestes donnés par l'Ancien inventaire noir (Arch. nat., LL 1184), autrement dit par Guillaume de Nangis ou sous sa direction, d'actes transcrits dans le Cartulaire blanc. En raison de lacunes du volume, seuls sont disponibles les regestes des actes transcrits aux chapitres Saint-Denis et Lavercines. On mentionne en tête le numéro de la charte dans l'édition Gasparri, puis la pagination du regeste dans l'»Inventaire«. On signale par un interlettrage les principales adjonctions faites par l'»Inventaire« au texte des actes.

[Charte n° 5 = p. 11] *Suggeri abbatis et conventus quomodo concessimus Roberto Aurifabro unam aream ad domum construendam ante monasterium nostrum hac pactione ut redderet annuatim nobis infra octabas Sancti Dyonisii unum coclear argenteum ponderis unius uncie.*

[Charte n° 1 = p. 11–12] *Suggeri abbatis quomodo ipse constituit fieri omni feria sexta servicium trium lectionum de beata Maria, sicut mos est nobis facere tres lectiones infra octabas Pentecostes tribus penultimis diebus. Et ita precepit fieri omni feria quinta de beato Dyonisio, nisi accidant XII lectiones hiis diebus*[12]*. Propter istud servicium faciendum ipse augmentavit cotidianum generale nostrum de sex solidis, nam antea IIII^or solidorum erat*[13]*, et ita debemus habere cotidie X solidos pro generali. Item ipse constituit ut, quocienscumque essemus cenaturi, quod haberemus refectiones de decima Sancti Luciani.*

[Charte n° 3 = p. 12] *Suggeri abbatis quomodo ipse absolvit comitem Mospecensis* (sic) *de quibusdam dampnis nobis illatis.*

[Charte n° 2 = p. 12] *Suggeri abbatis et conventus quomodo homines ville Beati Dyonisii fuerunt libertati traditi.*

[11] »Deux chartres de l'abbé Suggectz touchant son obit et plusieurs droictz par [pour] la fondacion d'iceluy pour le convent tant en refections conventuelles comme aultrement«: Arch. nat., LL 1187, p. 121.

[12] La charte évoque un déplacement dû aux principales solennités de vigiles ou du Carême.

[13] La charte prescrit l'inverse, une augmentation de 4 sous du quotidien auparavant fixé à 6 sous.

[Charte n° 11 = p. 12–13] *Suggeri abbatis et conventus quomodo concessimus canonicis Sancti Pauli tenere claustrum suum liberum et immune ab omni exactione et domos et officinas claustri et quas circun* (sic) *claustrum habere poterunt et ubicumque habuerint domos suas quamdiu in eis habitaverint et res eorum et proprie familie; si autem de manibus eorum ad alias personas devenerint, in potestatem judiciarie potestatis lege ville redibunt. Res opidanorum nostrorum vel aliorum hominum in domibus eorum nulla defendet libertas. Hoc tantum fiet quod res aliorum per clericos Sancti Pauli potestati nostre reddentur. Latrones suos de familia sua et qui eis furati fuerint eorum sit ad justiciandum; fugitivos alios latrones potestati nostre reddent, similiter et alios qui ad eos confugerint reos. Item concessimus eisdem in utraque Sancti Pauli festivitate percipere annuatim apud Duolium XL solidos de censu mansi Arnulphi et modium unum annone in molendino uno apud* Ulmeçon *atque modium unum vini in celario nostro cum decem solidis de censu vini clamatorum. Item concessimus eisdem ecclesiam Sancti Johannis et medietatem decime ville que dicitur Ablegias et quartam partem decime de Barcheniaco cum medietate decime ville que dicitur Campiniacus. Item concessimus eisdem habere a nobis annuatim in anniversario Suggerii abbatis unum modium vini et centum panes ad mensuram panis nostri de refectorio, eo pacto et ea conventione ut ipsi celebrent annuatim in capitio ecclesie nostre*[14] *anniversarium Suggerii abbatis et in obitu singulorum fratrum nostrorum ad corpora nondum sepulta conveniant ibique commendationem anime faciant et ad matorium sancti Hilarii pro eadem missam celebrent; et ita similiter de monachis extra abbatiam defunctis tenentur facere. Item pro decantatione psalterii quam post matutinos nostros se non posse facere testati sunt, statutum est ut postquam frater noster defunctus sepultus fuerit, in crastinum vel infra triduum post sepulturam ejus conveniant in ecclesia Sancti Pauli et restaurationem psalterii commendationemque anime ac missam pro ejus anima pariter decantent. Item dedimus eisdem ecclesiam Sancti Petri pro matutinis decantandis annuatim in vigilia Beati Dyonisii in capitio ecclesie nostre ante nostros matutinos, sicut reperire poteritis in prima carta de titulo Sancti Pauli*[15]*. Item Robertus rex dedit eis molendinum de Sancto Luciano et de Ponte Maberti, item furnum de Sancto Marcello et de Porta Basuini. Item dedimus clausum de Strata, clausum de Cormeliis, clausum de Monte Morenciaco et clausum de Dyogilo cum quantula census portione que circa villam et infra adjacet.*

[Charte n° 16 = p. 367] *Sugerii abbatis quomodo concessimus monachis Longipontis VI modiatas terre juxta territorium nostrum in Monte de* Pois *pro duobus modiis, uno mediocris frumenti et altero avene, percipiendis annuatim ad festivitatem Omnium Sanctorum in granchia ipsorum de Valle* Beron *ad mensuram Suessionis*[16]*. Item remisimus eisdem in dictis sex modiatis decimam et terragium.*

[14] La charte de Suger portait: *in die anniversarii mei, si fidei pietas infra septa hujus ecclesie sepeliri permiserit, omni anno ad sepulturam meam convenientes ...*

[15] Acte de l'abbé Adam (Cartulaire blanc, t. I, p. 227 = p. 35 de l'Ancien inventaire noir).

[16] La charte de Suger, après avoir évoqué l'évêché de Soissons en tête, parlait ici de *mensura urbis*.

Annexe 2
La tradition san-dionysienne des actes de Suger

N°	Objet et date	Cartulaire médiéval	Original	Notes dorsales	Ancien inv. jaune	Inv. 1520	Inv. 1680
1	Fondation d'offices [1122–1124]	CB I, p. 51 * (SD XLV)	K 22^{B}, n° 6	Anal. XIIe, cotes XIIIe et XVe		II [3e coffre: privilèges de l'église et de l'abbé …], n° XXXIIII	Original (n° 248)
2	Affranchissement de Saint-Denis 1125	CB I, p. 53 * (SD XLVII)	≠				CB (n° 238)
3	Absolution du comte de Mörsburg 1125	CB I, p. 53 * (SD XLVI)	K 22^{A}, n° 4^{3}	Anal. XIIe, cotes XIIIe et XIVe			Original (n° 235)
5	Confirmation de vente d'un terrain [av. 1135]	CB I, p. 51* (SD XLIIII)	S 2247, n° 8	Anal. XIIIe, cotes XIVe et XVe	[SD, layette III = partie manquante]	B [5e coffre: acquisitions à Paris et alentour], n° LXVI	Original (n° 247)
11	Statut et offices du chapitre Saint-Paul 1137	CB I, p. 54 * (SD XLVIII)	≠				CB (n° 261)
9	Don au Trésor 1137	CB I, p. 319 (Trésor I)	≠				Original (n° 260)
10	Affectation à l'Aumône [1122–1137]	CB II, p. 559 (Aumône III)	L 842, n° 59	Anal. XIIIe, pas de cotes			Original (n° 252)
16	Échange avec Longpont 1150	CB II, p. 160 * (Laversine V)	≠				Original (n° 286)
13	Franchises de Vaucresson 1145	CB I, p. 510 (Rueil [28bis], add. postér.)	≠				CB (n° 274)
8	Premier testament 1137	LP	K 22^{C}, n° 9^{7} = Musée AE II 145	Anal. XIIe, cotes XIVe et XVe	En tête de SD, layette V	C [6e coffre: lettres des fondations], n° LVII	Original (n° 259)
12	Second testament 1140	≠	K 23^{A}, n° 5 = Musée AE II 3783	Cote XVe		C, n° LVII	Original (n° 266)

Abréviations: LP = Livre des privilèges; CB I et CB II = Cartulaire blanc, t. I et II (entre parenthèses titre du chapitre et n° de la copie; * = analyse disponible à l'Ancien inventaire noir [voir annexe 1]); SD = chapitre ou coffre »Saint-Denis«.

DOMINIQUE BARTHÉLEMY

ROIS ET NOBLES AU TEMPS DE LA PAIX DE DIEU

C'est Olivier Guyotjeannin qu'une série d'études de diplomatique[1], une grande pensée sur la seigneurie épiscopale et, tout dernièrement, un bel essai de synthèse[2], imposent comme le spécialiste français des premiers Capétiens[3] et c'est à Rolf Grosse que revient légitimement le titre de grand démystificateur de l'abbé Suger[4]. Les remarques et suggestions proposées ici ne sont, en revanche, que d'un braconnier adonné à la chasse aux paradigmes, notamment aux lisières de la paix de Dieu.

Un thème essentiel dans la vieille histoire de France – celle qui fut »nouvelle« en 1830 – était le caractère populaire et clérical de la monarchie capétienne à ses débuts, son opposition de principe à la noblesse »féodale«. Ainsi Michelet décrit-il, en lecteur d'Helgaud de Fleury, »le bon Robert, indulgent et pieux«, qui »fut un roi homme, un roi peuple et moine«[5]. Suivent les règnes de Henri Ier et Philippe Ier, »spectateurs inertes«, et vient enfin avec Louis le Gros, à l'aube du XIIe siècle, »la résurrection du roi et du peuple«[6] sous l'égide de l'Église et par des campagnes contre la noblesse. Quelque chose demeure de ce vieux paradigme dans des études du second XXe siècle: ainsi lorsqu'on dramatise l'émergence, autour de 1030, de la »seconde féodalité«, celle des seigneurs châtelains d'Île-de-

[1] Olivier GUYOTJEANNIN, Les actes de Henri Ier et la chancellerie royale dans les années 1020–1060, dans: Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1988), p. 81–97; Les actes établis par la chancellerie royale sous Philippe Ier, dans: Bibliothèque de l'École des Chartes 147 (1989), p. 29–48; Le roi de France en ses préambules (XIe–début du XIVe siècle), dans: Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France (1998), p. 21–44.

[2] ID., Episcopus et comes, affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, X^e^–début XIIIe siècle), Genève, Paris 1987 ; ID., chapitres 4 et 7, dans: Philippe CONTAMINE (dir.), Le Moyen Âge. Le roi, l'Église, les grands, le peuple, Paris 2002 (Histoire de la France politique).

[3] À signaler aussi l'excellente tenue du texte de François MENANT, dans: ID. (coord.), Les Capétiens, histoire et dictionnaire, Paris 1999, p. 3–78, 157–191.

[4] Rolf GROSSE, Saint-Denis zwischen Adel und König. Die Zeit vor Suger (1053–1122), Stuttgart 2002.

[5] Jules MICHELET, Histoire de France, t. 4/1 (p. 235 de ID., Le Moyen Âge, Paris 1981).

[6] Ibid. p. 278.

France et d'Orléanais[7], ou même lorsqu'on exalte le »système« des sacralités royales, qui met le roi bien à part des autres puissants[8]. De la sorte, la royauté est pensée exactement comme l'Église de la paix de Dieu: proche du peuple, antiféodale, recourant avant tout au surnaturel pour imposer des limites au désordre et à la violence. On pourrait presque parler d'une opposition structurale, au sein de ce qui est autant et plus une mythologie française qu'une histoire.

Ce n'est pas que les rois des XIe et XIIe siècles n'aient aucun lien avec l'Église et le peuple, aucun souci des prêtres et des pauvres. Mais n'ont-ils pas, comme toute autorité politique, une relation un peu complexe avec la société qu'ils gouvernent ou surplombent? Ne sympathisent-ils jamais avec la noblesse »féodale«? Et d'ailleurs, y a-t-il bien une cause commune, en tous points, de »l'Église« et du »peuple«? On sent bien que tout n'a pas dû être si tranché. Et pourtant, le médiévisme actuel n'est pas entièrement affranchi d'un paradigme qui procède en bonne part d'un discours officiel de l'époque même, de sa »communication politique«: dire que le roi défendait l'Église et les pauvres et assimiler ces deux causes l'une à l'autre, c'était courant dans les chroniques et les préambules. Mais était-ce bien toute la réalité?

L'érudition et l'analyse fine des sources médiévales sont l'essentiel pour la critique de ce schématisme trop commode. Mais il n'est pas mauvais de les étayer et de les prolonger par certaines suggestions de l'anthropologie, qui servent à tout le moins d'antidote aux préjugés modernistes. En l'espèce, une anthropologie de la faide peut aider à dédramatiser la position des premiers Capétiens au milieu d'une »seconde féodalité« écumante, et une anthropologie des croyances et des rituels soutient la réflexion sur la »sacralité« royale.

La faidalité des XIe et XIIe siècles

La problématique de la faide (guerre du dedans) est bien connue en Allemagne grâce aux admirables études de Gerd Althoff et de Hagen Keller sur les Ottoniens et les Saliens. C'est une pensée sur la violence canalisée, contenue, dans des sociétés peu étatiques. Elle porte le coup de grâce à l'anarchie féodale, déjà bien malade des découvertes de Georges Duby et de Karl Ferdinand Werner. Pour elle en effet, les guerres intestines deviennent une véritable pratique sociale, qui ne

[7] Jean-François LEMARIGNIER, Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens (987–1108), Paris 1965, p. 67–139.

[8] Jacques LE GOFF, Une vie pour l'histoire, Paris 1996, p. 105.

remet rien en question mais contribue au contraire à reproduire des relations et positions existantes. Les ennemis de faide se reconnaissent mutuellement comme dignes de s'opposer selon des normes et dans des limites assez précises, et susceptibles de se réconcilier dans l'honneur.

Karl Ferdinand Werner a dit ceci, un jour de 1975: »On pouvait combattre pour des questions litigieuses dans le cadre féodal, même contre le roi, mais on ne devait pas sortir des bornes imposées à l'action d'un prince chrétien et combattre ni menacer le roi dans sa personne, sa dignité, son corps[9].« S'appuyant sur Guillaume de Poitiers, il pense ici à Guillaume le Conquérant devant Henri Ier, mais ne peut-on le dire tout autant des sires du Puiset face à Philippe Ier ou Louis VI? Il pense aussi, je crois, à la sacralité particulière du roi; or on peut invoquer plus largement les bornes imposées par l'opinion dans un cadre faidal, le loyalisme envers les supérieurs qui imprègne la société postcarolingienne.

Mais, dira-t-on, les seigneurs châtelains du XIe siècle ne revendiquent-ils pas leur indépendance? Aucun texte pourtant ne le dit. On les sent fiers de leur chevalerie et de leur noblesse, et de l'une et de l'autre c'est le roi qui constitue le phénix ou la source. On les aperçoit friands de titres comtaux[10] et de beaux mariages, c'est à dire de légitimité et de liens sociaux. Comme l'a remarqué Jean Dunbabin, on ne peut tout de même pas déduire une cassure politique de la présence de »nouveaux sires« dans l'entourage royal[11]. Le beau livre de Michel Bur a marqué aussi l'objectif des comtes de Blois: être bien en cour, avant tout comme comtes palatins[12]. Aucune source ne parle jamais d'indépendance des comtes ou des seigneurs châtelains aux dépens des rois et des princes régionaux du XIe siècle. Des moines et des clercs ont pu dénigrer leur tyrannie, mais cette polémique même n'a de sens que dans une société qui se fait, justement, une certaine idée du droit – et d'ailleurs elle alterne avec une série d'éloges appuyés et de légitimations de la chevalerie noble, dès que les conflits s'apaisent (c'est à dire souvent). Seule la force de nos préjugés modernes a longtemps empêché de voir ces indices de connivence, et de penser la polémique comme une marque de concurrence entre seigneurs ecclésiastiques et laïcs. Dans cette société de faide, une véritable pression sociale canalise et tempère les conflits entre partenaires de même rang, et cela vaut aussi bien quand »les féodaux« s'opposent aux églises que dans leurs affrontements entre eux.

[9] Karl Ferdinand WERNER, Les sources de la légitimité royale à l'avènement des Capétiens (X^e^–XIe siècles), dans: Le sacre des rois. Actes du Colloque International sur les sacres et couronnements royaux (Reims, 1975), Paris 1985, p. 49–60, à la p. 57.

[10] LEMARIGNIER (voir n. 7), p. 126–127.

[11] Jean DUNBABIN, France in the making, 843–1180, 2e éd., Oxford 2000, p. 130, 165.

[12] Michel BUR, La formation du comté de Champagne, Nancy 1977.

La »violence« de ces féodaux, rois et princes compris, doit bien nous apparaître comme la source d'une domination sociale assez dure. Dans le domaine royal comme ailleurs, ils se frappent mutuellement dans la personne, et surtout dans les biens, des dépendants de l'autre. Ceux mêmes qui paient à l'un une taxe de »sauvement« s'exposent ainsi comme cible à son ennemi d'un jour. Et lors de la réconciliation entre gens de bonne compagnie, souvent sous l'égide de Dieu et des saints, on se pardonne mutuellement les torts faits aux paysans. Lorsqu'Adalbéron de Laon reprend à son compte le schéma carolingien des trois ordres, c'est pour prétendre que les nobles chevaliers défendent ceux qui travaillent; mais en période de guerres de voisinage, c'est méconnaître qu'ils sont eux-mêmes la menace et la parade, et c'est faire prendre pour naturelle et bénéfique une inégalité sociale que perpétue la faide chevaleresque. Celle-ci donc reproduit l'ordre seigneurial, elle ne met ni désordre ni anarchie. Entre seigneurs affrontés, il n'y a pas moyen de modifier d'un grand coup l'équilibre des forces, il n'évolue que par petites touches. Les mécanismes mêmes de la faide imposent qu'après tout coup gagnant, le vainqueur se montre traitable. S'il ne l'est pas, beaucoup trouvent qu'il abuse, son parti s'affaiblit, celui de l'adversaire grossit... Le système politique né de la »révolution féodale«, ou plutôt faidale, des années 880 est ainsi fondamentalement visqueux: tout mouvement dans un sens provoque une série de contre-poussées qui freinent le changement. Les nouvelles principautés et seigneuries ne s'affirment et ne se dessinent que graduellement, et la hiérarchie entre les lignages ne se modifie pas d'un coup.

Ce n'est pas qu'en même temps, la compétition ne soit très vive pour les »honneurs«. Ce qui fait les ralliements à un parti, n'est-ce pas davantage l'appât d'un fief que le dévouement au droit et l'attachement à l'équilibre politique? Les quelques informations que nous avons sur les luttes du début du règne d'Henri Ier, entre 1031 et 1043, le donnent bien à penser[13]: le jeune roi rétribue l'appui normand par le Vexin (quitte à se le faire rendre quelques années plus tard). Mais à vrai dire, la plupart des »dons« de fiefs par des seigneurs à des vassaux reviennent à arbitrer entre ceux-ci et des compétiteurs de même rang, souvent des frères et des cousins. Les troubles de ces douze années ne consistent pas en une insurrection générale de la seconde féodalité contre le roi, c'est plutôt l'affrontement de deux factions à cause d'une division interne au lignage capétien et des menées du comte de Blois. Chaque »parti« comprend des représentants des diverses strates d'une société féodale déjà bien hiérarchisée.

[13] Dominique BARTHÉLEMY, L'an mil et la paix de Dieu, Paris 1999, p. 487–495.

On voudrait bien savoir combien de paix de Dieu ont été établies dans le »domaine royal«[14]. Pour la zone des évêques comtes ou quasi comtes, sur sa périphérie nord-est allant de Reims à Beauvais, nous connaissons des serments de 1023 et ensuite, bien éclairée par Hartmut Hoffmann, une série de trêves de Dieu par mandement épiscopal à partir des années 1060[15]. Sur l'axe central du »domaine«, en revanche, nous ne savons rien avant de voir Louis VI, tout à coup, s'appuyer sur la mobilisation de paroissiens par leurs évêques (1111). À Chartres enfin, la correspondance de l'évêque Yves révèle une juridiction qui a l'air routinière – mais que dire de plus? De toute manière, une paix ou »trêve de Dieu« ne saurait être tenue pour »l'Ersatz« d'une défaillance royale ou princière en matière d'ordre public, ni pour l'antithèse d'une anarchie féodale qui n'existe pas; il s'agit bien plutôt d'une des armes de l'Église dans un monde faidal dont elle ne remet pas en cause les normes et les codes.

Et Louis VI, que fait-il à la tête des »milices de paix«? Éric Bournazel a tout de même bien montré qu'il avait surtout autour de lui, en garde rapprochée, des chevaliers de cité[16]. D'autre part, j'ai proposé récemment une relecture de sa biographie par Suger[17]. Ce roi n'a pas à réagir contre un siècle entier d'abaissement capétien en face d'une »seconde« ou »petite féodalité« arrogante et purement dévastatrice. Il surmonte une crise assez conjoncturelle, liée au remariage de Philippe Ier avec Bertrade de Montfort, qui lui a valu des excommunications et d'où s'est ensuivi un règlement successoral difficile; Andrew W. Lewis a bien décrit cette période[18], à laquelle s'appliquent sans doute les mêmes remarques qu'aux débuts de Henri Ier (1031–1043). Quant à Suger, son texte est tissé de lambeaux d'histoire, il montre volontiers le roi vaincre des nobles »tyranniques« envers leurs proches parents ou les sanctuaires voisins; mais il arrive aussi que la campagne soit laborieuse, et que l'adversaire même, tel Mathieu de Beaumont, sauve la face au roi, et on aperçoit aussi par des allusions, ou l'on déduit de la suite, que Louis VI a souvent été très clément envers les vaincus, provoquant leur ralliement. À deux reprises, Suger est plus explicite: il montre le roi respectueux du *mos Francorum*, c'est à dire du droit et des prérogatives des nobles, de leurs sei-

[14] Sur l'anachronisme relatif de cette notion de »domaine royal«, voir mes remarques dans: Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA, Michel ZINK (dir.), Dictionnaire du Moyen Âge, Paris 2002, p. 428–431.

[15] Hartmut HOFFMANN, Gottesfriede und Treuga Dei, Stuttgart 1964 (Schriften der MGH, 20), chapitres 4, 11, 12 et 13.

[16] Éric BOURNAZEL, Le gouvernement capétien au XIIe siècle, 1108–1180, Paris 1975.

[17] Dominique BARTHÉLEMY, Louis VI, Suger et la chevalerie, dans: ID., Jean-Marie MARTIN (dir.), Liber Largitorius. Mélanges offerts à Pierre Toubert par ses élèves, à paraître en 2003.

[18] Andrew W. LEWIS, Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X^e^–XIVe siècle, trad. franç., Paris 1986, p. 81–86.

gneuries, de leurs vengeances, et lui-même Suger y paraît, à tout prendre, moins insensible que d'autres auteurs ecclésiastiques[19]. Louis VI ne défend pas la cause des églises jusqu'aux dernières extrémités, encore moins celle des pauvres; leur défense est plutôt un motif affiché de guerres dont pâtissent des églises, et surtout des pauvres, de régions voisines du domaine royal; c'est là un roi de la faide chevaleresque, en même temps que de la paix de Dieu. Il tient une sorte d'équilibre entre des normes et des pressions concurrentes, comme tout gouvernant.

Lui-même a été adoubé dans sa jeunesse, bien avant son sacre. Et Suger a beau nous dire qu'il a en 1108 changé d'épée, changé de chevalerie, ses récits ne nous en apportent pas l'illustration complète. Et Michelet, en 1833, reléguait un peu vite à l'arrière-plan les chroniques qui »ne manquent pas de nous dire, à l'avènement de chacun de ces princes« (les premiers Capétiens) »qu'il était fort chevalereux«[20]. Même le »bon« Robert, en qui Helgaud de Fleury campe un roi de pardon, fait d'abord bénéficier de sa miséricorde des conspirateurs nobles, au nom de sentiments chrétiens[21]. Qu'ensuite il les évite et leur préfère des clercs et des pauvres, c'est possible, mais c'est surtout ce qu'Helgaud veut voir et montrer. Il a encore l'occasion de nous dire au passage que le roi, au moment des serments, se défie et se joue aussi bien des grands, que des »moins puissants« et des *rustici*; pour leur éviter à tous le parjure, pour montrer qu'il n'est dupe de personne, il fait jurer les premiers sur un reliquaire d'or qui est resté vide, les autres sur un reliquaire d'argent qui ne contient qu'un œuf de griffon[22]! Le roi s'amuse, comme il peut.

La sacralité royale et ses limites

C'est aussi »comme par jeu« que le roi Robert, célébrant Pâques en son palais de Paris, se prête à la requête d'un aveugle, lui jette de l'eau à la figure et ainsi le guérit miraculeusement[23]. Cela nous mène au problème de la sacralité royale qui,

[19] Sauf bien sûr quand Saint-Denis est en cause!
[20] MICHELET (voir n. 5), p. 235.
[21] Helgaud de Fleury, Vie de Robert le Pieux, éd. et trad. Robert-Henri BAUTIER, Gillette LABORY, Paris 1965, § 4, p. 62.
[22] Ibid. § 12, p. 76.
[23] Ibid. § 11, p. 76.

nous dit Jacques Le Goff, s'exprime dans le rituel du sacre, ainsi que dans les biographies de Robert le Pieux et de Louis VI[24].

Le sacre royal est un héritage carolingien. Aux Ottoniens, les premiers Capétiens ont emprunté (après Lothaire) la pratique des cours couronnées et sans doute quelques insignes. Mais ils n'ont rien changé de fondamental, et je crois qu'on peut étendre au XIe siècle plusieurs des remarques faites sur le IXe siècle par Janet Nelson – une historienne qui conjoint l'érudition aux »anthropological insights« de manière exemplaire. D'abord le sacre ne fait pas du roi un prêtre[25]; simplement, par analogie avec les évêques, il acquiert la grâce qu'il faut pour être à la hauteur de sa fonction; cette dernière est ainsi exaltée, c'est vrai, beaucoup plus que celle de prince régional. Les ducs d'allures les plus royales ne sont au XIe siècle ni sacrés ni élus. Le sacre et l'élection vont de pair, et un chroniqueur comme Raoul Glaber peut les ramasser en une seule expression: les grands ont »fait sacrer« Hugues Capet puis Robert en l'an 987[26], laïcs ou non ils sont eux-mêmes partie intégrante de la cérémonie, dans laquelle c'est l'identité d'une société tout entière qui s'affirme[27] – ou au moins celle de toute une *militia regni* qui rassemble l'élite[28]. Fustel de Coulanges l'avait déjà observé: l'élection royale est une forme d'allégeance de la part des participants, et ainsi on comprend que la noblesse se légitime elle-même en participant aux cérémonies royales.

Les remarques de Georges Duby sur la diffusion des modèles royaux dans la noblesse, des comtes aux seigneurs de châteaux en passant d'abord par les ducs régionaux[29] ont soutenu la recherche de Geoffrey Koziol sur les rites de supplica-

[24] Jacques LE GOFF, Aspect religieux et sacré de la monarchie française du Xe au XIIIe siècle, dans: Élisabeth MAGNOU-NORTIER (dir.), Pouvoirs et libertés au temps des premiers Capétiens, Maulevrier 1992, p. 309–322.

[25] Janet L. NELSON, Inauguration Rituals, dans: Peter Hayes SAWYER, Ian N. WOOD (dir.), Early Medieval Kingship, Leeds 1977, p. 50–71, à la p. 63, repris dans: Janet L. NELSON, Politics and Ritual in Early Medieval Europe, Londres, Ronceverte 1980, p. 283–307, à la p. 296.

[26] Raoul Glaber, Histoires, éd. et trad. Mathieu ARNOUX, Turnhout 1996, lib. II, 1, p. 88.

[27] NELSON (voir n. 25), p. 71 (p. 304): »... to consecrate a king was to assert a society's identity.«

[28] Cette notion d'une chevalerie franque autour du roi est bien développée, vers 1056, dans Eudes de Saint-Maur, Vie de Bouchard le Vénérable, éd. Charles BOUREL DE LA RONCIÈRE, Paris 1892.

[29] Découlant assez logiquement de sa conception d'une seigneurie banale régalienne, ces vues s'expriment, par exemple, dans Georges DUBY, La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale, dans: Niveaux de culture et groupes sociaux, Paris, La Haye 1967, p. 33–41, repris dans: ID., La société chevaleresque, Paris 1988, p. 194–205. Si on y réfléchit bien, elles détruisent la thèse de l'indépendance châtelaine et du mépris de toute légitimité au XIe siècle. Voir Dominique BARTHÉLEMY, Note sur le titre seigneurial, en France, au XIe siècle, dans: Archivum Latinitatis Medii Aevi (Bulletin Du Cange) 54 (1996), p. 131–158.

tion. Sans doute y a-t-il à prendre et à laisser dans ce livre touffu[30], mais il souligne bien l'existence de cérémonies princières, telles que des entrées dans les cités, et la réception du duc d'Aquitaine à Saint-Martial de Limoges, *regali more*, n'est pas sans intérêt. De diverses manières, l'Église consacre religieusement les princes et les seigneurs les plus importants: il y a les étendards de ses défenseurs, les liens de beaucoup avec des reliques et des monastères et, pour les princes régionaux, la présidence même des conciles de paix de Dieu, qui leur permet de s'entourer d'évêque, à la royale, et de se prévaloir, dans leur communication politique, de la défense »des églises et des pauvres«[31]. Citons encore, après Karl Ferdinand Werner, le seigneur de Rochecorbon, *gratia Dei miles*[32], et il devient évident que la royauté du XIe siècle n'a pas, de la »sacralité« (ou plutôt de la consécration), un monopole si absolu qu'on l'a dit parfois. Les relations des rois avec les nobles ne sont pas si détériorées qu'il faille creuser entre eux un véritable abîme; et la position des nobles par rapport à leurs propres sujets n'est pas telle, après tout, qu'ils puissent se dispenser d'un arrimage au système de légitimation chrétienne et royale.

Resterait à discuter de deux mutations possibles de la »sacralité« royale, de sens contraire. À Robert le Pieux, il en serait conféré un surcroît, pour faire face au chaos de l'an mil. À Louis VI le Gros au contraire, les Grégoriens voudraient en retirer. Ces deux règnes ne coïncident-ils pas avec, respectivement, l'essor et l'effacement de la paix de Dieu? Les historiens du XXe siècle ont argumenté sur l'histoire du toucher des écrouelles et sur le caractère très différent des biographies écrites, à un siècle de distance, par Helgaud et par Suger. Mais cette différence tient-elle surtout à leur objet, ou à leur perspective propre? Si le roi de Helgaud fait des miracles, c'est que son biographe s'intéresse à tout ce qui l'imprègne de sainteté; et Suger s'intéresse trop aux campagnes et à la politique de Louis VI pour nous signaler qu'il guérit par le toucher – ce qu'atteste tout de même Guibert de Nogent.

[30] Geoffrey KOZIOL, Begging Pardon and Favor. Ritual and Political Order in Early Medieval France, Ithaca, Londres 1992 (notamment p. 109–137). Malheureusement cet auteur perçoit mal les contradictions inhérentes à l'œuvre de Duby, et il persiste à décrire une irruption du désordre à l'aube du XIe siècle, contre laquelle le roi et les princes procéderaient à une sorte de surenchère ritualiste.

[31] DUNBABIN (voir n. 11), p. 168–169, suggère que les conciles de paix de Dieu sont avant tout, pour des princes, une occasion de se montrer entourés d'évêques, donc avec des allures de rois, alors que le roi, lui, n'a pas besoin de cela.

[32] Karl Ferdinand WERNER, Du nouveau sur un vieux thème. Les origines de la »noblesse« et de la »chevalerie«, dans: Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1985), p. 186–200, à la p. 198. Expression également bien commentée par KOZIOL (voir n. 30), p. 29–30.

Robert le Pieux, outre l'aveugle guéri »comme par jeu«, fait la charité aux lépreux au cours de son pèlerinage d'Aquitaine; et Dieu lui fait la grâce de délivrer de leur mal les malades sur lesquels il trace le signe de la Croix[33]. On est aux lieux et dans le moment des plus fameuses paix de Dieu, ce cortège royal évoqué fugitivement fait penser à celui des statues de saints... Est-ce assez pour imaginer, avec Jacques Le Goff, une poussée de »religion royale populaire«[34]? Marc Bloch pensait plutôt que les Capétiens avaient besoin, à l'instar des Pippinides en 751–754, d'une consécration inédite pour asseoir leur légitimité[35]. L'argument porterait moins aujourd'hui, après les observations de Karl Ferdinand Werner et d'Andrew W. Lewis[36]. Et le roi Robert n'a pas davantage, à mon avis, à se préserver d'une mise en cause radicale par sa noblesse. Mais l'important est de savoir si ses contemporains le voyaient tous avec les yeux d'Helgaud, et même de préciser ce que ce dernier veut faire voir.

Claude Carozzi a bien montré ses emprunts à la Vie de saint Géraud d'Aurillac, due à Odon de Cluny, et il a mis en évidence la pensée liturgique qui ordonne son livre en deux parties: un roi pascal de pardon, et un roi pénitent pour le carême[37]. Il insiste cependant trop à mon avis, en dépit de quelques nuances, sur un Robert qui serait ici christique et sacerdotal[38]. Je ne suis pas sûr qu'Helgaud veuille vraiment en faire un saint à reliques (ce à quoi de toute manière il échoue). Il veut surtout persuader les moines de Fleury qu'ils peuvent et doivent prier pour Robert, pour son salut au jour du Jugement[39]. Dès lors il entre dans son livre une certaine ambivalence propre à toutes les commémoraisons: comme le montre Mi-

[33] Helgaud (voir n. 21), § 27, p. 128.

[34] Jacques LE GOFF, La genèse du miracle royal, dans: Hartmut ATSMA, André BURGUIÈRE (dir.), Marc Bloch aujourd'hui: histoire comparée et sciences sociales, Paris 1990, p. 147–156, aux p. 153, 155. Dans son utilisation de l'anthropologie, cet historien ne me paraît pas pleinement convaincant: ici et ailleurs, la »culture populaire« me semble un peu un mythe moderne, et le »système des sacralités royales«, qui aurait été élaboré à partir d'Hugues Capet, risque de n'être qu'une construction rétrospective. On doit cependant à Jacques Le Goff beaucoup de suggestions fécondes.

[35] Marc BLOCH, Les rois thaumaturges, Paris 1924, p. 80–81 (également p. 36–41, pour le commentaire sur Helgaud).

[36] WERNER (voir n. 9); LEWIS (voir n. 18).

[37] Claude CAROZZI, La vie du roi Robert par Helgaud de Fleury: historiographie et hagiographie, dans: Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest 37 (1980), p. 219–235; ID., Le roi et la liturgie chez Helgaud de Fleury, dans: Hagiographie, culture et sociétés IVe–XIIe siècles, Paris 1981, p. 417–430.

[38] Dans le même sens, Janet L. NELSON, Kings with justice, kings without justice: an early medieval Paradox, dans: La Giustizia nell'alto Medioevo (secoli IX–XI), t. 2, Spolète 1997, p. 808–813.

[39] Helgaud (voir n. 21), § 13, p. 78, et § 27, p. 124.

chel Lauwers, les rois et les nobles y sont à la fois déclarés pécheurs et exaltés[40]. Le Robert le Pieux des dernières années, à l'approche de la mort, s'adonnait certainement au repentir en écoutant Guillaume de Volpiano et d'autres moines, mais sa vie n'a rien eu auparavant de spécialement saint. Il a conquis la Bourgogne en laissant offenser des églises. Auprès de lui, les pauvres ne sont souvent que des figurants dans les cérémonies du pouvoir. Sa popularité auprès des malades aquitains ne relève-t-elle pas, comme celle des saints eux-mêmes, d'un mouvement orchestré par le haut clergé?

Quant à poser une alternative stricte, à propos de ses miracles, entre une sainteté personnelle et une sainteté royale de fonction, c'est forcer les choses. Car enfin, qui pouvait vraiment concevoir, alors, la personne de Robert indépendamment de sa royauté? Cette forme maximale et référentielle de la noblesse[41] est, comme elle, une prédisposition à la sainteté. Mais du gouvernement royal de Robert le Pieux, Helgaud de Fleury ne nous dit pas grand chose. Son œuvre n'est pas un portrait politique. C'est la vision, très ecclésiocentrique, d'un grand qui orne les sanctuaires et donne de nombreux signes extérieurs de piété qui font autant de marques de sa soumission aux lois de Dieu. Proche des clercs de l'entourage royal, Helgaud met dans son texte leur propension à voir des miracles dans bien des détails et incidents de la vie quotidienne. À les en croire, c'en serait un que Robert ait eu le pied assez cambré pour que ses orteils rejoignent presque son talon[42] et si un bel objet volé est vite restitué, c'est par ses mérites et sa foi en Dieu[43]. C'est ce qu'on appelle ailleurs des miracles *de minimis*, en les enrobant d'un climat ludique. Cela fait un témoignage intéressant sur le cercle des clercs domestiques et sa mentalité, mais non l'indice d'une vague de royalisme dans les masses paysannes.

La royauté de Robert le Pieux est sacrée, consacrée par l'Église; elle n'est pas véritablement sacrale. Le pouvoir guérisseur qui procède de l'onction du sacre (comme on le dit au XIIe siècle) est quelque chose de très particulier, si on le compare aux attributs des »royautés sacrées« de l'anthropologie africaine, comme l'avait bien vu Marc Bloch et comme le confirme Claude Tardits. Un souverain du royaume bamoum n'a pas cette fonction auprès des individus malades; c'est son action comme redresseur de torts qui se répercute dans l'univers et protège sa

[40] Michel LAUWERS, La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XIe–XIIIe siècles), Paris 1997.

[41] Helgaud (voir n. 21), § 2, p. 58, évoque l'ancienneté de sa *stirps regia*; Adalbéron de Laon, Poème au roi Robert, éd. et trad. Claude CAROZZI, Paris 1979, v. 22, p. 2, définit la noblesse par la parenté avec les rois.

[42] Helgaud (voir n. 21), § 2, p. 58.

[43] Ibid. § 16, p. 92.

société du malheur. Sa justice et ses prières aux ancêtres rétablissent la prospérité; sans même qu'il y ait de dieu suprême, une fête »institutionnalise la croyance d'une relation entre les maux collectifs et la justice«[44]. Et donc, ce qui ressemble le plus à cela, dans la France postcarolingienne du XIe siècle, c'est un concile de la paix de Dieu, associant les évêques aux princes régionaux, aux nobles et parfois même au roi (Héry, 1023) dans le culte des saints morts.

À l'époque grégorienne, cette cogestion de l'ordre public, avec ses implications religieuses, tend à s'effacer au profit d'un partage des taches, d'une délimitation plus nette des champs de compétence. Le concile de Reims, tenu en 1119, est le champ du cygne pour la paix de Dieu. Mais le miracle royal, n'ayant pas les mêmes résonances, ne peut-il perdurer? On ne le dirait pas d'abord, quand Grégoire VII fulmine contre la prétention d'empereurs et de rois à rendre la santé aux lépreux, la lumière aux aveugles (1081)[45]. Mais la réforme grégorienne, après 1100, se termine par des compromis historiques, et Marc Bloch, puis Frank Barlow[46] et Jacques Le Goff n'ont peut-être pas raison de penser qu'une réaction ecclésiastique contre »l'opinion« ou la »religion populaire« freine ou empêche le miracle royal, entre Louis VI et 1223 ou même 1307. Rappelons qu'il est clairement attesté, en tant que »prodige coutumier« en faveur des malades des écrouelles, par Guibert de Nogent pour Philippe Ier et Louis VI[47]. Ce dernier fait bien, de la main, le même geste que son bisaïeul Robert sur les lépreux d'Aquitaine. Son fils Louis VII, en 1146, se remet-il à guérir de la lèpre? Geoffrey Koziol force un peu dans ce sens un texte d'Eudes de Deuil[48]. Plus sûre est la démonstration de Philippe Buc sur l'assurance qu'ont les maîtres parisiens, toutes tendances confondues, vers 1170, d'une vertu miraculeuse du toucher royal; elle ressort en effet de leurs commentaires du livre biblique des Rois, où David, selon eux, fait cesser les règles de Bethsabée en la touchant, et ce *propter sanctificationem unctionis*. À ce moment, le miracle royal est indiscuté, il va sans dire; on peut y croire

[44] Claude TARDITS, L'invitation au comparatisme. Marc Bloch et les anthropologues, dans: Marc Bloch aujourd'hui (voir n. 34), p. 135–144, à la p. 142.

[45] Lettre à Hermann de Metz, citée et commentée par BLOCH (voir n. 35), p. 123.

[46] Frank BARLOW, The King's Evil, dans: English Historical Review 95 (1980), p. 3–27.

[47] Guibert de Nogent, cité par BLOCH (voir n. 35), p. 30. Guibert note que Philippe Ier a perdu ce pouvoir à cause d'une faute (le mariage avec Bertrade), ce qui prouve bien que l'Église garde le contrôle des choses; et s'il évoque ensuite sa propre présence auprès de Louis VI pour écarter les demandeurs importuns de miracle, ce ne peut être une marque de sa réticence de principe, il fait là une sorte de service d'ordre comme on en a souvent lors des scènes de miracles.

[48] Geoffrey KOZIOL, England, France and the Problem of Sacrality in Twelfth-Century Ritual, dans: Thomas N. BISSON (dir.), Cultures of Power. Lordship, Status and Process in Twelfth-Century Europe, Philadelphie 1995, p. 124–148, à la p. 128.

tout en adhérant aux idéaux de la réforme, tout en prêchant que les rois ne sont pas des prêtres[49].

Est-ce que, d'ailleurs, le roi de Suger est vraiment désacralisé par rapport à celui de Helgaud? Inévitablement il le paraît tout d'abord, puisqu'il est dépeint dans son office même de guerrier redresseur de torts commis par des tyrans contre leurs parents ou contre des églises. À cheval et l'épée en main, Louis VI mène des guerres pour la bonne cause, il encourage ses troupes, il s'expose même un peu imprudemment[50]. Rien ne laisse à penser qu'il a le temps chaque jour de prier, de donner des trésors aux églises et aux pauvres, de toucher les malades; la dévotion personnelle ne l'occupe qu'à la fin, aux approches de la mort. Mais le livre de Suger, justement, le montre chrétien et sacré dans sa royauté même, dans son action politique. D'un bout à l'autre, il relate ses actes de justice, c'est à dire ses »vengeances«, un peu comme on le ferait de celles de Dieu. Au passage, au fort de la bataille du Puiset, c'est Dieu même qui »veut qu'on Le reconnaisse comme l'unique auteur d'une si éclatante et si juste vengeance«, et qui suscite l'héroïsme décisif du célébrissime prêtre chauve[51]. Suger est peut-être le premier à gloser sur un sacre (celui de 1108) comme sur une transfiguration de la chevalerie royale[52], et à dessiner clairement le modèle à deux niveaux d'un Dieu qui met la paix dans le Ciel et d'un roi qui la fait sur terre[53].

C'est l'époque d'un certain recul de la justice de Dieu (dans l'au-delà), laissant la terre à gouverner aux rois et aux papes, aux nobles et aux prêtres. Tous le font avec un zèle administratif accru, monopolisant davantage qu'avant les compétences politiques. L'armée de 1124, rassemblée autour de Louis VI sous l'étendard de Saint-Denis est plus chevaleresque encore, me semble-t-il, que celles de la défunte ou moribonde »paix de Dieu«, en lesquelles les piétons voisinaient et rivalisaient avec les chevaliers[54]. Et la résolution de la »crise grégorienne« est une nouvelle connivence entre l'Église et l'État, afin de se placer tous deux très au-dessus des pouvoirs locaux. On a montré, par exemple, que le droit royal sur des nominations d'évêques, assez incertain durant le XIe siècle, sortait renforcé de la formule des deux investitures et de la restriction aux chanoines cathédraux du corps

[49] Philippe BUC, David's adultery with Bethsheba and the healing Power of the capetian Kings, dans: Viator 24 (1993), p. 101–120.

[50] Suger, Vie de Louis VI le Gros, éd. et trad. Henri WAQUET, 2e éd., Paris 1964, p. 160.

[51] Ibid. cap. 19, p. 138.

[52] Ibid. cap. 14, p. 86; on l'a dit plus haut, il prend un peu trop pour argent comptant l'idéologie du rituel.

[53] Suger, Œuvres, éd. et trad. Françoise GASPARRI, t. 2, Paris 2001, n° 23, p. 82–89, lettre citée et commentée par DUNBABIN (voir n. 11), p. 256.

[54] En ce sens, il faut sans doute inverser les formules de Michelet; sous Louis VI la force militaire »populaire« a été endormie plutôt que réveillée!

électoral[55]. Le haut clergé, le pape même comptent sur le roi pour maintenir l'ordre au temporel[56]; ils ont intérêt plus que jamais à consacrer son action dans cette sphère-là. Ils n'acceptent plus les leçons de droit ecclésiastique que leur donnait un Robert le Pieux[57]; ils préfèrent les coups d'épée de Louis VI pour la bonne cause et ils s'accommodent de sa clémence à l'égard des seigneurs.

[55] Richard W. SOUTHERN, L'Église et la société dans l'Occident médiéval, trad. franç., Paris 1987. Critique judicieuse de la notion d'évêché »royal« au XIe siècle, dans: Olivier GUYOT-JEANNIN, Les évêques dans l'entourage royal sous les premiers Capétiens, dans: Michel PARISSE, Xavier BARRAL I ALTET (dir.), Le roi de France et son royaume autour de l'an mil, Paris 1992, p. 91–98, à la p. 96.

[56] Encore y a-t-il des positions diverses, allant jusqu'à la défense d'une authentique prérogative spirituelle des rois, à l'aube du XIIe siècle: Yves SASSIER, Royauté et idéologie au Moyen Âge, Paris 2002, p. 272–276.

[57] Helgaud (voir n. 21), § 6 (p. 66, où il s'agit en fait de l'épreuve »ordalique« de l'eucharistie et non de la présence réelle comme le suggère ici la traduction).

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Abbon, abbé de Fleury 128–129
Abélard 33, 45–46, 50, 53–54, 56, 86, 90–91
Adalbéron, évêque de Laon 158
Adalbert, comte de Calw 28
Adam, abbé de Saint-Denis 12–14, 16, 30–43, 69–71, 73, 86–87, 90
Adélaïde de Maurienne, reine de France 13, 17, 19, 72, 91
Adélard, abbé de Saint-Trond 30
Adèle, comtesse de Chartres 47
Adrevald de Fleury, hagiographe 134–137, 139
Ahun, abbaye 17
Aix-la-Chapelle 115
Aliénor d'Aquitaine, reine de France, puis d'Angleterre 13, 17, 19, 45, 53–54, 78–79
Allemagne, allemand 70, 156
–, roi, empereur voir Frédéric Ier, Henri II, Henri III, Henri V
Alvise, évêque d'Arras 54
Anaclet II, pape 13, 52, 75–77, 91
André de Fontevrault, hagiographe 56
Angleterre 73
–, roi, reine voir Aliénor, Henri Ier
Angoulême, évêque voir Girard
Anjou, comte voir Foulques
Anne de Kiev, reine de France 17
Anseri, évêque de Soissons 133
Antioche 79
Aquitaine, aquitain 46, 51–54, 56, 163–165; voir aussi Aliénor
–, duché 45
–, duc 162; voir aussi Guillaume
Archambaud, sous-doyen de Sainte-Croix d'Orléans 55
Argenteuil, abbaye, puis prieuré 14, 17, 75, 89–90, 113–115, 119–126, 139; voir aussi Hermenric, Numma, Théodrade
Arnaud, doyen de Notre-Dame de Chartres 47–48
Arnoul, évêque de Lisieux 45–46, 52, 76
Arras 27–28
–, évêque voir Alvise
–, abbaye Saint-Vaast 27
Attigny 134
Atton, évêque de Troyes 54
Auguste (Octave), empereur 76
Augustin, saint 50, 132, 136
L'Aumône, abbaye 48, 51, 55
Auxerre 50

Bandry, évêque de Soissons 133
Barthélemy de Joux, évêque de Laon 19–20, 52
Barthélemy de Fourqueux, familier de Louis VI 12
Baudouin III, roi de Jérusalem 78
Baudouin IV, comte de Flandre 137
Beaumont-sur-Oise 40
–, comte voir Mathieu Ier
Beaune-la-Rolande 36–37
Beaurain 147
Beauvais 159
Bénévent, abbaye Sainte-Sophie 76
Benoît, saint 12, 29, 137
Benoît VIII, pape 41
Bernard (Bernier), abbé de Bonneval 46
Bernard, abbé de Clairvaux 18, 45–46, 49, 52–56, 75, 78, 81–93
Bernard, abbé de Tiron 46, 48, 51, 55
Bernard, comte de Nevers 78
Berneval-le-Grand 12, 35–36, 70
Berry 113
Berthaire de Verdun, chroniqueur 25
Bertin, saint 138
Bertrade de Montfort, épouse de Philippe Ier 39, 159
Bethsabée, épouse de David 165
Bitonto 13, 73
Blois, abbaye Bourgmoyen 51
–, comtes 47, 157–158
Bonneval, abbaye 17, 49–50; voir aussi Bernard
Bordeaux 13, 45, 78
–, archevêque voir Girard
Boson de Vienne, roi de Provence 42
Bouchard Ier, seigneur de Montmorency 111–112

Bouchard IV, seigneur de Montmorency 40, 111–112
Bourges, archevêque 73
–, archevêché 78
Bourgogne, bourguignon 21, 164
–, comte, comtesse voir Étiennette, Guillaume II
Bovon, abbé de Saint-Bertin 134–136
Braine, abbaye 146
Breteuil voir Galeran
Bruno, évêque de Segni, légat pontifical 69
Byzance, byzantin 23, 27, 73–74
–, cathédrale Hagia Sophia 76

Calixte II, pape 13, 48, 51–52, 72, 74–77, 91
Calw, comte 28; voir aussi Adalbert
Cambrai 24
–, évêque voir Gérard
Campanie 74
Carloman, roi des Francs 33, 125
Casauria, abbaye voir Oldrius
Caux 70
Cava, abbaye 73
Cergy 111, 147
César (C. Julius Caesar) 76
Césarée voir Eusèbe
Châlons-en-Champagne 13, 28, 70
–, évêque voir Guillaume de Champeaux
–, abbaye Saint-Pierre-aux-Monts 27
La Chapelaude, prieuré 17, 149
La Charité-sur-Loire, prieuré 13, 78, 109
Charlemagne 33, 39–40, 42, 58, 88, 112–115, 119–120, 124–125, 144
Charles le Chauve, empereur 60, 87, 100, 104, 115, 145
Chartres 49–50, 55, 69, 159
–, évêque voir Fulbert, Geoffroy, Goslin, Jean de Salisbury, Yves
–, cathédrale Notre-Dame 47, 52; voir aussi Arnaud
–, abbaye Saint-Jean-en-Vallée 48–49, 51
–, abbaye Saint-Père 48–49
–, prieuré Saint-Martin-au-Val 48
–, léproserie Grand-Beaulieu 48–49
–, chapelle Saint-Vincent 17
–, comte, comtesse 47; voir aussi Adèle, Thibaud
Châteaudun, abbaye La Madeleine 51
Chennevières-lès-Louvres 11–12
Cîteaux, abbaye 55
–, abbé voir Étienne Harding
Clairvaux, abbaye 55, 92–93
–, abbé voir Bernard
Clotaire III, roi des Francs 122, 124
Clovis Ier, roi des Francs 71
Clovis II, roi des Francs 134
Cluny, clunisien 21, 24, 72, 75, 77, 84, 93
–, abbé voir Odilon, Odon, Pierre le Vénérable
Commercy 27
Compiègne 19, 78
–, abbaye Saint-Corneille 79, 87, 92
Compostelle voir Saint-Jacques-de-Compostelle
Constantin Ier, empereur 74, 76, 142
Constantinople voir Byzance
Corbeil, comte voir Odon
Cormeilles 147
Coulombs, abbaye voir Pierre

Dagobert Ier, roi des Francs 34–36, 38–40, 42, 46, 71, 87, 103, 106, 115
Dammartin 146
David, roi 85, 165
Didier, abbé du Mont-Cassin 73–75
Dieppe 70
Dijon, abbaye Saint-Bénigne 22
–, abbé voir Guillaume de Volpiano
Dioclétien, empereur 74
Drogon, évêque de Thérouanne 134, 136
Dunois 130

Eename, comte voir Hermann
Éleuthère, saint 39, 102
Élinand, père de Suger 12
Ermenricus voir Hermenric
Espagne 22, 26
Essonnes, prieuré Notre-Dame-des-Champs 37
Étampes 77–78, 91, 146
Étienne, saint 115
Étienne II, pape 33, 39
Étienne, évêque de Metz 29
Étienne de Senlis, évêque de Paris 52, 54–55, 88–90, 93
Étienne Harding, abbé de Cîteaux 51, 55
Étienne de Garlande, chancelier de France 12, 14, 19, 33, 54–55, 85, 88–91, 93
Étiennette, comtesse de Bourgogne 72

Eudes de Deuil, abbé de Saint-Denis 20, 79, 165
Eudes Clément, abbé de Saint-Denis 105
Eugène II, pape 133
Eugène III, pape 19, 69, 78–80, 87, 92
Eusèbe, évêque de Césarée 132
Évrard, fils de Galeran de Breteuil 130

Fains (Feins) 130, 135
Figeac, abbaye 39
Fingenius, abbé de Saint-Vanne de Verdun 23, 30
Flandre 26
–, comte 40; voir aussi Baudouin IV
Flavigny-sur-Moselle, prieuré 28
Fleury voir Saint-Benoît-sur-Loire
Foigny, abbaye 19
Folcuin de Saint-Bertin, chroniqueur 138
Folquin, évêque de Thérouanne 134
Fontevrault, abbaye 51, 69; voir aussi André, Robert d'Arbrissel
Formose, pape 130
Foulques IV le Réchin, comte d'Anjou 38
Francs, roi voir Carloman, Charlemagne, Clotaire III, Clovis Ier, Clovis II, Dagobert Ier, Louis le Pieux, Pépin III; voir aussi Rome, empereur
–, maire du palais voir Pépin II
France passim
–, roi, reine voir Adélaïde, Aliénor, Anne, Charles le Chauve, Henri Ier, Hugues Capet, Lothaire, Louis VI, Louis VII, Louis IX, Louis XI, Louis XIV, Louis XVIII, Philippe Ier, Philippe II Auguste, Philippe III, Raoul de Bourgogne, Robert Ier, Robert II
Frangipani, famille 75
Frédéric Ier Barberousse, empereur 76
Frédéric, comte de Verdun 24
Freising, évêque voir Otton
Froger de Châlons, chambellan de France 12
Fulbert, évêque de Chartres 50
Fulrad, abbé de Saint-Denis 57

Galeran II, seigneur de Breteuil 130
Gallardon 49–50
Galon, évêque de Paris 13
Garlande, famille 33, 78
Gâtinais 36
Gautier, abbé de Saint-Amand 118
Gauzlin, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire 21–23
Gélase II, pape 13–14, 72
Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres 45–56
Geoffroy, abbé de Vendôme 50
Geoffroy le Gros, hagiographe 46
Gérard, évêque de Cambrai 24
Gibraltar 74
Gilduin, abbé de Saint-Victor de Paris 89
Giovanni, abbé de Saint-Vincent au Volturne 118
Girard, évêque d'Angoulême, archevêque de Bordeaux, légat pontifical 45–46, 52
Gisèle, comtesse de Savoie 72
Goslin de Lèves, évêque de Chartres 47–48
Goslin de Lèves, père de l'évêque Geoffroy 47
Grégoire Ier le Grand, pape 84, 133
Grégoire V, pape 128
Grégoire VII, pape 76, 165
Grégoire VIII, pape 72–73
Gregorio Papareschi voir Innocent II
Gui, archevêque de Reims 134
Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy 45–46, 162, 165
Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-en-Champagne 45, 90
Guillaume, abbé d'Hirsau 21, 28–29
Guillaume, abbé de Saint-Thierry 46, 84
Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne de Dijon 21–22, 164
Guillaume X, duc d'Aquitaine 52, 78
Guillaume II, comte de Bourgogne 72
Guillaume Ier de Garlande, sénéchal de France 33
Guillaume de Nangis, chroniqueur 143, 150–151
Guillaume de Poitiers, biographe de Guillaume le Conquérant 157
Guillaume de Saint-Denis, biographe de Suger 20, 80
Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne voir Calixte II

Hadrien IV, pape 111
Haimon, évêque de Verdun 24
Hariulf, abbé de Saint-Riquier 118
Helgaud de Fleury, biographe de Robert II le Pieux 155, 160, 162–166

Héloïse, épouse d'Abélard 91
Henri II, empereur 24–25
Henri III, empereur 24
Henri V, empereur 33, 70–72, 76, 89
Henri Ier, roi de France 24, 155, 157–159
Henri Ier Beauclerc, roi d'Angleterre 52, 70, 77
Hermann, évêque de Metz 165
Hermann, comte d'Eename 24
Hermenric (Ermenricus), fondateur de l'abbaye d'Argenteuil 119–126
Héry, concile (1023) 165
Hesbaye 29
Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours 45
Hilduin, abbé de Saint-Denis 37, 97
Hincmar, archevêque de Reims 116
Hirsau, abbaye 28–29
–, abbé voir Guillaume
Honorius II, pape 50–51, 75–76, 90–91, 123
Hubert de Saint-Gaury 130
Hugues Capet, roi de France 34, 161
Hugues IV, abbé de Saint-Germain-des-Prés 13, 73
Hugues de Flavigny, abbé de Saint-Vanne de Verdun 27
Hugues III du Puiset, vicomte de Chartres 16, 40–41
Hugues de Saint-Victor, philosophe 97–98
Hugues Balverus, avoué 17
Hugues, maire 71
Humbert II, comte de Savoie 72

Igny, abbaye 84
Île-de-France 62, 88, 155–156
Innocent II, pape 13, 51–55, 75–78, 91
Italie, italien 13, 27, 31, 73–77, 82–83, 91, 118

Jacques, saint 115
Jean III, pape 133
Jean XII, pape 128
Jean XVIII, pape 128
Jean de Gaëte voir Gélase II
Jean de Salisbury, évêque de Chartres 76
Jean Scot Érigène, théologien 97
Jérémie, prophète 85
Jérusalem 78
–, roi voir Baudouin III
Joscelin de Vierzy, évêque de Soissons 52, 54, 92–93
Judith, épouse de Galeran II de Breteuil 130

Kremsmünster, abbaye 63

Lambert Scannabecchi de Modène voir Honorius II
Laon 19–20
–, évêque voir Adalbéron, Barthélemy
Laversine 151, 153
Leodebaudus, abbé de Saint-Aignan d'Orléans 134
Léon Ier, pape 41
Léon, abbé du Mont-Cassin 118
Léon d'Ostie, chroniqueur 75, 106
Lèves, famille 47
Liège 77
Limoges, abbaye Saint-Martial 162
Lisieux, évêque voir Arnoul
Lobbes, abbaye 138
Loire, fleuve 134
Londres, abbaye Westminster 39
Longpont, abbaye 153
Lothaire Ier, empereur 114–115, 121, 123, 125
Lothaire III, empereur 77
Lothaire, roi de France 161
Louis le Pieux, empereur 114–115, 121, 123, 125, 132
Louis VI, roi de France 11–19, 33, 36–43, 45, 53–55, 69–71, 73, 75–78, 82, 85–90, 93, 110–111, 113, 115, 121, 125, 131, 135–136, 143, 155, 157, 159–162, 165–167
Louis VII, roi de France 13–19, 34, 45–46, 53–54, 71, 78–79, 88, 92, 99, 110, 165
Louis IX, roi de France 113, 143
Louis XI, roi de France 34
Louis XIV, roi de France 145
Louis XVIII, roi de France 34
Louvain 30
Lucques 74
Luzarches 12

Le Mans, évêque voir Hildebert de Lavardin
Marie, sainte 18, 27, 37, 104, 150
Marie Madeleine, sainte 27
Maguelone 13, 72

Marmoutier, abbaye 48, 69
Marseille 72
Mathieu Ier, comte de Beaumont-sur-Oise 159
Matthieu, saint 84–85
Matthieu d'Albano, légat pontifical 50, 52, 75, 121
Matthieu Ier , seigneur de Montmorency 112
Maurice Burdini voir Grégoire VIII
Mayence, archevêque voir Willigis
Meaux, abbaye Saint-Saintin 26
Melun 71
Metz, évêque voir Étienne, Hermann
Meuse, fleuve 27
Milan, milanais 52
Mitry 146
Mörsburg 153
Moïse, prophète 85, 104
Mont-Cassin, abbaye 72–73, 77
–, abbé voir Didier, Léon
Montfort-l'Amaury 40
Montlhéry 69
Montmorency, famille 40–41, 61; voir aussi Bouchard Ier, Bouchard IV, Matthieu Ier
Morigny, abbaye 50–51
Mouzon 72
Mumma voir Numma

Neustrie 124
Nevers, comte voir Bernard
Nicolas, saint 27
Nogent-sous-Coucy, abbaye voir Guibert
Nola, basilique Saint-Félix 106
Normandie, normand 70, 73
Numma (Mumma), fondatrice de l'abbaye d'Argenteuil 119–126

Odart Morchesne, notaire 146
Odilon, abbé de Cluny 58
Odon, abbé de Cluny 163
Odon, comte de Corbeil 37
Oldrius, abbé de Casauria 118
Orderic Vital, chroniqueur 45–46
Orléans, Orléanais 40, 55, 71, 113, 156; voir aussi Archambaud, Leodebaudus
Otton, évêque de Freising 76, 116

Pantaléon, saint 25, 27
Paris 12, 40, 54, 77–78, 90, 93, 95, 146, 153, 160
–, évêque 88, 91, 109, 130; voir aussi Étienne, Galon
–, cathédrale Notre-Dame 16, 85, 88, 90; voir aussi Thibaud Notier
–, abbaye Saint-Germain-des-Prés 69, 75, 121; voir aussi Hugues
–, abbaye Saint-Victor 70, 79, 90, 92–93, 98; voir aussi Gilduin, Hugues
–, abbaye Sainte-Geneviève 79, 85, 87, 92–93, 114
–, prieuré Saint-Martin-des-Champs 149
Pascal II, pape 13, 33, 48, 69–71, 76, 109
Paul, saint 39, 85
Paulin de Nola, saint 106
Pépin III le Bref, roi des Francs 33, 58, 119–120, 124–125
Pépin II de Herstal, maire du palais 124–125
Petershausen, abbaye 127, 129
Philippe Ier, roi de France 12–13, 15–16, 27, 33–35, 38–39, 42, 69–71, 89, 111, 155, 157, 159, 165
Philippe II Auguste, roi de France 113, 146
Philippe III, roi de France 113
Philippe, fils de Louis VI 13, 71, 78, 88, 113
Pierleoni, famille 75
Pierre, saint 25, 39, 41, 70, 74, 76, 113
Pierre, évêque de Verdun 27
Pierre le Vénérable, abbé de Cluny 54
Pierre, moine à Coulombs 32
Pierre de Monterreux (Montreuil), architecte 105
Pierre Orphelin, chevalier 33
Pierre Pierleoni voir Anaclet II
Pise, concile (1135) 51, 54
Platon 106
Poissy 12
Poitiers, concile (1106) 13, 69, 79
Poppon, abbé de Stavelot 137
Pouilles 73–74
Primat, chroniqueur 143, 150
Provence voir Boson
Pseudo-Denys, mystique 97–98
Pseudo-Isidore, auteur des fausses décrétales 41
Le Puiset 40–41, 70–71, 157, 166; voir aussi Hugues

Raoul de Bourgogne, roi de France 42

Raoul, abbé de Saint-Trond 21, 29–30
Raoul, comte de Vermandois 88
Raoul Glaber, chroniqueur 161
Reims 38, 71, 88, 113, 159
–, archevêque voir Gui, Hincmar, Renaud, Samson
–, concile (1119) 45, 51, 72, 165
–, concile (1131) 51–52, 78
Renaud, archevêque de Reims 52
Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun 21, 23–29
Robert Ier, roi de France 112
Robert II le Pieux, roi de France 24, 38, 58, 111–112, 143, 155, 160–165, 167
Robert, archevêque de Trèves 127, 133
Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault 48, 51, 55–56
Robert l'Orfèvre, artisan 63
Rochecorbon 162
Roger la Pie, seigneur de Villepinte 146
Rome, romain 51, 54, 70, 72–77, 123, 127, 129, 133
–, pape voir Anaclet II, Benoît VIII, Calixte II, Étienne II, Eugène II, Eugène III, Formose, Gélase II, Grégoire Ier, Grégoire V, Grégoire VII, Grégoire VIII, Honorius II, Innocent II, Jean III, Jean XII, Jean XVIII, Léon Ier, Pascal II, Pierre, Sylvestre, Urbain II, Victor III, Zacharie
–, empereur voir Auguste, Charlemagne, Charles le Chauve, Constantin Ier, Dioclétien, Frédéric Ier, Henri II, Henri III, Henri V, Lothaire Ier, Lothaire III, Louis le Pieux
–, abbaye Saint-Grégoire 75
–, basilique Saint-Marc 75
–, basilique Saint-Pierre 72, 74, 76
–, palais de Latran 76
–, concile de Latran (1112) 13, 71
–, concile de Latran (1123) 73
Rouen 91
Rueil-Malmaison 147, 153
Rufin d'Aquilée, écrivain 132
Rustique, saint 39, 102

Saint-Amand, abbaye voir Gautier
Saint-Benoît-sur-Loire (Fleury), abbaye 12, 16, 18, 22–23, 34–36, 38, 69, 71, 77, 128, 134, 163; voir aussi Abbon, Adrevald, Gauzlin
Saint-Bertin (Sithiu), abbaye 134, 137–138; voir aussi Bovon, Folcuin
Saint-Cyr, Maison royale Saint-Louis 145
Saint-Denis, saint Denis passim
–, abbé voir Adam, Eudes de Deuil, Eudes Clément, Fulrad, Hilduin, Suger, Yves Ier
–, collégiale Saint-Paul 14, 58–59, 149–150, 153
–, prieuré Saint-Denis-de-l'Estrée 12, 61, 77
–, église Saint-Barthélemy 58–59
–, église Saint-Marcel 61
–, église Saint-Martin-de-l'Estrée 61
–, église Saint-Michel-du-Degré 59
–, église Saint-Pierre 58–59
–, église Saint-Quentin 61
–, église Saint-Remi 61
–, Croult, rivière 60
Saint-Désiré, prieuré 17
Saint-Gilles, abbaye 76
Saint-Jacques-de-Compostelle 78
Saint-Maur-des-Fossés, abbaye 39
Saint-Riquier, abbaye voir Hariulf
Saint-Thierry, abbaye voir Guillaume
Saint-Trond, abbaye voir Adélard, Raoul
–, ville 30
Saint-Vincent au Volturne, abbaye voir Giovanni
Saintin, saint, évêque de Verdun 26
Salerne 73
Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims 48, 55
Sarrasins 74, 79
Sarzay 51
Savoie, comte, comtesse voir Gisèle, Humbert
Scance, rivière 27
Scarpe, rivière 28
Segni, évêque voir Bruno
Senlis, évêque 73
–, bouteillers 146
Sens 38, 50, 53
–, archevêque 55, 71
–, abbaye Saint-Pierre-le-Vif 18
–, abbaye Sainte-Colombe 42
–, concile (1140) 53
Siméon, saint 46
Sisinnius, préfet romain 59
Sithiu voir Saint-Bertin
Soissons, évêque voir Anseri, Bandry, Joscelin

–, cathédrale Sainte-Marie et Saint-Gervais 133
–, abbaye Saint-Médard 133, 136
–, concile (862) 130
–, concile (1121) 53
Stavelot, abbaye voir Poppon
Suger passim
Sutri 72
Sylvestre, pape 76

Terre Sainte 27, 79, 92
Tertry 124
Théodrade, abbesse d'Argenteuil 114, 125
Thérouanne, évêque voir Drogon, Folquin
Thibaud IV, comte de Chartres 40–41, 47–49, 51
Thibaud Notier, archidiacre de Notre-Dame de Paris 54
Tiron, abbaye 47, 51
–, abbé voir Bernard
Tours, archevêque voir Hildebert de Lavardin
–, collégiale Saint-Martin 70
Toury 12, 16, 40–41, 70–71
Tremblay-en-France 146–147
Trèves, archevêque voir Robert
Turcs 78
Troie, troyen 38
Troyes, évêque voir Atton
–, concile (1128) 51

Urbain II, pape 71

Vallombreuse, abbaye 70
Valséry, abbaye 149
Vaucresson 153
Velzeke 26
Venance Fortunat, poète 106
Vendôme, abbaye 49
–, abbé voir Geoffroy
Verdun 27, 30
–, évêques 25–26; voir aussi Haimon, Pierre, Saintin
–, cathédrale Notre-Dame 26
–, abbaye Saint-Vanne 23–25, 27–28; voir aussi Fingenius, Hugues de Flavigny, Richard
–, comtes 25–26; voir aussi Frédéric
–, chroniqueur voir Berthaire
Vergonville (Vendrovillare) 130, 135
Vermandois, comte voir Raoul
Vexin 16, 111, 158
Vézelay 13
Victor III, pape voir Didier, abbé du Mont-Cassin
Vienne, archevêque voir Guy de Bourgogne
–, cathédrale Saint-Maurice 42
Villepinte 146; voir aussi Roger la Pie
Vincent, saint 115

Willigis, archevêque de Mayence 41
Worms, concordat (1122) 75

Yves, évêque de Chartres 33, 45–51, 55, 69, 159
Yves Ier, abbé de Saint-Denis 32

Zacharie, pape 137

LISTE DES AUTEURS

Dominique BARTHÉLEMY, professeur à l'Université de Paris IV, directeur d'études à la IVe section de l'École pratique des hautes études

Jens Peter CLAUSEN, Universität Bonn

Jean DUFOUR, directeur d'études à la IVe section de l'École pratique des hautes études

Dr. Julian FÜHRER, Universität Jena

Françoise GASPARRI, directeur de recherche au CNRS

Dr Lindy GRANT, Courtauld Institute of Art, London

Priv.-Doz. Dr. Rolf GROSSE, Institut historique allemand de Paris

Olivier GUYOTJEANNIN, professeur à l'École nationale des chartes

Priv.-Doz. Dr. Frank G. HIRSCHMANN, Universität Trier

Laurent MORELLE, directeur d'études à la IVe section de l'École pratique des hautes études

Prof. Dr. Andreas SPEER, Universität Würzburg

Michaël WYSS, archéologue municipal, Ville de Saint-Denis